

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC.....	121
Le contexte varois	12
Transports et mobilités.....	16
Numérique.....	22
Les Maisons de Services au Public (MSAP)	29
Cohésion sociale et accès aux droits	37
Commerces et services du quotidien.....	65
PLAN D' ACTIONS.....	69
ANNEXES.....	94
Annexe 1 - Les résultats de l'enquête auprès de la population varoise	95
Annexe 2 - La synthèse des réunions de territoire	109
Annexe 3 - Les fiches de synthèse territoriale.....	116
Annexe 4 - La cartographie des opérateurs de services présents au sein des MSAP varoises	162
GLOSSAIRE.....	163

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Liminaires

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« NOTRe ») prévoit dans chaque département l'élaboration conjointe entre l'État et le Conseil départemental d'un « Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public » (SDAASP).

Les modalités de réalisation de ce document directeur sont précisées au sein du décret n°2016-402 du 4 avril 2016. La mise en œuvre de cette démarche a été réaffirmée le 3 août 2016 par une instruction du Gouvernement¹.

Elle fait écho à un contexte de fortes mutations des services au public, en France et dans toute l'Europe : mouvements de libéralisation des services, redéfinition des stratégies des opérateurs, développement de la dématérialisation, évolution des usages... A l'échelle locale, les impacts de ces mutations sont importants et questionnent directement le rôle des acteurs de proximité.

L'accessibilité : une notion renvoyant avant tout à la facilité d'usage

La notion d'accessibilité est souvent utilisée pour évoquer l'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite. Pourtant, cette vision n'est qu'une composante d'un terme à la fois plus vaste et plus complexe, notamment s'il est mis en lien avec la notion de service : **l'accessibilité renvoie alors à la facilité d'usage.**

En lien avec les travaux menés au niveau national sur cette thématique clé, notamment pour les territoires ruraux², une dimension large de la notion d'accessibilité a été retenue dans le cadre des travaux du schéma et présentée lors du 1^{er} **Comité de pilotage** :

- Le temps et la facilité d'accès
- La disponibilité du service
- Son coût
- Son niveau
- La possibilité pour l'utilisateur de choisir entre plusieurs opérateurs
- L'information sur l'existence et les modalités du service

De cette réflexion résulte un champ d'étude particulièrement vaste, dépassant les seuls champs d'intervention de l'État et des collectivités territoriales : services publics et/ou privés, marchands ou non marchands, délivrés par des opérateurs locaux et nationaux. **En conséquence, l'un des objets du SDAASP est d'appréhender de façon large et inclusive les services au public présents sur le territoire varois.**

¹ Instruction du Gouvernement relative à l'adaptation de l'implantation des services publics de l'État dans les territoires du 5 novembre 2015 – Modalités de mise en œuvre - Pouvoir d'alerte des préfets de département

² Cf. notamment le Rapport de la mission pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services au public dans les territoires fragiles remis à Madame la Ministre du Logement, de Madame Carole DELGA, députée de Haute-Garonne et Monsieur Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère, avril 2013, p.12-13.

Une démarche qui s'inscrit dans la continuité des trois Comités interministériels aux ruralités

Depuis 2015, trois Comités interministériel aux ruralités (CIR) se sont réunis, et **d'importants travaux ont été lancés à l'échelle nationale en faveur de l'égalité, de l'attractivité, et de la solidarité des territoires.**

67 mesures ont été actées dans les champs de la santé, du numérique, de la mobilité ou du logement, dont :

- La labellisation de 1 000 Maisons de Services au Public avant fin 2016 (objectif atteint)
- L'expérimentation des services publics itinérants en milieu rural, montagnard et périurbain
- La labellisation de 1 400 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2018 (MSP)
- La signature de 2 550 contrats d'engagement de service public de jeunes médecins d'ici 2018
- La création de 1 000 facteurs-guichetiers d'ici fin 2017
- Le soutien par le FISAC de 122 stations-services indépendantes
- Le développement de 10 000 prêts à taux zéro dans le logement ancien
- L'un des autres axes fort du dernier CIR, qui s'est tenu à Privas le 20 mai 2016, consiste à « assurer une plus grande cohérence dans l'implantation des services de l'État en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public »³.

Enfin, la circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016, prévoit **la signature de Contrats de ruralité**. Ces documents-cadres sont portés par l'État et les EPCI. Ils permettent de mobiliser différents financements coordonnés (dont Fonds de soutien à l'investissement local) en prévoyant des actions d'amélioration de l'accès aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou de cohésion sociale.

La méthodologie employée

L'État et le Conseil départemental se sont fortement mobilisés pour répondre au calendrier ambitieux fixé par la loi « NOTRe ». Ainsi dès le mois de janvier 2016, une équipe projet constituée du Conseil départemental et de la sous-préfecture de Brignoles a été mise en place pour assurer le suivi opérationnel des travaux, qui s'est enrichie courant juillet d'une équipe de consultants pour appuyer l'État et le Département dans leurs démarches. Entre juin et décembre 2016, de nombreux travaux ont été menés : recueil de données, cartographies, capitalisation des études existantes, comités de pilotage, entretiens individuels et collectifs...

Ce diagnostic a ensuite été approfondi aux côtés de ceux qui sont les premiers concernés par la démarche : les Varois. Une grande enquête a mobilisé près de 900 personnes, offrant une vision fine des attentes de la population. En parallèle, des

³« Nos ruralités, une chance pour la France », Comité interministériel aux ruralités, 20 mai 2016 à Privas (Ardèche) dossier de presse, p.11.

ateliers de territoire ont été conduits dans chaque intercommunalité aux côtés des élus et de nombreux acteurs de terrain. Avec une forte mobilisation (plus de 100 personnes), ils ont permis de partager et de territorialiser le diagnostic.

Un Comité de pilotage s'est tenu en décembre 2016 pour valider le diagnostic et les grandes orientations pour le territoire varois. Celles-ci ont ensuite été déclinées au sein de 6 groupes thématiques, qui se sont tenus en février 2017 :

- Les MSAP
- L'accueil social inconditionnel de proximité
- La santé
- L'emploi et la formation
- Les transports
- L'attractivité du territoire

Au total, une cinquantaine de personnes ont participé à ces temps d'échanges dont les services de l'Etat, du Département, des EPCI (élus et techniciens), des opérateurs de services, et des associations. Ce travail a donné lieu à des comptes rendus, ainsi qu'une note stratégique. Après ajustement et validation par le Préfet et le Président du Conseil départemental, la note a été déclinée en plan d'actions par l'équipe projet du SDAASP.

Un schéma qui doit accompagner les stratégies des territoires en matière de services

Une conception partagée des services au public : d'une ruralité subie à un territoire de projet

Les ateliers de territoire ont permis d'arrêter une vision partagée des 3 conditions essentielles d'un service accessible :

- La disponibilité du service : amplitudes horaires et proximité du domicile
- La qualité du service : accueil et accompagnement des usagers
- La multiplicité de modes d'accès : desserte en transport en commun, possibilité de bénéficier du service de façon dématérialisée

Par ailleurs, les échanges qui se sont tenus pourraient être reformulés à travers deux approches :

- Une première où la présence physique occupe une place centrale. Le retrait des moyens apparaît comme la principale cause du déficit d'accès et, *in fine*, d'un recul de l'attractivité du territoire. Au sein de cette vision, l'aménagement du territoire occupe une place centrale.
- Une seconde qui s'appuie sur les opportunités qu'offre la ruralité, où la mutualisation et l'innovation sont deux termes cardinaux. La facilité d'accès est dépendante d'une adaptation fine de ces derniers aux besoins et usages de la population, à travers de nouvelles organisations cohérentes avec les mutations technologiques et sociales à l'œuvre. L'initiative locale occupe une place centrale au sein de cette vision, tout comme la notion de développement du territoire.

Le schéma n'a pas été le lieu de la remise en question des stratégies portées par les différents acteurs départementaux, régionaux ou nationaux. Cependant, il a permis d'arrêter une conception partagée des services au public, où la proximité occupe une place centrale, au même titre que l'initiative locale, la mutualisation et l'innovation. **L'un de ses objectifs sera désormais de faire évoluer la vision des services au public, afin d'accompagner au mieux les territoires dans leur conception et leur mise en œuvre.**

Un nouveau partenariat à construire entre les opérateurs de services et les collectivités territoriales

Le schéma est un cadre d'intervention commun et novateur à l'échelle départementale autour des services au public.

Ses 13 actions, en reprenant les attentes fortes des différentes parties prenantes (opérateurs, élus, Conseil départemental, Etat...), sont ainsi porteuses d'une vision commune des impératifs qui s'imposent aux différents services au public.

Améliorer la qualité des services plutôt que développer l'offre

La vision promue par le schéma, à l'appui des échanges nombreux qu'il a suscité, se place avant tout dans l'amélioration de la qualité des services au public présents sur le territoire varois. En conséquence, ce document stratégique n'a pas vocation à planifier le développement de l'offre sur les territoires, dans la mesure où cet axe d'intervention relève des initiatives locales. Néanmoins, le SDAASP offre un cadre stratégique clair où des objectifs/repères/impératifs en matière d'accès aux services sont définis : en cela, il est une « boîte à outils » qui accompagne les territoires dans la construction de leurs politiques.

Plusieurs catégories d'actions construites

Pour une durée de 6 ans, le schéma s'appuie sur un plan d'actions multidimensionnel. Plusieurs catégories d'actions ont été identifiées :

- Les actions transversales, qui concernent l'ensemble des territoires : offre de transport, lutte contre la « fracture numérique », partenariat des acteurs de l'accès aux droits, mise en place d'un accueil social inconditionnel de proximité...
- Les actions dédiées à un public fragilisé : personnes âgées, publics précaires, demandeurs d'emploi...
- Les actions de soutien et d'ingénierie pour les communes et leurs groupements
- Les actions d'information et de communication autour des dispositifs existants

Si certains dispositifs « phares » occupent une place de choix au sein du schéma (ex. les Maisons de services au public), ils sont loin d'être les seuls leviers identifiés. Par ailleurs, l'ensemble du territoire départemental est concerné par la mise en œuvre du schéma, même si le centre et le Haut Var occupent, au vu des déficits constatés, une place prépondérante.

Une meilleure coordination dans la mobilisation des ressources existantes

Aucun fond supplémentaire n'est alloué pour le schéma par l'Etat et le Conseil départemental. Cependant, le plan d'actions aura vocation à être décliné sous

forme de conventions entre l'Etat, le Département, les communes et leurs groupements et les opérateurs de service.

Il garantira donc une meilleure mobilisation des nombreux dispositifs existants (DETR, FSIL, contrats de ruralité, politique d'appui aux territoires du Conseil départemental...) grâce à un pilotage partagé entre la Préfecture et le Conseil départemental.

Dès lors, sans être opposable, le schéma est un document stratégique de référence, une « boîte à outils » dont les territoires ont vocation à se saisir, d'autant plus qu'ils ont participé durant un an à son élaboration.

Il invite également à faire de l'innovation l'un des leviers de l'amélioration de l'accès aux services, en s'appuyant notamment sur :

- Le numérique comme vecteur d'échanges et de lutte contre l'enclavement
- De nouvelles formes de mutualisation, dont certaines MSAP constituent un paradigme intéressant

Les orientations stratégiques retenues

Le Schéma s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

1. Favoriser l'accès aux droits
2. Accompagner le développement des Maisons de Services au Public (MSAP)
3. En lien avec le Projet Régional de Santé de l'ARS, favoriser l'accès à la santé des varois sur l'ensemble du territoire
4. Développer de nouveaux usages et lever les freins en matière de mobilité
5. Favoriser un égal accès aux services de l'emploi
6. Intervenir en faveur de l'attractivité du territoire

Ces dernières sont déclinées en 13 fiches actions, qui se structurent en différents encarts (cf. illustration ci-dessous).

Fiche action n° 8 : Améliorer les réseaux de transports et l'intermodalité

Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- un schéma régional aménagement développement durable des territoires (SRADD) en cours d'élaboration
- une difficile structuration de l'offre du fait de la présence de nombreux pôles intermédiaires sur le territoire départemental mais aussi régional
- une compétence « transports » déléguée à la région et dont les modalités de mise en œuvre sont précisées dans les lois à venir
- la mobilité, une condition d'accès aux services constituant l'une des premières préoccupations des varois

Objectifs opérationnels et principes retenus

- s'appuyer sur les éléments du diagnostic préalable au SDAASP dans le cadre des réflexions menées autour de l'offre de transport
- Accompagner les communes et leurs groupements dans leurs politiques de transport

Porteur(s) de l'action

Maître d'œuvre : Conseil régional EPCI et communes
Partenaires : Etat (DDTM) et DREAL

Moyens de mise en œuvre

- **Action 8.1 :** Dans le cadre du SRADD en cours d'élaboration, veiller à la mise en place de solutions de mobilité adaptées aux caractéristiques du territoire varois
 - s'appuyer sur les principales conclusions du diagnostic préalable au SDAASP :
 - Une difficile structuration de l'offre (sites métropolitains et unités municipales)
 - Une faible densité de population sur certains territoires (où que le transport à la demande ne permet pas toujours de répondre)
 - Des horaires peu en adéquation avec les besoins qu'avaient les habitants
 - Une fiabilité et une fréquence jugées insuffisantes
- Prendre en compte les enjeux cités par le Comité de pilotage du SDAASP :
 - L'amélioration de l'intermodalité sur le département
 - La possible restructuration du réseau départemental de transport à la demande
- **Action 8.2 :** Accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies en matière de transports en matière d'échange intercommunale
 - Diffuser les guides de bonnes pratiques existants (étude CEREMA 2014, ETO 2007, etc)
 - Favoriser l'intégration de relations autour des transports ou sein des RUP/UL et des SCOT
 - Encourager à la mise en place de plans de mobilité durable / Plans de déplacement urbain

Suivi et évaluation

1. Participation aux instances régionales
2. Contenu du SRADD
3. Stratégies nouvelles à l'échelle intercommunale

	2018	2019	2020	2021	2022
Action 8-1	1	1	1	1	1
Action 8-2	1	1	1	1	1

Besoins et objectifs

- ✓ Les principaux éléments de diagnostic
- ✓ Les objectifs et principes retenus

Mise en œuvre

- ✓ Les porteurs de l'action
- ✓ Les actions préconisées (non exhaustives)
- ✓ Les références à d'autres documents directeurs

Suivi

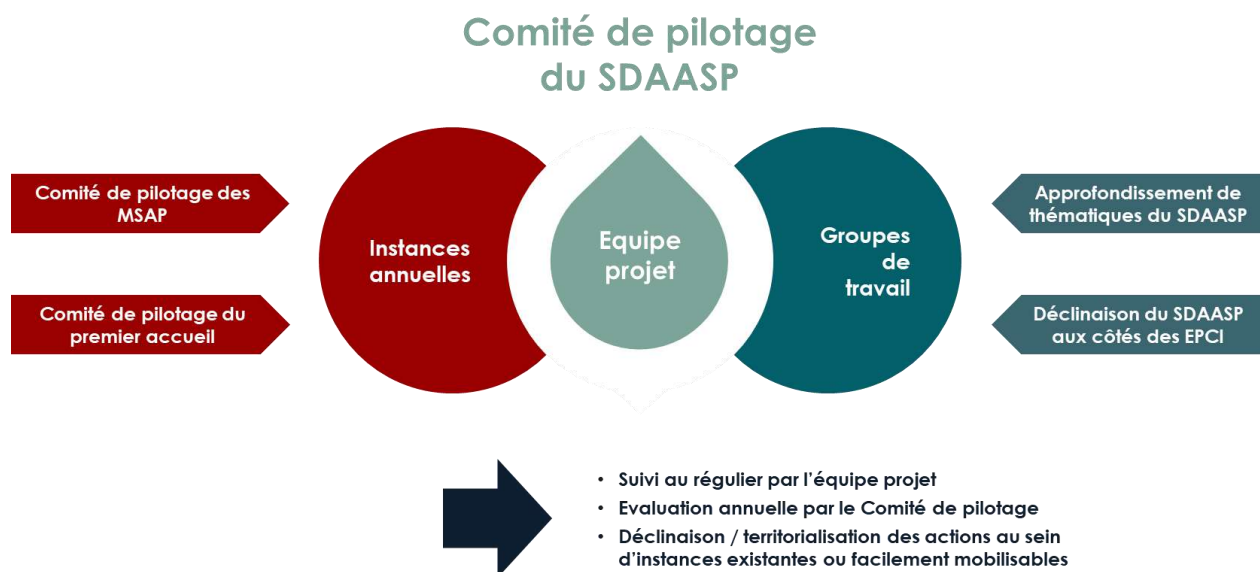
- ✓ Le suivi et l'évaluation de l'action
- ✓ Le calendrier

La gouvernance du schéma

Des instances dédiées à la mise en œuvre et au suivi du schéma seront instaurées :

- **Un Comité de pilotage annuel**, sous l'égide du Préfet et du Président du Conseil départemental, en présence des EPCI, des opérateurs de services et de différents partenaires. Ses réunions auront pour ordre du jour :
 - Présentation du niveau de mise en œuvre des actions du schéma
 - Ajustements du plan d'actions (le cas échéant)
 - Axes du schéma à approfondir au fur et à mesure des années (ex. groupes de travail à mobiliser)
 - Echanges autour des évolutions locales et nationales de l'accès aux services (ex. nouvelles stratégies d'opérateurs, création de structures dans le Var, nouveaux textes législatifs et réglementaires...)
- **Une équipe projet**, avec une composition similaire à celle ayant assuré l'élaboration du Schéma (chargée de mission du Conseil départemental, Secrétaire général et Chargée de mission aménagement du territoire et de la ruralité de la Sous-Préfecture de Brignoles). Ses missions seront :
 - Le suivi régulier de la mise en œuvre du schéma
 - La préparation des réunions du Comité de pilotage
 - La coordination technique des acteurs en charge des actions du schéma
 - L'organisation de certaines instances (ex. groupes de travail thématiques)
- **Des groupes de travail thématiques**
 - Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs déjà identifiés au sein du plan d'actions (ex. Comité de pilotage des MSAP, Comité de pilotage autour de l'accès aux droits / de l'accueil social inconditionnel de proximité)
 - D'autres seront créés, en lien avec les thématiques du plan d'actions.

Un « journal du schéma » annuel sera également réalisé par le Conseil départemental et l'Etat, afin de pérenniser la communication pour les acteurs ayant participé à la démarche dès ses débuts.



Une évaluation continue

Tout au long de la mise en œuvre du schéma, un travail de recueil d'informations et d'évaluation de la mise en œuvre des actions sera mené. Le plan d'actions sera ainsi réajusté, autant que de besoin, par le Comité de pilotage.

L'évaluation portera tant sur le niveau de mise en œuvre des actions identifiées que sur le résultat des actions réalisées.

DIAGNOSTIC

DIAGNOSTIC

Le contexte varois

Les points clés

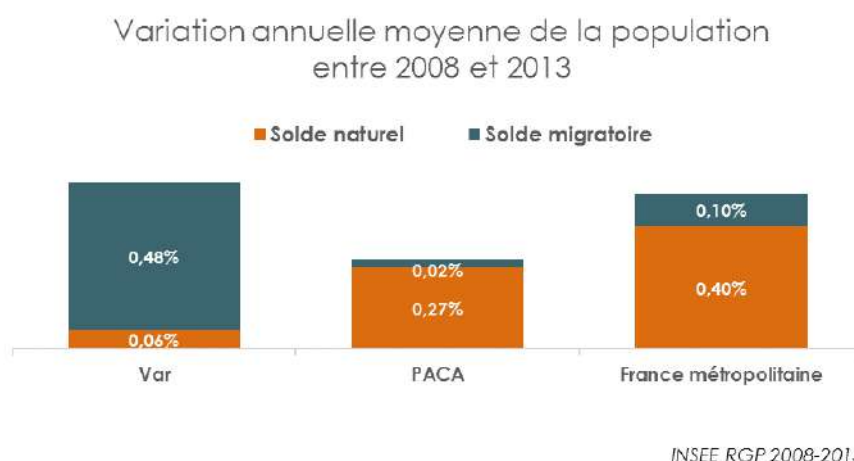
- Un dynamisme démographique principalement imputable au solde migratoire
- Des Varois âgés de 75 ans et plus qui devraient atteindre 18 % de la population du Var en 2040 (moyenne nationale en 2040 : 14 %) avec un taux de personnes âgées plus important sur la bande côtière et les zones rurales
- Un fort caractère touristique du département et une saisonnalité importante

A. Le contexte démographique

Un important dynamisme démographique

Depuis 1968, le département du Var a connu une croissance continue de sa population. Elle s'est établie, au 1^{er} janvier 2013, à **1 028 583 habitants**. Depuis 2008, cette croissance s'est ralentie, ce qui pourrait supposer une stagnation des besoins en matière d'offre de services au public.

Avec une géographie très contrastée entre une frange littorale sud urbanisée, **qui accueille près de 60 % de la population**, et le nord du département plus rural, la répartition de la population est très inégale.



Le département a connu, entre 2008 et 2013, **une variation annuelle moyenne de sa population relativement importante (0,54 %)**. Cette tendance est essentiellement imputable au solde migratoire⁴, alors que le solde naturel n'est que très légèrement positif. Le nombre de femmes âgées de 20 à 39 ans ne cesse d'ailleurs de diminuer avec une baisse de 3,9 % entre 2003 et 2013 et le Var est le département de PACA

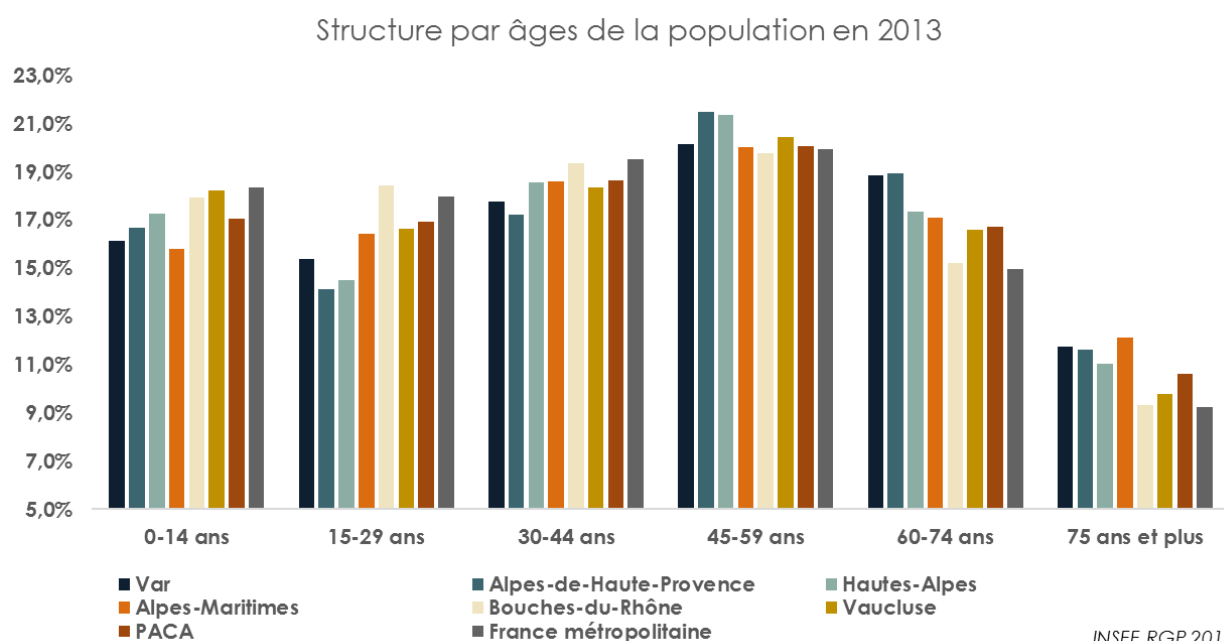
⁴ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Le solde migratoire renvoie à la différence entre les entrées et les sorties du territoire.

dans lequel la hausse de l'âge moyen à l'accouchement est la plus marquée avec 30 ans en 2013 ⁵.

L'importance du solde migratoire (0,48 %) permet cependant de dire que le département du Var reste particulièrement attractif, dans un contexte où le nombre de décès tend à se rapprocher du nombre de naissances.

Un faible solde naturel également imputable à un vieillissement élevé de la population

En 2013, la tranche d'âge la plus représentée au sein de la population varoise est celle des 45-59 ans (20,1 %), devant les 15-29 ans (19,1 %) et les 60-74 ans (18,8 %). Les 0-14 ans (18,4 %), les 15-29 ans (15,4 %) et les 30-44 ans (17,7 %) sont bien moins représentés que dans la plupart des autres départements de la région, et plus encore qu'en France métropolitaine.



En toute logique, les 60 ans et plus sont quant à eux particulièrement présents. De fait, on enregistrait 0,74 personnes de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans en 2013, soit un niveau inférieur à tous les départements de PACA (avec une moyenne de 0,88 pour la région PACA), et plus encore à la France métropolitaine (1,05).

D'après l'INSEE⁶, la région PACA devrait être confrontée d'ici 2040 à :

- L'arrivée aux grands âges des générations issues du baby-boom
- Une augmentation de 57 % des 60 ans et plus
- Une progression de 1 % des moins de 60 ans

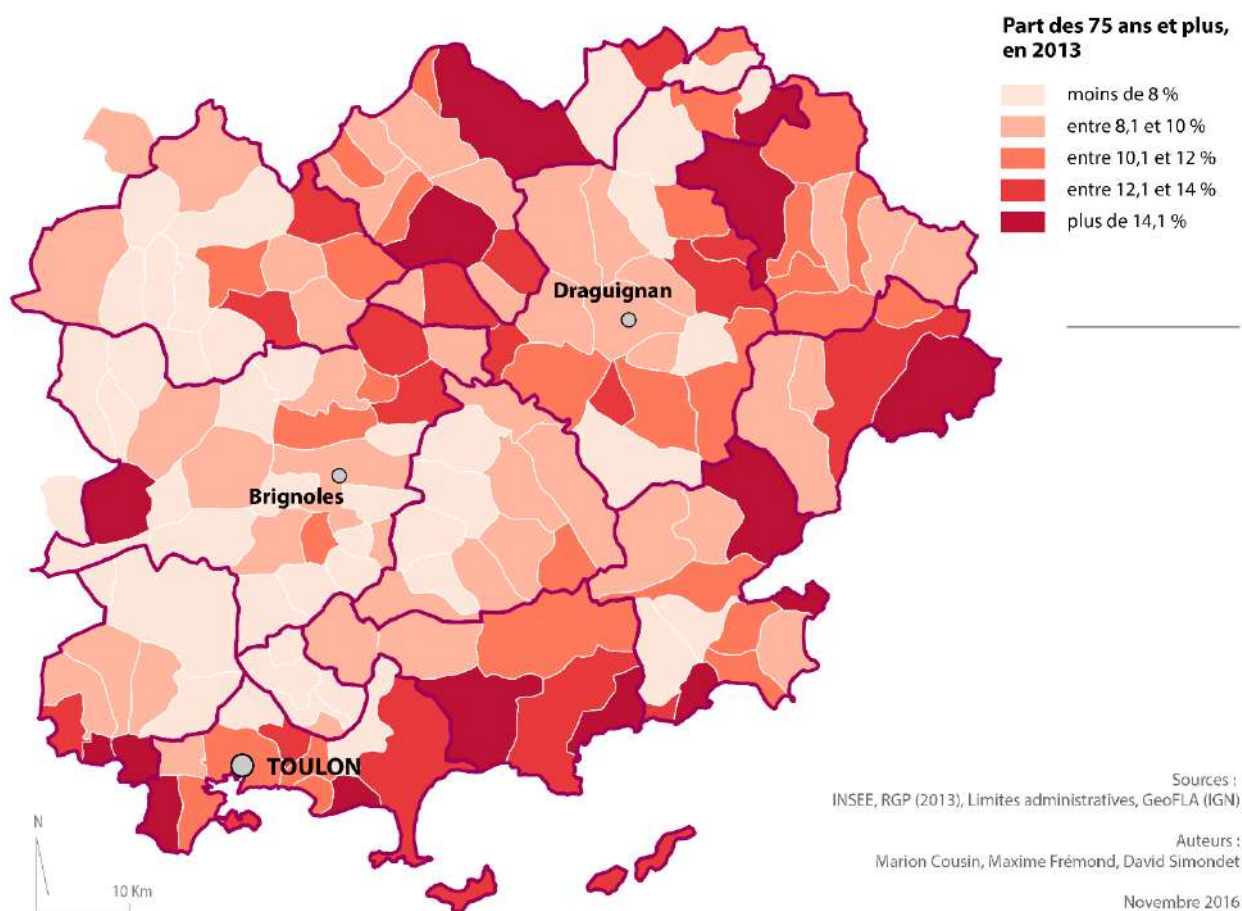
⁵ Schéma des services aux familles du Var 2015-2019, pp. 10.

⁶ « Ralentissement démographique et vieillissement à l'horizon 2040 », Jean-Philippe de Plazaola, Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur, décembre 2010.

La future tendance à la croissance de population en PACA, et plus particulièrement dans le Var, sera uniquement liée à un solde migratoire positif (phénomène d'héliotropisme notamment). **En 2040, un habitant sur trois aura 60 ans ou plus.**

Par ailleurs, les seniors sont inégalement répartis sur le département. La cartographie suivante fait apparaître les territoires ayant les parts de 75 ans et plus les plus importantes :

- La zone côtière, ce qui renvoie au phénomène d'héliotropisme chez les personnes âgées qui touche la Côte d'Azur
- Certaines communes du Haut-Var, plus rurales : Seillans, La Roque-Esclapon, Aiguines et Aups



Ces constats supposent d'importants enjeux en matière d'accessibilité des services destinés aux seniors, notamment dans certaines parties du département.

B. Le tourisme, une caractéristique majeure du département qu'il convient d'intégrer dans toute analyse d'accessibilité

Le département du Var est concerné par une forte saisonnalité de la fréquentation touristique. La population présente est donc, à certains moments de l'année, bien supérieure à la population résidente. Par exemple, 58 % des nuitées sont enregistrées en cœur de saison (juillet-août), et 949 000 estivants sont présents le 15 août⁷.

Ce phénomène a une incidence directe sur les équipements et services du territoire, qui doivent être calibrés en fonction de la population maximale pouvant être présente⁸. Il est d'ailleurs fait mention de ce point de vigilance dans l'ensemble des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) de la zone littorale :

- **Le livre blanc de la Communauté de Commune du Golfe de Saint-Tropez (CCGST) préfigurant le SCoT :**
 - La forte saisonnalité implique une raréfaction des services pendant la période hivernale
 - D'importants enjeux sont également présents en termes de maillage de l'offre de transport au regard des besoins en période estivale
- **SCoT Provence méditerranée :**
 - L'augmentation continue du trafic routier fait craindre une saturation générale à terme des grands axes de voirie
 - La saisonnalité de l'activité touristique est trop marquée : 70 % de l'ensemble des nuitées dans l'aire toulonnaise sont réalisées en été contre 20 % au printemps
- **SCoT de la Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) :**
 - Un fort enjeu de prise en compte de la population touristique dans le dimensionnement et l'accessibilité des équipements, des services, des réseaux et voiries, et des transports est présent
 - Des axes routiers qui sont souvent saturés en période estivale, car combinant plusieurs usages

Cet aspect du contexte varois a été pris en compte pour la plupart des thématiques du SDAASP, dans la limite des données et documents disponibles.

⁷ Atlas du tourisme varois, ADT Var tourisme, observatoire, 2014.

⁸ « Mobilité touristique et population présente : Les bases de l'économie présentielle des départements », Ouvrage édité par la Direction du Tourisme du Ministère du transport, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 2007.

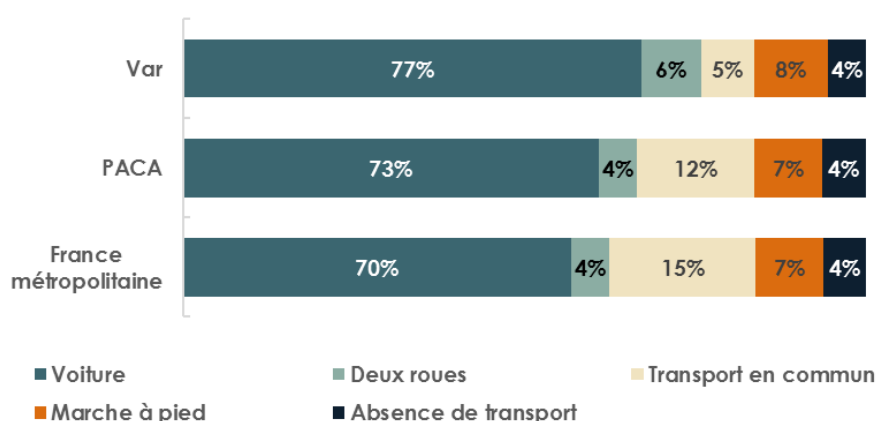
Transports et mobilités

Les points clés

- Un usage prédominant de la voiture individuelle dans le Var et un enjeu de diversification des modes de déplacement
- Un maillage conséquent de l'offre de transport via le réseau Varlib (notamment transport scolaire), mais des limites à pointer :
 - Une offre qui est plus en adéquation avec les besoins des Varois scolarisés que ceux des actifs
 - Une difficile structuration de l'offre du fait de la présence de nombreux pôles intermédiaires sur le territoire départemental mais aussi régional
 - Des temps de transport parfois longs, et des horaires qui ne sont pas toujours en adéquation avec ceux des services au public
 - Une faible densité de population sur certains territoires, au sein desquels le Transport à la Demande (TAD) ne permet pas toujours de répondre aux besoins
- Une politique de transport qui peut constituer un levier d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en veillant toutefois à activer des leviers ciblés pour éviter de très lourds investissements
- Une politique définie à l'échelle régionale suite à l'entrée en vigueur de la loi « NOTRe », et dont la réussite dépendra de nombreux prérequis (structuration et harmonisation de l'offre, mise en place de solutions nouvelles...)

A. Un usage prédominant de la voiture

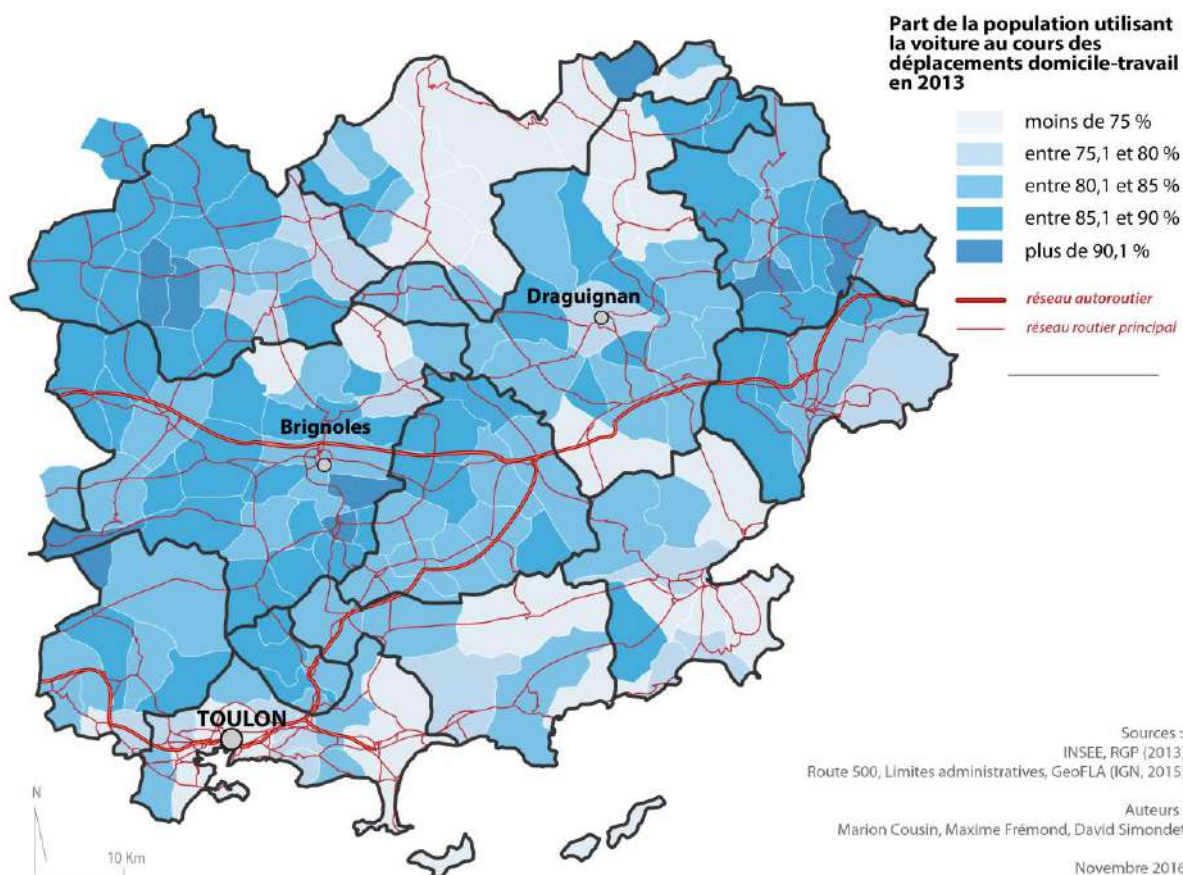
Mode de déplacement des actifs occupés en 2013



INSEE 2013

En 2013, 85 % des ménages varois avaient au moins une voiture (50 % avaient une voiture, 35 % au moins deux voitures), contre 81,1 % au niveau national. Nous pouvons alors supposer qu'un usage prédominant de ce mode de transport est présent.

77 % des actifs occupés se déplacent via ce mode de transport pour se rendre à leur travail, contre 70 % en France métropolitaine. 6 % utilisent un deux roues, soit un niveau également plus élevé qu'en PACA et dans le reste du pays, et avec de fortes disparités entre les communes varoises.

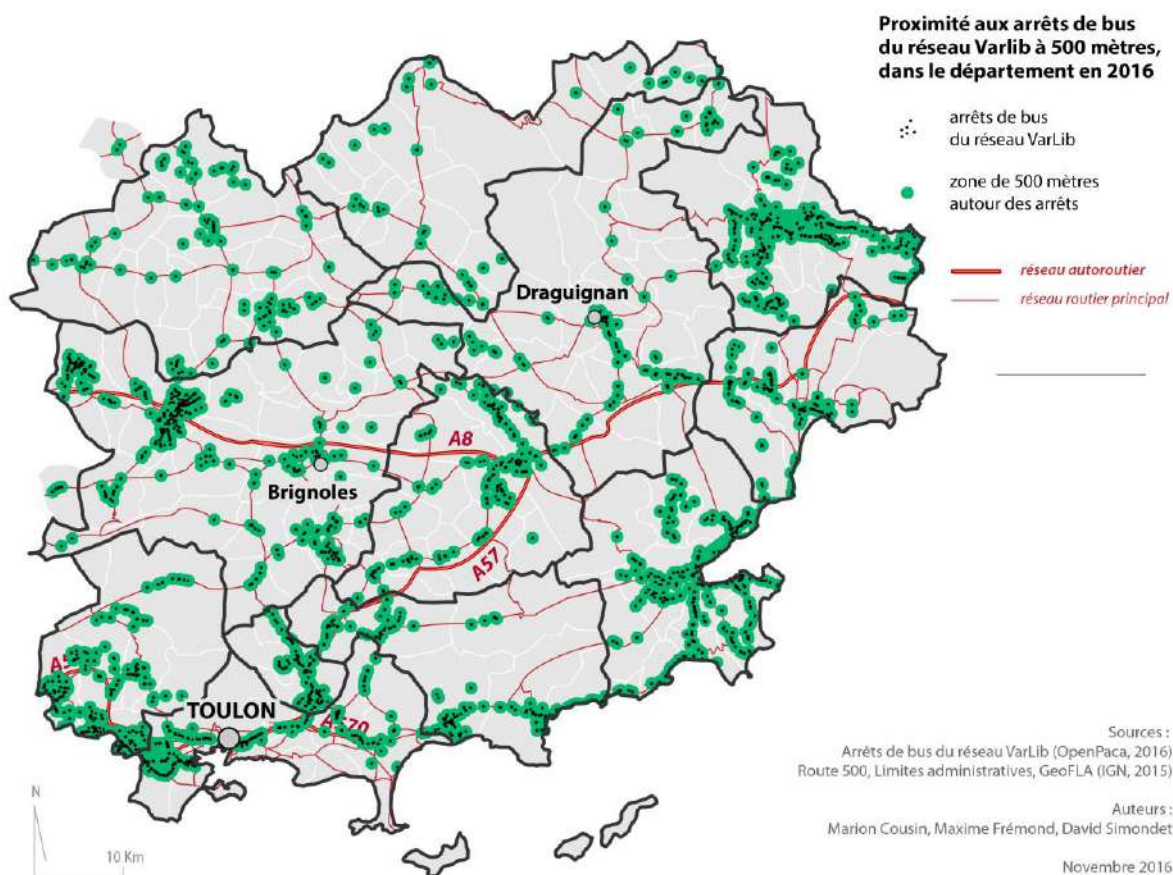


On notera que 98 communes comptent plus de 100 actifs Varois venant travailler sur leur territoire : Toulon (38 communes), Hyères et Brignoles (19 communes), Draguignan (17 communes), Fréjus (10 communes), la Garde (16 communes), mais aussi Aubagne (6 communes) ou Aix-en-Provence (4 communes).

Les dynamiques enregistrées pour le Var sont à appréhender dans un contexte régional où les grandes aires métropolitaines et urbaines sont multipolaires, impliquant une diversité de déplacements, sans concentration de ces derniers en un point unique. De là découle, entre autres, une difficile accessibilité des réseaux de transport, tout simplement parce que le maillage du territoire est complexe à réaliser (multipolarité).

Un premier enjeu est présent en matière de diversification des modes de déplacement, dans la mesure où la population utilise majoritairement la voiture. Il a notamment été pointé par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) adopté le 26 juin 2015 par l'Assemblée plénière du Conseil régional.

B. Les transports en commun



Le Conseil départemental du Var porte une offre de transports collectifs particulièrement étoffée : **le réseau Varlib**. Aujourd'hui, le réseau dessert la majorité des communes du département. **63 % de la population varoise est d'ailleurs situé à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus.**

Si cet indicateur témoigne d'une bonne accessibilité géographique du réseau, plusieurs points doivent cependant être mentionnés :

- **Des horaires** plus en adéquation avec la vie des collégiens/lycéens qu'avec celle des actifs (qui utilisent donc leur voiture)
- **Une multipolarité du territoire** rendant difficile l'adéquation entre une demande diversifiée et une offre parcellaire (horaires, lieux de desserte)
- **Une utilisation prédominante de la voiture**, témoignant de freins à l'accès de cette offre de transport qu'il conviendra encore d'approfondir durant les phases de concertation
- Une faible densité sur certains territoires, au sein desquels **le Transport à la Demande (TAD)** ne permet pas toujours de répondre aux besoins (Aups – Tavernes, Comps, Fayence et Rians – Jouques).

A noter également que le caractère touristique du département, qui implique d'autres usages en termes de mobilités, rend difficile l'organisation de l'offre. D'ailleurs, la forte congestion des réseaux routiers sur le littoral amène différents

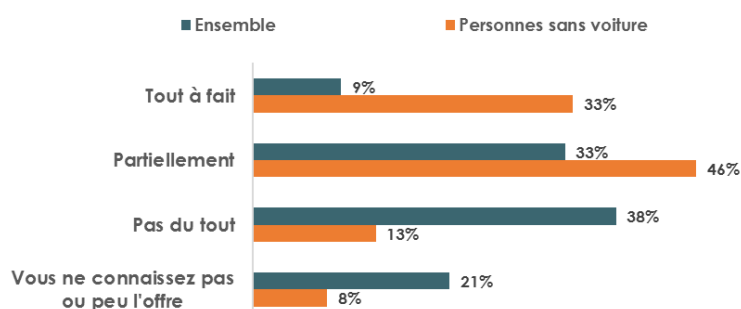
acteurs à engager une réflexion sur la création de TCSP (Transports en Commun en Site Propre), notamment sur les territoires du Golfe de Saint-Tropez et de Var Estérel.

Par ailleurs, le Var profite d'un réseau TER desservant le Sud du département de St-Cyr-sur-mer à Saint-Raphaël. Les réunions de territoires (cf. « transports et mobilités » dans la partie synthèse des réunions territoriales) ont fait remonter l'impression d'un manque de fiabilité du réseau dû à un nombre conséquent de retards. Le projet de Ligne Nouvelle devrait permettre d'améliorer la qualité du réseau en place à horizon 2030.

Une réponse partielle des transports en commun dans l'accessibilité des services au public

Si l'usage de la voiture prédomine pour l'ensemble des trajets de la population varoise, quelques particularités ressortent de l'enquête. De fait, 45 % des interrogés utilisent plutôt la marche à pied et les modes doux pour fréquenter les commerces de proximité. La marche à pied et les modes de transports doux sont également bien utilisés pour se rendre à la pharmacie et au distributeur de billets (38 %).

Les transports en commun vous permettent-ils de vous rendre aux services qui vous sont utiles ?



Réponses traitées : ensemble (677), personnes sans voiture (39) et autres que actifs occupés (199)

Seuls 9 % des Varois estiment que les transports en commun permettent « tout à fait » de se rendre aux services qui leur sont utiles.

Parmi les personnes qui n'ont pas de voiture, près de 80 % estiment que les transports permettent « tout à fait » ou « partiellement » de se rendre aux services qui leur sont utiles (contre 42 % des usagers déclarant disposer d'une voiture dans leur foyer).

La différence est aussi territoriale : 60 % des répondants résidant au sein de l'EPCI de Toulon Provence Méditerranée estiment que les transports en commun permettent « tout à fait » ou « partiellement » de se rendre aux services qui leur sont utiles, contre 42 % des répondant résidant hors Toulon Provence Méditerranée.



Les résultats de l'enquête

C. La Région, nouvel échelon de définition de la politique en matière de transports

La loi « NOTRe », entrée en vigueur le 8 août 2015, prévoit que :

- Seules les communes détiennent désormais la clause générale de compétences
- Différentes compétences du Département en matière de transport sont transférées à la Région :
 - Transports routiers non urbains réguliers et à la demande
 - Transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises
 - Transports scolaires

Cette disposition de la loi « NOTRe » suppose donc un nouvel échelon de définition de la politique de transport, ainsi que d'inévitables enjeux d'harmonisation de l'offre entre les six départements de PACA.

Le plan d'action du SDAASP s'articule donc avec les stratégies des schémas des autres départements sur cette thématique, et plus encore avec les choix de la Région, dont plusieurs sont présentés au sein du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) :

- Conforter l'offre et les performances des transports régionaux
- Développer l'intermodalité et la coordination des transports
- Faire évoluer les comportements routiers
- Modérer la demande de mobilité (mécanisée)
- Mettre les transports au service du développement économique des territoires
- Développer une organisation logistique efficace et durable

D. Un développement de l'offre de transport qui ne constitue pas le seul levier d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Une réflexion sur l'accessibilité des services au public reste étroitement liée aux modes de transports. Dans un département où certains territoires ont une faible densité, les transports en commun ne peuvent être une solution qu'au prix d'investissements lourds, pour une fréquentation parfois très modérée.


Plusieurs leviers d'amélioration peuvent cependant être pointés :

- **L'adaptation des horaires des lignes de transport** afin de permettre des allers retours entre les zones rurales et les pôles de service dans la demi-journée. Néanmoins, on se heurte très vite à un réseau d'abord pensé pour desservir les villes entre elles, et destiné en majeure partie à un public scolaire, toute évolution impliquant donc de lourds investissements financiers.
- **Le développement du transport à la demande**, en veillant toutefois à avoir une fréquentation suffisante (cf. point précédent)
- **La promotion d'autres modes de déplacement** : déplacements doux, covoiturage, parking relais...

- **Le développement des usages numériques**, permettant aux usagers d'effectuer leurs démarches de chez eux. Cet axe ne permet cependant pas de répondre à l'ensemble des sollicitations, dans un contexte où la « fracture numérique » est bel et bien présente (cf. partie numérique).
- **Le développement d'une offre mutualisée** dans des endroits clés, en développant des modes de transports adaptés à destination de ces « nœuds de services » (cf. partie relative aux MSAP)
- **La création de services « itinérants »**. Si un bus peut être envisagé, son coût reste important.

Si le transport constitue une difficulté majeure pour les publics les plus âgés et/ou en difficultés sur le plan économique, il reste un axe particulièrement onéreux : il n'est d'ailleurs pas toujours pertinent de proposer des solutions prônant une mobilité accrue, alors que d'autres freins non-spatiaux existent (cf. partie « cohésion sociale »).

Enfin, cette réflexion sur l'accessibilité se doit d'être menée dans le cadre d'une stratégie plus large de réduction des modes de déplacements individuels (désormais définie à l'échelle régionale), ce qui implique donc une évolution progressive des usages des Varois.

 <p>Vu dans le Var</p>	<p>Le développement d'une mobilité solidaire avec l'association Garrigues</p> <p>Créée en 2005, l'association Garrigues accompagne les populations dans leurs problématiques de mobilité (qu'elles soient démunies de véhicule ou de permis de conduire, en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle, âgées ou en situation de handicap) via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une plateforme de mobilité organisant du covoiturage solidaire • Un transport à la demande quand ni les transports en commun, ni le covoiturage ne sont possibles. Les bénévoles de l'association peuvent accompagner l'utilisateur, souvent orienté par des travailleurs sociaux, à son rendez-vous si ce dernier en ressent le besoin • La mise à disposition de véhicules dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle via une contribution financière adaptée • Des ateliers mobilité travaillant sur les représentations des individus par rapport à la façon dont ils se situent dans le temps et l'espace <p><i>In fine</i>, l'objectif de l'association est bien d'autonomiser l'utilisateur en l'incitant à trouver une solution de mobilité pérenne tenant compte de ses propres capacités, besoins et projets.</p> 
--	---

Numérique

Les points clés

- Plus de 60 % des Varois ayant encore un débit inférieur à 30 Mbit/s
- De fortes disparités territoriales : plus on s'éloigne des centre-villes et centre-bourgs, moins le débit apparaît comme suffisant
- Un sud et une frange ouest du département bien mieux lotis en 4G que le reste du département
- Un enjeu d'accompagnement au numérique avec 1/3 des répondants à l'enquête auprès des Varois estime qu'ils ont des difficultés à réaliser leurs démarches en ligne

A. Une couverture réseaux à améliorer et un clivage Nord/ Sud important

Le SDTAN-83 : déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2023

En plus d'être un élément central d'attractivité des territoires, le déploiement du numérique est indispensable pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public puisqu'il est une condition essentielle à la dématérialisation des démarches. Lancé en 2013, le Plan France Très Haut débit vise ainsi à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit.

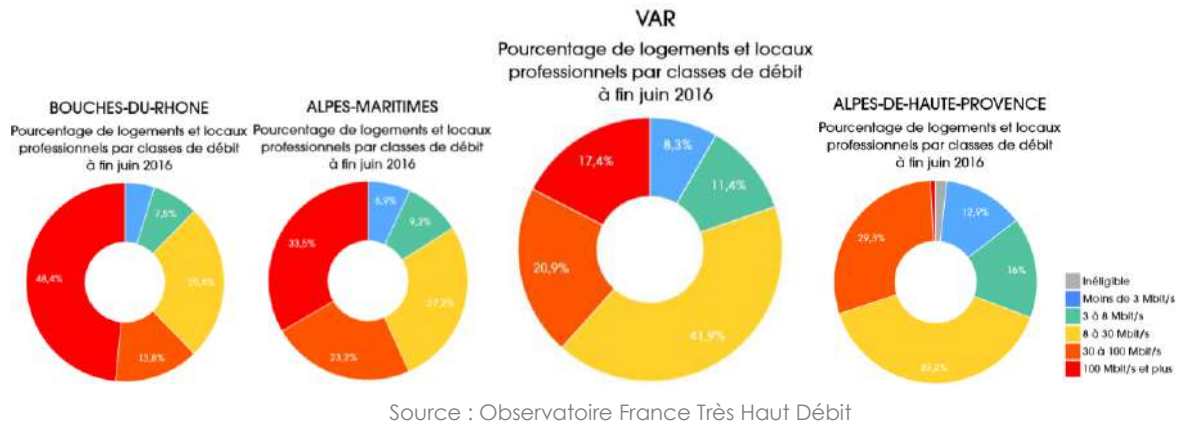
Le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique du Var (SDTAN-83) signé en décembre 2014, décline ces objectifs au niveau départemental. Grâce à la suppression progressive du réseau cuivre par de nouveaux réseaux en fibre optique, le SDTAN-83 **prévoit une couverture en très haut débit de l'ensemble du Var à horizon 2023.**

Une couverture internet encore insuffisante dans certaines zones rurales et péri-urbaines

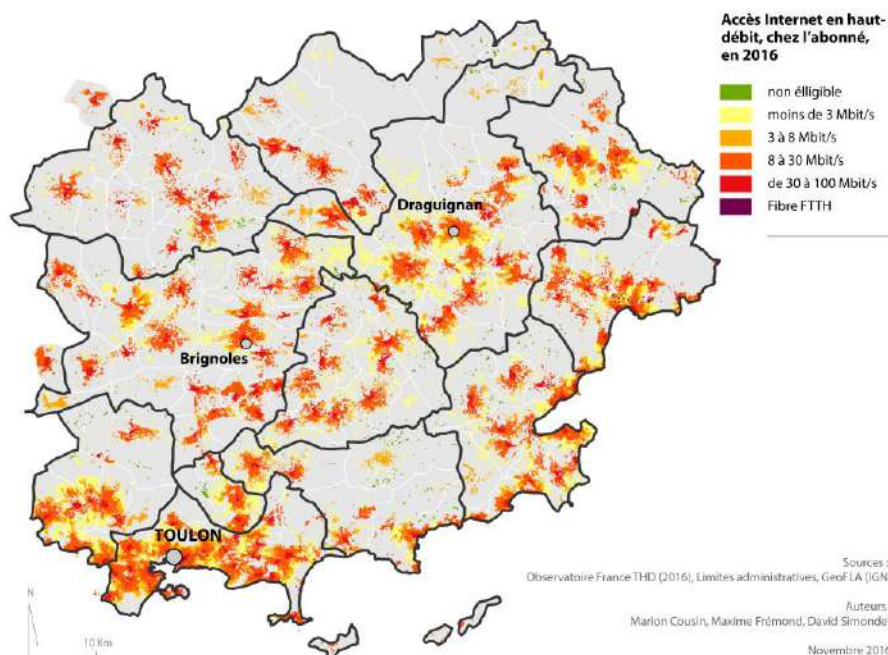
Avant toute chose, au-delà de la couverture numérique, il est important de préciser que la couverture en téléphonie mobile est un vrai enjeu dans le département. En théorie, d'après les données opérateurs, le département est entièrement couvert. Cependant, dans les faits, la physionomie du département (zones forestières, montagneuses) et la couverture mobile par un opérateur unique dans certains endroits conduisent à des « zones blanches », relativement restreintes à l'échelle du département, mais non couvertes en téléphonie mobile. Les participants aux réunions territoriales du Haut-Var ont également mis en avant la persistance de « zones grises » en téléphonie mobile, n'offrant pas une couverture suffisante pour les usagers (cf. « les grandes leçons de la concertation »).

Concernant la couverture internet, comme le montre l'illustration ci-dessous, avec 17,4 % de logements et locaux professionnels bénéficiant d'un réseau supérieur à 100 Mbit/s ou plus, le Var se trouve loin derrière ses voisins des Bouches-du-Rhône (48,4 %) ou des Alpes-Maritimes (33,5 %).

Selon l'Observatoire France Très Haut Débit, plus de 60 % des Varois ont encore actuellement un débit inférieur à 30 Mbit/s. Les résultats du questionnaire auprès des Varois montre d'ailleurs que 26 % des personnes ayant des difficultés à réaliser leurs démarches en ligne estiment que leur commune n'est pas ou mal couverte par internet (cf. « niveau d'accessibilité des Varois au numérique » dans la partie attentes et nouveaux usages du numérique).



Ce niveau de débit ne correspond pas aux usages futurs du numérique. En effet, dans un horizon de 5 à 10 ans, le SDTAN-83 estime que le débit nécessaire pour un usage « confortable » des services numériques au sein des ménages serait de l'ordre de 40Mbit/s⁹.



⁹ Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique du Var, 2015, p. 47

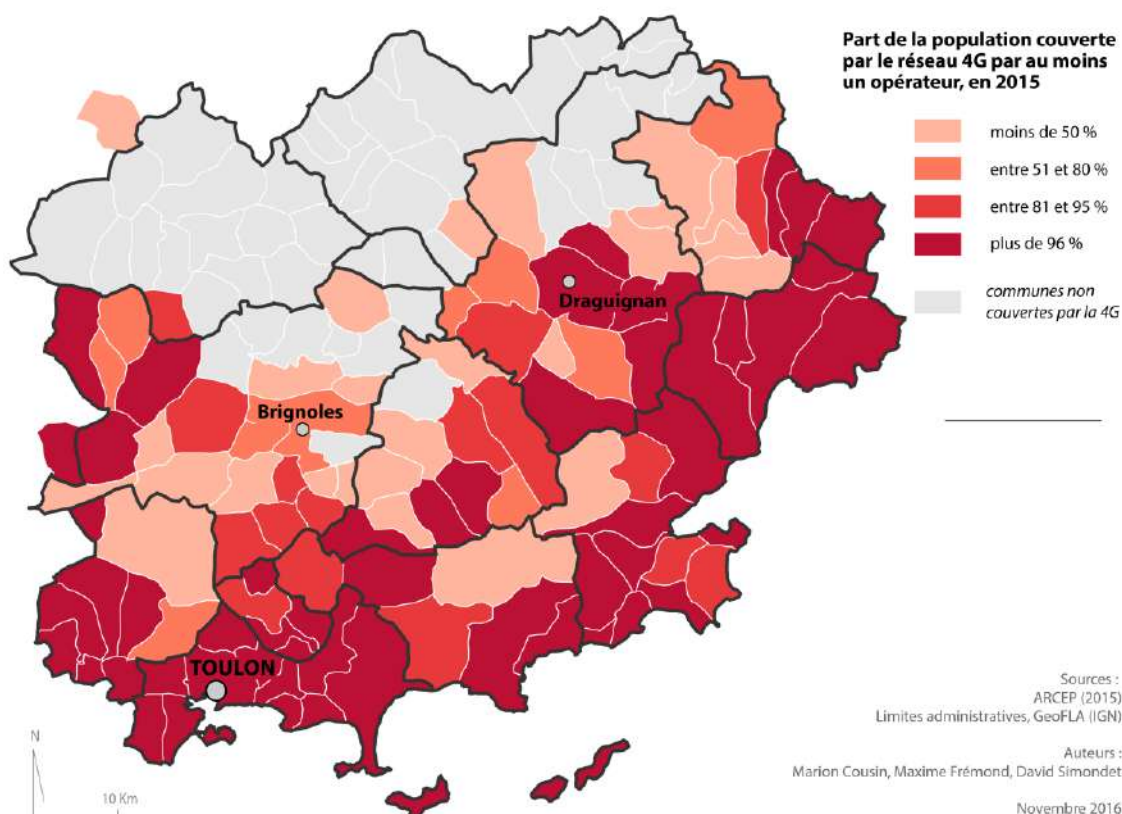
Par ailleurs, comme le montre la carte ci-dessus¹⁰, cette situation générale dans le Var cache de fortes disparités selon les territoires, qui vont au-delà d'une simple fracture Nord/Sud :

- Les centres-villes et centres-bourgs font état d'un débit souvent supérieur à 30 Mbit/s
- Les zones péri-urbaines/zones rurales ont parfois un débit inférieur à 3 Mbit/s voire ne sont pas éligibles.

Plus on s'éloigne des centres-villes et centres-bourgs moins le débit apparait comme suffisant. Ainsi, certaines zones du Haut-Var, du Centre-Var mais également de la zone côtière se rapprochent du débit observé dans les Alpes-de-Haute-Provence (département dans le lequel moins d'1 % des ménages profite d'une connexion supérieure à 100 Mbit/s ou plus).

Une absence de 4G dans le Haut-Var

Concernant les technologies radio-mobiles, le Sud et la frange Ouest du département sont bien mieux lotis que le reste du département. Les intercommunalités du Haut-Var (Lacs et Georges du Verdon, Provence Verdon et nord de l'agglomération dracénoise) ne bénéficient d'aucune couverture 4G.



¹⁰ Cette carte représente le débit chez l'abonné, les zones grises ne sont pas nécessairement des zones non-couvertes mais des zones où il n'y a pas d'abonnés internet

B. Attentes et nouveaux usages du numérique

Des attentes fortes dans le domaine de l'éducation, de l'économie, de la santé, du tourisme et de la culture

Si le numérique est un point central de l'aménagement du territoire c'est parce que les attentes en termes de débit sont fortes de la part de toutes les parties prenantes des territoires : usagers, opérateurs de services, entreprises, administrations. Mais, en pratique, quels sont les usages du numérique envisagés par ces acteurs et pour quels domaines ?

Elaboré avec un vrai souci de compréhension des usages actuels et d'anticipation des usages futurs des acteurs précédemment mentionnés¹¹, le SDTAN-83 apporte des éléments de réponse à ces questions. Différentes attentes « numériques » dans le domaine de l'éducation, de l'économie, du tourisme, de la santé et de la culture ont été identifiées¹². Le tableau ci-après s'appuie sur l'étude réalisée par le SDTAN pour répertorier à la fois le débit souhaité ainsi que les nouveaux types d'usages du numérique par domaine.

	Débit souhaitable estimé	Nouveaux types d'usages (non-exhaustif)
SDTAN-83 - 2014		
Éducation	10 à 20 Mbits/s (selon primaire ou secondaire)	Déploiement de tablettes numériques, cartables numériques, enseignement à distance, suivi des élèves hors de la classe, un lien culturel, collaboration interclasse internationale
Économie	50 à 100 Mbits/s (selon les secteurs d'activités et effectifs)	Partage de fichiers ou d'applications en ligne, travaux collaboratifs à distance, télétravail, audioconférence et visioconférence permettant le partage de documents, gestion de sauvegardes centralisées
Santé	100 à 150 Mbit/s	Visio-conférences, dématérialisation des procédures (dossiers patients électroniques, dématérialisation des feuilles de soin), téléconsultations à partir des SSR (soins de suite et de réadaptation), EPHAD et hôpitaux vers le centre de médecins spécialisé (permettant d'éviter le déplacement des médecins ou des malades), transferts d'images et de dossiers médicaux des petites unités vers des centres médicaux plus importants (capables de réaliser les diagnostics appropriés), transfert de scanner depuis les centres d'urgences vers les hôpitaux spécialisés (permettant de recueillir l'avis de spécialistes en soins intensifs), « stockage d'images numériques » (les données médicales manipulées sont très volumineuses et nécessitent des débits importants pour être traitées de manière optimale), programme de ré-éducation à domicile (via capteur de mouvements)
Tourisme	25 à 50 Mbits/s 100 Mbits/s quand grosses structures d'hébergement	Visites virtuelles et 3D, réservations en ligne (blablacar, airbnb, booking, tripadvisor...), exigence d'information disponible 24/24h 7/7j conduisant à la création de bornes aux abords des sites touristiques permettant la consultation d'informations (hébergements, restaurants, activités, météo...)
Culture	30 à 50 Mbit/s	Expositions, scénographies, spectacles interactifs, audioguides sur smartphones, livres numériques, médiathèques numériques, streaming de musique, partage sur plateformes (sportify, soundcloud...), jeux en ligne massivement multi-joueurs

¹¹ Une vraie dynamique de participation a notamment été mise en place avec les EPCI à fiscalité propre.

¹² Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique du Var, 2015, pp 20-43.

Un accompagnement nécessaire au numérique pour les publics les plus en difficultés

Par ailleurs, au-delà du niveau de couverture réseau du département et de la diversité des attentes des acteurs initiés au numérique, se cachent des inégalités en matière d'usages et donc d'accessibilité des services au public en ligne.

Pour rappel, **on recense 84 % d'internautes en France pour l'année 2015** (dont 68 % se connectant tous les jours), **mais avec des différences particulièrement notables**. Ainsi, les ménages à bas revenus (79 %), mais aussi les ménages non diplômés (44 %) et les 70 ans et plus (38 %) sont beaucoup moins coutumiers d'Internet, contrairement au 12-24 ans (99 %) ou aux diplômés du supérieur (99 %)¹³.

La nécessité d'un accompagnement au numérique pour les publics les plus en difficulté a d'ailleurs été largement mis en avant lors des réunions de territoire organisées dans le Var. Cela a été concrètement mis en place dans la MSAP de Fayence, par exemple par le biais d'un espace multimédia et d'ateliers numériques (cf. « l'accompagnement au numérique au sein de la MSAP de Fayence » dans la partie Maisons de Services au Public).

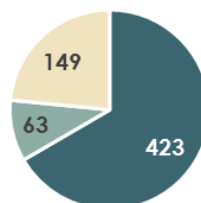
Les résultats de l'enquête auprès des Varois, exposés dans l'encadré ci-après, confirment qu'il existe des inégalités d'accès au numérique, et donc d'accès aux services au public, dans le département.

¹³ Source : CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », in « Baromètre du numérique, édition 2015 », Etude réalisée à la demande du Conseil Général de l'Economie, de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGE) et de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Niveau d'accessibilité des Varois au numérique

Comme le montre le graphique ci-dessous, 34 % des répondants ont des difficultés à réaliser leurs démarches en ligne ou sur internet.

Comment évaluez-vous votre pratique en matière d'accès à distance ?



- Vous maîtrisez totalement les démarches en ligne et par téléphone
- Vous maîtrisez bien les démarches par téléphone mais pas en ligne
- Vous y arrivez mais c'est parfois difficile

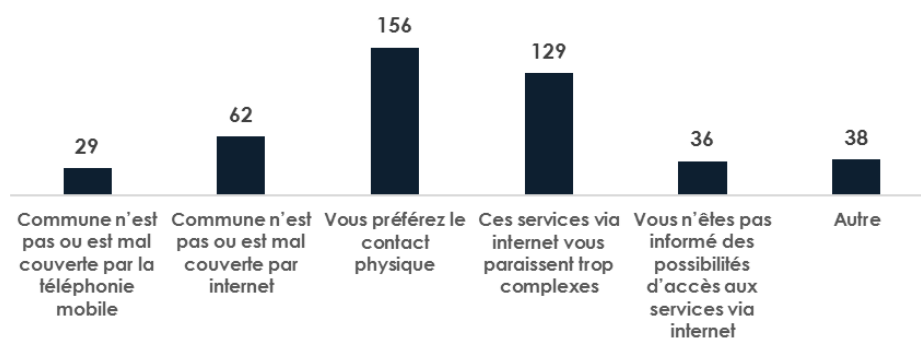
Réponses traitées : 635

La complexité générale des services est évoquée par plus de la moitié des personnes déclarant avoir des difficultés. Les problèmes rencontrés proviennent parfois de la couverture réseau, puisque 26 % des répondants estiment que leur commune n'est pas ou mal couverte par internet.



Les résultats de l'enquête

Explications données par les publics ayant des difficultés à réaliser leurs démarches en ligne et/ou par téléphone (nombre d'occurrences)

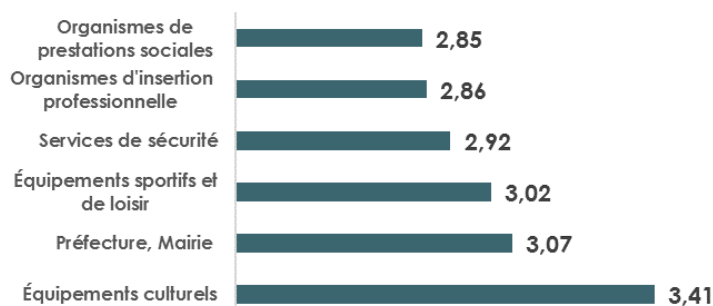


Réponses traitées : 243

A mettre en lien avec l'importance du lien social dans la réalisation des démarches administratives (largement évoqué lors des réunions de territoire), 64 % des personnes ayant des difficultés déclarent préférer le contact physique.

Les démarches en lignes des organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelle sont les démarches jugées les moins faciles d'utilisation par les répondants, avec une note moyenne de 2,9 sur 5 (0 étant « très compliqué » et 5 étant « très facile »).

Que pensez-vous de la facilité
d'utilisation des démarches en ligne de
ces services (de 0 à 5) ?



Réponses traitées: 654

L'accès aux organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelles est pourtant primordial pour les personnes en situation de fragilité socio-économique.

Dans le retour à l'emploi, l'accès à l'outil numérique joue également un rôle prépondérant. Selon l'étude nationale de 2015 du CREDOC, les trois quarts des chômeurs recourent à internet pour accéder à l'emploi. Cependant, ce taux décroît avec l'âge : chez les 18-24 ans, ils sont près de 60 %, alors qu'ils sont 22 % chez les 40-59 ans¹⁴.

Ces inégalités ne varient pas seulement avec l'âge. La même étude montre ainsi que si plus d'une personne sur deux accomplit ses démarches administratives et fiscales sur Internet, cette proportion varie très nettement en fonction :

- De l'âge (18 % des 70 ans et plus)
- Du niveau de diplôme (18 % des sans diplômes)
- Du niveau de revenu (45 % des bas revenus)
- De la taille de la commune de résidence (46 % pour les habitants des communes de moins de 2 000 habitants)

¹⁴ CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », in « Baromètre du numérique, édition 2015 », p.84

Les Maisons de Services au Public (MSAP)

Les points clés

- En 2017, 15 MSAP présentes dans le Var, contre 6 en juin 2016
- Une implantation d'une dizaine de MSAP qui a permis de réduire le temps d'accès moyen aux principaux opérateurs des MSAP (CAF, CPAM, Pôle Emploi, CARSAT, MSA) pour 70 % de la population
- Une fréquentation supérieure à la moyenne nationale pour les 3 MSAP varoises d'Aups, Barjols et Fayence (ex RSP)
- Parmi les usagers des MSAP, une prédominance des demandeurs d'emploi, des femmes, des plus de 40 ans et des personnes provenant de la commune d'implantation de la MSAP
- Des demandes qui concernent principalement les prestations sociales et l'emploi

A. L'amélioration de l'accessibilité aux MSAP

Guichets uniques d'accueil polyvalent, les Maisons de Service au Public (MSAP) rassemblent en un lieu unique plusieurs services au public. Lancées par le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique en 2013, ces structures de mutualisation sont portées par des collectivités, des centres socioculturels, des associations ou la Poste. Le budget de fonctionnement moyen annuel d'un MSAP est estimé à 48 000 euros¹⁵.

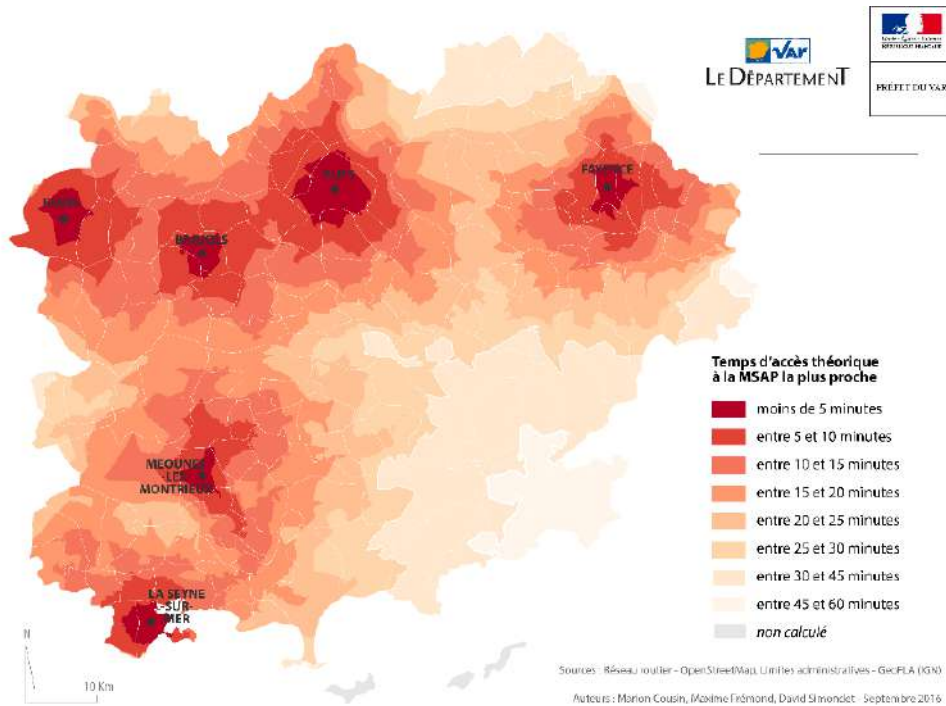
Dans un lieu unique, les usagers peuvent avoir accès à un premier niveau de service, être accompagnés dans la conduite de leurs démarches, ou être orientés vers les bons interlocuteurs. Les premières évaluations montrent que les MSAP offrent un espace de proximité permettant de répondre en grande partie aux besoins des usagers¹⁶. Elles constituent l'un des dispositifs phares de l'amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural. En juin 2016, le département du Var accueillait 6 MSAP. En 2017, le département comptera 15 MSAP.

Une baisse des temps d'accès aux opérateurs grâce aux MSAP

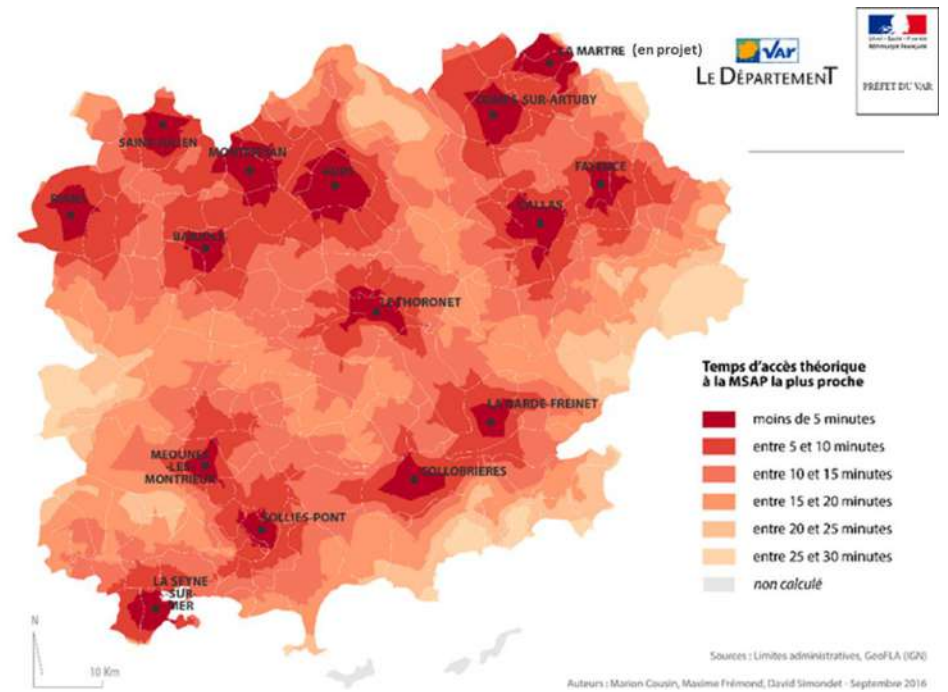
¹⁵ « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 10

¹⁶ Les trois quarts des agents et responsables des MSAP en France estiment que les services proposés au sein des MSAP répondent aux besoins des usagers (« Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015)

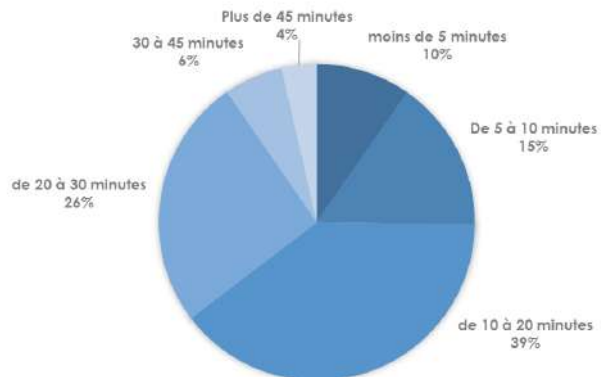
Temps d'accès 6 MSAP



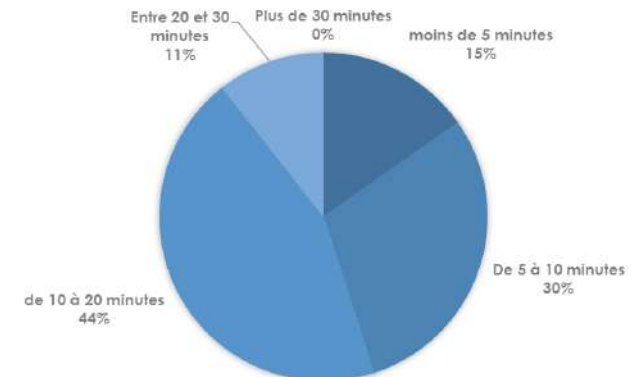
Temps d'accès 15 MSAP au 31 décembre 2016



TEMPS D'ACCES A LA MSAP LA PLUS PROCHE - 6 MSAP



TEMPS D'ACCES A LA MSAP LA PLUS PROCHE - 15 MSAP



Avec 6 MSAP sur le territoire, 10 % de la population varoise se trouvait à plus de 30 minutes d'une MSAP. Comme le montre les cartes ci-dessus, les MSAP du Haut-Var - Saint-Julien, La Martre (en projet) - et du Centre-Var – le Thoronet, la Garde-Freinet et Collobrières - permettent de résorber les « zones blanches ». Avec 15 MSAP, les espaces situés à plus de 20 minutes ne représentent plus que 11 % du territoire et se situent dans le Nord-Est du département (Mons), dans certains espaces côtiers (CAVEM, Golfe de Saint-Tropez) et sur une poche Ouest du Département (Saint Zacharie, Nans-les-Pins, Plan-d'Aups).

Ces réductions de temps d'accès aux principaux opérateurs de services permettent de pallier, en partie, le **désengagement de ces opérateurs qui**, confrontés à des enjeux de rationalisation, sont moins présents sur les territoires : baisse voire suppression des permanences, accueil uniquement sur RDV, serveurs vocaux interactifs...

Il convient également de rappeler qu'une **coordination efficace doit être mis en place avec les relais des opérateurs de services sur le terrain** (MSAP mais aussi UTS, CCAS, missions locales...). A titre d'exemple, les réunions de territoire ont mis en avant la nécessité pour les agents MSAP et assistants sociaux départementaux d'établir un lien privilégié avec un référent CAF notamment pour les situations complexes.

B. Les MSAP : niveaux de fréquentation, typologies d'usagers et demandes effectuées

Méthodologie utilisée

La plupart des MSAP ont ouvert trop récemment pour disposer de données exploitables dans le cadre de ce diagnostic. En revanche, les anciens Relais de Services au Public, aujourd'hui les MSAP de Barjols, Aups et Fayence, implantées depuis plus longtemps sur le territoire, disposent de données de fréquentation¹⁷. Ce sont ces données qui sont utilisées ici afin de dégager les premières grandes tendances de la fréquentation des MSAP sur le territoire varois.

Par ailleurs, une enquête nationale auprès des MSAP, réalisée en 2015¹⁸ par la Caisse des Dépôts et Consignations¹⁹, permettra de disposer d'éléments de comparaison à l'échelle nationale.

Un niveau de fréquentation largement supérieur à la moyenne nationale pour les anciens RSP mais un enjeu de communication autour des MSAP nouvellement installées

La fréquentation des MSAP en France a été estimée à **55 visites hebdomadaires** en moyenne, soit près d'un million par an²⁰. Cette moyenne cache cependant une forte

¹⁷ « Compte-rendu d'activité 2015 – Relais de Services au public Aups », « Rapport d'activité MSAP Fayence, année 2015 », « Bilan 2014-2015 MSAP Barjols »

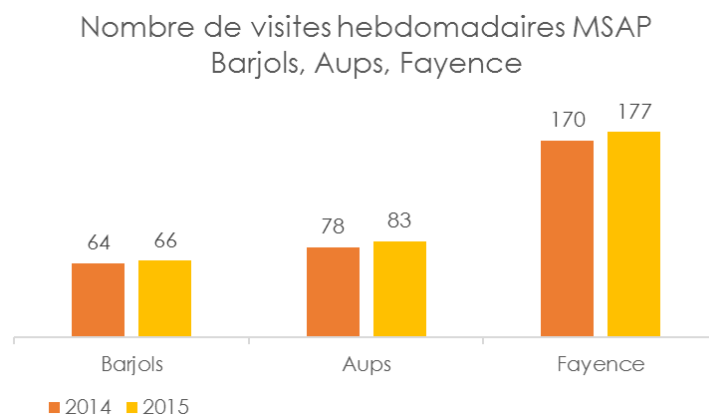
¹⁸ « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015,

¹⁹ La Caisse des Dépôts et Consignations a été missionnée par le CGET pour animer le réseau national des MSAP. Elle est également chargée de l'évaluation du dispositif dans le temps.

²⁰ « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 7.

hétérogénéité entre les différentes MSAP : 50 % ont moins de 31 visites par semaine, et seules 10 % ont une fréquentation supérieure à 120 visites par semaine.

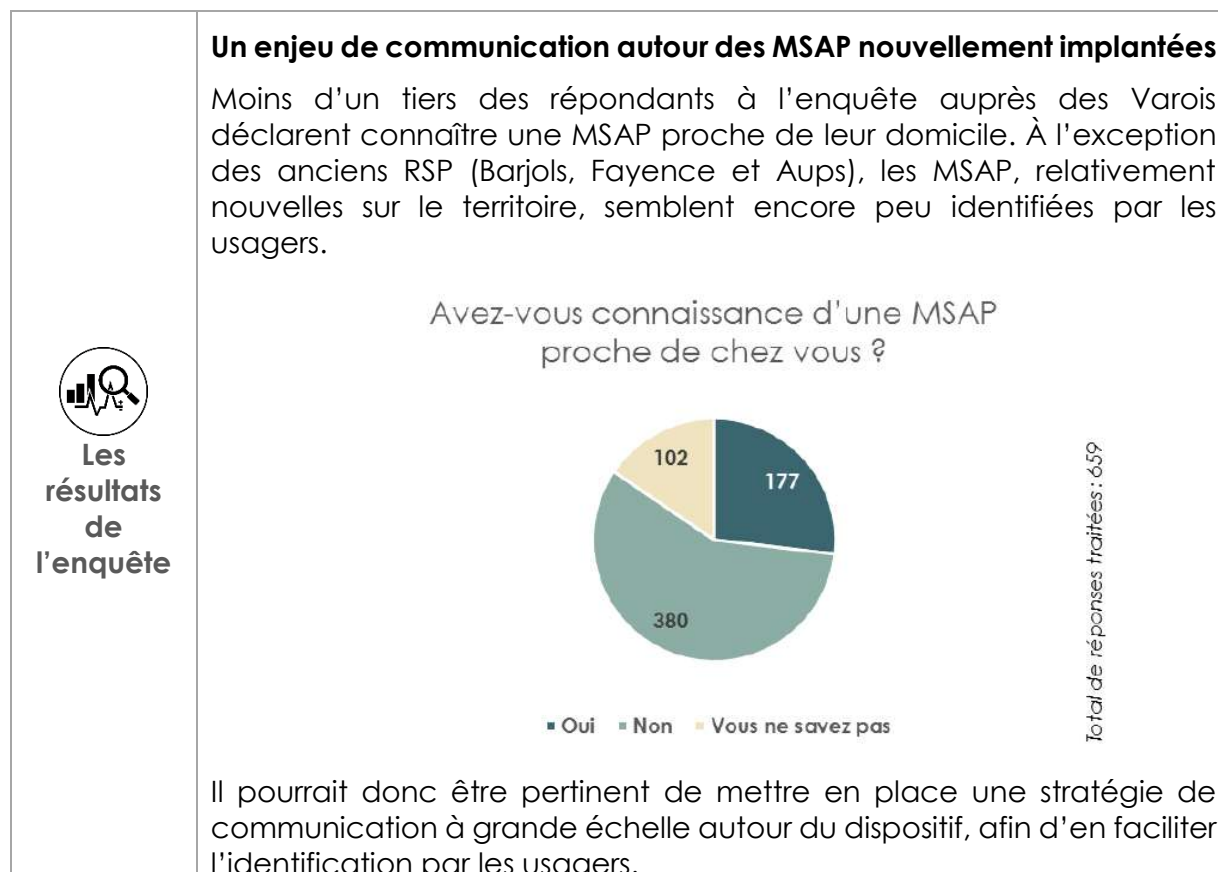
Les MSAP de Aups, Barjols et Fayence ont une fréquentation supérieure à la moyenne nationale. Par ailleurs, la tendance est à l'augmentation de la fréquentation entre 2014 et 2015.



Sources : Rapports d'activité MSAP Barjols, Aups, Fayence 2014-15

Cette forte fréquentation est en partie imputable à :

- L'ancienneté de ces structures et de leur identification par les usagers (cf. « les résultats de l'enquête » ci-dessous)
- La présence de tous les grands opérateurs de services (Pôle emploi, MSA, CAF, CPAM, CARSAT)



Cet enjeu est d'autant plus prégnant pour les MSAP portées par la Poste, ces dernières étant en premier lieu perçues comme point de contact postal (d'où l'importance par exemple d'une signalétique MSAP visible sur ces bâtiments). Une communication du dispositif à destination des relais locaux (CCAS, CIAS, Mairies, médecins, associations...) gagnera également être élaborée, en vue d'un meilleur fléchage du dispositif et d'une meilleure orientation (cf. fiche actions MSAP).

Les usagers des MSAP : une prédominance des demandeurs d'emploi, des femmes, des plus de 40 ans, et provenant de la commune d'implantation de la MSAP

L'enquête nationale réalisée sur les MSAP précise que les publics sont le plus souvent : des demandeurs d'emploi, plutôt des femmes, de la tranche d'âge 40-60 ans, provenant d'un rayon proche de la MSAP (même si 30 % des usagers déclarent effectuer un trajet plus long)²¹.

Les rapports d'activité de 2015 des MSAP de Barjols et Aups confirment ces résultats :

- 60 % des usagers de la MSAP de Barjols et 58 % des usagers de la MASP d'Aups étaient des femmes
- 20 % des usagers de Barjols et 12 % des usagers d'Aups avaient moins de 26 ans, 45 % des usagers de Barjols et 37 % des usagers d'Aups avaient entre 26 et 49 ans et 35 % des usagers de Barjols et 51% des usagers d'Aups avaient plus de 50 ans
- Seuls 32 % des usagers de Barjols étaient en activité

Par ailleurs, comme le montre le tableau ci-dessous, les MSAP de Fayence, Barjols et Aups ont une majorité de leurs usagers qui résident dans la commune d'implantation de la structure mutualisée.

Taux de fréquentation des MSAP de Fayence, Barjols et Aups selon la commune d'origine

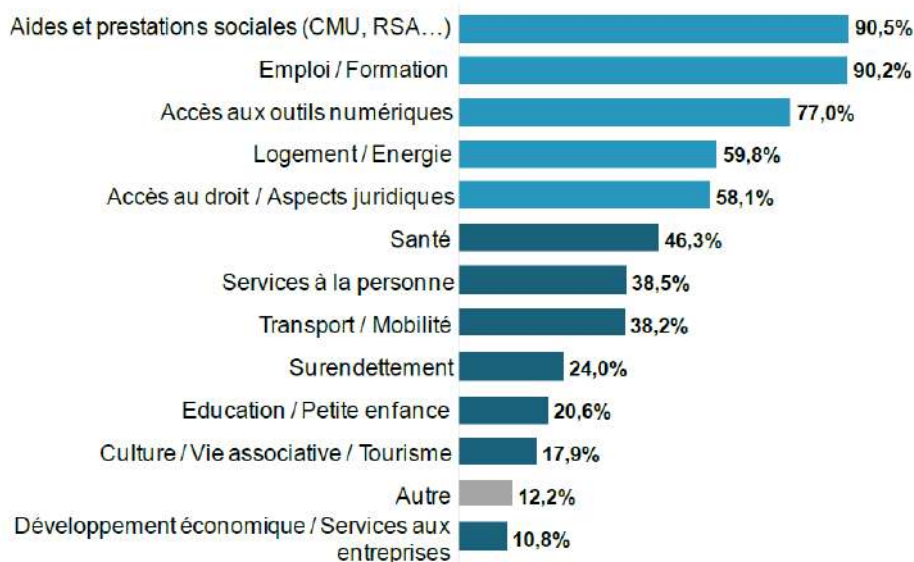
MSAP de Fayence		MSAP de Barjols		MSAP Aups	
MSAP Fayence, Barjols, Aups - 2015					
Fayence	34%	Barjols	57%	Aups	57%
Montauroux	16%	Tavernes	9%	Régusse	11%
Tourrettes	14%	Varages	9%	Salernes	5%
Callian	11%	Pontevès	7%	Villecroze	3%
Seillans	9%	Brue Aurias	3%	Moissac	2%
Autre	6%	Fox Amphoux	3%	Sillans	2%
Saint-Paul	5%	Montmeyan	2%	Bauduen	2%
Bagnols	2%	Artigues	1%	Tourtour	2%
Mons	2%	Esparron	1%	Baudinard	2%
Tanneron	1%	La Verdrière	1%	Aiguines	1%
		Seillons	1%	Artignosc	1%
		St Martin	1%	Les Salles	1%
		Autre	5%	Autre	11%

²¹ « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 11.

Des demandes centrées sur les prestations sociales, l'accès à l'emploi, la formation

Les résultats de l'enquête nationale montrent que les publics viennent en grande majorité se renseigner sur les prestations sociales, l'emploi et la formation. Comme le montre l'illustration ci-dessous, les questions sur le logement, l'énergie, l'accès au droit et les aspects juridiques sont également fréquentes²².

Quelles sont les principales raisons de leurs venues ? (Plusieurs réponses possibles)



Source : Caisse des Dépôts et Consignation, 2015

Les rapports d'activité des MSAP étudiées dans le Var confirment à nouveau ces résultats. Le rapport d'activités 2015 de la MSAP de Barjols fait apparaître, par exemple, que 40 % des motifs de visites sont liés à des demandes Pôle Emploi et 10 % à des demandes CAF. Le rapport d'activité d'Aups montre également un nombre important de demandes Pôle Emploi et CAF même si le principal motif de visite est des demandes liées à la CPAM.

L'accès la formation étant une demande régulière des usagers, les partenariats entre les MSAP du Var et le CEDIS (Centre Départemental pour l'Insertion Sociale) sont primordiaux. Le développement du volet formation fait d'ailleurs partie des perspectives évoquées dans le rapport d'activité de la MSAP de Barjols²³.

²² Ibidem

²³ « Rapport d'activités MSAP Barjols », 2015, p. 34

Bien-être au travail des agents MSAP et pistes d'amélioration

L'importance de la dynamique de réseau pour les agents des MSAP


Les chiffres énoncés dans cette partie découlent de l'enquête nationales des MSAP réalisée par la Caisse des dépôts et consignation.

9 agents des MSAP sur 10 sont des femmes. L'âge moyen se situe autour de 40 ans, avec des niveaux de compétences et d'études très variés (un tiers des agents ont un niveau Bac +3 ou plus). Les principales motivations évoquées par les agents sont le « contact avec le public », le « maintien d'un espace public de proximité » et la « contribution à une mission de service public, le sentiment d'utilité ».

Un tiers des agents travaillent seuls, ce qui pose question en matière de bien-être au travail, de sécurité des agents au contact du public mais également de continuité de service : un arrêt de travail temporaire, quel qu'il soit, peut conduire à la non-ouverture de la MSAP.

Par ailleurs, les agents des MSAP sont parfois eux-mêmes dans une situation d'instabilité professionnelle. Plus de la moitié d'entre eux travaillent à temps partiels, et les contrats aidés et CDD sont nombreux dans la profession. Plus de la moitié des agents des MSAP de moins de 27 ans sont par exemple en contrat aidé. L'instabilité de ce statut interroge directement la continuité, mais aussi l'efficacité du service rendu (formations nécessaires, absence d'agent référent pour les usagers...).

Enfin, l'isolement de certains agents, mais également la spécificité des tâches qui leur sont confiées, implique **d'importants enjeux en matière d'échanges de pratiques et de fonctionnement en réseau**. Cet aspect gagnera à constituer un axe fort du SDAASP.


 <p>Bonne pratique innovante</p>	<p>La mise en place de réunion de réseau MSAP dans les Ardennes</p> <p>Toutes les six semaines, les agents des différentes MSAP ardennaises sont invités à une « réunion de réseau » se déroulant en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une matinée de formation par un partenaire des MSAP • Une après-midi d'échanges sur les difficultés rencontrées par les professionnels au quotidien <p>Animées par un agent de la Préfecture des Ardennes et de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), ces réunions permettent d'améliorer les qualifications des agents et, <i>in fine</i>, la qualité du service rendu.</p> <p>Ces journées contribuent enfin à créer une appartenance palliant, en partie, au sentiment d'isolement de certains agents.</p>
--	--

Les leviers d'amélioration des MSAP

Les pistes d'amélioration des MSAP identifiées par les agents concernent²⁴ :

- Les relations avec les partenaires (publics comme privés) : bénéficier systématiquement d'un contact référent par partenaire, être davantage et plus régulièrement formés par les partenaires
- Les horaires et le contenu des services : Accueillir plus de services et de permanences
- Le numérique : Proposer des formations gratuites en informatique afin de développer l'autonomie des usagers
- L'identification des MSAP par l'utilisateur : meilleure communication sur le dispositif MSAP

Le maintien des liens avec les partenaires, la formation des agents, la mise en réseau avec les autres acteurs sociaux du territoire, l'optimisation du pôle multimédia et de la formation sont d'ailleurs des pistes d'améliorations évoquées dans le rapport d'activité de la MSAP de Barjols²⁵.

 <p>Vu dans le Var</p>	<p>L'accompagnement au numérique au sein de la MSAP de Fayence</p> <p>L'espace multimédia de Fayence, labellisé Espace Public Numérique (EPN), est équipé de 8 ordinateurs permettant aux usagers de réaliser leurs différentes démarches en ligne. En 2015, l'espace numérique de la MSAP de Fayence a enregistré 542 passages.</p> <p>Dans un objectif d'autonomisation et de réponse concrète aux besoins des usagers, des « ateliers numériques » se sont tenus au sein de la MSAP. Les demandes les plus récurrentes ont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Initiation informatique générale sur ordinateurs, tablettes tactiles et smartphones • Navigation sur internet • Utilisation d'une messagerie électronique • Utilisation des outils « cloud » • Bases de traitements de texte et tableurs »²⁶ <p>Cette initiative répond aux besoins d'accompagnement au numérique identifiés dans le département du Var (cf. « niveau d'accessibilité des Varois au numérique » dans la partie numérique).</p>
--	---

²⁴ « Enquête nationale auprès des Maisons de Services au Public - synthèse des résultats », Caisse des dépôts et consignations, CGET, septembre 2015, p. 14

²⁵ « Rapport d'activités MSAP Barjols », 2015, p. 34

²⁶ « Rapport d'activités MSAP de Fayence », 2015

Cohésion sociale et accès aux droits

A. La fragilité socioéconomique

Les points clés

- Une situation départementale intermédiaire : 23,6 % des foyers fiscaux percevant 10 000 € par an, contre 23,4 % au niveau national
- Des inégalités qui sont toutefois présentes, et de nombreux foyers varois très précaires
- Des territoires très fragilisés :
 - Toulon, la Seyne-sur-Mer, Brignoles, le Luc-en-Provence, Cogolin...
 - Dans la partie nord du département
- Une politique de solidarité à destination des plus fragiles portée par le Conseil départemental, et réaffirmée au sein d'un Schéma unique
- Une stratégie d'accessibilité qui doit aller au-delà de la facilitation de la mobilité en prenant en compte certains freins qu'ont les publics fragiles (accès aux droits, recours aux administrations...)

Des niveaux de revenus proches de ceux de la région et de la France métropolitaine

Les données les plus récentes font état d'un niveau de revenus de la population varoise de 25 284 € par foyer fiscal pour l'année 2015, contre 25 874 € pour la France métropolitaine. Le Var a une situation proche de celle de la Provence-Alpes-Côte-D'Azur, en sachant que des disparités existent entre les départements de la région.

Revenus de la population en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
<i>Source : DGFIP 2015</i>		
Var	25 284 €	45,2%
Alpes-de-Haute-Provence	22 648 €	40,7%
Hautes-Alpes	23 289 €	42,8%
Alpes-Maritimes	26 845 €	48,9%
Bouches-du-Rhône	25 110 €	45,1%
Vaucluse	22 938 €	38,0%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

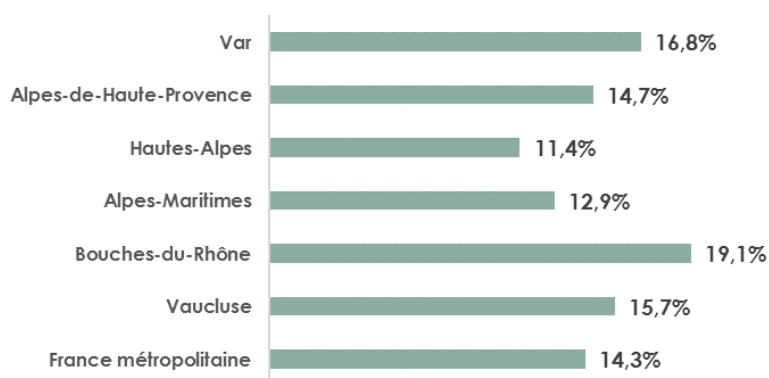
Cependant, on comptait également **2,3 foyers percevant moins de 10 000 € par an pour un foyer percevant plus de 50 000 €**, contre 2,22 pour la France métropolitaine, ce qui implique des niveaux d'inégalité importants. Ceux-ci restent toutefois inférieurs à ceux de la région (2,39).

	Var	PACA	France métropolitaine
DGFIP 2015			
Nb de foyers fiscaux au revenu inférieur à 10 000 euros pour un foyer percevant plus de 50 000€	2,30	2,39	2,22
Part des foyers fiscaux percevant moins de 10 000 euros	23,3%	24,6%	23,4%

16,8 % des foyers allocataires CAF, en juin 2016, étaient bénéficiaires du RSA, soit un taux plus élevé que la France métropolitaine (14,3 %), et l'un des plus importants de la région.

A noter qu'en 2013, **les allocataires du RSA étaient concentrés dans le territoire de Provence méditerranée** (22 323 bénéficiaires), l'Aire Dracénoise (3 872 bénéficiaires) et Provence verte (3 552 bénéficiaires)²⁷

Part des allocataires CAF bénéficiaires du RSA
en juin 2016



De forts enjeux en matière d'insertion sociale et professionnelle sont donc présents, en particulier sur certains territoires urbains du département.

Le Plan Départemental d'Insertion, intégré au Schéma des solidarités départementales 2014-2018, vient préciser qu'« une étude affinée portant sur les entrées et sorties du dispositif confirme la baisse du nombre de sorties liées à une reprise d'activité et la forte diminution du nombre de bénéficiaires accédant à un emploi non-aidé »²⁸.

Des niveaux de fragilité très inégaux sur le territoire départemental

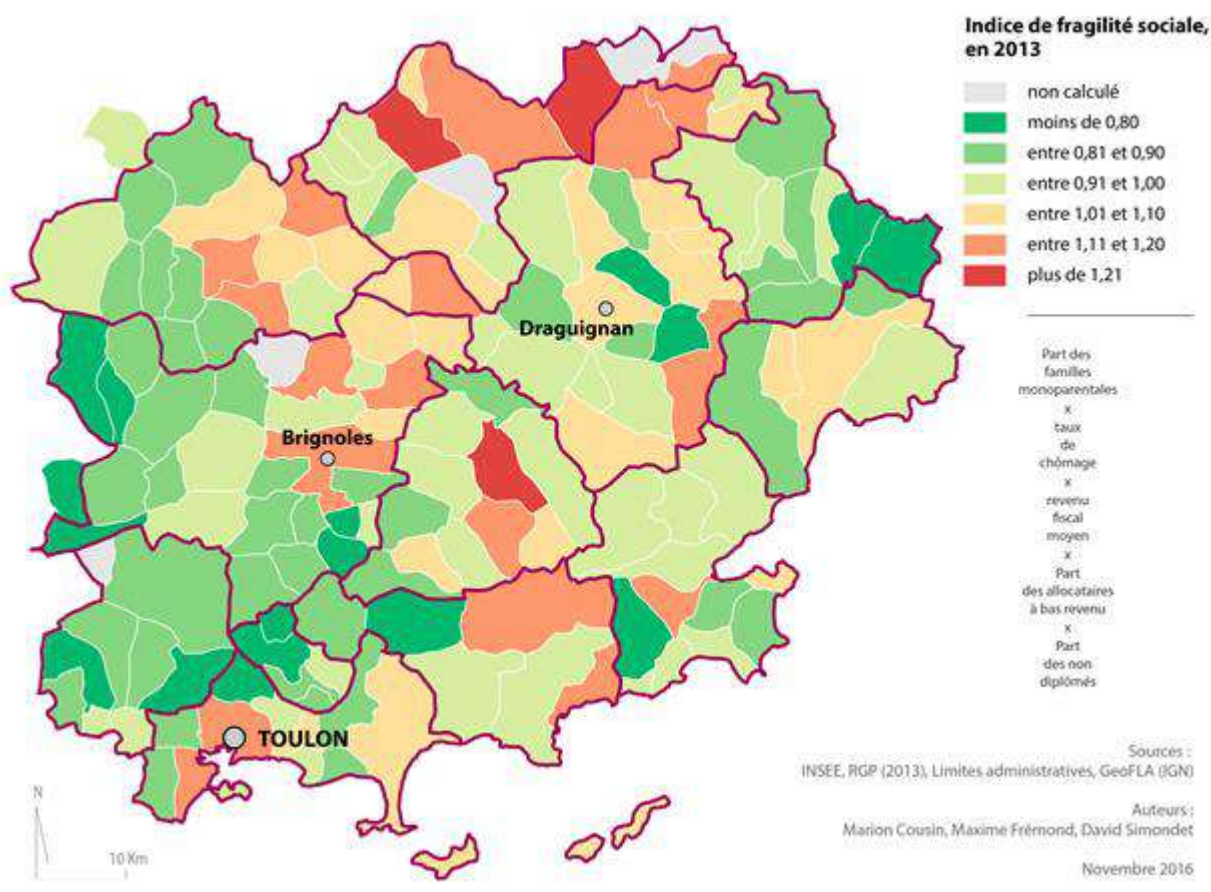
L'indice de fragilité, qui s'appuie sur différents indicateurs clés (part des familles monoparentales, taux de chômage, revenu fiscal moyen, part des allocataires CAF à bas revenu et part des non-diplômés), témoigne d'importants écarts entre les

²⁷ Cf. Schéma des solidarités, pp. 94. On parle ici des EPCI avant 2017.

²⁸ Ibidem, pp. 93.

communes varoises (cf. carte ci-après). Ainsi, les publics vulnérables sont plus présents :

- Dans certaines zones urbaines : Toulon, la Seyne-sur-Mer, Brignoles, le Luc-en-Provence, Cogolin...
- Dans la partie nord du département, soit dans les territoires les plus ruraux : CC Lacs et Gorges du Verdon, Artuby Verdon, à l'Est de Provence Verdon...



Dès lors, d'importants enjeux sont présents en matière d'intervention auprès des varois les plus vulnérables, dans des territoires aux réalités très différentes.

Différents schémas pour répondre aux besoins sociaux

Pour répondre à ces besoins, un travail conséquent a été mené ces dernières années par le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, via la définition d'une stratégie transversale au sein d'un document-cadre unique : le Schéma des solidarités.

Il comprend différents volets :

- **Schéma de l'enfance** : renforcement de l'efficacité de la prévention et du repérage des situations, développement de l'implication des familles dans le projet pour l'enfance, cohérence et continuité des parcours
- **Schéma de l'autonomie**
- **Programme départemental d'insertion** : accès aux droits, favoriser le retour à l'emploi, construire un environnement favorable au retour à l'emploi

Le SDAASP s'articule donc avec ce document directeur, qui a déjà mené une analyse territorialisée de l'offre qu'il encadre (ASE, PMI, insertion, dépendance, handicap), et d'où découlent de nombreux axes d'intervention.

Par ailleurs, ces derniers mois, l'État, le Conseil départemental, la CAF, la MSA, l'Education Nationale, l'AMF83, l'UDAF83, l'ARS et la Ville de Toulon ont élaboré un Schéma départemental des services aux familles, conformément à la circulaire DGCS-SD2C-2015-8 du 22 janvier 2015. Il est, à l'échelle locale, l'un des trois outils de mise en place du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale avec les SDAASP et les schémas départementaux des domiciliations.²⁹

Le Schéma des services aux familles identifie des actions en matière de petite enfance, de jeunesse et de soutien à la parentalité, dont certaines concernant les publics fragiles : soutenir la parentalité dans les situations et les événements de vie fragilisants, limiter les risques d'isolement et de rupture dans les liens familiaux et sociaux...

Pour sa part, le Schéma de la domiciliation des personnes sans domicile stable est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2016, et comprend également d'importantes orientations stratégiques :

- Améliorer l'adéquation entre l'offre et le besoin de services et sa bonne répartition
- Harmoniser les pratiques des organismes domiciliaires pour améliorer la qualité du service
- Promouvoir le dispositif de domiciliation pour en favoriser un meilleur fonctionnement

Différents leviers d'actions, en faveur d'une meilleure accessibilité des services pour les familles et certains publics vulnérables, ont donc déjà été identifiés. Ainsi, le SDAASP n'a pas vocation à approfondir les domaines de la petite enfance et des services aux familles, mais s'inscrit en complémentarité du travail d'ores et déjà réalisé.

²⁹ Cf. Instruction du Gouvernement du 18 juillet 2016 relatif au renforcement de la mobilisation autour du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aux niveaux régional et départemental.

Un important maillage du territoire par le Conseil départemental

Sur 9 territoires d'action sociale et médicosociale, le Conseil départemental assure la gestion de **34 Centres de Solidarités**. Ils sont gérés par les équipes pluridisciplinaires des 11 Unités Territoriales Sociales (UTS).

Ces centres de solidarité permettent d'assurer un accueil, une orientation et un accompagnement des publics les plus fragiles dans une proximité particulièrement importante. Cette organisation garantit un maillage fort dans le champ de l'accès aux droits, un véritable accès aux dispositifs d'aide sociale, d'aide légale et d'aide extra-légale, et un accompagnement. Par ailleurs, des visites à domicile et des rendez-vous sont proposés dans les villages les moins densément peuplés.

Certains partenariats gagneraient à être développés à différents échelons, aux côtés des principaux opérateurs. À titre d'exemple, il n'existe pas toujours d'interlocuteur identifié chez certains opérateurs, limitant parfois l'efficacité des interventions, et les échanges ont souvent lieu sur la base de fonctionnements informels. Ce travail gagnera donc à être approfondi dans le cadre du SDAASP, tant à l'échelon institutionnel, qu'au niveau des territoires d'action sociale.

Des freins à l'accès aux services qui dépassent les problématiques de mobilité

Un actif disposant d'une voiture pourra facilement accéder à l'ensemble de l'offre de services, ce qui ne sera pas le cas d'une personne fragile sur le plan socioéconomique sans mode de transport individuel, bien plus isolée. **Cependant, il convient de dépasser une lecture spatiale des inégalités d'accès aux services, et déployant une approche par public.**

Plusieurs freins peuvent être mentionnés :

- Un recours aux droits moindre de la part des publics précarisés
- Des démarches réalisées souvent plus tardivement, ce qui implique des situations administratives complexes, et donc un besoin d'accompagnement plus conséquent
- Une dématérialisation qui constitue un facteur d'exclusion supplémentaire
- Des besoins d'accueil physique qui seront toujours présents, pour les publics en situation d'illettrisme par exemple

En conséquence, l'articulation entre les différentes politiques, au-delà des politiques sociales, et la coordination des différents acteurs constituent des points essentiels d'une politique de cohésion sociale efficace.

L'organisation du premier accueil social inconditionnel : un levier d'amélioration de l'accessibilité des services pour les publics les plus fragiles

A la suite des Etats généraux du travail social, un « Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social » a été adopté en octobre 2015. **L'un des axes fort de ce dernier est l'organisation d'un accueil social inconditionnel de proximité**, dont les modalités sont précisées au sein des SDAASP³⁰.

³⁰ Plan d'actions interministériel en faveur du travail social et du développement social, mesure 4, pp. 14.

Cette mesure a pour but de répondre à plusieurs difficultés³¹ :

- Délais importants d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux
- Morcellement de l'accompagnement des personnes lié à la complexité et à l'empilement des dispositifs, et difficulté de prise en compte globale des besoins des personnes
- Intervention sociale davantage réparatrice que préventive
- Taux de non recours aux droits élevé
- Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Difficultés pour les professionnels à coordonner leurs interventions

Le premier accueil social inconditionnel de proximité suppose :

- L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social
- La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
- Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
- Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation

Le premier accueil social inconditionnel, via une organisation en « guichet intégré », permet donc de proposer le plus tôt possible des réponses adaptées, en amont de la dégradation des situations.

En tant que chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental est en charge de son organisation, aux côtés des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des CCAS/CIAS. D'autres acteurs de proximité seront associés, afin de mener un travail en étroite collaboration avec les UTS, en particulier les MSAP (cf. fiche action n°3 « Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité »).

³¹ « Le premier accueil social inconditionnel de proximité », Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), fiche descriptive, mai 2016.

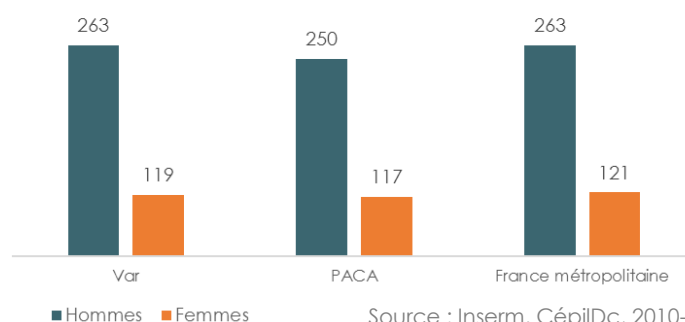
B. La santé publique

- Les points clés
- Un taux de mortalité prématurée supérieur à la moyenne régionale dû aux décès ayant pour causes les tumeurs, les suicides et l'alcoolisme
- Un taux de non-recours des bénéficiaires du régime général aux consultations dentaires (41,7 %) et aux actes de mammographie (39,6 %) préoccupant
- Des besoins de santé les plus importants dans les agglomérations et le Haut-Var
- Une densité de médecins généralistes qui varie de 70 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans l'EPCI Cœur du Var à 133 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour l'agglomération de Toulon Provence Méditerranée
- Une moyenne d'âge des généralistes varois (53 ans) plus élevée que dans la région PACA (52,7 ans) et la France métropolitaine (51,7 ans)
- Un département dont le réseau en MSP se développe progressivement : 3 MSP en service à Tourves, Comps-sur-Artuby et à La Seyne, 2 MSP en cours de construction à Aups et à La Celle et 2 projets à Barjols et Camps-la-Source, et une volonté de déploiement des MSP inscrite au sein des schémas de santé régional et départemental
- De forts besoins dans le champ de la santé mentale : la région PACA est la 5ème région de France la plus consommatrice d'antidépresseurs
- Une faible densité de psychiatres dans le Var (19 pour 100 000 habitants) et une insuffisance des structures adaptées (CMP, CMPP)

Des besoins de santé importants

Un taux de mortalité prématurée supérieur à la moyenne régionale et une part d'affections de longue durée non-négligeable

Taux de mortalité prématurée - décès avant 65 ans pour 100 000 habitants



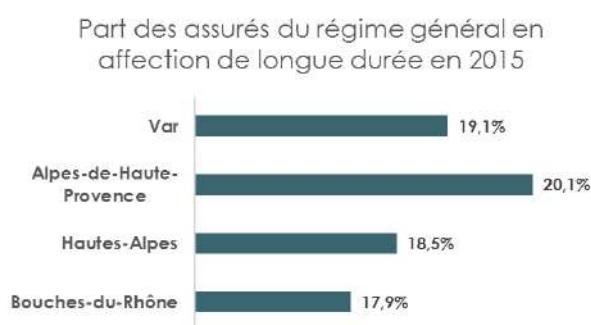
Si le taux de mortalité prématurée dans le Var est comparable au taux de mortalité national, il reste supérieur à la moyenne régionale (263 pour 100 000 pour les hommes dans le Var contre 250 en PACA).

S'attacher aux causes des décès permet de mettre en lumière les potentiels besoins des Varois. Ainsi, on réalise que le Var présente un taux de mortalité plus important que la région concernant³² :

- Les tumeurs (89,6 pour 100 000 habitants dans le Var contre 86,9 en PACA)
- Les suicides (23,8 pour 100 000 habitants dans le Var contre 18 en PACA)
- L'alcoolisme (27,6 pour 100 000 habitants dans le Var contre 23 en PACA)

Ces décès sont révélateurs de besoins en santé préventive et santé mentale (cf. focus sur la santé mentale dans le Var) importants dans le département. L'une des actions phares du Programme territorial de santé est d'ailleurs la « sensibilisation des collectivités territoriale à la promotion de la santé »³³.

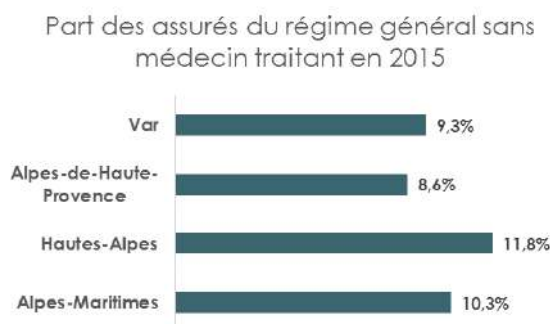
Par ailleurs, par rapport aux territoires de comparaison³⁴, la part des affections de longue durée est relativement importante dans le Var (19 %).



Source : Observatoire des fragilités Grand Sud 2015

Des médecins généralistes identifiés mais des spécialistes moins sollicités

Les pratiques des usagers dans leur parcours de santé sont également révélatrices des besoins et du degré d'accessibilité effectif des services de santé sur le territoire. Le Var se situe parmi les départements de la région PACA ayant une part des assurés n'ayant pas déclaré de médecin traitant inférieure à 10%. Cela suppose une implication acceptable de la majorité des Varois dans leur parcours de santé.



Source : Observatoire des fragilités Grand Sud 2015

³² Inserm, CépiDc, 2010-2011-2012

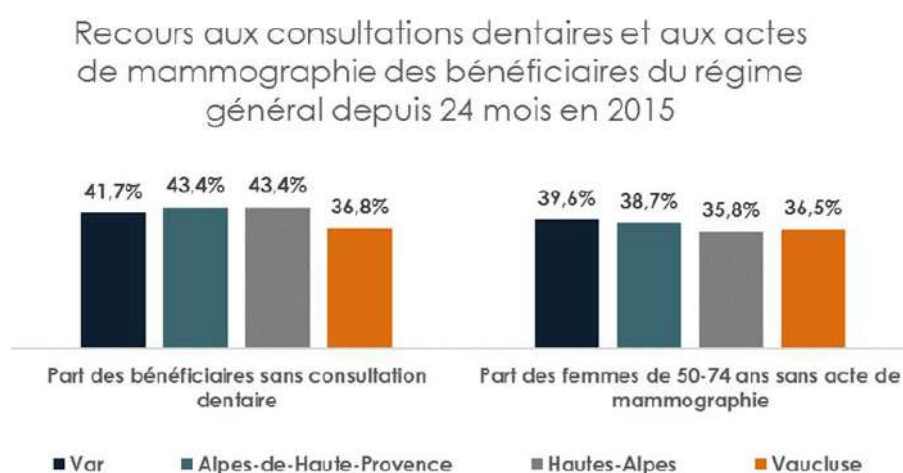
³³ Programme territorial de Santé du Var, ARS, p.17

³⁴ Les données pour l'ensemble de la région PACA ne sont pas disponibles.

En revanche, le taux de non-recours des bénéficiaires du régime général aux consultations dentaires et aux actes de mammographie reste préoccupant (respectivement 41,7 % et 39,6 %). Pour les mammographies des femmes de 50 à 74 ans, il est d'ailleurs plus important que dans les départements de comparaison. Ce non-recours, entraînant des détections tardives des cancers du sein, est l'une des causes du taux de mortalité prématurée important pour causes de tumeurs dans le département.

Dans le Var, ISIS-83, structure associative, est en charge, pour le Conseil départemental et l'ARS, de la mise en œuvre du dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.

Cela met à nouveau en lumière un enjeu fort de prévention médicale fort dans le département.



Source : Observatoire des fragilités Grand Sud 2015

Les enfants et les jeunes sont directement concernés par cet enjeu. En effet, le Projet régional de santé de la Région rappelle que la Provence-Alpes-Côte-D'Azur figure parmi les régions les plus touchées par la pauvreté des enfants et des jeunes³⁵. Cela suppose à nouveau des besoins élevés « en matière d'actions de promotion de la santé et d'éducation à la santé ».

Une forte disparité des besoins sur le territoire

Un indice de besoins de santé a été calculé à l'échelle communale afin de mettre en lumière les disparités infra-départementales sur cette thématique (cf. introduction).

Cet indice synthétique prend en compte différentes données d'âge, de maladie et de fragilité socio-économique : 75 ans et plus, assurés en affection de longue durée, bénéficiaires de la CMU-C et assurés n'ayant pas déclaré de médecins traitants.

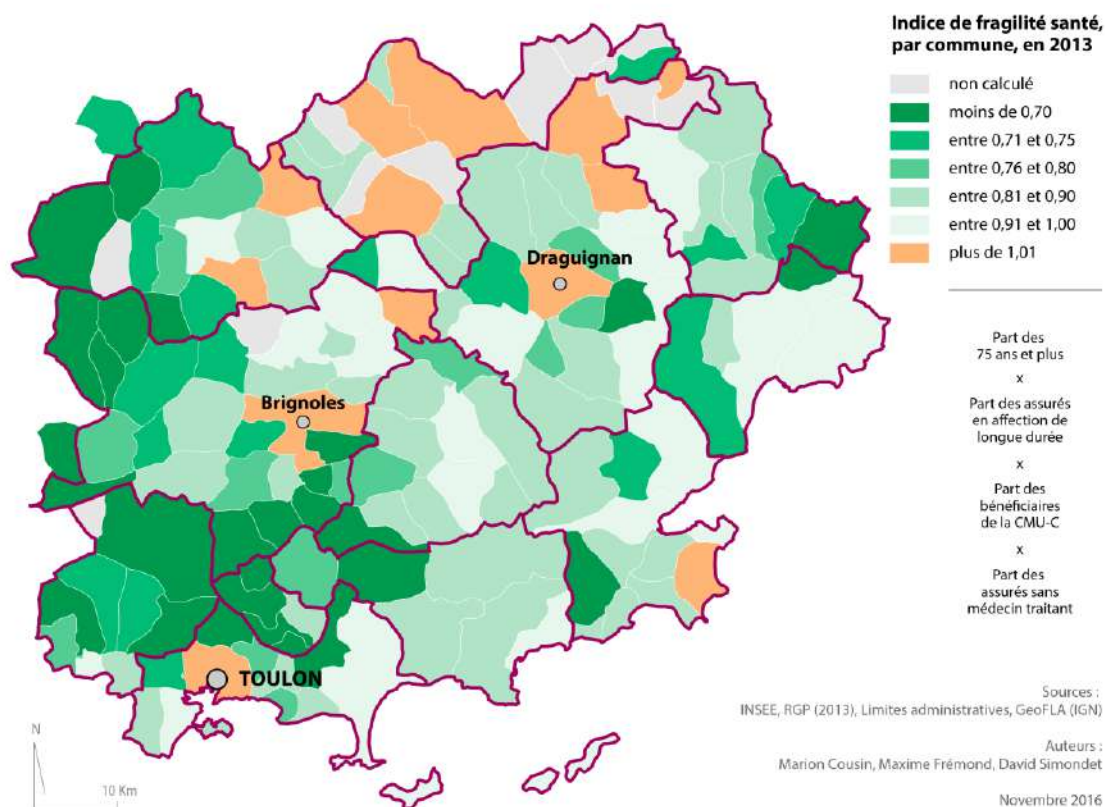
Les besoins de santé sont plus importants :

- Au sein des grandes agglomérations : Toulon, Brignoles, Draguignan

³⁵ Le taux de pauvreté infantile de 28,5 % en Paca contre 22 % en France « Projet Régional de Santé PACA 2012-2016 », ARS p 12-19

- Dans le Haut-Var : Communauté de communes des Lacs et Georges du Verdon, de Provence Verdon et nord-est de la Communauté d'agglomération dracénoise

De manière générale, les besoins sont moins importants dans la frange ouest du département. On remarque d'ailleurs une forte similarité de cet indice avec celui portant sur les publics fragiles sur le plan socioéconomique.



Des équipements de santé en tension sur une partie du territoire

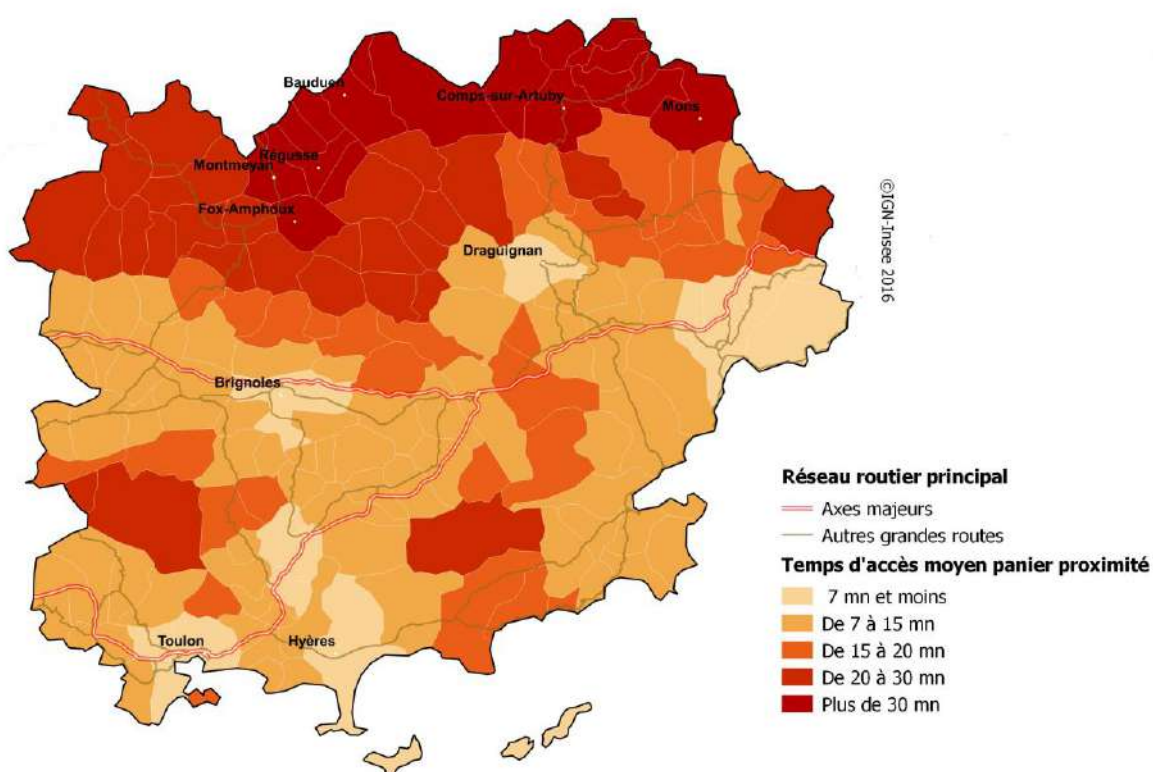
L'accessibilité au panier « santé » de l'INSEE

Réalisée par l'INSEE, la cartographie des temps d'accès au panier « santé » permet de synthétiser l'accessibilité aux équipements de santé de proximité³⁶.

La frontière Nord du Département de la commune de Fox-Amphoux (Provence Verdon) à la commune de Mons (Pays de Fayence) en passant par les Lacs et Gorges du Verdon a très clairement un temps d'accès élevé (plus de 30 minutes) par rapport au reste du département. Ces disparités territoriales risquent de s'accroître avec les départs à la retraite de médecins généralistes (cf. partie suivante).

A noter que dans le centre-Var, les communes de Collobrières et Signes/Riboux ont également un temps moyen au panier « santé » supérieur au reste du Département (20 à 30 minutes).

Accessibilité en voiture des services de santé



Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

Le reste du Département fait état d'une bonne accessibilité aux équipements de santé de proximité. *In fine*, 68 % de la population varoise bénéficie d'un temps

³⁶ Le panier regroupe : Hôpitaux/cliniques, Établissement psychiatrique avec hébergement, Urgences, Maternité, Centre de santé et maison de santé pluridisciplinaire, Médecin omnipraticien, Spécialiste en Psychiatrie, Spécialiste en Ophtalmologie, Spécialiste en Oto-rhino-laryngologie, Spécialiste en Pédiatrie, Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie médicale, Chirurgien dentiste, Infirmier, Masseur kinésithérapeute, Orthophoniste, Pharmacie, Laboratoire d'analyses et de biologie médicale ; Ambulance, Hébergement pour personnes âgées, Centre médico-psychologique, Centre médico-psycho-pédagogique

d'accès moyen au panier « santé » à moins de 11 minutes, ce qui correspond au temps jugé acceptable par les répondants de l'enquête sur les services au public Varois pour se rendre chez un médecin généraliste (cf. partie les résultats de l'enquête).

Les points suivants permettent d'affiner ces résultats selon les spécialités médicales, de manière prospective, et de dresser des comparaisons à l'échelle régionale et nationale.

Une bonne densité de médecins spécialistes (malgré quelques spécialités en tension), mais une densité de généralistes inférieure aux moyennes nationales et régionales

Concernant la densité de médecins, le Var est le parent pauvre de la région PACA, région de France ayant la plus forte densité médicale toutes spécialités confondues³⁷.

La densité de médecins spécialistes (177 pour 100 000 habitants) est supérieure à la moyenne nationale (156 pour 100 000 habitants), mais bien inférieure à la moyenne régionale (277 pour 100 000 habitants).

Cependant, cette apparente bonne densité de médecins spécialistes dans le Var comme en région PACA doit être nuancée pour certains professionnels de santé. En effet, les gynécologues médicaux, les ophtalmologistes, les pédiatres et plus encore les psychiatres sont de moins en moins nombreux dans la région comme dans le département. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir³⁸.

Les réunions de territoire ont confirmé la carence de ces spécialités médicales et l'importance des délais de rendez-vous. Les médecins spécialistes sont d'ailleurs considérés comme le 3^{ème} équipement le moins accessible selon les répondants de l'enquête à destination des Varois, derrière les organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelle (cf. partie « les résultats de l'enquête »).

Les acteurs rencontrés lors des réunions de territoire dans le Haut et Centre-Var mettent également en valeur des temps de déplacements longs pour se rendre chez le spécialiste. Les répondants au questionnaire estiment que le temps de trajet acceptable pour se rendre chez un spécialiste est de 17 minutes (contre 11 minutes pour se rendre chez le médecin généraliste).

La densité de médecins généralistes du Var est, par ailleurs, inférieure à la moyenne régionale et nationale. Cette tension sur la médecine générale a bien été identifiée dans le Programme territorial de santé dont l'une des actions phares est le développement du nombre de terrains de stage en cabinet de médecins généralistes et en MSP³⁹.

Cette situation pose question en termes d'accessibilité aux services de santé de proximité dans le futur, puisque la densité de médecins généralistes va continuer à baisser dans les années à venir. Comme le montre le graphique ci-dessous, selon les projections du Conseil National de l'Ordre des Médecins, entre 2015 et 2020, le

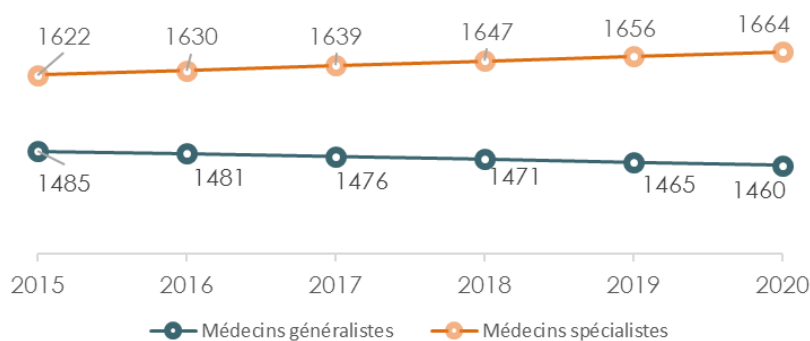
³⁷ « Atlas de la démographie médicale en PACA », Conseil National de l'Ordre des Médecins, 2015, p. 29

³⁸ *Ibidem* p. 67-75

³⁹ « Programme territorial de Santé du Var », Agence Régionale de Santé, p.10

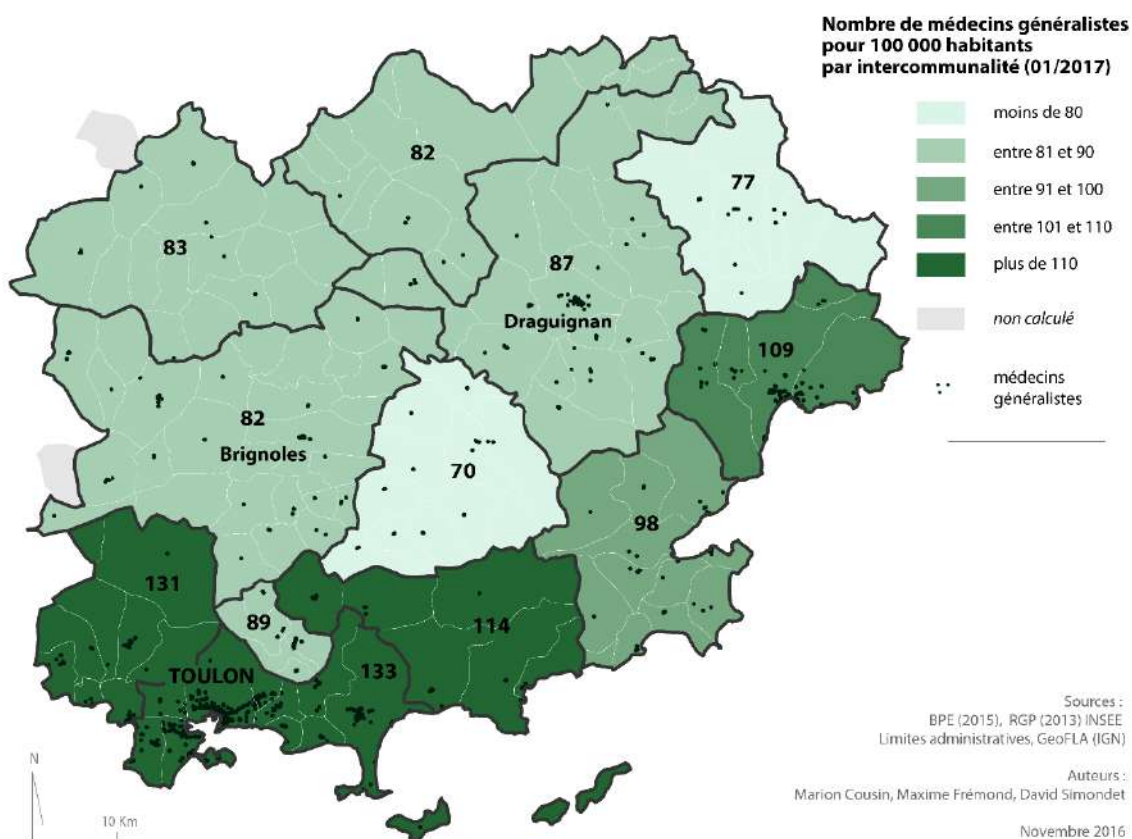
nombre de médecins spécialistes va augmenter (+2,6 %) alors que le nombre de médecins généralistes devrait continuer de baisser (-1,7 %).

Projection du nombre de médecins généralistes et spécialistes dans le Var



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS 2015

Tensions sur la médecine de proximité : entre disparités territoriales et vieillissement des médecins généralistes



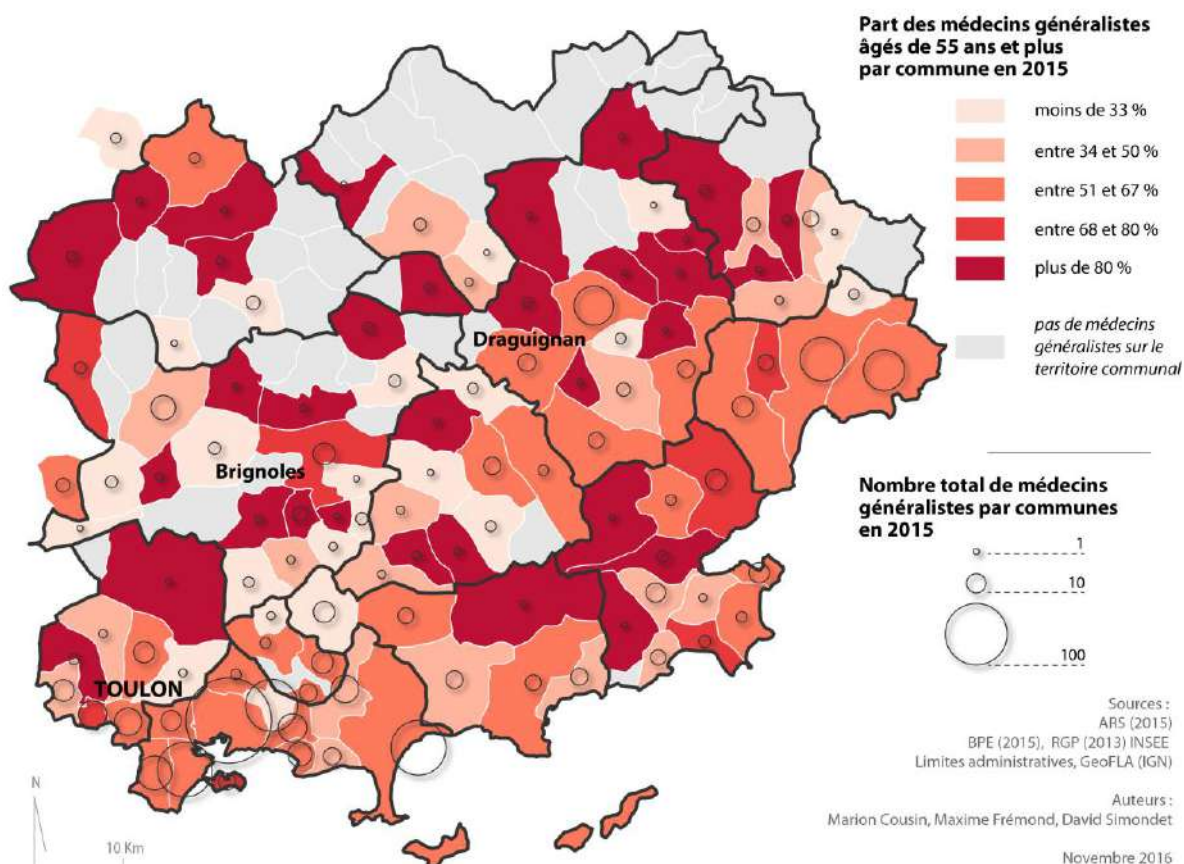
La densité de médecins généralistes varie fortement en fonction des territoires. Le Var est particulièrement marqué par une différence entre la zone côtière et le reste du

département. La densité varie, en effet, de 70 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans l'intercommunalité Cœur du Var à 133 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour l'agglomération de Toulon Provence Méditerranée.

Par ailleurs, avec une moyenne d'âge de 53 ans, les médecins généralistes varois sont plus âgés que leurs confrères de la région PACA (52,7 ans) et du reste de la France métropolitaine (51,7 ans)⁴⁰. Le Var est particulièrement touché par l'enjeu national de départs à la retraite des médecins généralistes qui ont des difficultés à trouver un successeur.

La spatialisation des généralistes âgés de plus de 55 ans en 2015 montre clairement que certains territoires sont plus concernés que d'autres par les départs à la retraite (cf. carte ci-après).

Ainsi, le nord du département est particulièrement touché : Provence Verdon, Lacs et Georges du Verdon, Nord de Pays de Fayence et de l'agglomération dracénoise. En plus d'avoir une densité de médicale déjà faible, certaines communes ont plus de 80 % de médecins généralistes âgés de 55 ans et plus.



Certaines communes du Centre-Var (Signes, La Roquebrussanne, Garéoult, Forcalquieret, Collobrières, La Garde-Freinet) et plus rarement de la zone côtière (La Môle, Grimaud, La Croix-Valmer, Sainte-Maxime) sont aussi en tension.

⁴⁰ DRESS RPPS 2015

Les Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), outil pour améliorer la couverture médicale

Un maillage en MSP qui s'étoffe progressivement

Une MSP est un espace qui regroupe des professionnels médicaux (médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes...) et paramédicaux. Elle permet de mutualiser l'offre de santé sur un territoire et d'offrir aux usagers une prise en charge coordonnée.

Actuellement, le Var compte 3 MSP sur l'ensemble du territoire. Elles se situent dans les communes de Tourves, Comps-sur-Artuby (janvier 2016) et La Seyne-sur-Mer en quartier prioritaire de la ville (septembre 2016). La MSP d'Aups et le pôle de santé de La Celle, en réseau avec la maison de santé de Tourves, sont en cours de construction. Deux projets de MSP sont également prévus à Barjols et Camps-la-Source.

Ces nouvelles structures répondent au Projet régional de santé qui identifie les MSP comme l'un des leviers permettant de palier la baisse de la densité médicale⁴¹. De même, l'objectif 4 du Programme territorial de santé du Var est d' « **accompagner et finaliser la création de maisons de santé pluri-professionnelles** »⁴².

Une amélioration des conditions d'exercice et de la prise en charge du patient

Les MSP améliorent les conditions d'exercice des professionnels de santé de plusieurs manières :

- Conditions de travail jugées plus confortables permettant une rupture de l'isolement professionnel
- Gains de mutualisation importants (locaux, personnel et matériel)
- Meilleure continuité des soins pour les patients (réunions de coopération entre professionnels)

Les MSP peuvent donc être vectrices d'attractivité dans la décision d'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire varois. Afin d'encourager cette dynamique, l'une des actions du Programme territorial de santé du Var est le développement des stages au sein des MSP pour les internes en médecine générale⁴³. La mise à disposition de locaux permet aussi de faciliter les stages. Un studio à destination des internes a, par exemple, été mis en place au sein dans la commune d'Aups.

L'implantation des MSP sur le territoire

Si les MSP sont un véritable outil de densification médicale, ces dernières ne peuvent pas toujours être situées en zones fragiles pour deux raisons :

- La pérennité d'une MSP dépend largement du binôme élus-professionnels de santé. Le projet de MSP doit, avant tout, émaner d'une volonté des professionnels de santé, même s'il est largement accompagné par la collectivité.

⁴¹ Projet Régional de Santé PACA 2012-2016, ARS p 14

⁴² Programme territorial de Santé du Var, ARS, p.11

⁴³ Programme territorial de Santé du Var, ARS, p.10

- Le périmètre doit être économiquement viable pour les professionnels de santé et pourvoir un nombre suffisant de patients. L'implantation des MSP ne se fait donc pas seulement selon les exigences du service au public.

Les MSP sont donc un outil permettant de satisfaire les attentes des jeunes médecins et de répondre, en partie, aux disparités d'accès aux équipements de la santé sur le territoire.

Focus : la santé mentale dans le Var

L'amélioration de la prise en charge des maladies mentales : un enjeu national mobilisant des acteurs à différents échelons territoriaux

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que « cinq des dix pathologies les plus préoccupantes aujourd'hui sont liées aux troubles psychiatriques : schizophrénie, troubles bipolaires, addictions, dépression et troubles obsessionnels compulsifs »⁴⁴.

Les maladies mentales recourent des problématiques multiples : fort taux de non-recours aux soins, maladies diagnostiquées tardivement, chronicité des troubles, situations mêlant troubles psychiatriques et difficultés économiques, sanitaires, médico-sociales, souffrance de l'entourage face aux troubles du comportement... Ces problématiques nécessitent une mobilisation de tous les acteurs de la santé mais également des acteurs de l'emploi, du logement, etc.⁴⁵.

La loi du 5 juillet 2011, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, conforte l'ARS comme acteur référent en matière de psychiatrie sur les territoires. Néanmoins, le Plan national psychiatrie et santé mentale⁴⁶ rappelle que les « politiques de santé mentales doivent être définies en cohérence avec l'organisation départementale, au vu des liens entre santé mentale et politiques de solidarité et de cohésion sociale ». De même, la pédopsychiatrie doit s'articuler à l'échelle départementale avec la PMI, l'Education Nationale, etc.

De forts besoins en santé mentale dans le département

Le projet régional de santé PACA met en lumière une « forte prégnance des troubles de santé mentale dans la région »⁴⁶. La région PACA est d'ailleurs la 5^{ème} région de France la plus consommatrice d'antidépresseurs⁴⁷.

Les différentes Unités Territoriales (UTS) du département estimaient, en 2014, assister à un « développement des problématiques psychiatriques et psychologiques » dans le département⁴⁸.

⁴⁴ Plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, p.6

⁴⁵ Ibidem p.7

⁴⁶ Projet Régional de Santé PACA 2012-2016, ARS, p. 17

⁴⁷ En 2013, la région PACA enregistrait une dose de 7,01 nombre de doses journalière par habitants contre 6,21 en France métropolitaine « Dépression et territoires », IMS Health, 2013

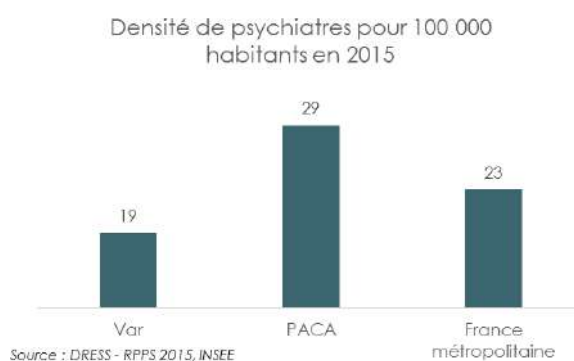
⁴⁸ « Tableau récapitulatifs des difficultés rencontrées avec les principaux partenaires des UTS du Var », 2014

Les spécificités des maladies mentales font apparaître des besoins particuliers :

- Dans le domaine de la prévention : les caractéristiques mêmes de la maladie mentale entraînent parfois une altération de la capacité de la personne à demander de l'aide voire à un déni de la maladie
- Dans les représentations sociales et stéréotypes envers les personnes souffrant de troubles psychologiques : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé la stigmatisation de la maladie mentale comme « l'obstacle le plus important à surmonter dans la communauté »

Un nombre de spécialistes et de structures dédiées insuffisants

Le Conseil national de l'ordre des médecins estime qu'entre 2007 et 2015, les effectifs de psychiatres dans la région PACA ont diminués de 5 %. Cette tendance devrait se confirmer avec une baisse 3,1 % sur la période 2015-2020⁴⁹. Cela est préoccupant pour le Var qui enregistre déjà aujourd'hui une faible densité de psychiatres (19 pour 100 000 habitants).



Par ailleurs, le Projet régional de santé de la Région PACA relève que « les capacités d'hospitalisation en psychiatrie adulte sont nettement inférieures à la moyenne régionale dans l'Est du Var »⁵⁰. Il existe un manque de place pour les prises en charge psychologiques ou psychiatriques. **Comme le montre la carte ci-dessous, le Nord du Var est particulièrement peu doté.**

Sont pointés également les délais importants de prise en charge qui peuvent entraîner une dégradation des situations⁵¹.

⁴⁹ Atlas de la démographie médicale PACA, ARS, 2015, p. 74

⁵⁰ Projet Régional de Santé PACA 2012-2016, ARS, p. 15

⁵¹ « Tableau récapitulatifs des difficultés rencontrées avec les principaux partenaires des UTS du Var », 2014



Même si les structures restent insuffisantes, on peut noter que la couverture en pédopsychiatrie de l'Ouest du Var a récemment été améliorée par :

- L'ouverture à Brignoles en avril 2016 d'une antenne du CMPP de Draguignan, spécialisée dans l'accueil des enfants atteints de troubles autistiques ou troubles envahissants du développement
- L'ouverture récente des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Brignoles et Saint-Maximin (en plus des CAMPS de Toulon, La Seyne, Saint-Raphaël, et Draguignan). Ces structures permettent le dépistage des enfants (0 à 6 ans) présentant ou susceptibles de présenter des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.

Des axes d'amélioration identifiés dans le Projet régional de santé

Les actions à mettre en œuvre dans le Var pour améliorer la santé mentale ont été identifiées dans le Projet régional de santé 2012-2016. Ce document doit être actualisé prochainement.


Parmi ces actions, on peut noter :

- « Développer des actions pour la prévention, le repérage et le premier accueil des adolescents présentant des troubles psychiatriques ou du comportement : tous les territoires sont concernés et en particulier Toulon »
- « Poursuivre le développement des actions de formations au repérage et à la prise en charge de la souffrance psychique dont les troubles dépressifs et les risques suicidaires à destination des personnels de santé »⁵²

Par ailleurs, comme le pointent également les UTS, la coordination de toutes les parties prenantes est primordiale dans le traitement des maladies mentales : un travail

⁵² Projet Régional de Santé PACA 2012-2016, ARS, p. 304 -308

pluridisciplinaire doit être mis en place et une articulation entre tous les services concernés (notamment psychiatres et travailleurs sociaux) est indispensable.

 <p>Bonne pratique</p>	<p>L'ouverture d'une Maison des adolescents à Toulon</p> <p>Au vu des besoins identifiés sur le territoire de Toulon, une Maison des adolescents, portée par le pédopsychiatre Marcel Rufo, a ouvert ses portes début 2017.</p> <p>Les maisons des adolescents s'inscrivent dans une approche globale de prise en charge et visent à favoriser l'accès aux aides, aux accompagnements et aux soins pour les adolescents en souffrance physique, psychique et sociale.</p> <p>Grâce à une approche globale, ces structures permettent en partie, pour ce type de public, de répondre aux problématiques des maladies mentales identifiées plus haut : non-recours aux soins, diagnostic tardif des maladies, situations mêlant troubles psychiatriques et difficultés économiques, sanitaires, médico-sociales et besoins d'accompagnement de l'entourage.</p>
--	--

C. Insertion, formation

Les points clés

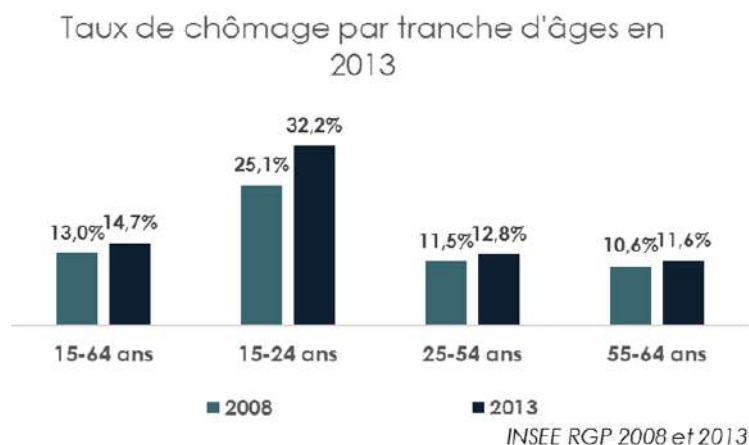
- Dans le Var, entre 2008 et 2013, un taux de chômage passé de 13 % à 14,7 %, soit une augmentation de près de 3 points
- Un nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) qui augmente ces dernières années : 84,9 milliers de DEFM varois en décembre 2013 contre 96,1 milliers en décembre 2015
- Un chômage des 15-24 ans particulièrement élevé : 32,2 % en 2013
- Des agences Pôle emploi et des missions locales peu présentes dans le Haut-Var
- Un maillage conséquent assuré par le CEDIS dans les territoires ruraux
- Des démarches en ligne auprès des organismes de prestations sociales et de retour à l'emploi vues comme les moins faciles d'utilisation (résultats de l'enquête auprès des Varois)

Une part importante de la population varoise en recherche d'emploi

Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et en augmentation

Entre 2008 et 2013, le taux de chômage du Var est passé de 13 % à 14,7 %, soit une augmentation de près de 3 points. Le taux de chômage est supérieur aux moyennes régionale (14,6%) et nationale (13,1 %).

La tranche des 15-24 ans est particulièrement touchée : le taux de chômage a atteint plus de 32 % en 2013, avec une forte croissance depuis 2008 (+ 7 points).



Le calcul de l'évolution des Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM) permet de dresser une première image des dynamiques de l'emploi de ces dernières années. Ces chiffres sont cependant à prendre avec précaution car ne sont comptabilisés ici que les personnes inscrites à Pôle emploi (catégories A, B et C)⁵³.

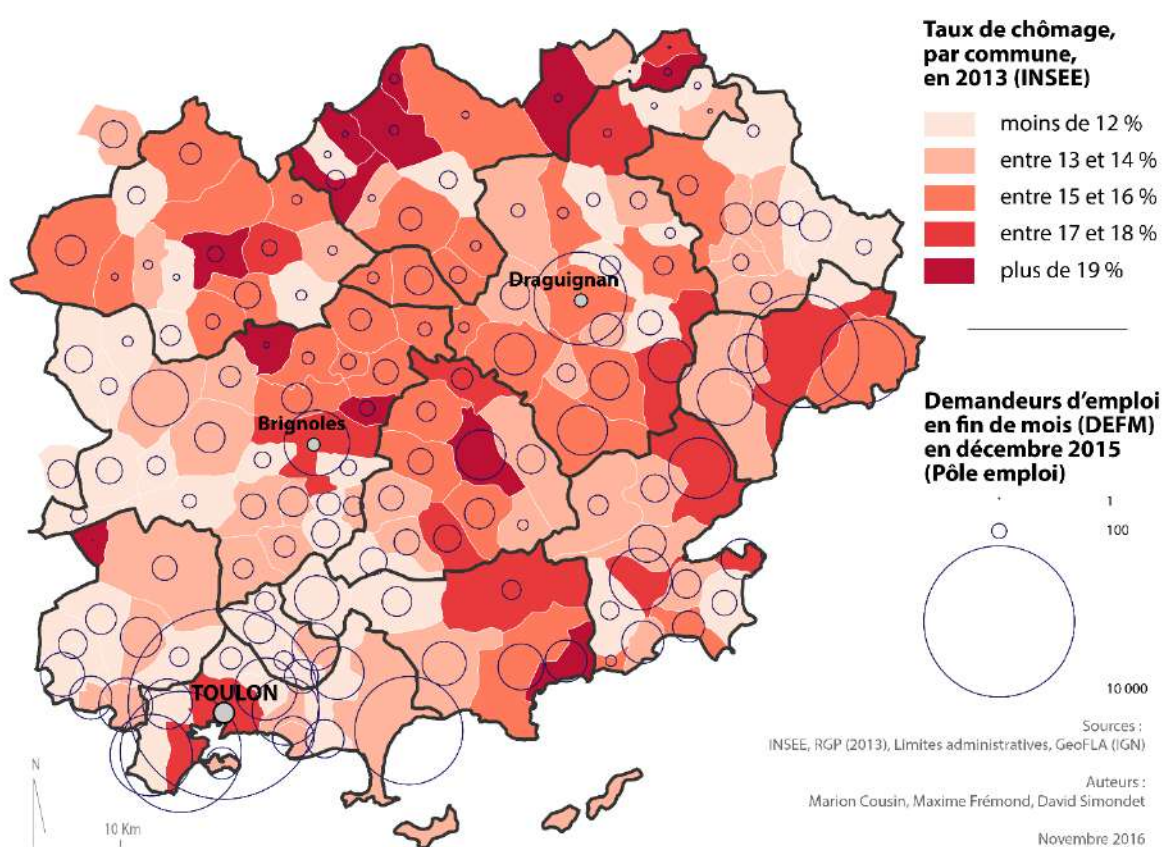
⁵³ Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi au dernier jour du mois. Le mode de calcul est ainsi différent de celui de l'INSEE, qui s'appuie sur

Le nombre de DEFM augmente en région PACA et dans le Var depuis 2008, ce qui vient confirmer les constats précédents. Cette tendance à l'augmentation des DEFM continue ces dernières années : de 84,9 milliers de DEFM varois en décembre 2013, on passe à 96,1 milliers en décembre 2015 ⁵⁴.

Un taux de chômage moins marqué à l'ouest du département

Comme le montre la carte ci-dessous, le taux de chômage a des niveaux différents en fonction des territoires. Sont particulièrement touchés la frange nord du département, Toulon et la Seyne-sur-Mer, ainsi que certaines communes du centre et du sud-est.


L'ouest du Var enregistre des niveaux moins élevés, ce qui est sans doute à mettre en lien avec une attraction des actifs vers différentes communes des Bouches-du-Rhône.



Il y a donc un véritable enjeu départemental de création de conditions favorables pour permettre le retour à l'emploi, notamment chez les jeunes.

les déclarations des habitants au moment du recensement (des chômeurs au sens de l'INSEE peuvent donc ne pas être inscrits à Pôle Emploi).

⁵⁴ Les DEFM en décembre 2015 ont été territorialisés à la commune sur la carte ci-après

 <p>Bonne pratique</p>	<p>Le succès des emplois d'avenir dans le Var</p> <p>Grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs, le Var s'est affirmé en France comme l'un des départements les plus dynamiques dans la mise en place d'emplois d'avenir.</p> <p>Concernant les 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes travailleurs handicapés), les contrats aidés ont permis une insertion professionnelle de jeunes présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La priorité a été donnée aux jeunes des quartiers prioritaires et des zones de revitalisation rurale.</p>
--	---

Une offre départementale destinée aux allocataires du RSA qui dispose d'un maillage important

Une relative accessibilité des services de Pôle Emploi et des missions locales dans le Haut-Var

Le maillage territorial de Pôle Emploi est relativement important sur la zone côtière et le centre du département. En plus des 12 agences Pôle emploi⁵⁵ présentes sur le territoire varois, l'opérateur est présent dans certaines MSAP actuellement ouvertes.

En revanche, il n'existe aucune antenne Pôle emploi dans le nord du département. Le partenariat de Pôle Emploi dans les futures MSAP du Haut-Var est donc primordial. Il permettra d'améliorer largement l'accessibilité de ce service aux demandeurs d'emploi de ces territoires, notamment aux personnes peu mobiles et ayant des difficultés dans l'utilisation des outils numériques.

Les politiques d'insertion en faveur des jeunes s'appuient sur le réseau des missions locales. Au vu de la grande superficie du territoire Varois, les missions locales ont été découpées selon plusieurs territoires :

- Mission locale Ouest Haut Var (Brignoles)
- Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du pays des Maures (Cogolin)
- Mission locale Dracénie-Verdon-Bagnols-Pays de Fayence (Draguignan)
- Mission locale Est Var (Fréjus)
- Mission locale Corail (Hyères)
- Mission locale du Coudon au Gapeau (La Garde)
- MIAJ - Mission locale de la Seyne et de l'Ouest Var (La Seyne)
- Mission locale du Centre Var (Le Luc)
- Mission locale jeunes Toulonnais (Toulon)

Comme pour les agences Pôle Emploi, l'accessibilité des missions locales pour les jeunes ayant des difficultés de mobilité et résidants dans le Haut-Var pose question. L'enjeu est d'autant plus grand que le chômage chez les jeunes est particulièrement important dans le département. Tout comme pour Pôle Emploi, les partenariats MSAP/missions locales sont primordiaux pour améliorer l'accessibilité des services d'aide à l'emploi chez les jeunes haut-varois.

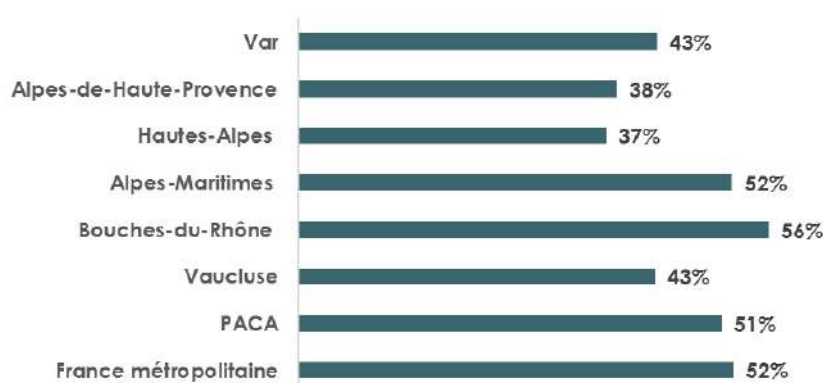
⁵⁵ Brignoles, Cogolin, Draguignan, Fréjus, Hyères, La Seyne, La Valette-du-Var, Le Cannet-des-Maures, Saint-Maximin, Saint-Raphaël, Six-Fours-les-plages, Toulon

Par ailleurs, historiquement, le Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS) est un acteur associatif majeur pour l'insertion professionnelle. Cet acteur dispose d'antennes à Toulon, La Valette, La Seyne, Fréjus, Brignoles et Les Ars. Il se déplace également sur une cinquantaine de communes du Var, dont Saint Julien, Vinon-sur-Verdon, Rians, Aups, Figanières et Fayence dans le Haut-Var.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion conforte les départements dans leur rôle de chef de file des politiques d'insertion et leur confie la compétence de la mise en œuvre du RSA. Le Plan départemental d'insertion affirme les grands principes d'actions de l'insertion dans le Var ⁵⁶.

Un niveau de formation inférieur aux moyennes de comparaison, qui interroge directement l'attractivité du territoire

Taux de scolarisation des 18-24 ans

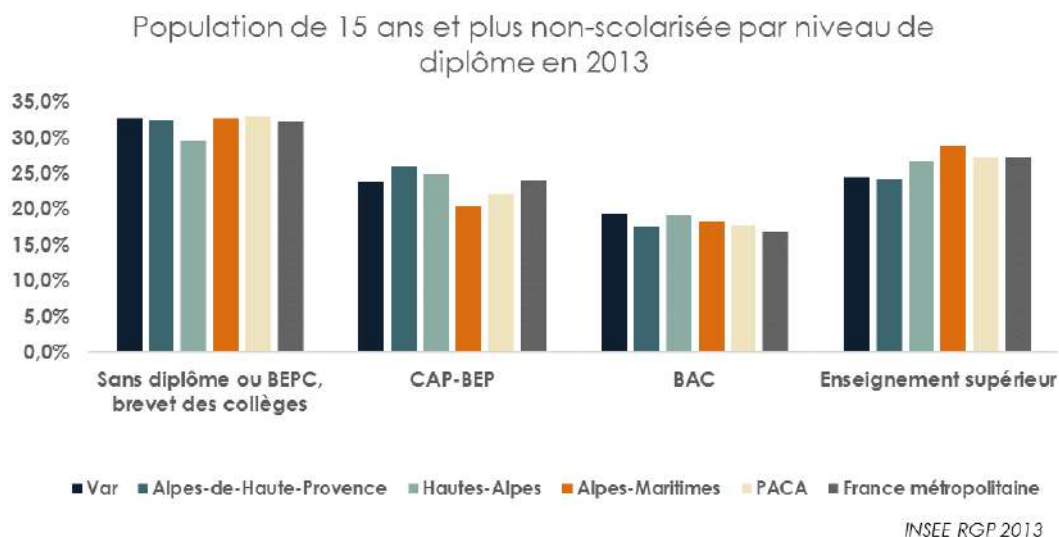


INSEE RGP 2013

Le Var fait état d'un taux de scolarisation des 18-24 ans de 43 %, bien inférieur à celui de PACA et de la France métropolitaine (respectivement 51 % et 52 %). Avec une représentativité modérément importante de cette tranche d'âge (cf. Introduction), on peut supposer que le département accueille également un nombre moins conséquent d'étudiants.

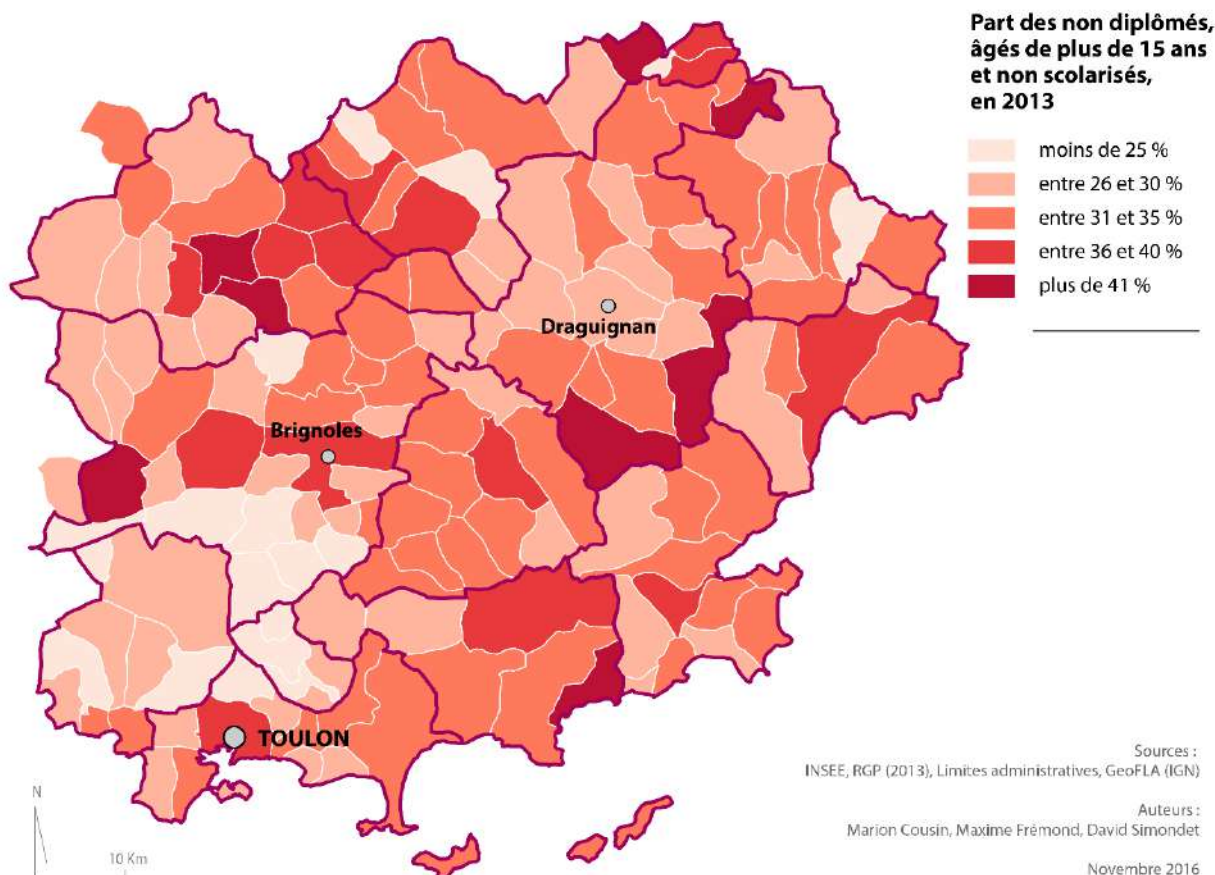
L'enseignement supérieur et la formation apparaissent donc comme des enjeux prioritaires pour le territoire, d'autant plus qu'il existe « une déconnexion entre la formation des hommes présents sur le territoire et les besoins en emplois ».

⁵⁶ Schéma des solidarités départementales, 2014-1018,



À ce sujet, on notera une part relativement modérée de varois diplômés de l'enseignement supérieur (21,3 %), par comparaison à la région (27,2 %) et la France métropolitaine (27,1 %). Les sans diplômes ou diplômés du brevet des collèges représentent quant à eux 32,6 % de la population.

Les territoires où la population la moins diplômée est la plus représentée sont : Toulon, Brignoles, Vidauban, le Muy, ainsi que plusieurs communes du nord du département.



La situation varoise doit être appréhendée à travers les dynamiques régionales qui la concernent. En effet, les métropoles de la région (Aix-Marseille et Nice) disposent d'une offre de formation plus conséquente, et sont vectrices d'innovation. Cela explique de moindres taux de scolarisation des 18-24 ans, et un niveau de diplôme inférieur (départ de populations diplômés).

Le Var est donc confronté à un défi de taille : disposer d'une offre de formation développée, accessible aux varois, et cohérente avec son économie.

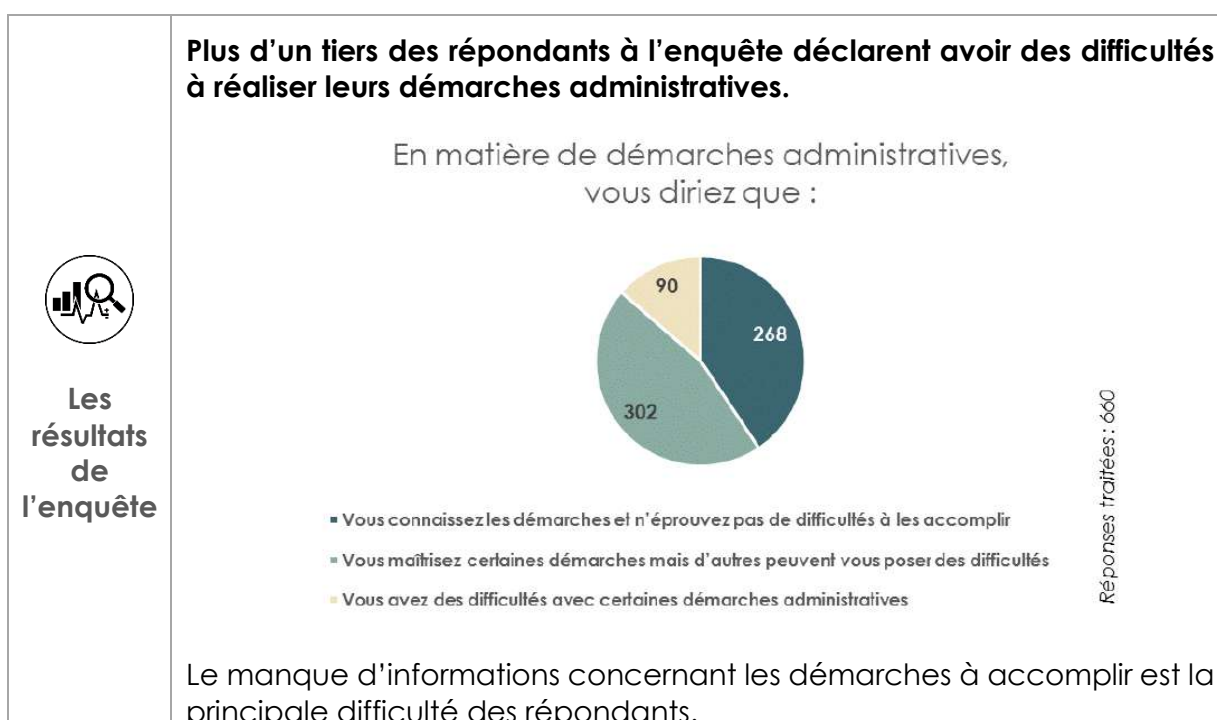
D. L'accès aux droits et aux prestations sociales

Dans un contexte budgétaire contraint, différents opérateurs de service ont fait le choix de réduire leur offre d'accueil (ex. fin de l'accueil sur rendez-vous, fermeture de certaines permanences, fermeture d'agences...). Pour répondre à ce déficit d'accessibilité, un axe fort est le développement des démarches par voie dématérialisée.

Le SDAASP n'a en aucun cas vocation à remettre en question ces stratégies, en majorité définies à l'échelle nationale mais a pour but d'identifier :

- Les difficultés d'accessibilité présentes, et consécutives aux réorganisations engagées : éloignement géographique et difficultés en matière d'usage et d'accès aux droits (cf. « les résultats de l'enquête ci-dessous)
- Les leviers de mutualisation présents
- D'autres modalités d'organisation de l'offre permettant de répondre aux problématiques des Varois

A cet égard, les MSAP constituent une réponse intéressante, au sein de laquelle les opérateurs sont particulièrement engagés.



La complexité du vocabulaire administratif est également évoquée par une partie des personnes interrogées (99 répondants).



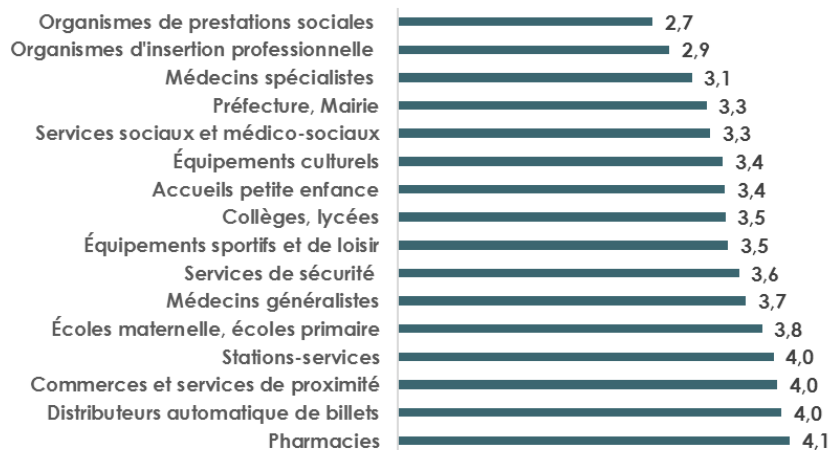
Réponses traitées : 386

Des difficultés « autre » ont été pointées par les répondants :

- **Les justificatifs à fournir** : « trop de documents à fournir », « trop de papiers à fournir », « complexité des formulaires et trouver le bon » ...
- **L'absence d'interlocuteur dédié et la difficulté de la prise de contact** : « certains services ne répondent pas », « pas de cohérence dans les réponses des différents interlocuteurs », « au téléphone plusieurs versions suivant l'interlocuteur », « On devrait pouvoir avoir la possibilité de joindre par téléphone un opérateur » ...
- **L'ergonomie des sites internet** : « perte de temps lors de l'interface usager-administration pour accomplir les formalités connues », « La présentation (logos, flash) et la non pertinence de certaines infos sur les pages d'accueil rendent la recherche parfois ardue », « Les sites d'accès sont parfois complexes à utiliser. Ça peut planter. Certains cas de figures ne sont pas prévus dans les propositions » ...

Par ailleurs, les organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelle, particulièrement importants pour les personnes en situation de fragilité socio-économique, sont également les services jugés les moins accessibles (avec une note de respectivement 2,7 et 2,9 sur 5).

Moyenne de la note globale d'accessibilité (échelle de 1 à 5)



Réponses traitées : 659

Cette note globale d'accessibilité pour les organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelle est en partie due aux démarches de plus en plus dématérialisées, jugées peu faciles à effectuer (cf. partie attentes et nouveaux usages du numérique).

E. Les services au public à usage ponctuel

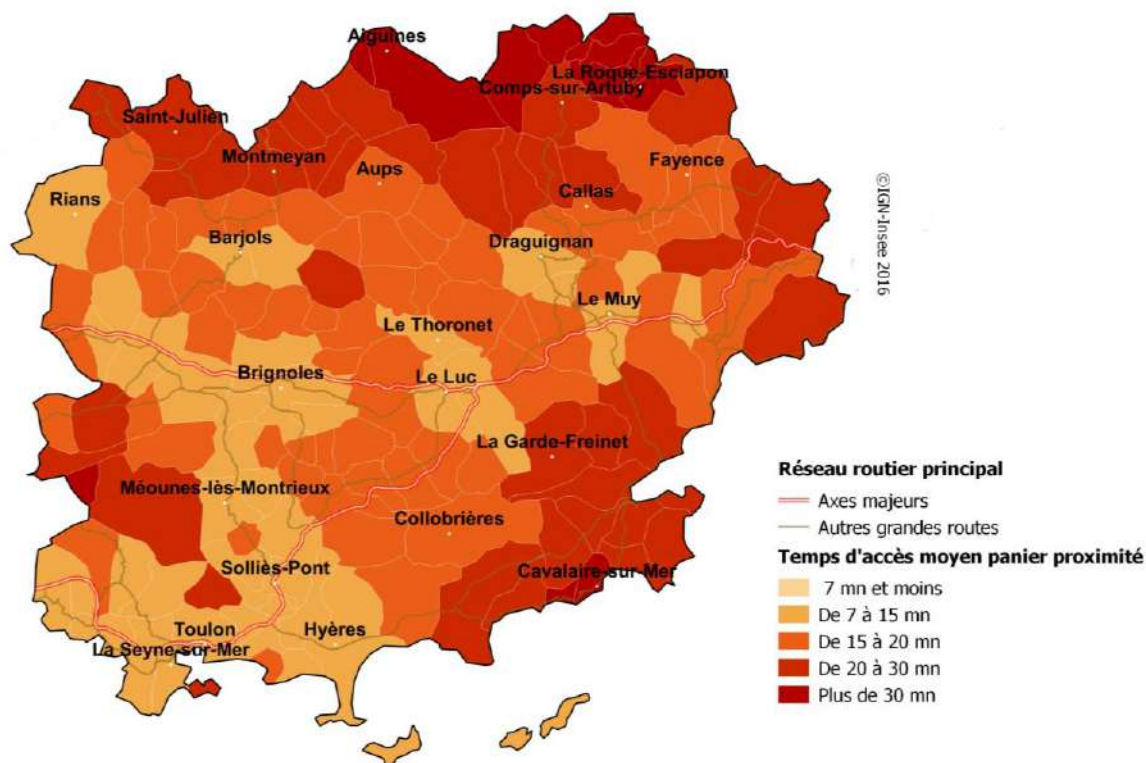
Un panier « services publics » a été réalisé par l'INSEE afin de pointer les zones les plus éloignées des établissements suivants : finance publique, maison de justice et du droit et antenne de justice, police, gendarmerie, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle emploi, CCAS et UTS. Ainsi :

- 62 % des Varois ont un temps d'accès moyen au panier « services publics » inférieur à 7 minutes
- 23 % des Varois ont un temps d'accès moyen situé entre 7 et 15 minutes
- 15% de la population a un temps d'accès moyen supérieur à 20 minutes

Les temps d'accès les plus longs s'enregistrent :

- Comme pour les autres paniers de services, dans le Haut-Var (notamment Nord-Est du Haut-Var)
- Au Sud du département sur une partie du Golfe de Saint-Tropez, de Méditerranée-Porte-des-Maures et de la CAVEM enregistre des temps d'accès au panier de services publics supérieur à 20 minutes.
- A l'Ouest sur une partie d'agglomération Sud-Sainte-Baume et de l'ouest de l'Agglomération Provence Verte

Accessibilité en voiture d'un panier de services publics (après installation de 10 nouvelles MSAP)



Source : Insee, Distancier Metric, Base permanente des équipements 2014

Commerces et services du quotidien

Les points clés

- 92 % de la population ayant un temps d'accès moyen au panier « services de proximité » inférieur à 7 minutes
- Une forte multi polarisation de l'offre de commerces et services de proximité, en particulier sur le littoral
- Une accessibilité aux services de proximité relativement satisfaisante
 - Des difficultés toutefois présentes du fait d'une forte saisonnalité de l'économie
 - Une offre de services marchands à maintenir dans le nord du département
- Un rôle central joué par La Poste dans les territoires les plus ruraux (99,9 % des varois situés à moins de 20 minutes d'un point de contact postal)

A. L'accessibilité au panier « proximité » de l'INSEE

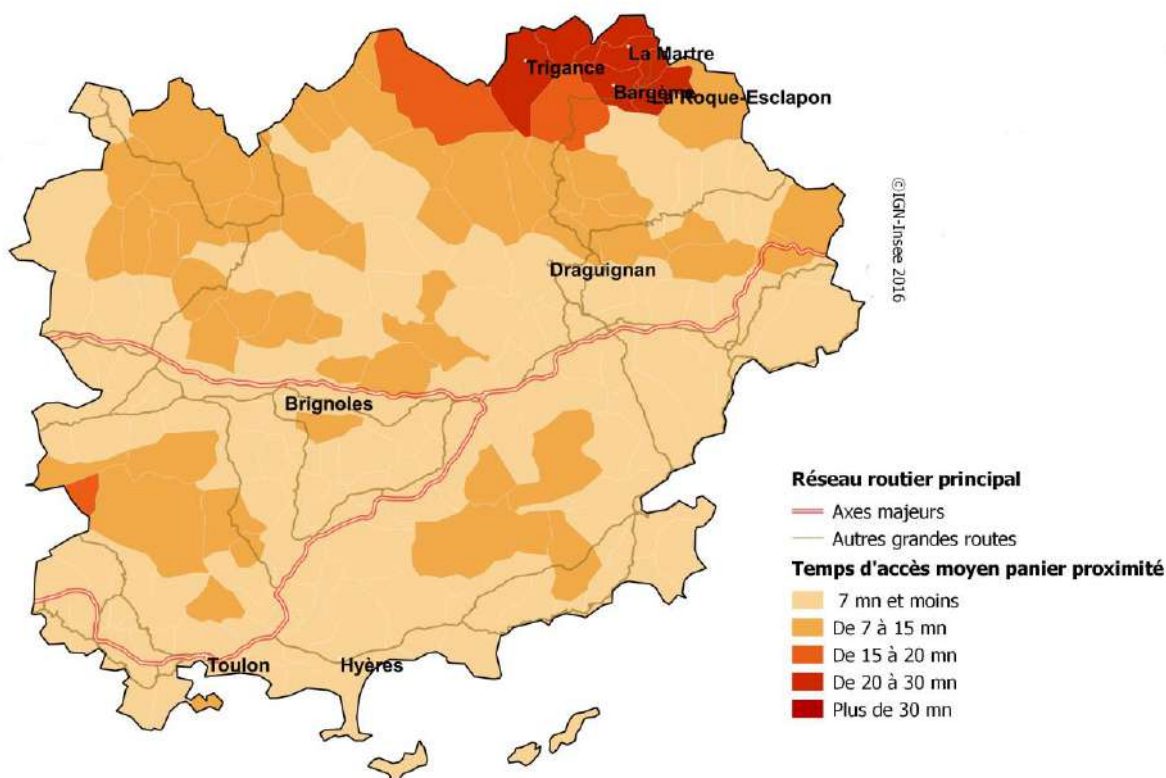
Les répondants à l'enquête sur l'accessibilité des services au public montrent un attachement des Varois aux commerces et services de proximité. C'est l'équipement qu'ils désirent le plus proche de leur domicile, le temps moyen acceptable étant de 7,3 minutes. 92 % de la population a d'ailleurs un temps d'accès moyen au panier « de proximité » inférieur à 7 minutes.

La cartographie ci-dessous, réalisée par l'INSEE représente les temps d'accès au panier « services de proximité », c'est-à-dire les services utilisés au quotidien⁵⁷. 11 communes⁵⁸ enregistrent un temps supérieur à 15 minutes. A l'exception de la commune de Riboux dans la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume (bénéficiant de la proximité avec les Bouches-du-Rhône non pris en compte ici), elles sont toutes situées dans les Lacs et Gorges du Verdon et le Nord de l'agglomération dracénoise : Aiguines, Comps-sur-Artuby, La Bastide, La Roque-Esclapon, La Martre, Trigance, Bargème, Châteaueux et Le Bourguet.

⁵⁷ Banque/caisse d'épargne, Poste, Epicerie/supérette, boulangerie, boucherie/charcuterie, poissonnerie, station-service, école maternelle/ primaire et assimilé, garde enfants, salles multisports (gymnases), bars/débits de boisson

⁵⁸ Cela correspond à 1 839 habitants

Accessibilité en voiture des services du panier de proximité



Source : Insee, Distantier Metric, Base permanente des équipements 2014

B. L'accessibilité des commerces de proximité


Le commerce en milieu rural est un enjeu national réaffirmé lors du Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, notamment travaillés dans le cadre des contrats de ruralité⁵⁹. Dans le Var, 9 communes (6 %) n'ont aucun des 12 commerces et services de proximité identifiés précédemment. De plus, 10 communes (7 %) ont moins de trois commerces (bar-café, boucherie, bureaux de Poste, écoles).

Au sein de ces communes, La Poste joue un rôle central en tant que dernier équipement de proximité. En 2015, on recensait d'ailleurs 193 points de contact (164 bureaux de Poste, 21 agences postales et 8 relais poste) dans le Var. Ainsi, 99,9 % de la population varoise est située à moins de 5 kilomètres et à moins de 20 minutes d'un point de contact Poste (contre 91 % au niveau national).⁶⁰

Dans un contexte de baisse d'activité important, la Poste est confrontée à un très fort enjeu de diversification de ses activités (notamment via les MSAP). Du fait de son implantation assurant un réel maillage des territoires, elle occupe donc une place privilégiée et assumée pour intervenir en milieu rural (cf. partie relative aux MSAP).

⁵⁹ « Comité interministériel aux ruralités », 20 mai 2016, p. 21

⁶⁰ « Bilan annuel relatif à la présence postale – Département du Var », la Poste, 2015.

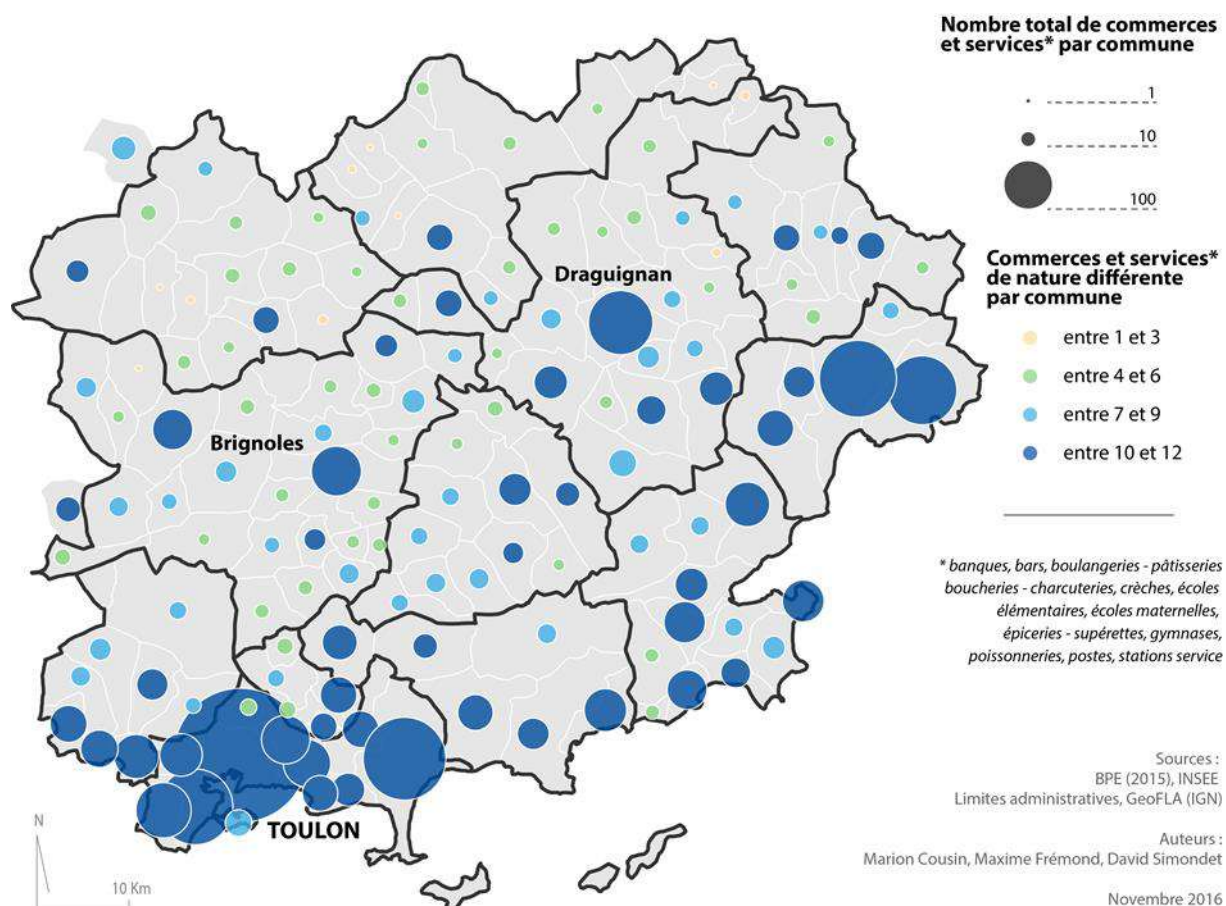
 <p>Vu dans le Var</p>	<p>Une politique globale de redynamisation du centre-ville à Draguignan</p> <p>Certaines collectivités se sont particulièrement engagées dans le maintien des commerces de proximité et dans la redynamisation des centres-bourgs et/ou centres-villes. Par exemple, suite à la réalisation de plusieurs études permettant la réalisation de diagnostics approfondis de la commune, Draguignan a mis en place un plan d'actions afin de redynamiser l'activité commerciale sur Draguignan via un Projet Urbain Global (PUG).</p> <p>Le PUG comprend plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre l'habitat dégradé afin d'améliorer le cadre de vie du centre ancien et de valoriser le patrimoine historique • Le réaménagement urbain notamment avec les travaux de réaménagement du boulevard Clémenceau et travaillant sur les espaces publics • La redynamisation commerciale (requalification des aménagements, rachat et réaménagement de cellules commerciales (via la mise en place d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale), travail sur les enseignes commerçantes... <p>En mai dernier, la ville de Draguignan s'est d'ailleurs vu accorder une participation financière de l'Etat de près de 2 millions d'euros afin de participer au PUG de la ville.</p>
---	---

La carte suivante a été établie à l'aide des données issues de la Base Permanente de l'INSEE (2015) et se concentre sur les commerces de proximité⁶¹. Elle permet de synthétiser deux informations :

- Le nombre total de commerces et services de proximité par commune
- La diversité des commerces et services dans ses communes, c'est-à-dire, le nombre d'équipements différents présents dans chaque commune.

Sur le plan du maillage de l'offre, la quasi-totalité des 153 communes du Var possèdent un ou plusieurs commerces et services de proximité. **Un tiers des 153 communes du département ont un rôle majeur en termes de centralité de l'offre de proximité**, ce qui implique une multiple polarisation. **Cette situation est fortement liée à une part élevée du tourisme dans l'économie et l'emploi du Var** qui induit également une forte saisonnalité de l'offre, et donc un manque d'accessibilité en période hivernale.

⁶¹ Banques, bars, boulangerie, boucherie, épicerie et supérette, pharmacie, bureaux de postes et stations-services.



Ainsi, si l'accessibilité aux commerces semble assez favorable dans le département, il est nécessaire de maintenir une offre conséquente et diversifiée notamment dans la partie nord. Cela est d'autant plus vrai que le Var connaît une forte saisonnalité de ses activités commerciales.

PLAN D' ACTIONS

Synthèse Plan d'actions SDAASP Var 2018 - 2023

Orientations	Fiches action	Pilote
Favoriser l'accès aux droits	1 - Améliorer la coordination des acteurs de l'accès au droit et la connaissance des interventions de chacun	Conseil départemental
	2 - Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées	Etat et Conseil départemental
	3 - Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité	Conseil départemental
Accompagner le développement des Maisons de Services au Public (MSAP)	4 - Améliorer la visibilité des MSAP présentes sur le territoire varois	Etat (Sous-préfet de Brignoles)
	5 - Dynamiser le réseau d'échanges inter-MSAP	Etat (Sous-préfet de Brignoles)
	6 - Améliorer l'offre et la qualité des services des MSAP aux côtés de leurs partenaires locaux et institutionnels	Etat (Sous-préfet de Brignoles)
Favoriser l'accès à la santé des varois sur l'ensemble du territoire	7 - Conforter l'offre de proximité, développer la coordination, la continuité de l'offre de soins	Etat (dont ARS) et Conseil départemental
Développer de nouveaux usages et lever les freins en matière de mobilité	8 - Améliorer les réseaux de transports et l'intermodalité	Etat et Conseil régional
	9 - Encourager la pratique de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle	Conseil régional, départemental, EPCI
Favoriser un égal accès aux services de l'emploi	10 - Renforcer l'accès à la formation dans l'ensemble du territoire varois	Etat, Conseil régional
	11 - Créer les conditions favorables aux dynamiques territoriales de l'emploi	Etat, Conseil régional, départemental
Intervenir en faveur de l'attractivité du territoire	12 - Conforter la présence des services marchands de proximité dans les territoires ruraux et les centres-bourgs	Etat, EPCI, communes
	13 - Poursuivre l'amélioration de la connectivité des territoires	Etat, conseil départemental

Orientation 1

Favoriser l'accès aux droits

Fiche action 1 - Améliorer la coordination des acteurs de l'accès au droit et la connaissance des interventions de chacun

Fiche action 2 - Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées

Fiche action 3 - Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité



Les besoins et enjeux recensés

- Une diversité d'acteurs intervenant auprès des publics fragiles varois, mais qui n'ont pas toujours des modes d'échanges et habitudes de travail partagés
- Des usagers qui ont parfois des difficultés à identifier le bon interlocuteur
- Une entrée en contact avec certains services qui n'est pas toujours aisée pour les acteurs sociaux

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Améliorer la connaissance autour des interventions de chacun et, *in fine*, favoriser la cohérence du parcours de l'utilisateur
- Fluidifier les échanges entre les acteurs de l'accès aux droits, en particulier autour des situations les plus complexes

Porteur(s) de l'action

Pilote : Conseil départemental

Partenaires : Etat (dont ARS), UDCCAS, UTS, CCAS/CIAS, CAF, MSA, CARSAT, CPAM, Pôle emploi, MSAP

Moyens de mise en œuvre

- **Action 1.1** : Mettre en place une base de ressources actualisée des professionnels / acteurs de l'accès aux droits
 - Elaborer un outil à deux niveaux :
 1. Informations essentielles sur les services (horaires, localisation, contact, champs d'intervention...)
 2. Référents par service (en particulier pour les situations complexes)
 - S'appuyer sur l'expérience de Pôle emploi dans ce domaine, et les travaux conduits dans le cadre du PDALHPD
 - Proposer des entrées thématiques et territorialisées
- **Action 1.2** : En lien avec l'action précédente, organiser des réunions semestrielles de coordination et de régulation avec les partenaires, sous l'égide des UTS
- **Action 1.3** : Réaliser des formations régulières mutualisées afin d'outiller au mieux les acteurs au contact du public (en lien avec les MSAP cf. orientation 2)
- **Action 1.4** : Favoriser les journées d'immersion entre les acteurs de l'accès au droit en s'appuyant sur les initiatives de la CAF
- **Action 1.5** : Développer l'utilisation des ressources / outils des différents opérateurs et du CGET, en particulier :
 - Le site internet mesaides.fr
 - Les Maisons de Services au Public, les Espaces Relais Numériques de la CAF
 - Les portails dédiés aux professionnels (ex. CafPro mais aussi CDAP et outils de contact pour les professionnels non-éligibles)
 - Les actions permettant d'améliorer l'accès aux services pour les publics fragiles et l'inclusion numérique (cf. action n°3)

Fiche action n° 2 : Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées

Besoins et objectifs

Besoins et enjeux recensés

- De plus en plus de démarches administratives et fiscales qui s'opèrent de façon dématérialisée
- Pourtant, de nombreux usagers ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, interrogeant l'accès aux droits de ces publics (ex. personnes âgées, publics précaires...)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Donner accès aux outils numériques à tous les Varois
- Assurer un accompagnement des publics en difficulté dans leurs démarches quel que soit leur lieu d'habitation
- Favoriser l'autonomie de l'usager dans l'utilisation des outils numériques : réduire le nombre de publics ayant besoin d'un accompagnement, et développer les démarches en ligne

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat, Conseil départemental

Maîtres d'œuvre : porteurs de MSAP, EPCI et communes, opérateurs de service (notamment la CAF)

Partenaires : CCAS, UTS, secteur associatif

Moyens de mise en œuvre

- **Action 2.1** : Rapprocher les non-équipés des outils numériques en créant de nouveaux « Points d'accès numérique »
 - Encourager les acteurs locaux à mettre à disposition des usagers un matériel adapté (ex. Etablissements Publics Numériques, Mairies volontaires, médiathèques, MSAP, Centres socioculturels, services de l'Etat...)
 - Développer les accueils et les rendez-vous en visio-guichet dans les MSAP, mais aussi les communes et EPCI volontaires
 - Positionner les MSAP comme « tête de réseau » au sein des différents EPCI où elles sont présentes (identifier d'autres acteurs lorsqu'il y a absence de MSAP)
- **Action 2.2** : Assurer un accompagnement des usagers en difficulté dans leurs démarches dématérialisées, notamment via les MSAP (cf. orientation 2)
- **Action 2.3** : Encourager les formations à l'utilisation des outils numériques auprès des publics en difficulté (ex. ateliers informatique...)
 - Mettre en place des financements inter-opérateurs
 - S'appuyer sur des acteurs spécialisés dans ce domaine (CAF, associations...)
- **Action 2.4** : Encourager les opérateurs et acteurs à simplifier l'ergonomie des sites et à utiliser un langage simple

Suivi

Suivi et évaluation

1. Nombre de points d'accès numériques créés
2. Fréquentation des MSAP
3. Nombre de formations autour du numérique et fréquentation
4. Evolution des sites internet des opérateurs

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 2-1	[Bar chart data]											
Action 2-2	[Bar chart data]											
Action 2-3	[Bar chart data]											
Action 2-4	[Bar chart data]											

Les besoins et enjeux recensés

- Un morcellement de l'accompagnement des personnes (empilement des dispositifs...)
- Des taux de non recours aux droits élevés et un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
- Une coordination entre les acteurs de l'action sociale perfectible

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Perfectionner le repérage des publics « à risque », avant que la situation ne se dégrade
- Améliorer la fluidité du parcours de l'utilisateur
- Développer les liens entre les acteurs sociaux et leurs différents orienteurs / prescripteurs
- Garantir une réelle proximité de l'accueil social
- Définir les contours des missions d'accueil social, notamment pour les acteurs non sociaux

Porteur(s) de l'action

Pilote : Conseil départemental

Maîtres d'œuvre : UTS

Partenaires : Etat, MSAP, UDCCAS, CCAS / CIAS, CAF

Territoires prioritaires

- Déclinaison des actions par UTS

Moyens de mise en œuvre

- **Action 3.1** : Identifier sur les territoires des UTS les structures les plus pertinentes pour la mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité (MSAP, UTS, CCAS)
- **Action 3.2** : Elaborer une charte d'accueil commune et partagée
 - Mentionner les principes de l'accueil social inconditionnel de proximité :
 - L'accueil de toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social
 - La possibilité pour la personne d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation
 - La réalisation d'un premier état des lieux de la situation
 - Le renseignement sur les droits, le conseil sur leur ouverture
 - Le cas échéant, l'orientation en second niveau vers une institution spécialisée ou un accompagnement adapté à la situation
 - Définir des modalités de partage d'informations, dans le respect des règles du secret professionnel
- **Action 3.3** : S'assurer de l'adéquation entre les compétences des agents et les finalités du premier accueil social
 - Elaborer une « fiche mission » / un référentiel de la fonction d'accueil dédié, sur la base des travaux de l'ANDASS, de l'ADF et de la DGCS
 - Proposer des formations autour de l'accueil aux agents concernés
- **Action 3.4** : Assurer une gouvernance du premier accueil social à l'échelle du département
 - Réunir un Comité de pilotage annuel au sein des locaux des différentes parties prenantes de façon tournante
 - Identifier des référents au sein des différentes institutions parties prenantes
- **Action 3.5** : Favoriser les mutualisations de locaux (accueils partagés, locaux communs, permanences...) entre les acteurs intervenant dans le champ de l'accès aux droits (ex. CCAS/CIAS, UTS, centres de solidarités, MSAP..)

Suivi et évaluation

1. Effectivité des actions

- a) Identification des acteurs pour chaque UTS
- b) Création de la charte d'accueil partagée
- c) Réunion annuelle du Comité de pilotage
- d) Création d'outils de partage d'information
- e) Initiatives de mutualisation de locaux

2. Indicateurs qualitatifs

- a) Amélioration de la connaissance des dispositifs par les acteurs du premier accueil social
- b) Qualité des orientations réalisées
- c) Efficacité des réponses aux demandes des usagers
- d) Clarté et homogénéité des missions des agents en charge du premier accueil social

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 3-1	■											
Action 3-2	■											
Action 3-3		■										
Action 3-4	■		■		■		■		■		■	
Action 3-5			■									

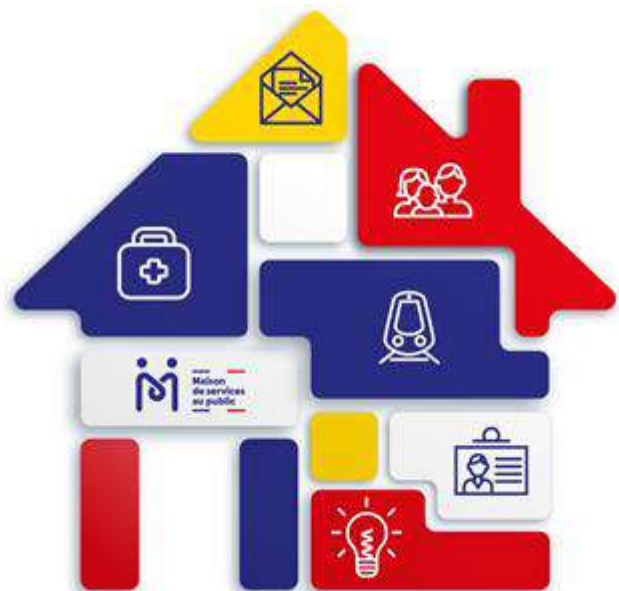
Orientation 2

Accompagner le développement des Maisons de Services au Public (MSAP)

Fiche action 4 - Améliorer la visibilité des MSAP présentes sur le territoire varois

Fiche action 5 - Dynamiser le réseau d'échanges inter-MSAP

Fiche action 6 - Améliorer l'offre et la qualité des services des MSAP aux côtés de leurs partenaires locaux et institutionnels



Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- Des échanges entre certaines MSAP ont aujourd'hui lieu de façon informelle
- Des animateurs des MSAP de La Poste qui ne connaissent pas leurs homologues des MSAP portées par d'autres acteurs

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Améliorer la qualité du service rendu grâce aux échanges de pratiques et au partage d'outils
- Harmoniser les compétences des agents et, *in fine*, l'offre de service des MSAP dans le respect des particularités locales de chaque structure

Mise en oeuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat (Sous-Préfet de Brignoles, référent départemental ruralité)

Maîtres d'œuvres : Caisse des Dépôts - MSAP

Partenaires : Ensemble des MSAP (y compris MSAP Poste), association les Adrets, MSAP, CCAS, UTS

Moyens de mise en oeuvre

- **Action 5.1 :** Continuer à réunir le Comité de pilotage départemental, sous l'égide du Préfet, au minimum une fois par an
- **Action 5.2 :** Organiser des journées d'échanges trimestrielles et de façon tournante entre animateurs MSAP et la Sous-Préfecture de Brignoles
 - Définir le chef de file de ces temps d'échanges (ex. sous-préfecture de Brignoles, association les Adrets, MSAP de façon tournante...)
 - Arrêter un cadre / ordre du jour / déroulé (ex. formation partagée, repas, temps d'échanges de pratiques...)
 - Veiller à associer les agents des MSAP Poste
- **Action 5.3 :** Développer l'utilisation par les animateurs des MSAP d'outils partagés (ex. intranet, séminaires de travail...), notamment ceux produits par la Caisse des Dépôts et Consignations
- **Action 5.4 :** Proposer un système de référence des animateurs de MSAP sur des thèmes divers (numérique, CAF, emploi...)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Fréquence du Comité de pilotage départemental
2. Fréquence des journées de rencontre entre animateurs de MSAP et contenus proposés
3. Outils partagés utilisés
4. Participation des animateurs des MSAP aux journées de rencontres

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 5-1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Action 5-2	■											
Action 5-3	■				■							
Action 5-4	■											

Les besoins et enjeux recensés

- Des demandes d'usagers qui concernent aujourd'hui principalement les prestations sociales et l'emploi, et qui gagneraient à croître dans d'autres secteurs
- Des liens nombreux entre les MSAP et leurs partenaires, mais qui sont inégaux entre les structures, et dont certains gagneraient à être approfondis

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Sensibiliser les partenaires, qu'ils soient locaux ou nationaux, à l'intérêt d'être présents au sein des MSAP
- Faire de la mutualisation des services au public un véritable levier d'amélioration des services à la population

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat (Sous-préfet de Brignoles, référent départemental ruralité)

Maîtres d'œuvre : MSAP, opérateurs, Caisse des dépôts

Partenaires : CAF, MSA, Pôle emploi, CPAM, CARSAT, la Poste, DDFiP, EDF, opérateurs téléphoniques, CCI, RAM/RSI, SNCF, Chambres consulaires...

Moyens de mise en œuvre

- **Action 6.1** : Favoriser les contacts privilégiés avec les opérateurs de services partenaires (ex. identifier/actualiser les référents dédiés)
- **Action 6.2** : Envisager des solutions de mutualisation entre opérateurs (cf. orientation 1)
 - Mettre en place des visio-guichets/ visio-RDV/ visio-conférences inter-opérateurs
 - Evoquer ce point lors du prochain Comité de pilotage des MSAP
 - S'appuyer sur les actions existantes dans les départements limitrophes (04 notamment)
- **Action 6.3** : Développer l'offre de service présente au sein des MSAP
 - Favoriser l'intégration des grands opérateurs au sein des MSAP où ils ne sont pas encore présents
 - Développer la présence d'autres services publics (ex. DDFiP, RAM...)
 - Envisager de proposer certains services marchands (ex. EDF, SNCF...)
- **Action 6.4** : Construire un parcours de formations mutualisées cohérent avec les besoins et compétences des animateurs
 - Assurer la mise en place de formations par les opérateurs permettant d'actualiser la connaissance des animateurs sur l'évolution des dispositifs
 - Proposer des formations thématiques aux animateurs MSAP : s'appuyer notamment sur l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations (accueil et médiation, accompagnement numérique, communication, montage de projet et construction des partenariats, connaissance de la protection sociale et de l'emploi)
 - Mettre en place des formations à distance pour les animateurs ne pouvant pas se déplacer (e-learning, visioconférence)
 - Intégrer d'autres acteurs clés à certaines formations (CCAS, UTS...), en lien avec les travaux menés sur l'accès aux droits
- **Action 6.5** : Assurer une évaluation annuelle du dispositif départemental
 - Veiller au renseignement de l'outil de suivi national de la Caisse des Dépôts
 - S'appuyer sur ces données, ainsi que sur les rapports d'activité des structures, pour dresser un bilan quantitatif et qualitatif des MSAP varoises
 - Le cas échéant, faire évoluer le réseau en fonction de la fréquentation : installation de nouvelles structures, transfert à d'autres porteurs, retrait de la reconnaissance par Monsieur le Préfet

Orientation 3

En lien avec le Projet Régional de Santé de l'ARS, favoriser l'accès à la santé des varois sur l'ensemble du territoire

Fiche action 7 - Conforter l'offre de proximité, développer la coordination, la continuité de l'offre de soins



Fiche action n° 7 : Conforter l'offre de proximité, développer la coordination, la continuité de l'offre de soins

Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- Un programme régional de santé qui sera finalisé au 1^{er} janvier 2018
- La santé : une thématique centrale pour l'ensemble des acteurs rencontrés tout au long de la démarche, les varois ayant répondu à l'enquête et les élus ayant participé aux ateliers de territoire
- Des carences importantes en pédopsychiatrie notamment sur les territoires de Provence Verte et Haut Var Verdon
- De nombreux postes de médecins psychiatres hospitaliers vacants

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Maintenir les dispositifs d'aide à l'installation des professionnels de santé et favoriser les initiatives dans les territoires ruraux
- Assurer la transmission à l'ARS des éléments du diagnostic réalisé en amont du SDAASP, afin que ces derniers soient intégrés au sein du Projet Régional de Santé (PRS)

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat (dont ARS), Conseil départemental

Partenaires : Conseil Régional, Collectivités locales,

Territoires prioritaires

- En fonction du zonage de l'ARS

Mise en œuvre

Moyens de mise en œuvre

- **Action 7.1 :** Poursuivre le soutien de l'Etat dans le maintien des services, en particulier pour les professionnels de santé et les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)
- **Action 7.2 :** Développer les démarches de prévention et de promotion de la santé
 - Poursuivre le dépistage du cancer du sein et colorectal et les actions de dépistage de tuberculose, VIH, MST
 - Poursuivre les actions de PMI sur l'ensemble du territoire : consultations, planification, accompagnement des grossesses
- **Action 7.3 :** Faire de la santé mentale, et en particulier de la pédopsychiatrie, une priorité pour les prochaines années
 - Développer les contrats locaux de santé mentale (CLSM)
 - Mener une réflexion aux côtés de l'ARS sur les manques importants constatés dans le Var
 - Expérimenter une équipe mobile en pédopsychiatrie
- **Action 7.4 :** Veiller à l'intégration au sein du Programme Régional de santé d'actions répondants aux problématiques spécifiques du Var
 - S'appuyer sur les Conférences territoriales de santé, renouvelées suite au décret 2016-1024 du 26 juillet 2016
 - Mettre en avant des problématiques centrales telles que :
 - Des besoins importants au vu du profil de la population dans le nord du département et certaines villes (Toulon, Brignoles, Draguignan...)
 - Des tensions sur la médecine de proximité avec des départs à la retraite de médecins généralistes à anticiper (ex. 142 libéraux partis, 89 installés ces 3 dernières années)
 - Un éloignement de l'offre pour les publics résidant dans les territoires ruraux
 - Des taux de non-recours aux soins et aux droits préoccupants

Orientation 4

Développer de nouveaux usages et lever les freins en matière de mobilité

Fiche action 8 - Améliorer les réseaux de transports et l'intermodalité

Fiche action 9 - Encourager la pratique de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle



Orientation 5

Favoriser un égal accès aux services de l'emploi

Fiche action 10 - Renforcer l'accès à la formation dans l'ensemble du territoire varois

Fiche action 11 - Créer les conditions favorables aux dynamiques territoriales de l'emploi



Fiche action n° 10 : Renforcer l'accès à la formation dans l'ensemble du territoire varois

Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- Un plan régional en cours d'élaboration autour de la formation
- Des territoires d'ores et déjà engagés dans le champ de la formation (ex. Plan d'actions du Service Public de l'Emploi de Proximité Dracénie-Coeur de Var, 2016)
- Une offre de formation qui n'est pas toujours en adéquation avec les besoins des acteurs économiques présents et le profil de la population varoise (taux de fuite importants)

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Promouvoir l'offre de formation disponible sur le territoire varois afin d'éviter les « fuites » vers les départements limitrophes
- Améliorer la cohérence de l'offre de formation avec les caractéristiques et les besoins des territoires

Mise en oeuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat, Conseil régional

Partenaires : Conseil régional (Maison de la Région), Conseil départemental, CCI, Pôle emploi, Missions locales, organismes de formation, DIRECCTE, CDIS, Maisons de l'emploi

Moyens de mise en oeuvre

- **Action 10.1 :** Améliorer la lisibilité de l'offre de formation
 - Promouvoir et s'appuyer sur les outils portés par la Région (ex. Service Public Régional d'Orientation)
- **Action 10.2 :** Favoriser une offre de formation de proximité adaptée aux besoins du territoire
 - Organiser/relancer des rencontres locales régulières des acteurs locaux de l'emploi et la formation en s'appuyant sur les instances existantes (SPED, SPEP, COLSEE...)
 - S'appuyer notamment sur le pacte territorial pour l'insertion
 - Soutenir une offre de formation cohérente avec les caractéristiques des territoires
- **Action 10.3 :** Organiser la territorialisation de l'offre de formation
 - Travailler sur la mutualisation de locaux (établissements scolaires, locaux du département, tiers-lieux ...) pour faciliter l'accueil de formations sur tous les territoires
 - Encourager la mise en place de « plateaux techniques de formation » en dehors des principaux pôles urbains du département

Suivi

Suivi et évaluation

1. Mobilisation des outils de la Région
2. Campagnes d'information autour des métiers qui recrutent
3. Initiatives de formations décentralisées

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 10-1	Ensemble de la période					
Action 10-2						
Action 10-3						

Orientation 6

Intervenir en faveur de l'attractivité du territoire

Fiche action 12 - Conforter la présence des services marchands de proximité dans les territoires ruraux et les centres-bourgs

Fiche action 13 - Poursuivre l'amélioration de la connectivité des territoires



Fiche action n° 12 : Conforter la présence des services marchands de proximité dans les territoires ruraux et les centres-bourgs

Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- Une accessibilité aux services de proximité relativement satisfaisante mais une multi-polarisation de l'offre sur le littoral
- Des commerces de proximité qui apparaissent comme une condition essentielle du maintien du lien social

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Proposer aux élus locaux une ingénierie mobilisable lors d'opérations de revitalisation de centre-bourg
- Promouvoir les dispositifs et financements existants pour le tissu commercial
- Maintenir l'offre de commerce en milieu rural par l'innovation et la mutualisation, en faveur de l'attractivité du territoire

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat, EPCI, communes
Partenaires : Conseil régional, Conseil départemental, acteurs économiques, Chambres consulaires

Territoires prioritaires

- Haut-Var, Aire Dracénoise, Pays de Fayence, Cœur de Var, Pays de la Provence Verte

Moyens de mise en œuvre

- **Action 12.1** : Encourager les démarches globales de redynamisation via un travail multidimensionnel (équilibre commercial avec la périphérie, habitat, sécurité, aménagement urbain, animation locale...), aux côtés des Maires et des EPCI concernés
- **Action 12.2** : Favoriser la structuration d'associations de commerçants et d'artisans, dans le cadre notamment des réunions publiques de l'emploi local
- **Action 12.3** : Encourager les initiatives innovantes / mutualisées en milieu rural
 - Soutenir les initiatives valorisant les commerces en milieu rural (ex. labels de type « bistrot-rando » et « bistrot de pays »)
 - Agir pour la diversification des commerces en milieu rural et leur position de relais de services (ex. relais colis, animation locale...)
- **Action 12.4** : Accompagner les projets des collectivités rurales
 - Diffuser un répertoire régulièrement mis à jour des bonnes pratiques sur le territoire, des aides existantes et de leurs modalités
 - Communiquer en particulier sur le nouveau zonage des ZRR, le FISAC, les aides aux communes du Conseil départemental

Suivi

Suivi et évaluation

1. Démarches de revitalisation de centre bourg
2. Demandes de soutien en ingénierie
3. Initiatives innovantes / mutualisées

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Action 12-1	Ensemble de la période					
Action 12-2						
Action 12-3						
Action 12-4						

Fiche action n° 13 : Poursuivre l'amélioration de la connectivité des territoires

Besoins et objectifs

Les besoins et enjeux recensés

- Un SDTAN-83 en cours de mise en œuvre qui permettra une couverture réseau très haut débit pour 100 % du Var
- Un SDTAN-83 en cours de mise à jour pour traiter la couverture internet mobile du département et intégrer le développement des services et usages numériques
- Des sites stratégiques qui feront l'objet, dans les années à venir, d'une amélioration de la couverture mobile via le plan France Mobile
- Une condition nécessaire au maintien de l'attractivité du territoire pour les ménages, les activités d'entreprises et les touristes
- Des enjeux importants entre le numérique et l'éducation, l'économie, le tourisme, la santé et la culture
- La connectivité des territoires : un risque de fracture mais aussi un outil essentiel pour le SDAASP

Objectifs opérationnels et principes retenus

- Faire de la connectivité des territoires un outil au service du SDAASP
- Répondre aux besoins des entreprises et des ménages installés dans le Var
- Tendre vers un égal accès aux services numériques

Mise en œuvre

Porteur(s) de l'action

Pilote : Etat, Conseil départemental
Partenaires : Conseil régional, EPCI, communes, membres du SDTAN-83, SGAR

Territoires prioritaires

- Zones blanches et grises, sites stratégiques

Moyens de mise en œuvre

- **Action 13.1** : Poursuivre l'amélioration de la couverture réseau, en lien avec le SDTAN-83 et le plan France Très Haut débit
 - S'appuyer sur les éléments de diagnostic actualisés du SDAASP :
 - Plus de 60 % des Varois ayant encore un débit inférieur à 30 Mbit/s
 - De fortes disparités territoriales : plus on s'éloigne des centres-villes et centre-bourgs, moins le débit apparaît comme suffisant
 - Un sud et une frange ouest du département bien mieux lotis en 4G que le reste du département
- **Action 13.2** : Poursuivre la promotion du dispositif France Mobile engagée fin 2016/début 2017
 - Rappeler autant que de besoin aux élus l'existence d'un site internet où il est possible de signaler les difficultés de couverture mobile sur tous les types de territoires
 - Mobiliser les aides et dispositifs existants, dès lors qu'aucune initiative privée n'est prise (ex. financement de pylônes)

Suivi

Suivi et évaluation

1. Mise en œuvre du SDTAN-83
2. Mobilisation du dispositif France Mobile (nombre d'alertes)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2	S1 S2
Action 13-1	Ensemble de la période					
Action 13-2						

ANNEXES

Annexe 1 - Les résultats de l'enquête auprès de la population varoise

Annexe 2 - La synthèse des réunions de territoire

Annexe 3 – Les fiches de synthèse territoriale

Annexe 4 - La cartographie des opérateurs de services présents au sein des MSAP varoises

ANNEXES

Annexe 1 - Les résultats de l'enquête auprès de la population varoise (réalisée du 7 octobre au 30 novembre 2016)

La présente étude des questionnaires s'appuie sur 899 réponses, dont 800 remplis électroniquement et 99 en version papier. La plus grande partie des questionnaires (76 %) fait état d'un remplissage complet. Pour chaque question, le nombre de répondant est précisé, et représente généralement un nombre inférieur à 899.

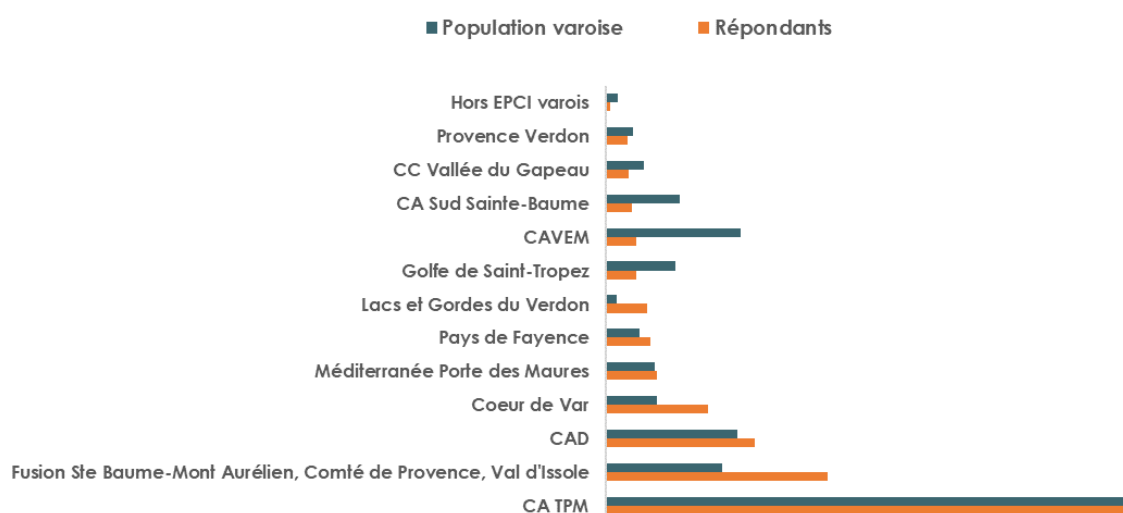
Il convient aussi de noter qu'une partie des répondants provient des administrations du Département et de l'État¹.

Le profil des répondants

La répartition géographique

42 % des répondants aux questionnaires proviennent de la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée, soit 343 réponses (l'EPCI représente 41 % de la population varoise). La deuxième intercommunalité la plus représentée et celle qui résulte de la fusion Ste Baume – Mont Aurélien, Comté de Provence et Val d'Issole avec 17 % des résultats (elle représente dans la réalité 9 % de la population du département). Les habitants de la Communauté d'agglomération Dracénoise ont également été fortement mobilisés avec 12 % du total des réponses, soit 105 questionnaires.

Répartition des répondants par EPCI au format 2017

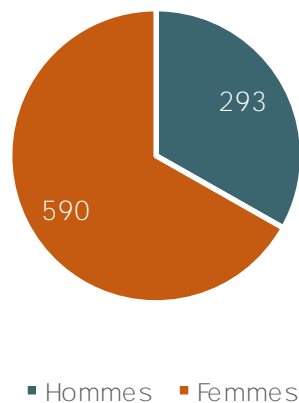


¹ De fait, les résultats obtenus sont à prendre avec certaines précautions car ils ne reflètent pas complètement le profil de la population varoise (cf. « le profil des répondants »).

La répartition par sexe

Les répondants au questionnaire sont très majoritairement des femmes : 590 réponses, soit 67 % contre 293 questionnaires pour les hommes soit 33 %.

Répartition des répondants par sexe

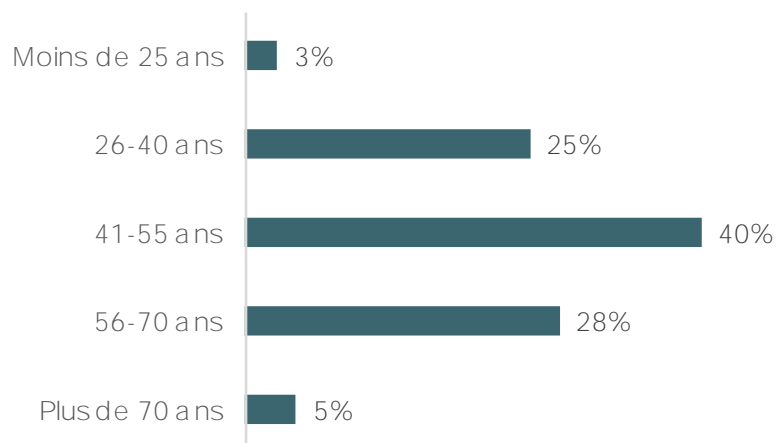


Réponses traitées : 883

La répartition par âge

La grande majorité des répondants sont âgés de 41 à 55 ans avec 40 % des réponses. Les 56-70 viennent ensuite (28 %) suivis des 26-40 ans (25 %). L'âge moyen des répondants est de 48,6 ans, pour une valeur médiane de 48 ans. Les tranches d'âges des moins de 25 ans et des plus de 70 ans sont les moins représentées, avec 3 et 5 % des réponses.

Répartition des répondants par âges



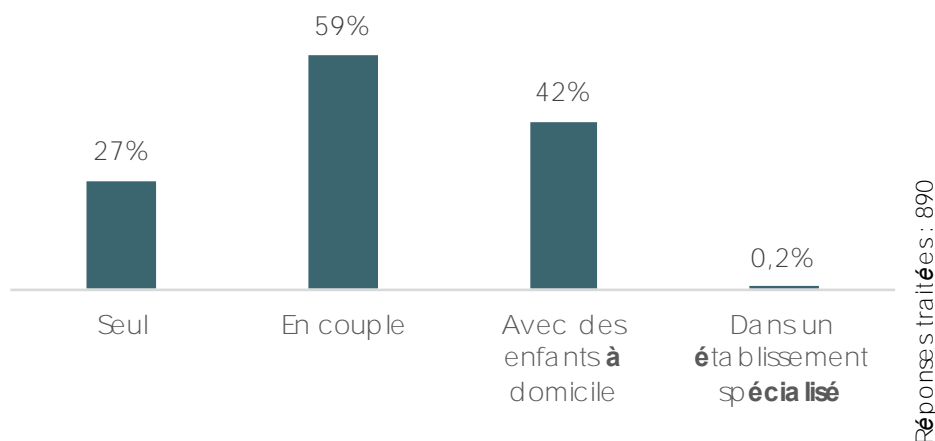
Réponses traitées : 888

La situation personnelle des répondants

Près de 60 % des répondants déclarent vivre en couple contre 27 % de personnes seules. 42 % des personnes interrogées vivent avec des enfants à domicile. 5 % des

répondants déclarent vivre seul tout en ayant des enfants à domicile, ce qui représente les familles monoparentales. Une très petite minorité des répondants 0,2 % vivent dans un établissement spécialisé (EPHAD, foyer-logement, établissement médico-social...).

Vous vivez (plusieurs réponses possibles)



La catégorie socioprofessionnelle

Sur les 881 réponses à cette question, 42 % des répondants sont employés, 23 % sont cadres ou professions intellectuelles supérieures. Les retraités sont également bien représentés avec 13 % des réponses. Les agriculteurs, ouvriers et artisans sont moins présents, avec respectivement 1,2 et 2 %.

Répartition des répondants par catégorie socioprofessionnelle



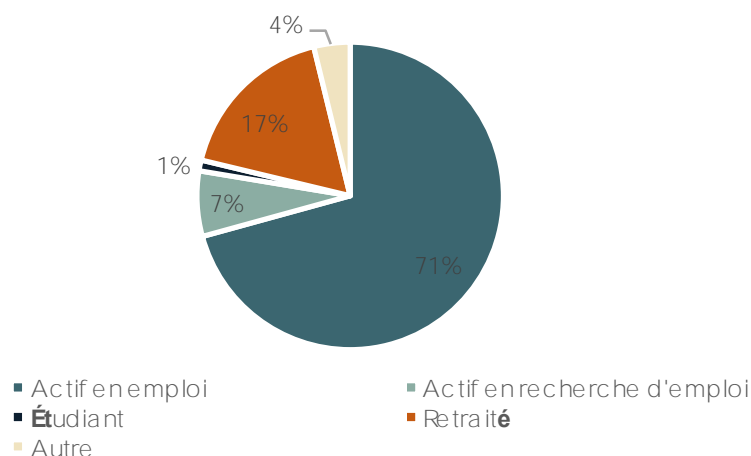
Réponses traitées : 881

La situation des répondants à l'égard de l'emploi

La plus grande partie des répondants est active et en emploi, avec 629 réponses (71 %), devant les retraités. Les actifs en recherche d'emploi sont peu représentés (7 %

des répondants) par rapport à leur part réelle dans le Var (14,7 % en 2013 selon l'INSEE). Les étudiants ont également été peu touchés : avec 10 questionnaires remplis, ils forment 1 % des réponses.

Situation des répondants à l'égard de l'emploi



Réponses traitées : 889

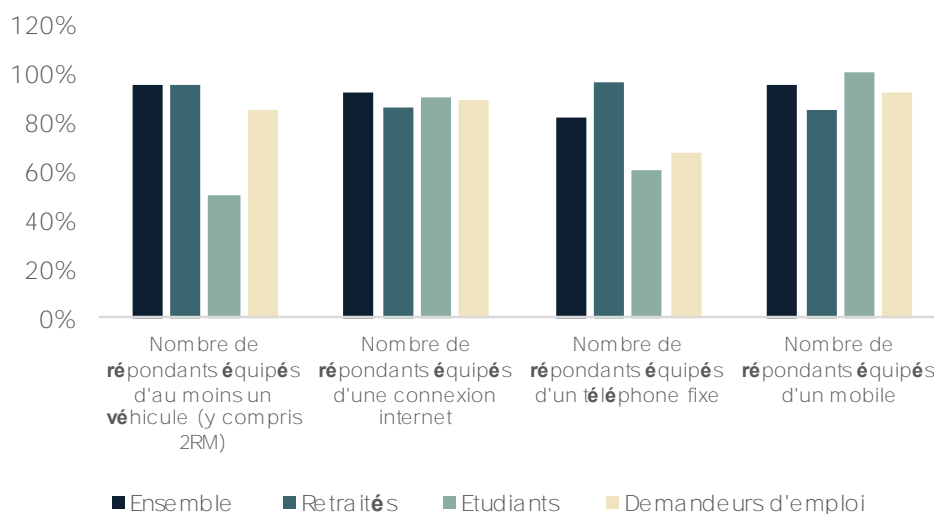
La présence des équipements au sein du foyer des répondants

Concernant l'équipement des individus interrogés, il est notable que :

- Nombreux sont les répondants équipés d'au moins un véhicule (à l'exception des étudiants dont seulement 50 % bénéficient d'une voiture ou d'un deux-roues motorisés)
- Le taux d'équipement en connexion Internet est proche des 90 %, l'ensemble de la population (92 %) étant légèrement mieux pourvue que les retraités (86 %), les étudiants (90 %) et les demandeurs d'emploi (89 %)
- La part des personnes possédant un téléphone fixe est assez variable, 81 % en moyenne, mais 96 % chez les retraités, 60 % chez les étudiants et 67 % pour les demandeurs d'emploi. Cela confirme l'étude réalisée par le CREDOC en 2015² : alors que les 70 ans et plus sont près de 95 % à posséder un téléphone fixe, les jeunes adultes sont moins équipés (82 % des 18-24 ans possèdent un téléphone fixe par exemple).
- Le taux d'équipement en téléphone mobile est supérieur à celui en fixe, avec 96 % des interrogés, dont 85 % pour les retraités, 100 % des étudiants et 92 % des demandeurs d'emploi.

² CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et les Aspirations », in « Baromètre du numérique, édition 2015 », p 20.

Au sein de votre foyer, vous disposez...



Réponses traitées : 888

Les résultats par thématique

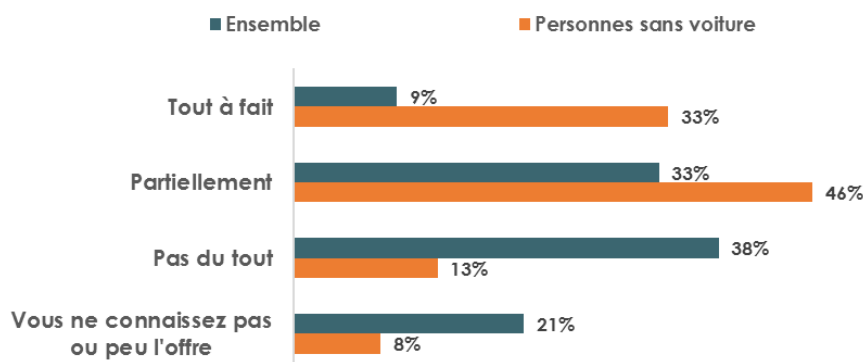
Les transports et la mobilité

Seuls 9 % des Varois estiment que les transports en commun permettent « tout à fait » de se rendre aux services qui leur sont utiles.

Parmi les personnes qui n'ont pas de voiture, près de 80 % estiment que les transports permettent « tout à fait » ou « partiellement » de se rendre aux services qui leur sont utiles (contre 42 % des usagers déclarant disposer d'une voiture dans leur foyer).

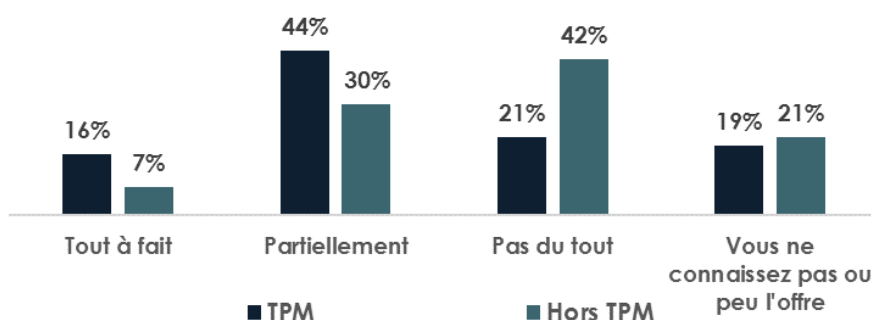
La différence est aussi territoriale : 60 % des répondants résidant au sein de l'EPCI de Toulon Provence Méditerranée estiment que les transports en commun permettent « tout à fait » ou « partiellement » de se rendre aux services qui leur sont utiles contre 42% des répondants résidant hors Toulon Provence Méditerranée.

Les transports en commun vous permettent-ils de vous rendre aux services qui vous sont utiles ?



Réponses traitées : ensemble (677), personnes sans voiture (39) et autres que actifs occupés (199)

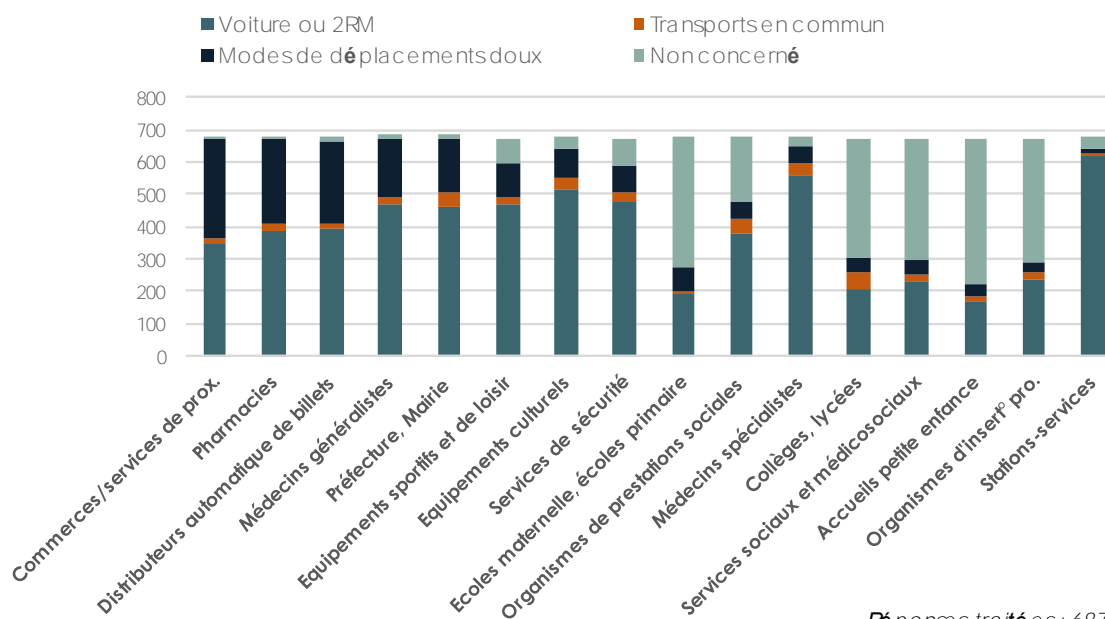
Les transports en commun vous permettent-ils de vous rendre aux services qui vous sont utiles ?



Réponses traitées: TPM (129) et hors TPM (548)

Si l'usage de la voiture prédomine pour l'ensemble des trajets de la population varoise, quelques particularités ressortent de l'enquête. De fait, 45 % des interrogés utilisent plutôt la marche à pied et les modes doux pour fréquenter les commerces de proximité. La marche à pied est également bien utilisée pour se rendre à la pharmacie et au distributeur de billets (38 %).

Mode de transport utilisé pour accéder aux services

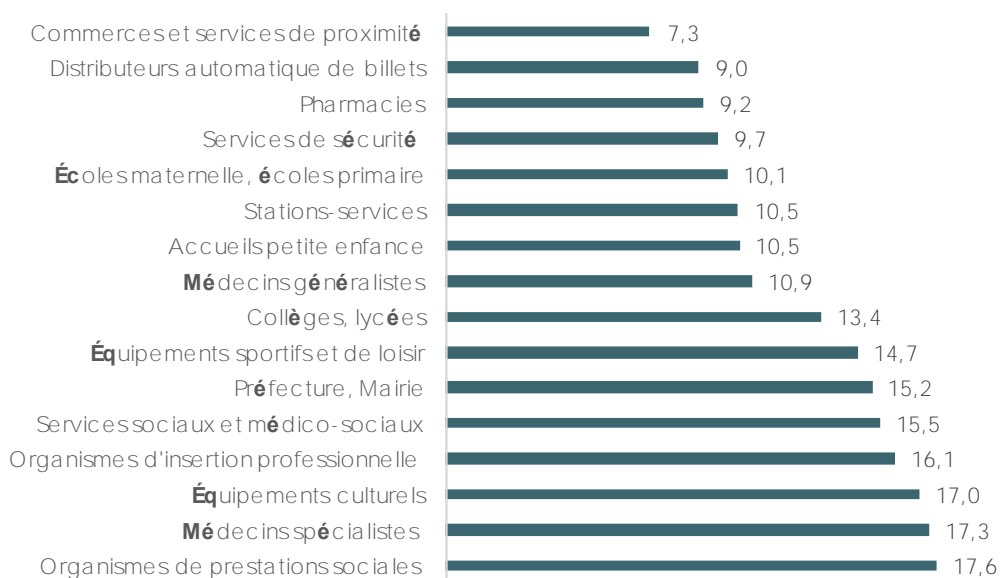


Réponses traitées: 687

Les Varois déclarent vouloir accéder à quatre services principaux en moins de 10 minutes : les commerces et services de proximité (7,3 minutes), les distributeurs de billets (9 minutes), les pharmacies (9,2 minutes) et les services de sécurité (9,7 minutes).

Six services semblent pouvoir être davantage éloignés du domicile des Varois : la Préfecture et les mairies (15,2 minutes), les organismes d'insertion professionnelle (16,1 minutes), les équipements culturels (17 minutes), les médecins spécialistes (17,3 minutes) ou encore les organismes de prestations sociales (17,6 minutes).

Moyenne du temps de transport acceptable par service



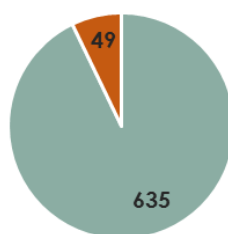
Réponses traitées : 679

Les services et le numérique

93 % des répondants déclarent avoir pour habitude d'accéder à certains services par téléphone ou par internet. Une forte proportion des répondants ayant complété le questionnaire directement en ligne, les usagers n'ayant pas ou peu accès à Internet ou ne maîtrisant pas parfaitement cet outil ont pu être moins touchés par l'enquête.

A titre indicatif, en 2015, 53 % des Français déclaraient avoir effectué, au cours des douze derniers mois, des démarches administratives ou fiscales sur internet³.

Avez-vous pour habitude d'accéder à certains services par téléphone ou par Internet ?



■ Oui ■ Non

Réponses traitées : 684

Près de deux tiers des répondants estiment maîtriser totalement les démarches en ligne et par téléphone.

³ CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations », 2015

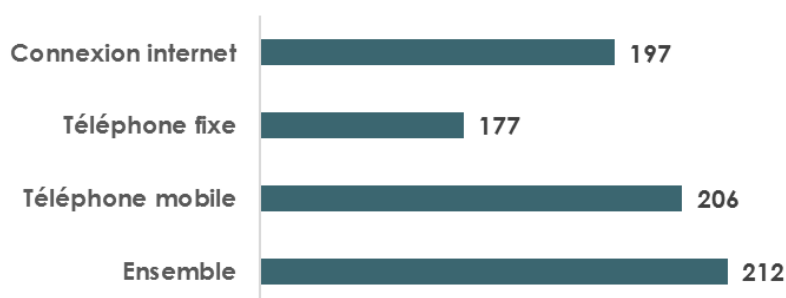
Comment évaluez-vous votre pratique en matière d'accès à distance ?



Réponses traitées : 635

Dans le cadre de ce questionnaire, les difficultés des individus ne maîtrisant pas totalement les démarches en ligne et par téléphone ne semblent pas infrastructurelles, puisque seuls 15 répondants déclarent ne pas avoir de connexion internet.

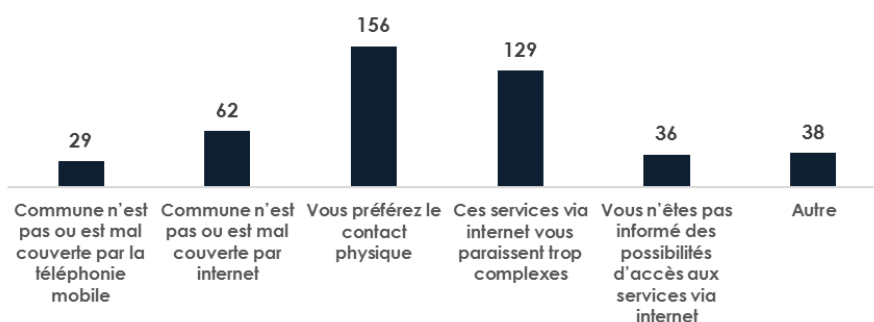
Équipement des personnes déclarant avoir des difficultés dans leurs démarches dématérialisées



Réponses traitées : 212

En lien avec l'importance d'un contact humain et du lien social, 64 % des personnes ayant des difficultés déclarent préférer le contact physique. La complexité générale des services est également évoquée par plus de la moitié des répondants (53 %). Enfin, 26 % estiment que leur commune n'est pas ou mal couverte par internet.

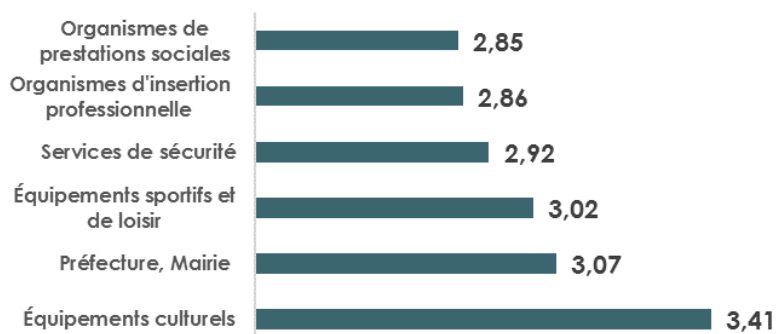
Explications données par les publics ayant des difficultés à réaliser leurs démarches en ligne et/ou par téléphone (nombre d'occurrences)



Réponses traitées: 243

Les démarches en ligne des organismes de prestations sociales et d'insertion professionnelle sont les démarches jugées les moins faciles d'utilisation par les répondants, avec une note moyenne de 2,9 sur 5 (0 étant « très compliqué » et 5 étant « très facile »).

Que pensez-vous de la facilité d'utilisation des démarches en ligne de ces services (de 0 à 5) ?

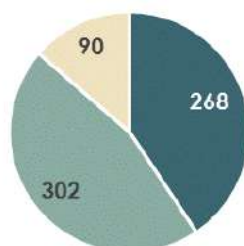


Réponses traitées: 654

Les démarches administratives et l'accès aux droits

40 % des répondants déclarent connaître les démarches administratives et ne pas éprouver de difficultés à les accomplir.

En matière de démarches administratives,
vous diriez que :



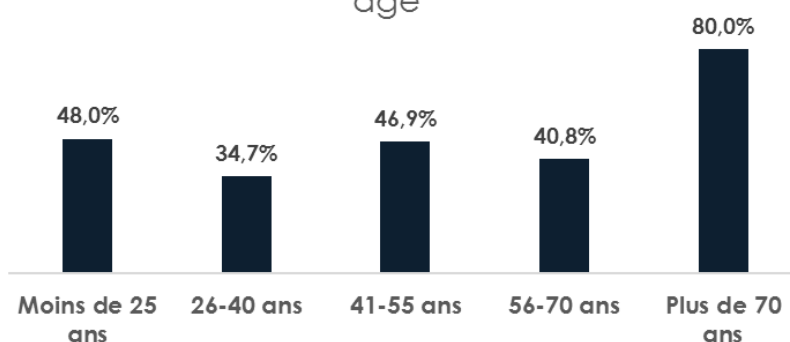
- Vous connaissez les démarches et n'éprouvez pas de difficultés à les accomplir
- Vous maîtrisez certaines démarches mais d'autres peuvent vous poser des difficultés
- Vous avez des difficultés avec certaines démarches administratives

Réponses traitées : 660

Concernant les publics déclarant avoir des difficultés les tranches d'âges les plus touchées sont :

- Les plus de 70 ans : 80 % d'entre eux déclarent avoir des difficultés à réaliser leurs démarches administratives
- Les moins de 25 ans : 48 % d'entre eux ont également des difficultés à réaliser leurs démarches

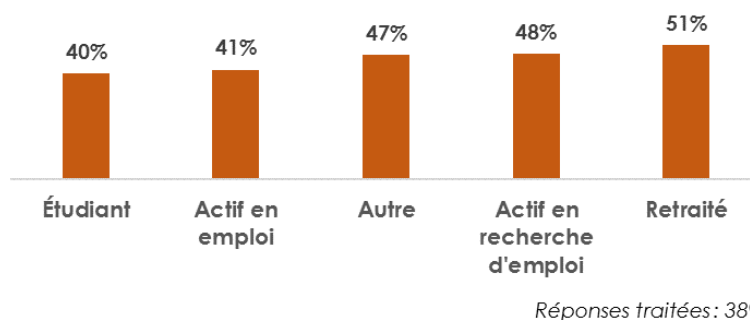
Les publics déclarant avoir des difficultés
parmi l'ensemble des répondants par
âge



Réponses traitées : 389

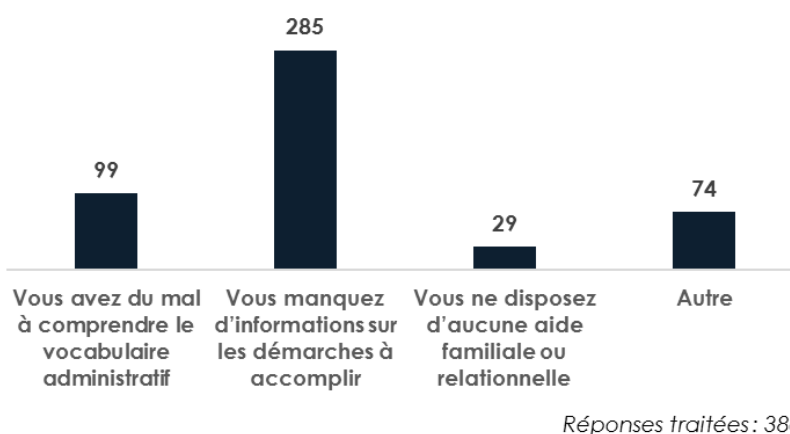
Comme le montre le graphique ci-dessous et en lien avec les constats précédents, les retraités sont donc le public le plus en difficulté concernant les démarches administratives. Ils sont suivis par les actifs en recherche d'emploi.

Les publics déclarant avoir des difficultés parmi l'ensemble des répondants par type



Le manque d'informations concernant les démarches à accomplir est la principale difficulté évoquée (285 réponses). Le vocabulaire administratif est également une difficulté rencontrée par une partie des personnes ayant répondu à l'enquête (99 répondants).

Les difficultés rencontrées



Des difficultés « autre » ont été évoquées parmi les répondants :

- **Les justificatifs à fournir** : « trop de documents à fournir », « trop de papiers à fournir », « complexité des formulaires et trouver le bon » ...
- **L'absence d'interlocuteur dédié et la difficulté de la prise de contact** : « certains services ne répondent pas », « pas de cohérence dans les réponses des différents interlocuteurs », « au téléphone plusieurs versions suivant l'interlocuteur », « On devrait pouvoir avoir la possibilité de joindre par téléphone un opérateur » ...
- **L'ergonomie des sites internet** : « perte de temps lors de l'interface usager-administration pour accomplir les formalités connues », « La présentation (logos, flash) et la non pertinence de certaines infos sur les pages d'accueil rendent la recherche parfois ardue », « Les sites d'accès sont parfois complexes à utiliser. Ça peut planter. Certains cas de figures ne sont pas prévus dans les propositions » ...

Les Maisons des Services au Public

Avez-vous connaissance d'une MSAP proche de chez vous ?

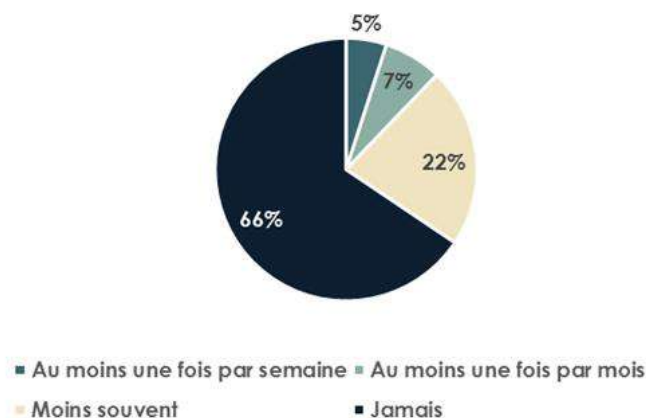


Total de réponses traitées : 659

Moins d'un tiers des répondants (102 personnes sur 659) déclare connaître une MSAP proche de chez eux. On peut supposer qu'à l'exception des anciens RSP (Barjols, Fayence et Aups), les MSAP, relativement nouvelles sur le territoire, sont encore peu connues des usagers.

Une communication sur ces nouvelles MSAP à destination des Varois apparaît donc comme un point d'amélioration particulièrement important. Cette communication doit se faire à destination directe de l'utilisateur (par une bonne signalétique des bâtiments par exemple), mais également à destination de relais locaux connus des usagers (médecins, mairies, UTS...) afin de permettre un meilleur fléchage du dispositif.

Si oui, à quelle fréquence l'utilisez-vous ?



Total de réponses traitées : 180

34 % des répondants connaissant une MSAP près de chez eux déclarent l'utiliser.

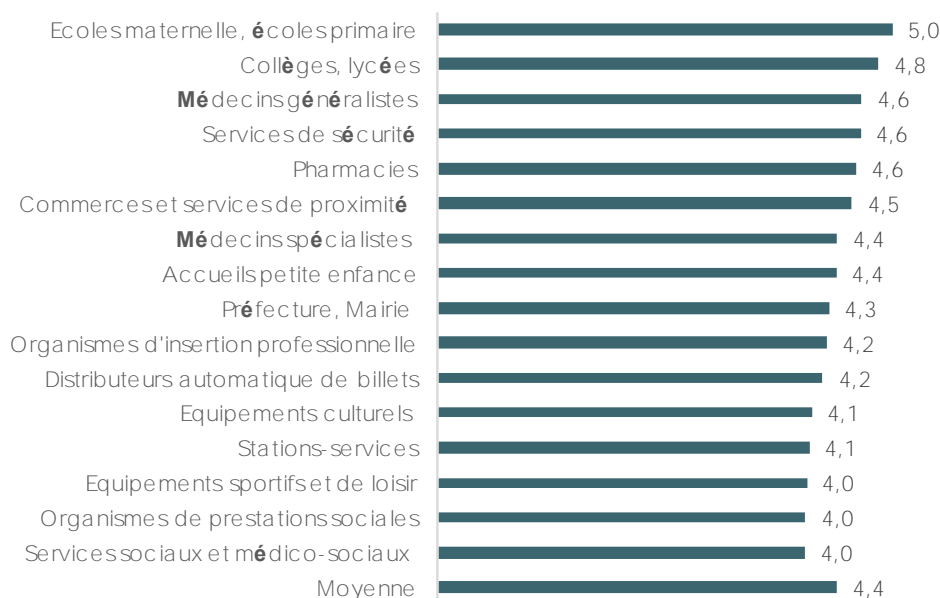
Les services du quotidien

L'importance accordée par les habitants aux différents services est assez élevée, avec une note moyenne de 4,4/5. Les notes s'échelonnent entre 4 et 5.

Les trois services les plus importants selon les Varois sont les écoles maternelles et primaires (5/5), les collèges et lycées (4,8/5) et les médecins généralistes (4,6/5). Les services de sécurité sont également considérés comme particulièrement importants avec 4,6, tout comme les pharmacies.

Les trois services considérés comme les moins importants sont les équipements sportifs et de loisirs, les organismes de prestations sociales (CAF, CPAM, MSA, CARSAT...), et les services sociaux et médico-sociaux. Cependant, ils gardent une note supérieure à 4 sur 5.

Niveau d'importance moyen accordé aux services (échelle de 1 à 5)



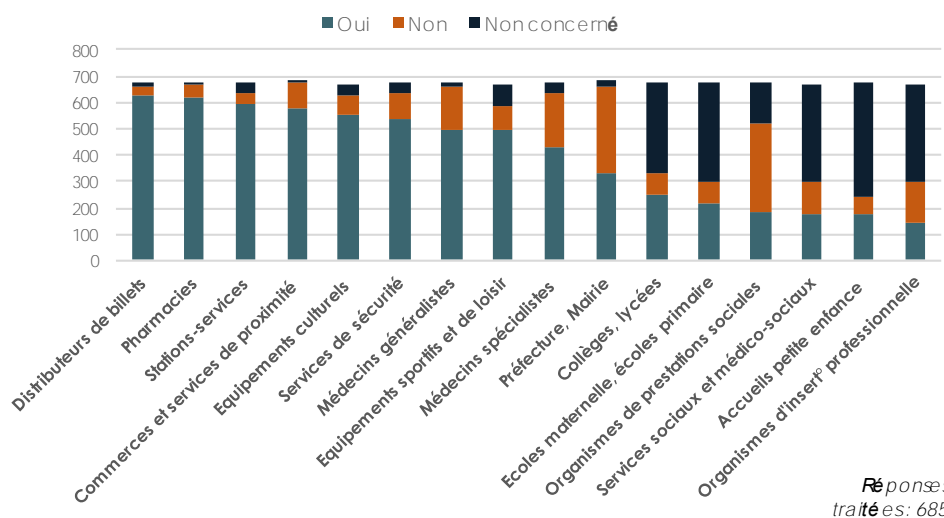
Réponses traitées : 693

Cinq services dépassent les 80 % de « satisfaction » en matière d'horaires d'ouverture : distributeurs de billets (93 %), pharmacies (92 %), stations-services (88 %), commerces et services de proximité (85 %), équipements culturels (83 %).

Au contraire, les horaires d'ouverture de trois services semblent moins correspondre aux attentes de la population : les organismes de prestations sociales (49 %), les préfectures et mairies (48 %) et les médecins spécialistes (30 %).

Il convient de noter qu'une part importante de « non concerné » a été enregistrée pour certains services : 64 % des réponses pour l'accueil petite enfance, 56 % des réponses pour les écoles maternelles et primaires, 56 % des réponses pour les services sociaux et médico-sociaux, 55 % des réponses sur les organismes d'insertion professionnelle et enfin 24 % des réponses sur les organismes de prestations sociales.

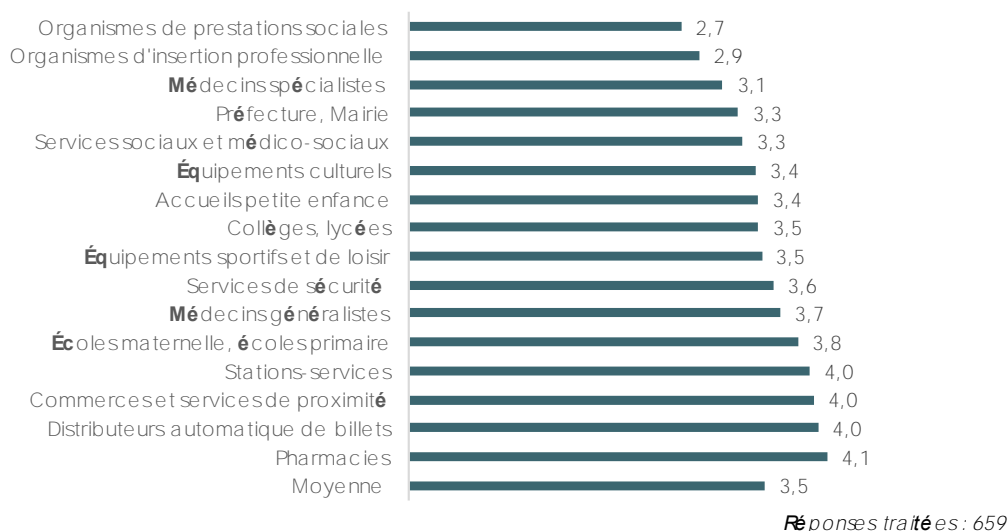
Les horaires et jours d'ouverture correspondent-ils à vos disponibilités ?



En moyenne, la note globale d'accessibilité, qui correspond à la satisfaction générale de l'accessibilité pour la population enquêtée est de 3,5/5. En lien avec les résultats obtenus lors des questions précédentes, les équipements ayant les valeurs les plus élevées sont les pharmacies (4,1), les distributeurs de billets (4), les commerces et services de proximité (4) et les stations-services (4).

À nouveau, les services les moins bien évalués sont les organismes de prestations sociales (2,7/5), les organismes d'insertion professionnelle (2,9/5) et les médecins spécialistes (3,1).

Moyenne de la note globale d'accessibilité (échelle de 1 à 5)



Annexe 2 - La synthèse des réunions de territoire

Méthodologie

La semaine du 14 novembre 2016, des réunions de territoire ont permis d'identifier les attentes des EPCI vis-à-vis du schéma, d'approfondir le diagnostic par des éléments plus qualitatifs et de mettre en lumière les enjeux spécifiques à chaque intercommunalité au format 2017. Cette phase de concertation a également été l'occasion d'identifier des premières pistes d'actions.

Pour chaque EPCI, ont été invités : élus locaux (parfois accompagnés d'agents), services du Conseil départemental (notamment UTS) et de l'Etat (notamment Préfecture et ARS) ainsi que des responsables de MSAP.

D'une durée de deux heures environ, les réunions se sont déroulées comme suit :

- Présentation des principales dynamiques démographiques afin d'échanger sur le contexte intercommunal
- Présentation de premiers éléments de diagnostic sur 3 ou 4 thématiques (en fonction des enjeux déjà identifiés lors du diagnostic quantitatif au sein des intercommunalités) : publics fragiles, santé, commerces et services de proximité, transports/mobilité, numérique
- Echanges sur ces thématiques : problématiques départementale et intercommunales, bonnes pratiques sur le territoire, pistes d'actions

Une fiche de synthèse territoriale a été réalisée par EPCI (format 2017). Chaque fiche reprend les indicateurs clés d'offre et de besoins à l'échelle de l'intercommunalité, ainsi qu'une synthèse des échanges de la réunion territoriale.

Les points ci-dessous synthétisent les principaux éléments discutés lors des réunions territoriales.

Les conditions d'un service accessible

A la question, « qu'est qu'un service public accessible ? », les EPCI ont tous évoqués les éléments suivants :

- Une amplitude horaire raisonnable et adaptée aux besoins des usagers (notamment aux usagers actifs en emploi)
- Un temps de trajet acceptable et des moyens de transports disponibles
- Une couverture numérique satisfaisante afin de pouvoir réaliser les démarches dématérialisées
- Un accompagnement pour les publics les plus fragiles notamment pour aider aux démarches numériques et améliorer l'accès aux droits sociaux

La lisibilité de l'information à disposition de l'utilisateur a également beaucoup été évoquée comme une condition indispensable de l'accessibilité : connaissance des services disponibles et identification du bon interlocuteur par l'utilisateur.

Enfin, la notion de convivialité du service, de présence humaine créatrice de lien social a été largement mise en avant lors des groupes de travail, notamment pour pallier les serveurs vocaux interactifs, parfois jugés déshumanisants.

Les différentes thématiques évoquées

Les transports et la mobilité

L'amélioration des transports et de la mobilité est apparue comme l'enjeu prioritaire pour l'extrême majorité des EPCI, que ce soit sur la zone côtière, dans le Centre ou le Haut-Var.

- L'offre ferroviaire régionale est jugée peu fiable (retards importants) et dotée d'une fréquence insuffisante
- Le réseau Varlib a été identifié comme un réseau utilisé par une partie des usagers et financièrement abordable, mais présentant certaines carences en termes de :
 - Desserte géographique (cf. cartographie « proximité aux arrêts de bus Varlib » dans la partie « transports et mobilités »)
 - D'horaires de passage (organisés autour de l'usage scolaire)
- Le transport à la demande (TAD) pourrait apparaître comme un moyen de desservir les territoires à plus faible densité. Cependant, les acteurs rencontrés dans le Haut-Var font part d'un TAD mal identifié et peu utilisé. Le TAD de l'agglomération dracénoise (réseau TED'bus) est, en revanche, très utilisé selon les acteurs rencontrés. Il convient de rappeler que la réussite d'un TAD dépend également de plusieurs critères :
 - Morphologie de l'étalement urbain,
 - Typologie de la population et besoins de transports,
 - Adéquation avec les lignes régulières,
 - Conditions de réservation,
 - Communication faite autour du dispositif...
 - Des études de restructuration des réseaux de TAD gagneraient à être réalisées sur les territoires sur lesquels les TAD sont le moins utilisés.
- Enfin, de nouvelles formes de mobilité sont mises en avant par certaines collectivités :
 - Développement d'aires de co-voiturage par les collectivités
 - Transports et mobilité solidaire à destination des personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelles avec l'association Garigues (cf. partie transports et mobilité) et à destination des personnes âgées avec, par exemple, la mise en place d'un service de transport spécifique par le CCAS de Montauroux

Le numérique

Le numérique est vu par l'ensemble des EPCI comme un outil permettant, en théorie, une amélioration de l'accessibilité des services au public. Cependant, deux conditions sont indispensables afin de garantir cette « accessibilité numérique » via la réalisation de démarches en ligne :

- Une bonne couverture réseaux sur l'ensemble du département
 - Une grande partie des EPCI ont fait part de la présence d'écarts de débits importants au sein de leur EPCI voire au sein des communes elles-

mêmes (cf. cartographie « accès internet en haut débit chez l'abonné » dans la partie « numérique » qui confirme ces affirmations).

- Par ailleurs, certains territoires du Haut-Var ont souligné l'insuffisance du réseau de téléphonie mobile dans les zones définies comme « blanches » et zones « grises » par les opérateurs.
- Un accompagnement des publics les plus en difficultés face au numérique
 - Lors des réunions, les principaux publics identifiés comme potentiellement en difficulté face à la réalisation de démarches en ligne sont les personnes âgées et les personnes en fragilité socio-économique. Les MSAP permettent, en partie, de réaliser cet accompagnement (cf. « focus accompagnement numérique de la MSAP de Fayence »). Dans les faits, les UTS, les mairies et les CCAS sont également des relais vers lesquels les publics se tournent en cas de difficultés.

Enfin la couverture numérique a été évoquée par plusieurs EPCI comme une condition nécessaire à l'attractivité du territoire afin d'attirer de nouveaux ménages mais aussi de favoriser l'installation d'activités et d'entreprises sur le territoire.

Certaines intercommunalités ne semblaient pas avoir les informations concernant la date à laquelle le haut-débit sera installé sur leurs communes ou estiment que le délai d'installation est trop long.

La santé

Confirmant les conclusions de la partie « santé publique » du diagnostic, l'extrême majorité des intercommunalités rencontrées font le constat :

- De départs à la retraite de médecins généralistes et d'une difficulté à attirer de nouveaux médecins généralistes notamment sur les territoires à faible densité
- D'une carence de l'offre de certaines spécialités médicales (ophtalmologie, pédiatrie, gynécologie et psychiatrie notamment), conduisant à un accroissement des temps de déplacements et à des délais d'attentes parfois longs
- D'une forte tension sur l'offre de santé mentale (manque de places en CMP et CMPP notamment)

Par ailleurs, les réunions territoriales de Toulon Provence Méditerranée, Vallée du Gapeau, Sud-Sainte-Baume ont également permis d'évoquer un manque d'actions dans le champs de la santé préventive, comme cela a été mis en valeur dans le diagnostic des besoins.

Selon les acteurs rencontrés, l'installation de nouveaux médecins généralistes dépend :

- Des contraintes administratives pesant sur les médecins généralistes et n'incitant pas à l'installation
- De l'attractivité générale du territoire pour le jeune médecin et son foyer (présence de transports en commun efficaces, proximité de lieux de scolarisation, couverture numérique correcte, centre-bourg dynamique etc.)
- Des possibilités d'exercice collectif. A ce titre, les MSP sont vues comme une manière de répondre aux attentes de la nouvelle génération de médecins

généralistes (cf. partie « santé publique »). Les collectivités territoriales ont, cependant, conscience que la mise en place d'une MSP doit, avant tout, être impulsée par les professionnels de santé eux-mêmes.

Les services et commerces de proximité

La redynamisation des centre-bourg et centre-ville (notamment Brignoles, Draguignan et Toulon) est une problématique qui a été soulevée dans la grande majorité des réunions territoriales. Parmi les difficultés évoquées, on notera : perte d'habitants en centre-ville, difficultés socio-économiques des ménages restants, perte d'identité des cœurs de ville, habitat dégradé et difficulté de maintien des commerces.

Le développement de grandes et moyennes surfaces dans les zones d'activités a été évoqué comme la première raison de la difficulté des commerces de centre-ville et centre-bourg.

Le maintien de l'offre de commerces et services de proximité est vu comme dépendante d'une politique globale devant :

- Permettre le stationnement
- Assurer la sécurité (trottoirs, voirie, éclairage public)
- Embellir l'environnement urbain

La commune de Draguignan a, par exemple, mis en place une politique globale de reconquête du centre-ville (cf. focus « Une politique globale de redynamisation du centre-ville à Draguignan » dans la partie commerces et services de proximité). Elle insiste sur l'importance de travailler en collaboration avec les commerçants afin de les inciter à se moderniser (rénovation des façades de magasin et adaptabilité de leurs horaires aux usagers par exemple).

L'importance de l'intervention de la puissance publique dans le maintien des commerces et services de proximité a été assumée lors des réunions territoriales. Que ce soit en zone urbaine (par le biais de politique de redynamisation de centre-ville comme à Draguignan) ou en zone rurale (par le biais de mise à disposition de locaux à moindre coût par exemple) les collectivités ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Dans les zones les moins densément peuplées, la pérennisation du ou des quelques commerces et services de proximité (épiceries, bistrot de pays, presses...) semble dépendre de la capacité du commerce à apporter une diversité de services à l'usager (en devenant également relai poste ou dépôt de pain par exemple).

Par ailleurs, l'importance de la présence de commerces et services de proximité dans la préservation du lien social, notamment dans les zones à faible densité, a été rappelée.

Les réunions de territoire ont révélé un certain attachement à la présence postale. À ce sujet, on peut noter deux volontés contradictoires :

- Volonté de maintien d'une agence postale même si l'amplitude horaire est restreinte et ne correspond pas aux besoins des actifs (cf. « commerces et services du quotidien »)

- Volonté de remplacement de l'agence postale par un relai commerçant permettant souvent d'élargir l'amplitude horaire mais réduisant les opérations postales possibles.

Par ailleurs, même si les EPCI les plus touristiques souffrent moins de ces problématiques de maintien des commerçants en centre-ville, la saisonnalité conduit à une forte réduction de l'offre commerciale hors période estivale.

Les services de prestations sociales et de retour à l'emploi à destination des publics les plus fragiles

Les réunions de territoire révèlent un sentiment généralisé de désengagement des opérateurs de service nationaux (CAF, Pôle emploi, CPAM, MSA, CARSAT) sur les territoires. Cela se traduit par la baisse voire la fermeture de certaines permanences, ce qui augmente la charge d'activité notamment au sein des UTS, des communes et des CCAS. L'échelon communal a souvent été évoqué comme étant le véritable garant de la proximité, celui-ci étant souvent aux côtés des usagers pour les accompagner dans leurs différentes démarches.

Les MSAP sont vues comme une plus-value pour les territoires permettant de pallier ce désengagement. En revanche, les agents des MSAP rencontrés, formés par les opérateurs pour apporter une réponse de 1^{er} niveau, insistent sur la nécessité de conserver les permanences des opérateurs au sein de la MSAP. Les visioguichets sont mis en avant comme une solution permettant de conserver ces permanences, tout en limitant les déplacements des opérateurs de services.

Par ailleurs, il existe un véritable enjeu de communication autour du dispositif des MSAP, notamment autour de celles nouvellement installées, afin de faciliter leur identification par les usagers. Cet enjeu est d'autant plus prégnant pour les MSAP portées par la Poste qui sont :

- Nouvellement installées sur le territoire, contrairement aux MSAP anciennement Relai de Service Public (RSP) telles que les MSAP de Barjols, Fayence et Aups très bien identifiées par les usagers
- Localisées dans les anciens bureaux de Poste qui sont fortement identifiés par les usagers comme point de contact postal (d'où l'importance de la signalétique MSAP visible sur ces bâtiments)

Agents des MSAP et assistants sociaux du Département ont également souligné une perte de temps conséquente, dans le travail au quotidien, du fait de l'absence d'un interlocuteur identifié pour chaque opérateur national.

Enfin, une information claire et lisible a souvent été évoquée comme un enjeu essentiel, qui constitue une condition de l'accessibilité à part entière. Cela est aussi confirmé par les résultats de l'enquête (cf. partie ci-après). En cela, une bonne orientation de l'utilisateur de la part des communes, CCAS et centres sociaux vers le bon interlocuteur (opérateurs de services, services du département, de l'intercommunalité, des communes) est également apparue comme un point d'amélioration.

Fiche de synthèse territoriale

Pays de Fayence



Données de cadrage

Population : 27 114

Périmètre : 9 communes

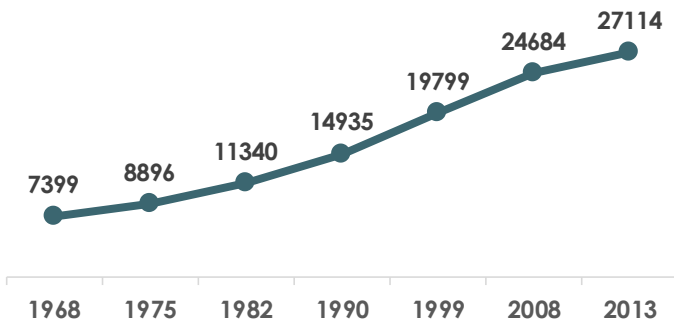
Superficie : 401,9 km²

Densité : 67 hab au km²

Sources : INSEE 2013

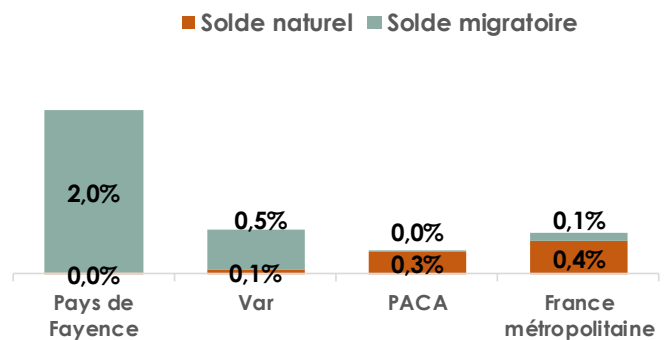
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

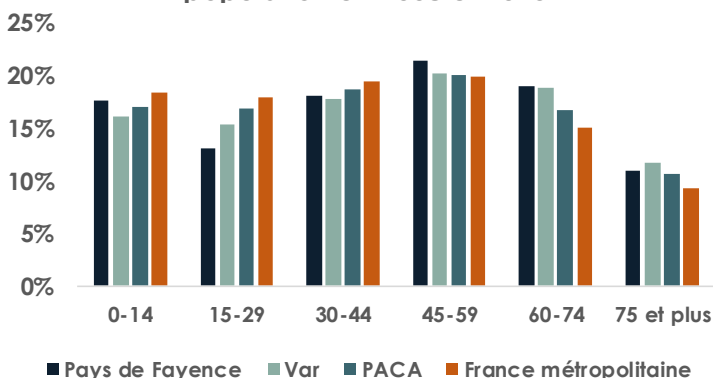
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	5 829	24%	13 650	55%	6 153	21%
2013	6 256	23%	14 705	54%	7 756	23%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 247
Décès : 293

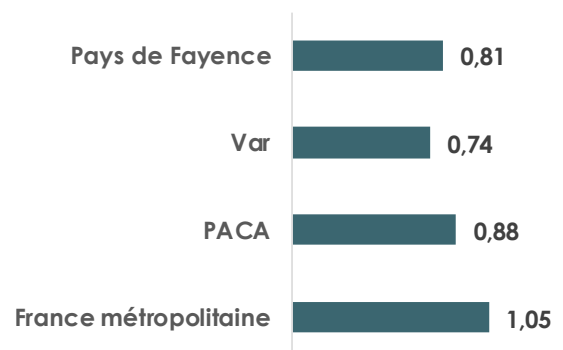
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2008 et 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

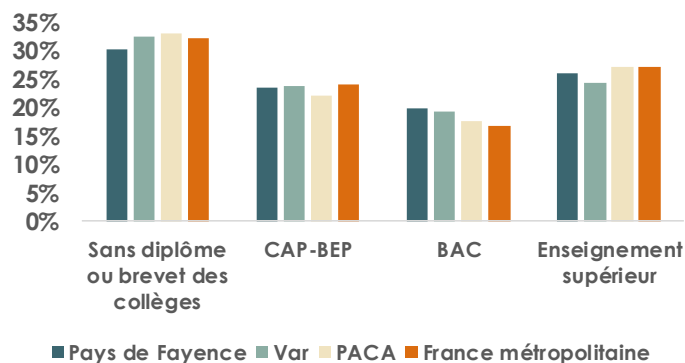
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Pays de Fayence	27 589 €	45,4%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

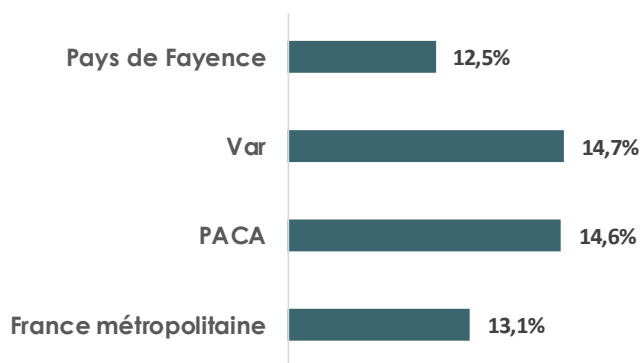
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

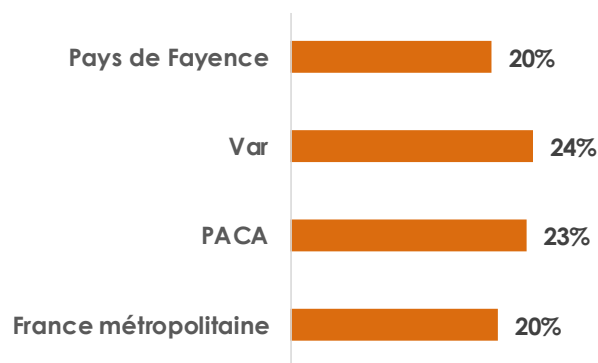
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 10,5%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

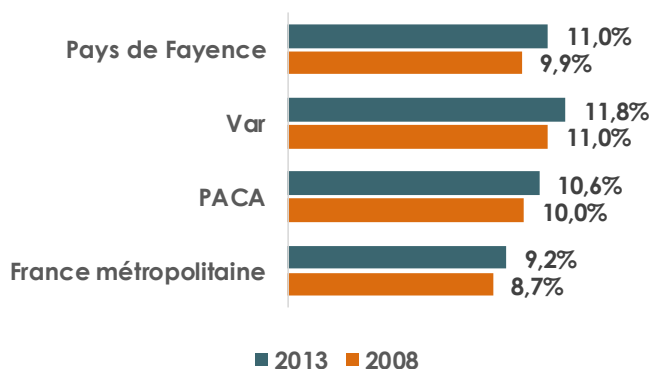


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 1413

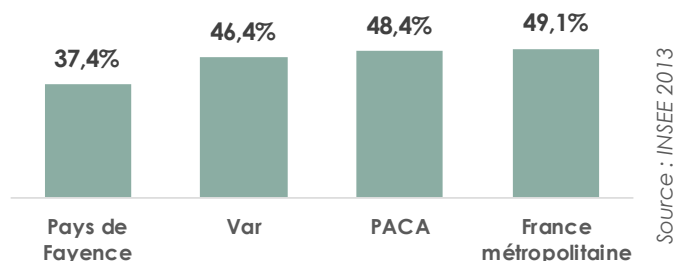
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

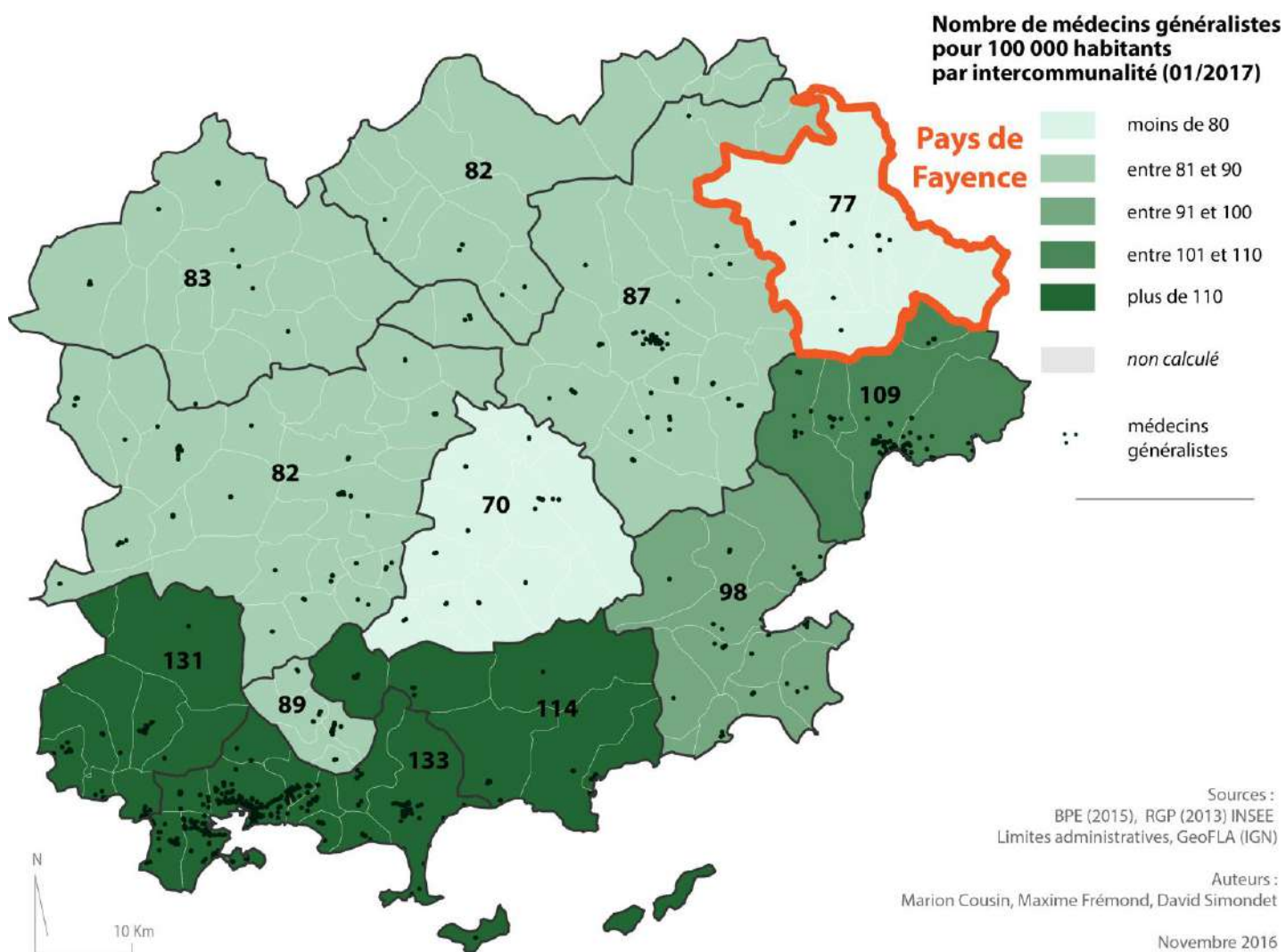


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 2,3 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 21

Généralistes de plus de 55 ans : 12

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Pays de Fayence	9,2	1,8	3,3	4,8	Boulangeries 25
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 5
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 9
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 13

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 14/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- La présence d'un parking
- Des horaires d'ouverture adaptés aux actifs
- Une couverture numérique satisfaisante et un accompagnement aux démarches dématérialisées pour certains publics
- La possibilité de choisir (dans le domaine de la santé notamment)

Les principaux enjeux du territoire

La démographie du territoire

- Une forte augmentation de la population du Pays de Fayence depuis les années 1970, qui semble depuis peu s'accélérer (notamment une population venant des Alpes-Maritimes)
- Des besoins en matière de services croissants, en particulier pour les familles avec enfants
- Un territoire dont la croissance démographique dépasse le développement de l'offre de service (ex. infrastructures routières, écoles, crèches...)
- La construction d'un lycée souhaité par les acteurs locaux, pour faire face à des temps de trajets domicile-établissement importants pour de nombreux lycéens (un terrain disponible à Montauroux)

Les personnes âgées

- Un isolement des plus de 80 ans moins important dans le Pays de Fayence que dans le département : une solidarité familiale forte sur le territoire, et des services à domicile développés (portage de repas, aide à domicile, soins infirmiers)
- Des problématiques de mobilité élevées pour les publics les plus fragiles, ne disposant pas de voiture (ou n'étant pas apte à en disposer)
- Un service de transport pour les personnes âgées porté par le CCAS de Montauroux : transport dans le cadre d'activités seniors, déplacements vers Draguignan ou Cannes

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Certains opérateurs qui ne font plus de permanences au sein de la MSAP de Fayence (Carsat, CAF, MSA, Mission locale)
- Un travail de partenariat à relancer entre les acteurs locaux et la Mission locale
- Un fort enjeu d'autonomisation des usagers dans leurs démarches dématérialisées (ateliers, formation aux outils numériques au sein des MSAP)
- Une MSAP bien identifiée sur le territoire, et qui porte une offre diversifiée (dont espace de coworking et visioguichets)

Les autres points abordés

- Des enjeux en matière de santé : faible densité de médecins spécialistes, vieillissement des médecins généralistes, temps d'attente importants pour avoir un rendez-vous (ophtalmologie, psychiatrie...)
- Eloignement important des structures psychiatriques : CMP, CMPP, CAMPS
- Une réflexion à mener autour de la télémédecine
- Un enjeu de redynamisation de certains centres bourgs, au vu d'un fort développement des zones d'activités dans la plaine

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. La création d'un lycée
2. L'amélioration de la mobilité
3. Le travail sur l'accès aux droits via la MSAP

Méditerranée Porte des Maures

Données de cadrage

Population : 39 635

Périmètre : 6 communes

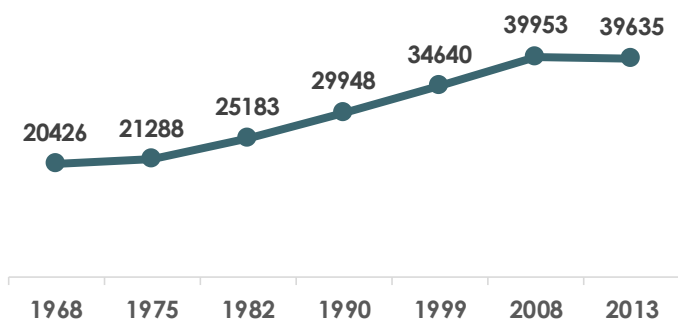
Superficie : 427,8 km²

Densité : 93 hab au km²

Sources : INSEE 2013

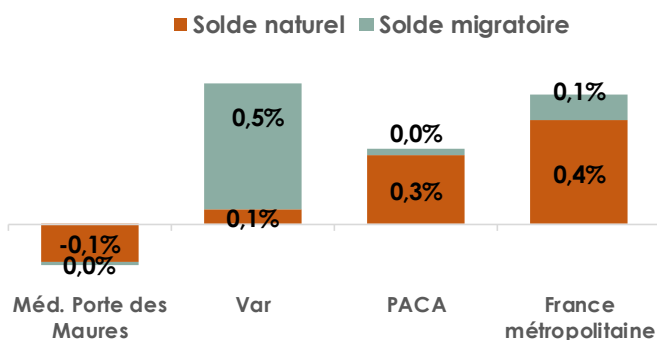
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

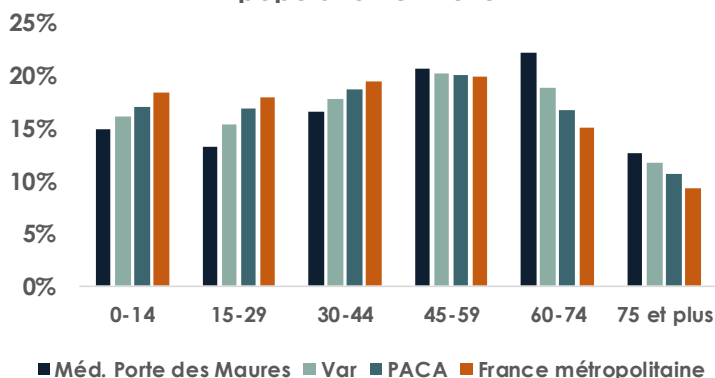
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	8 596	22%	22 273	56%	10 528	23%
2013	7 875	20%	21 232	54%	13 300	27%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 384
Décès : 446

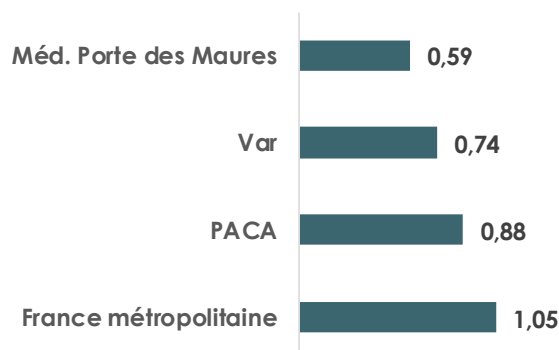
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

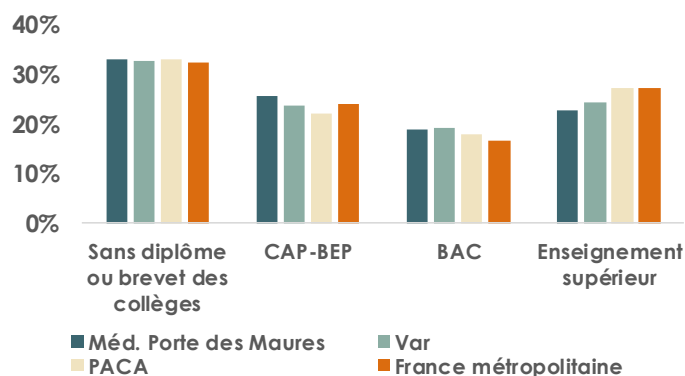
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Méd. Porte des Maures	26 020 €	46,9%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

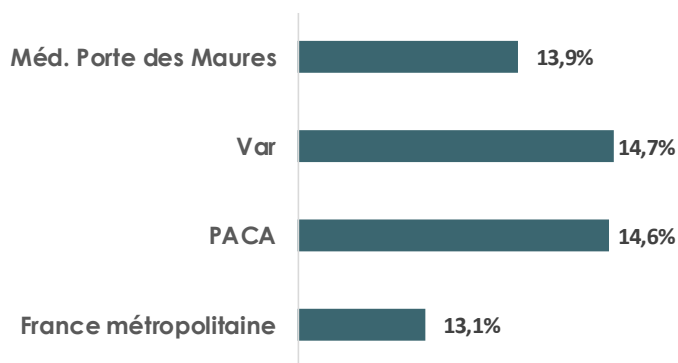
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

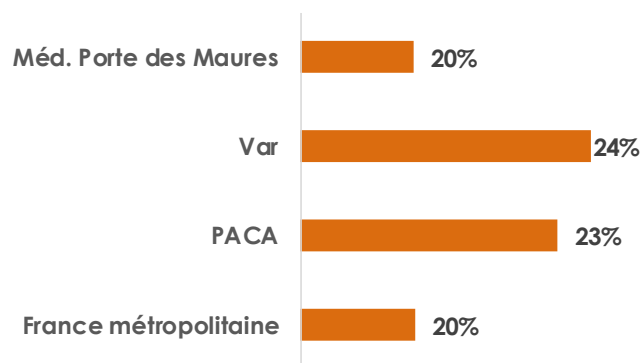
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 12,6%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

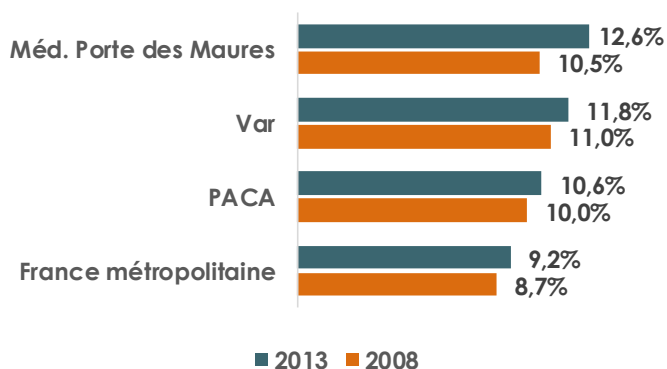


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 2283

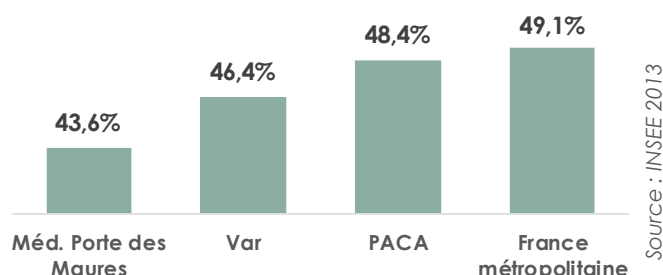
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013



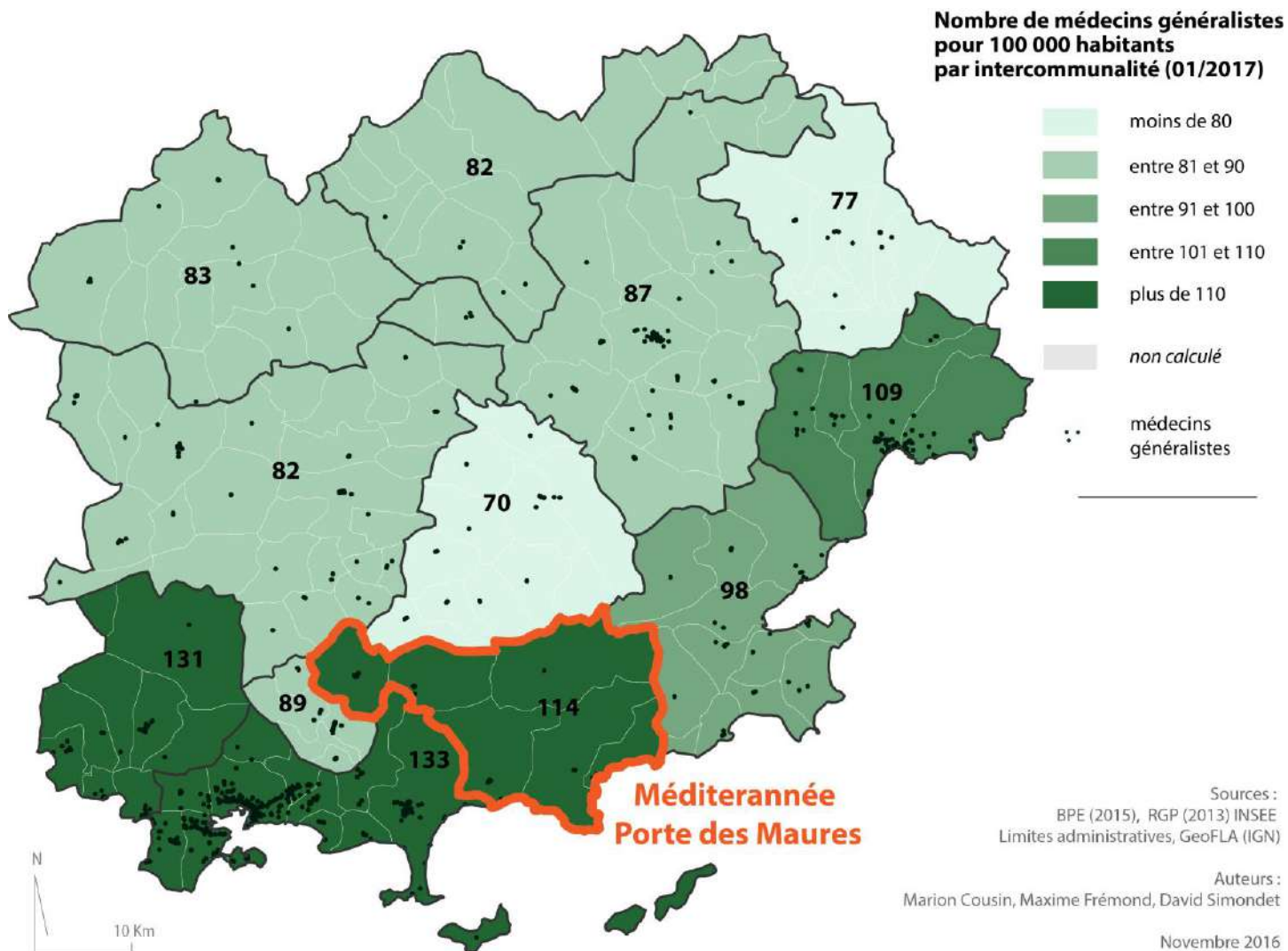
Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,2 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

La santé



Nombre de médecins généralistes : 43

Généralistes de plus de 55 ans : 20

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Méd. Porte des Maures	14,1	2,8	2,0	7,1	Boulangeries 56
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 11
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 8
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 28

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 17/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- Les Mairies et leurs CCAS, derniers réels échelons de proximité
- Des services qui restent présents sur les territoires, au plus près des besoins de la population
- Un réel accompagnement des usagers dans leurs démarches
- Des horaires d'ouverture importants
- Une dématérialisation qui n'est pas la seule réponse

Les principaux enjeux du territoire

Les dynamiques en place

- Une population qui est en légère baisse, et un très fort vieillissement
- Des personnes âgées globalement bien accompagnées, mais dont certaines sont en difficulté
- Une saisonnalité qui est subie avant d'être choisie, et une saison estivale qui est de plus en plus courte (45 jours)
- Une forte pression dans le secteur du logement, qui ne favorise pas la venue de familles avec enfants
- Des actifs qui travaillent principalement dans l'agglomération toulonnaise

Les transports

- Une problématique globale qui impacte des publics ayant pourtant des besoins élevés (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...)
- Varlib : un besoin de réinterroger certains lieux d'arrêts, et la fréquence de passage
- Un réseau départemental qui est toutefois intéressant du fait de son prix
- Des communes qui ont des difficultés à développer une offre de transport de proximité : charges importantes, lourdeurs administratives dès lors qu'une régie de transports est créée
- Un travail qu'il serait intéressant de poursuivre sur le covoiturage (aménagement d'aires, promotion du concept...)

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Un désengagement des différents opérateurs sur le terrain, ce qui augmente la charge d'activité des communes et de leurs CCAS
- Une certaine interrogation présente vis-à-vis des lieux de mutualisation (ex. MSAP)
- Des communes qui accompagnent au quotidien les usagers dans leurs démarches, et sont particulièrement bien identifiées
- Des réflexions qu'il est difficile d'engager à l'échelon intercommunal : des habitants attachés aux services de proximité de leur commune de résidence

Les autres points abordés

- Une attraction importante des zones d'activités de l'agglomération toulonnaise, qui pousse les habitants à consommer en dehors de leurs communes de résidence
- Des municipalités qui prennent le parti de soutenir leurs commerces, mais un travail rendu difficile par une ouverture seulement en saison (pour certains)
- Une interrogation présente quant au déploiement de la fibre optique, et du coût pour les communes

Quels sont les principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Le transports
2. L'accompagnement administratif
3. L'accès aux bâtiments
4. La Poste

Cœur de Var

Données de cadrage

Population : 41 337

Périmètre : 11 communes

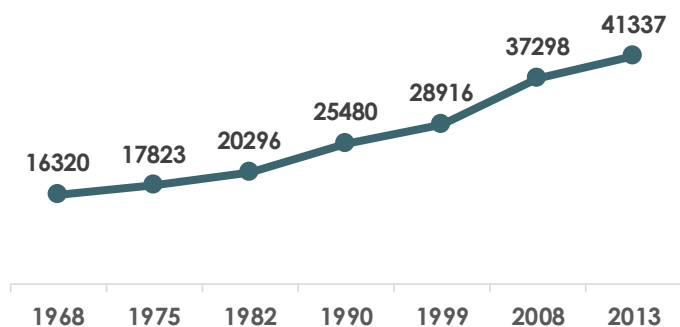
Superficie : 448,2 km²

Densité : 92 hab au km²

Sources : INSEE 2013

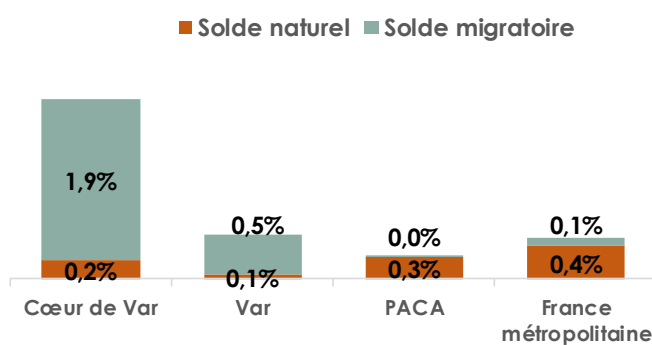
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

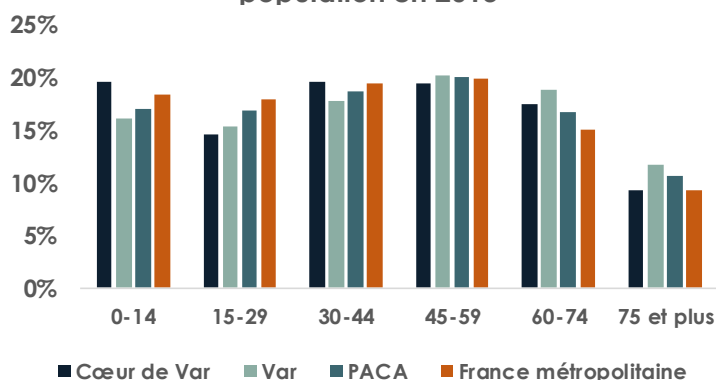
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	9 258	25%	21 040	56%	8 283	19%
2013	10 297	25%	22 757	55%	10 602	20%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 495
Décès : 397

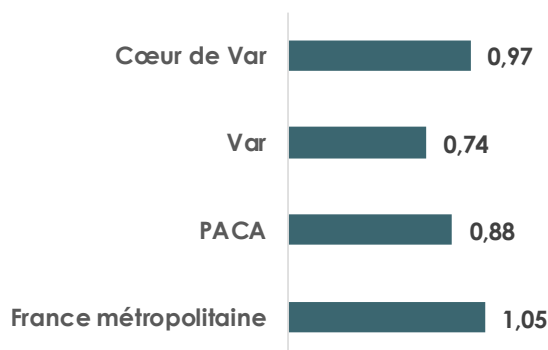
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

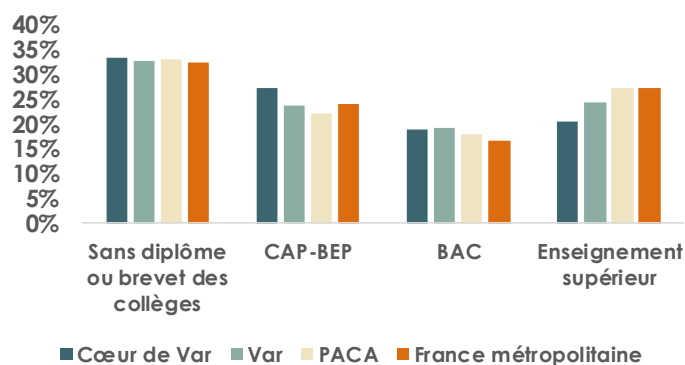
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Cœur de Var	22 374 €	38,7%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

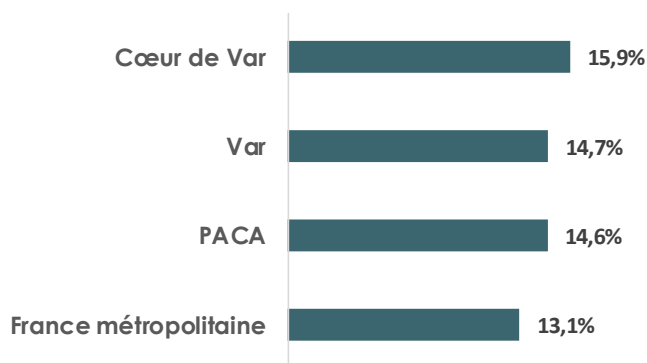
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

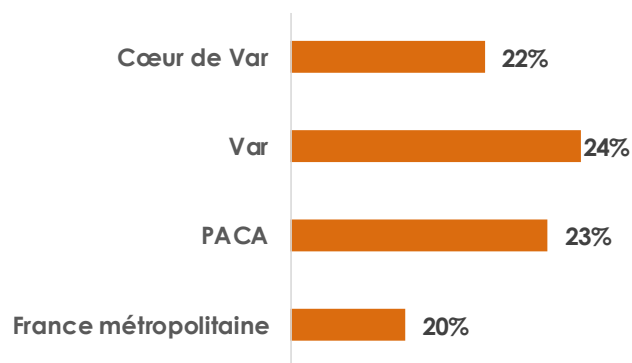
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,8%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

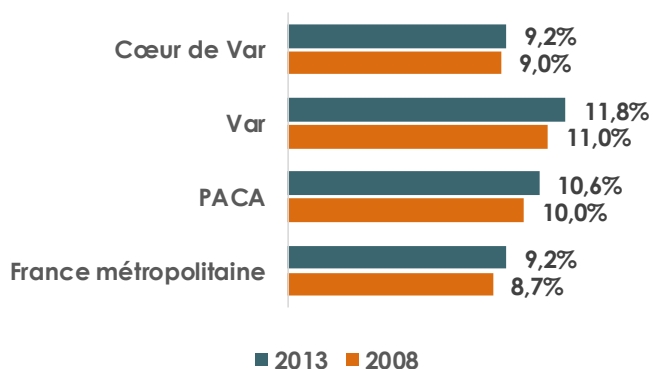


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 3353

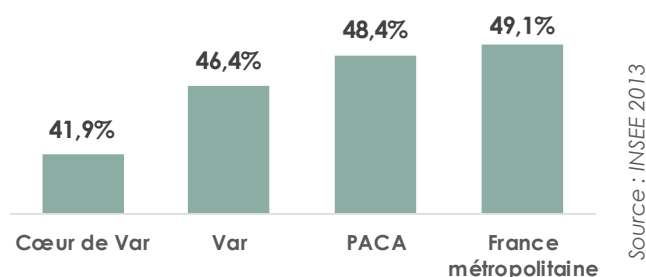
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013



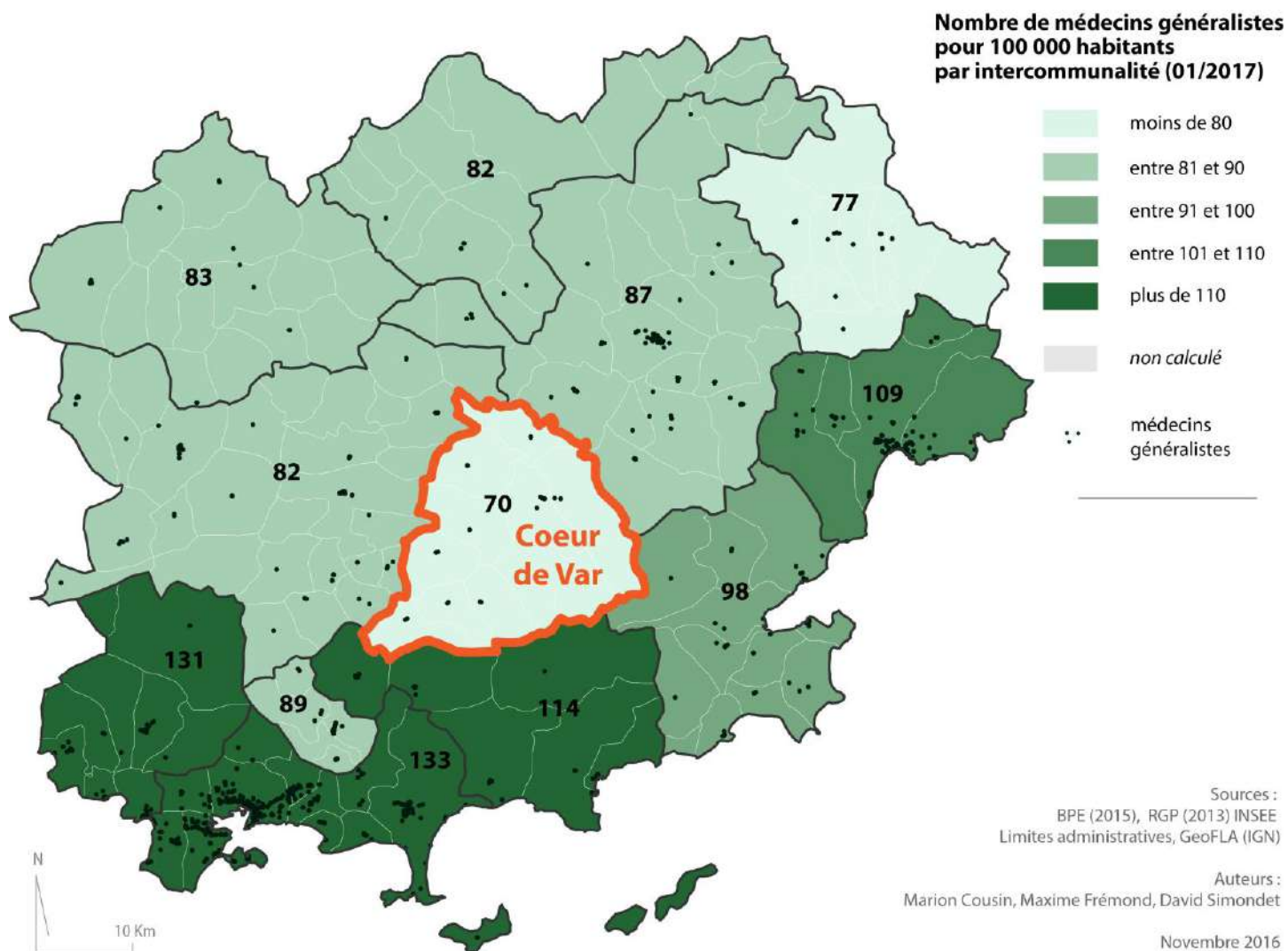
Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,6 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

La santé



Nombre de médecins généralistes : 27

Généralistes de plus de 55 ans : 15

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Cœur de Var	8,7	1,7	2,7	4,1	Boulangeries 36
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 7
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 11
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 17

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 16/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- Un accueil comprenant des horaires d'ouverture adaptés aux actifs
- Être numérique, tout en garantissant un accompagnement pour les publics en difficulté
- Une distance géographique adaptée en fonction des services et de leur fréquence de recours
- Être accessible par différents moyens de transports, quelle que soit la capacité de mobilité
- Une offre qui doit être de proximité

Les principaux enjeux du territoire

Le numérique

- Une fracture numérique bien présente sur le territoire intercommunal
- Une dématérialisation qui doit être considérée comme un plus, en complément de l'accueil physique et de l'accompagnement dans les démarches
- Des enjeux de formations et d'accompagnements à l'utilisation des outils numériques
- Un accès par satellite qui peut pallier le manque de connectivité, pour un coût toutefois plus élevé

L'équilibre territorial

- Une accessibilité des services au public intrinsèquement liée à l'attractivité du territoire : retour des population en centre-ville, développement des commerces de proximité, solidarité inter-générationnelle etc
- Un enjeu de limitation du caractère « dortoir » de certaines communes
- Une volonté de développer l'équilibre territorial comme point de départ des politiques publiques, et de lutter contre la paupérisation et la désertification des espaces ruraux
- Un chantier également à prendre en compte au sujet des découpages institutionnels et fonctionnels

Les commerces de proximité

- Une offre de proximité dépendante :
 - de l'accessibilité
 - des facilités de stationnement
 - de la sécurité (trottoirs, voirie, éclairage public)
 - de l'embellissement
- Une saisonnalité peu marquée, du fait d'un attrait touristique moindre pour l'espace communautaire
- Un enjeu de redynamisation de certains centres bourgs, au vu d'un fort développement des moyennes et grandes surfaces
- Un exemple réussi de redynamisation du centre-ville de Canet.

La santé

- Un déficit fort de certaines spécialités médicales (psychiatrie, la gynécologie, la pédiatrie...) qui conduit certains habitants à se rendre à Brignoles ou à Toulon
- Trop de contraintes sur les professionnels de santé notamment médecins généralistes, n'encourageant pas les jeunes praticiens à s'installer dans les espaces ruraux
- Une permanence des soins qui doit être régulée par la puissance publique
- Une réflexion à poursuivre autour des regroupements de professionnels de santé, et des moyens mis à leur disposition

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. L'attractivité et le développement territorial
2. Le développement du numérique, infrastructures et usages
3. Les politiques de transports et la mobilité

Lacs et Gorges du Verdon

Données de cadrage

Population : 8 581

Périmètre : 11 communes

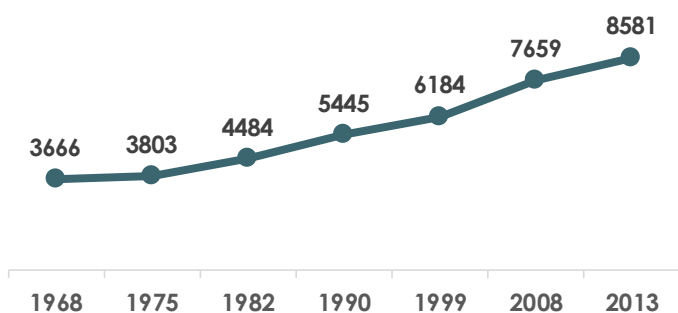
Superficie : 540,5 km²

Densité : 16 hab au km²

Sources : INSEE 2013

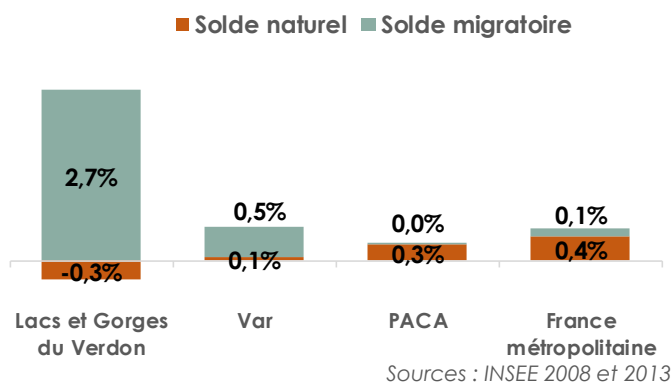
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Population de l'EPCI en 2008 et 2013

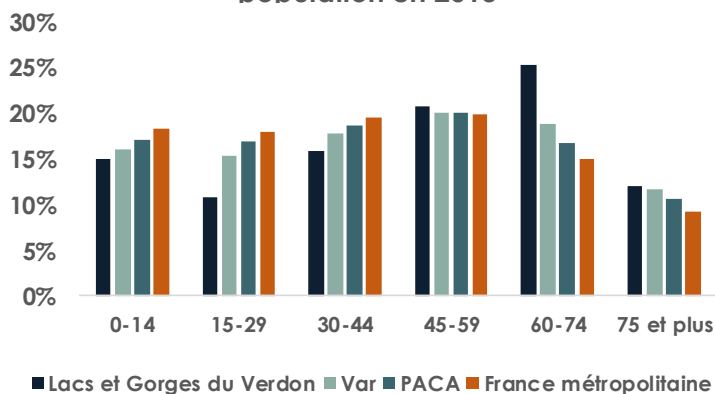
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	1 439	19%	4 215	55%	2 302	26%
2013	1 659	19%	4 620	54%	3 105	27%

Naissances et décès en 2014

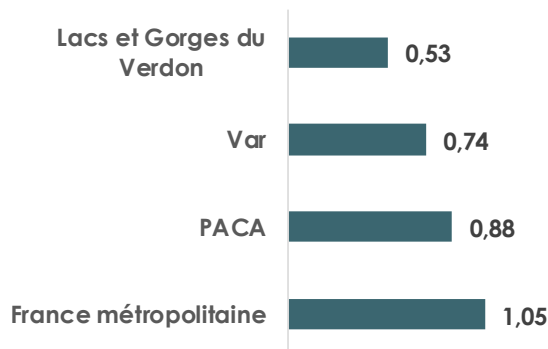
Naissances : 53
Décès : 91

Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



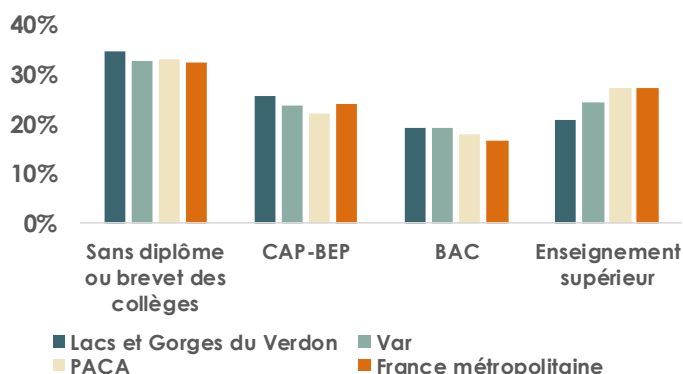
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Lacs et Gorges du Verdon	23 078 €	37,4%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

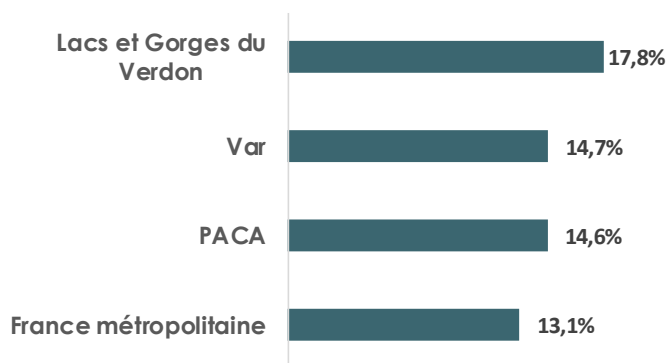
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

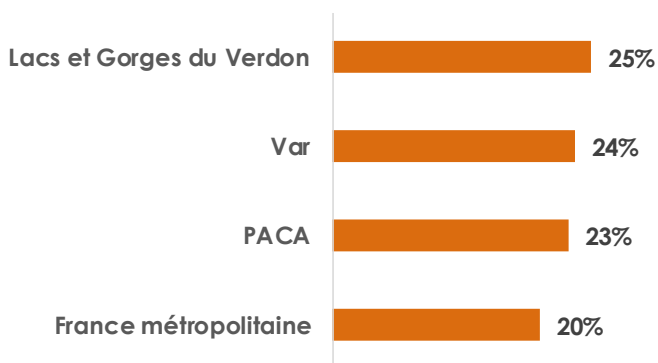
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 18,0%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

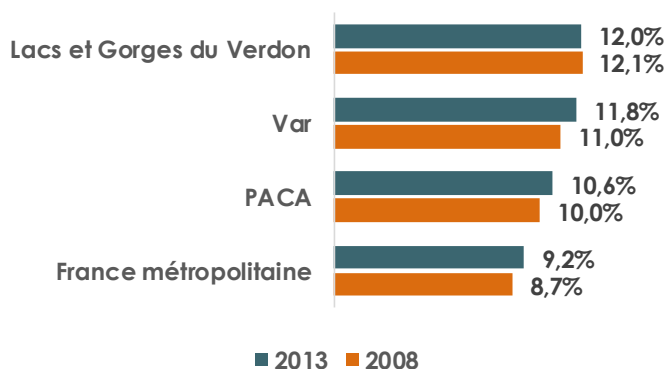


Source : Caf data 2015

Personnes couvertes par le RSA : 512

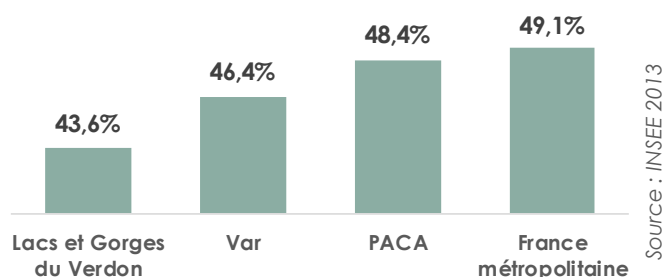
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

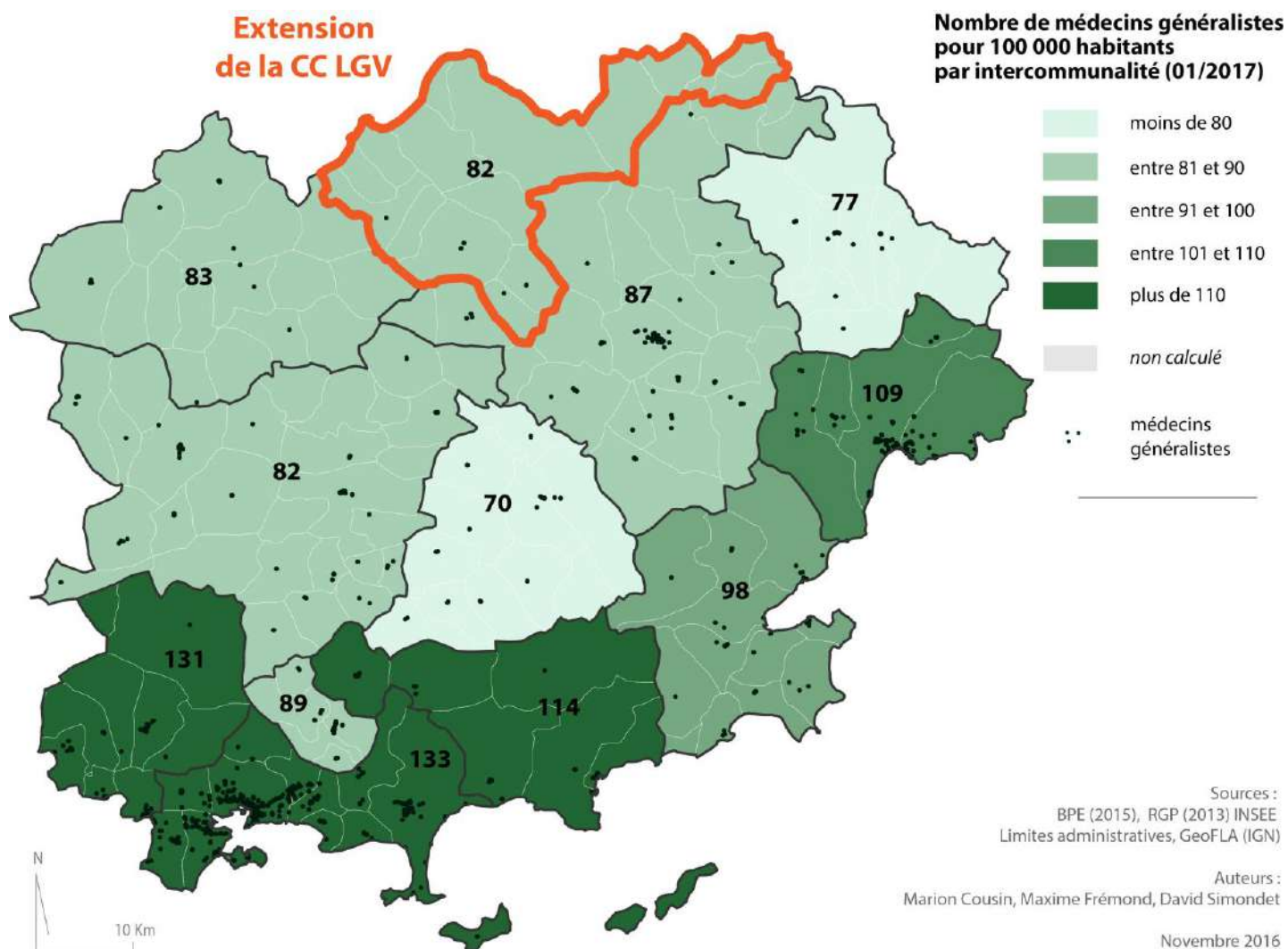
Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013



Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers...) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus

EPCI : 1,0 Var : 1,4



Nombre de médecins généralistes : 5

Généralistes de plus de 55 ans : 3

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Lacs et Gorges du Verdon	18,6	4,7	11,7	5,8	Boulangeries 16
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 4
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 10
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 5

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 15/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- La présence d'un parking
- Un temps de trajet acceptable qui dépend du service
- Une amplitude horaire raisonnable adaptée aux besoins des usagers
- Une couverture numérique satisfaisante et un accompagnement pour certains publics
- Un contact humain qui permette aussi la création de lien social

Les principaux enjeux du territoire

La démographie du territoire

- Une forte augmentation de la population sur l'EPCI en grande partie due à une urbanisation et une arrivée de population sur la commune de Régusse (avec néanmoins une croissance qui se stabilise depuis ces 3 dernières années)
- Des besoins en matière de services, notamment pour ces familles, à laquelle la ville de Régusse répond en grande partie (école maternelle, extension de la crèche, réseau d'associatif...)
- Un territoire attractif dû à un prix du foncier relativement bas mais avec des populations ayant parfois peu de revenus et pouvant être précarisées

La médecine

- Une densité de médecin généraliste qui a augmenté depuis 2015 mais peu de spécialistes (avec des délais d'attente longs)
- Un véritable investissement pour attirer de nouveaux médecins (ex. mise à disposition d'un studio pour les internes en médecine à Aups)
- Un projet de santé validé par l'ARS pour la création d'une MSP à Aups
- Une cabine de télé-médecine à Aups très peu utilisée : organisation complexe, contraintes en fonction de l'âge du patient, peu identifiée par les usagers

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Une MSAP à Aups bien identifiée par les usagers et des mairies qui sont de véritables relais de proximité
- Une mission locale qui organise des permanences au sein de la MSAP
- Certains opérateurs qui ne font plus de permanences au sein de la MSAP d'Aups (Pôle emploi, MSA, CPAM)
- La mise en place d'un visio-guichet au sein de la MSAP d'Aups qui permet de faciliter l'accès aux services de Pôle emploi
- Les demandeurs d'emploi des communes de Régusse, Artignosc et Moissac qui dépendent du Pôle Emploi de Brignoles et qui ne peuvent pas bénéficier du visio-guichet de la MSAP d'Aups
- Un nouvel agent recruté au sein de la MSAP afin d'aider les usagers dans leurs démarches dématérialisées

Les autres points abordés

- Des « zones grises » en matière de téléphonie mobile
- Des problématiques de mobilité pour les publics les plus fragiles, ne disposant pas de voiture
- Un transport à la demande peu utilisé
- Des initiatives à poursuivre en matière d'aide à la mobilité : aires de co-voiturage, permanences de l'association Garigues au sein de la MSAP (prêt de véhicule, plateforme de mobilité...)
- Une saisonnalité importante sur le territoire conduisant à la fermeture de certains commerces hors-période estivale
- Des collectivités qui s'engagent dans l'accompagnement des commerces et services de proximité (ex. Artignosc : remise en état de mise de locaux communaux pour les commerces de proximité)

Quels sont les principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Une meilleure information / communication pour l'utilisateur
2. L'amélioration de la mobilité

Fusion Ste Baume-Mont Aurélien, Comté de Provence et Val d'Issole

Données de cadrage

Population : 93 863

Périmètre : 28 communes

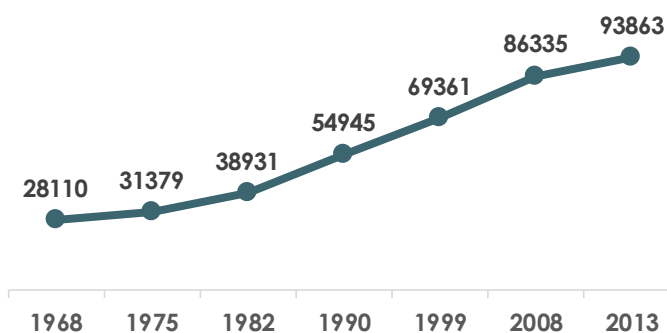
Superficie : 947,5 km²

Densité : 99 hab au km²

Sources : INSEE 2013

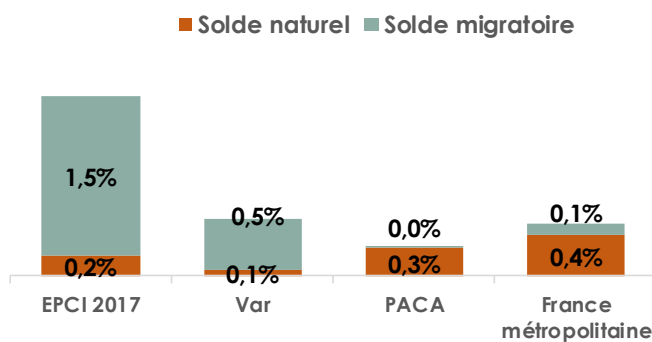
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

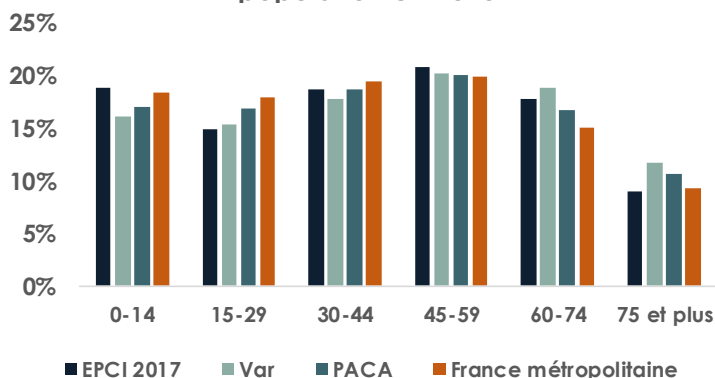
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	22 055	26%	48 965	57%	18 406	18%
2013	23 242	25%	52 215	56%	24 191	20%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 1016
Décès : 868

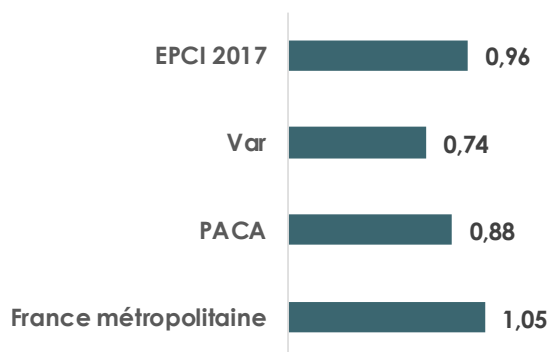
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

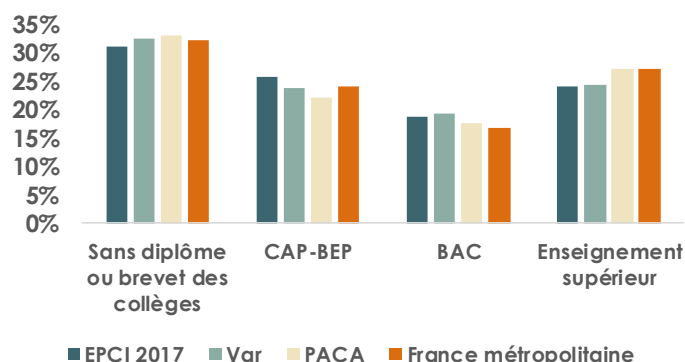
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
EPCI 2017	24 676 €	41,9%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

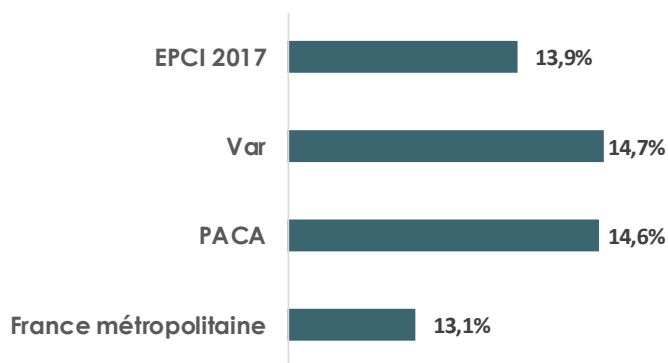
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

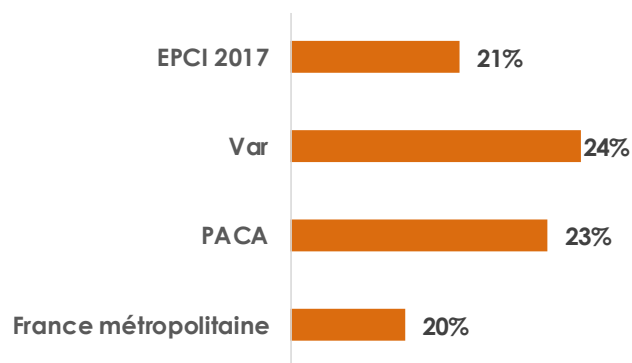
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 12,8%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

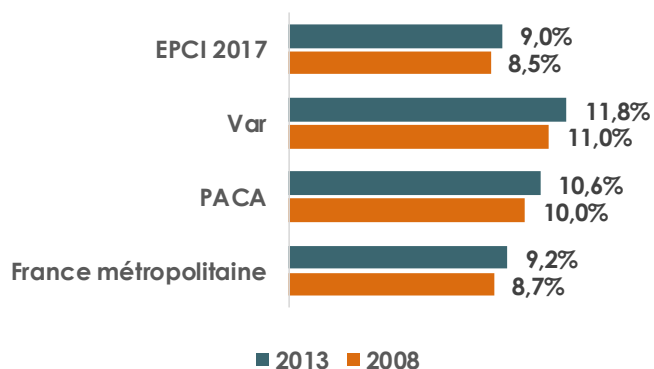


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 6861

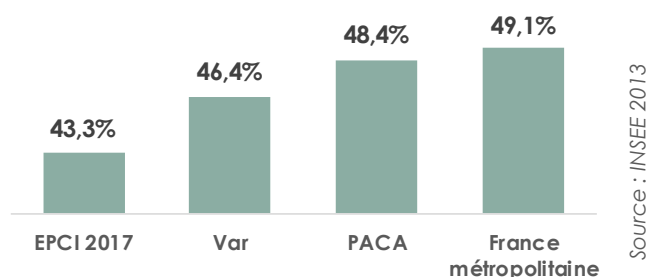
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

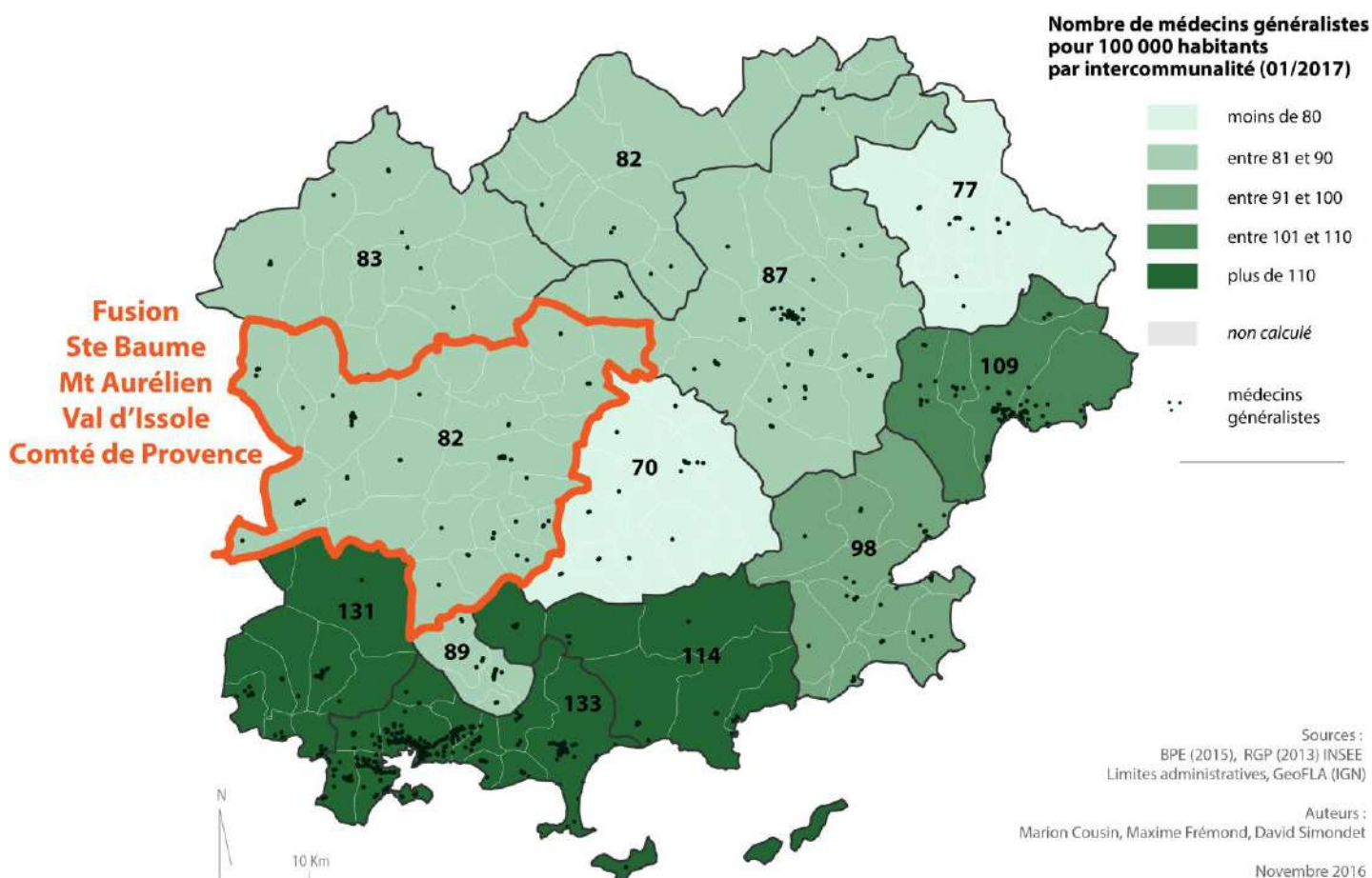


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,4 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 29

Généralistes de plus de 55 ans : 20

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
EPCI 2017	11,3	1,8	2,7	3,7	Boulangeries 106
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 17
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 25
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 35

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Les conditions d'un service accessible

- Les Mairies, échelon de proximité le plus pertinent
- La simplification des démarches et du « langage administratif »
- La qualité de l'accueil et un réel contact humain créateur de lien social
- De nouveaux métiers à inventer pour accompagner les usagers dans leurs démarches
- Une bonne coordination entre les acteurs et une connaissance de l'offre présente

Les principaux enjeux du territoire

Les principales dynamiques du territoire

- Une forte augmentation de population à l'ouest de la future CA notamment due à un coût du foncier abordable
- Une population qui vient des Bouches-du-Rhône, dont une partie est fragilisée
- Pourrières / Pourcieux : une forte augmentation de la population scolarisée
- Une importante et instable migration de la population, ce qui rend difficile l'anticipation des besoins
- Un risque de voir le territoire se transformer en banlieue « dortoir »
- Un manque de foncier qui limite le développement économique, en particulier à Saint-Maximin

La santé

- Un territoire où les médecins généralistes sont proches du départ à la retraite et où les spécialistes sont peu nombreux : d'importants délais d'attente
- Un projet de MSP à Nans-les-Pins, qui a suscité de fortes oppositions et n'a pas abouti / Une maison de santé en construction à Camps-la-Source
- Comme ailleurs, de très forts enjeux présents en matière de pédopsychiatrie
- Une offre de santé qui est à appréhender au-delà des frontières départementales (ex. hôpitaux d'Aix-en-Provence et de Marseille)
- Une intervention quasi systématique du SDIS en cas d'urgence, sans qu'il n'y ait d'ailleurs de lien avec l'offre de santé présente dans les départements limitrophes

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Une fracture sociale importante
- Un enjeu de repérage des situations dégradées, en lien étroit avec les partenaires du territoire : « aller vers »
- Un désengagement des différents opérateurs sur le terrain
- CAF Pro, une initiative à valoriser : un accès privilégié pour les professionnels
- Un territoire qui souhaiterait disposer d'une MSAP en plus de la MSAP de Méounes-lès-Montrieux
- Un Département qui palie dans certains cas aux ruptures de droits via des aides d'urgence

Les autres points abordés

- Les transports, problématique centrale pour les petits villages : quasi absence d'un réseau de transports en commun
- Des horaires qui correspondent aux besoins des élèves scolarisés, et non des actifs
- Un enjeu pour la future Agglomération, qui sera doté de la compétence « transports »
- Des difficultés concernant les commerces présentes dans certains villages
- Un travail à mener sur la revitalisation des centres bourgs (3 OPAH lancées récemment)
- Un tissu associatif important (ex. association Garigues pour l'insertion)
- Une offre suffisante pour la petite enfance, les écoles et collèges mais un lycée qui va arriver en saturation à Brignoles

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Le développement des transports
2. Un sujet à aborder à l'échelle des bassins de vie (Brignoles, Saint-Maximin et Garéoult)
3. Les Mairies, comme accueils de proximité et acteurs du lien humain

Extension de la CAD

Données de cadrage

Population : 106 325

Périmètre : 23 communes

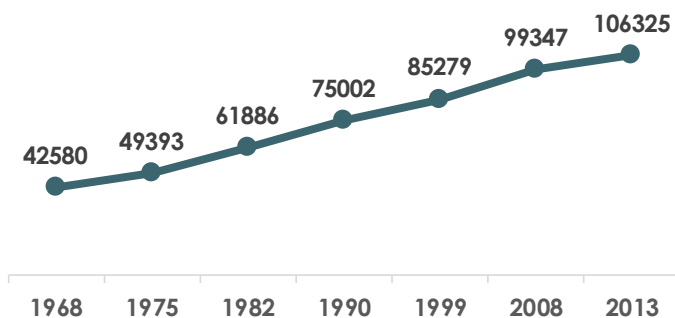
Superficie : 914,7 km²

Densité : 116 hab au km²

Sources : INSEE 2013

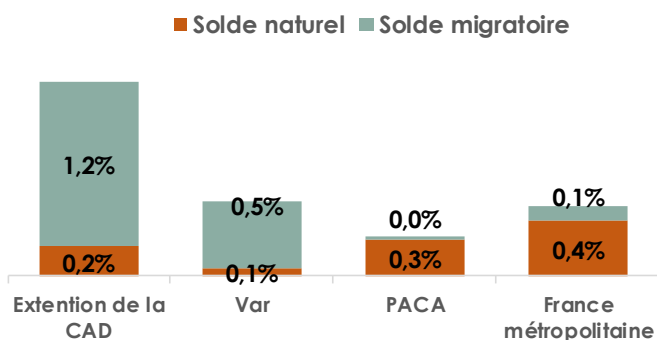
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

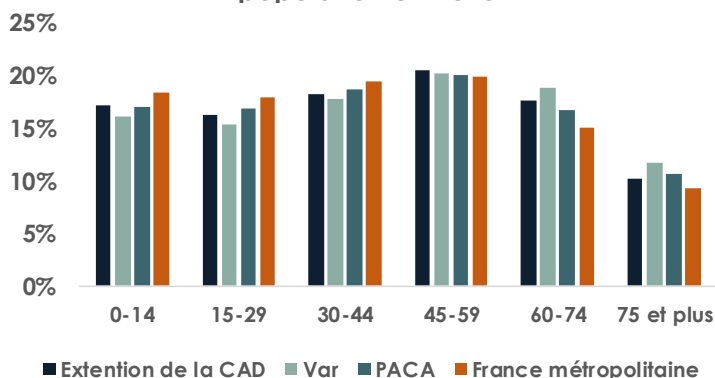
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	23 489	24%	56 309	57%	22 088	20%
2013	24 367	23%	59 870	56%	28 454	21%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 1221
Décès : 981

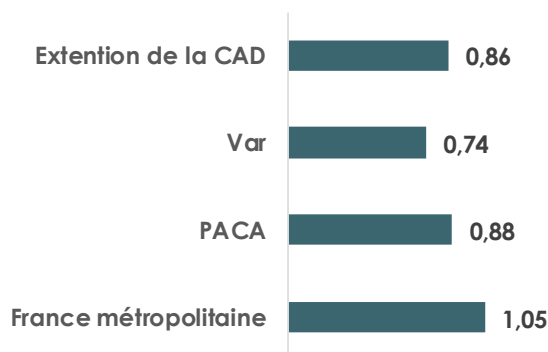
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

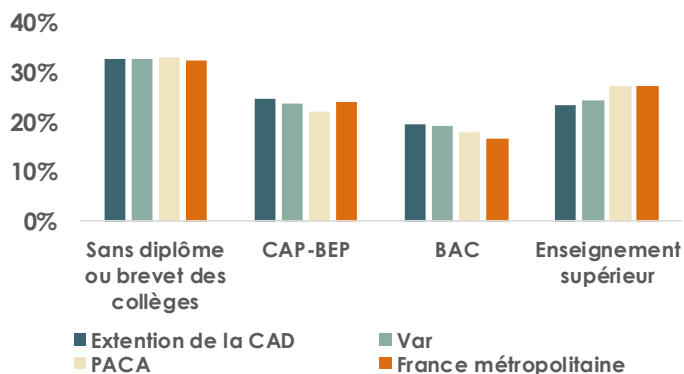
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Extension de la CAD	23 796 €	41,9%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

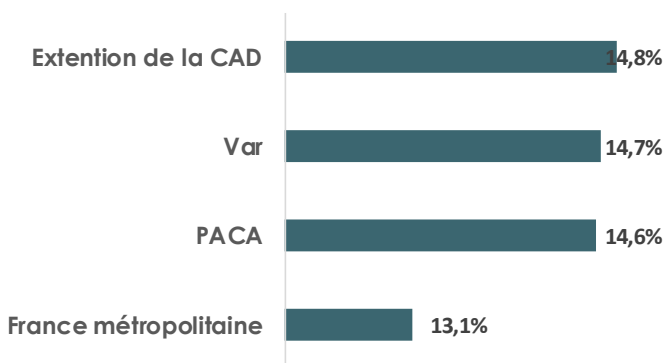
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

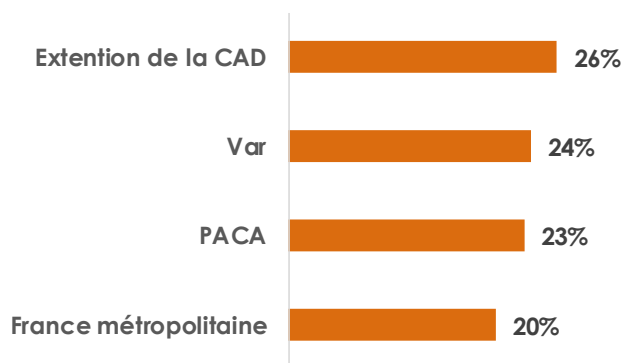
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,7%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

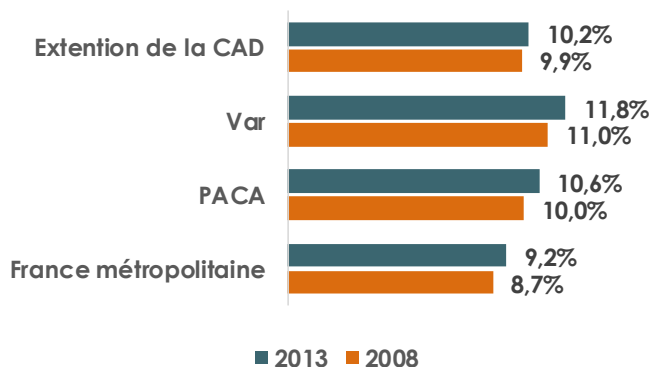


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 9531

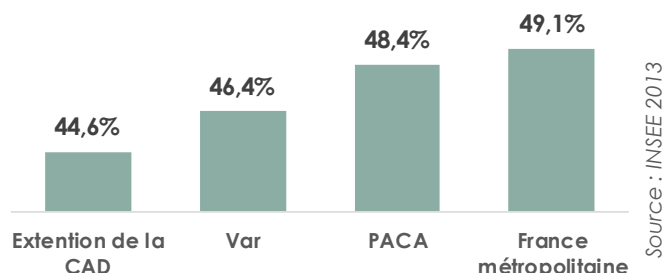
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

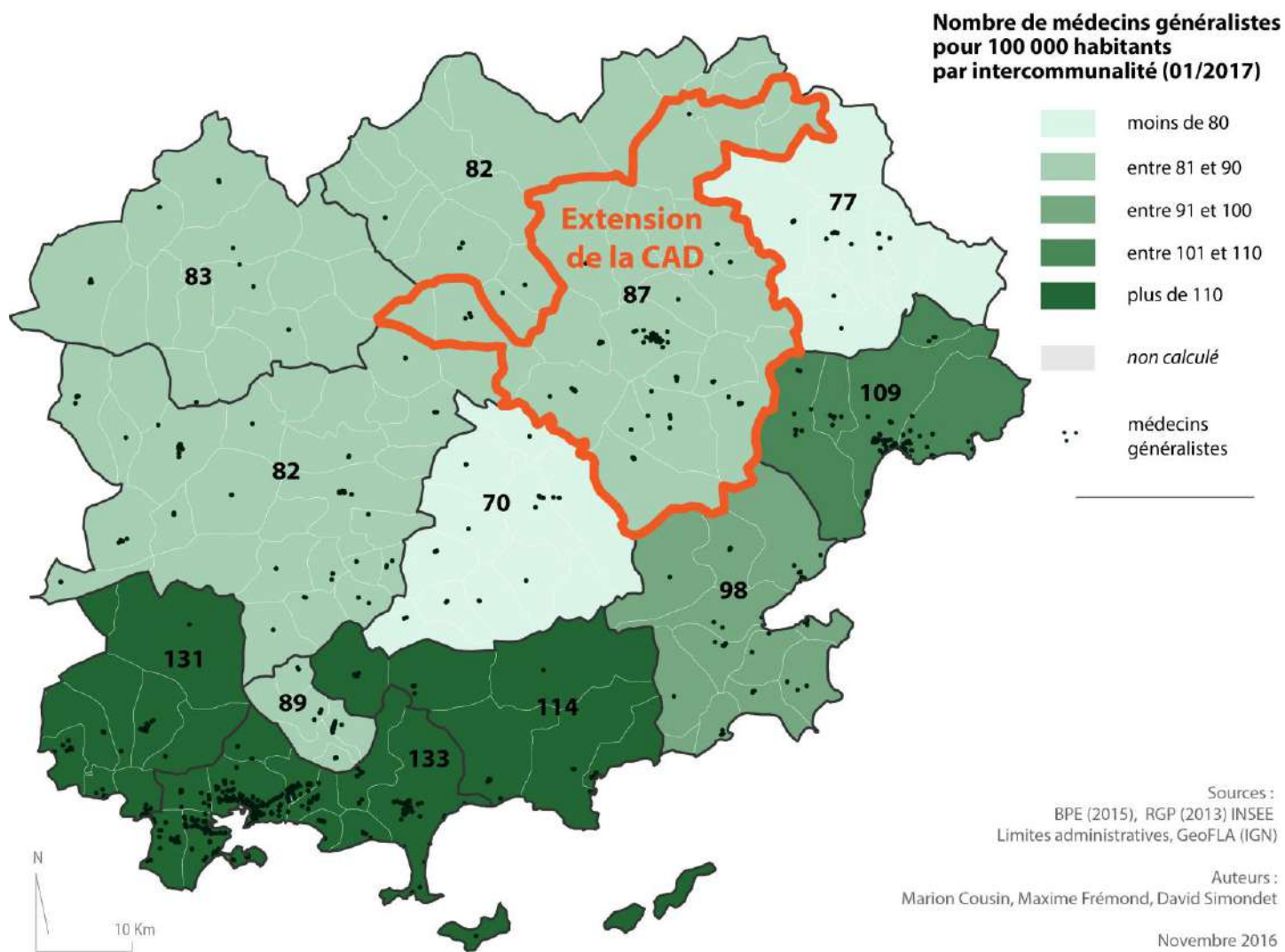


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,6 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 56

Généralistes de plus de 55 ans : 38

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Extension de la CAD	8,5	2,3	2,1	5,6	Boulangeries 90
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 24
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 22
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 60

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 16/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- La présence des mairies, dernier échelon de proximité
- Un temps de transport acceptable
- Une diversité de modes de transports disponibles
- Un service qui dépend de la structure géographique et correspond à la vie au quotidien des ménages, à leur âge, leur situation professionnelle etc
- Des horaires d'ouverture en adéquation avec les temps de travail quand la dématérialisation d'un service n'est pas possible

Les principaux enjeux du territoire

La démographie du territoire

- Une forte augmentation de la population de la Communauté d'agglomération dracénoise depuis les années 1970
- Des besoins en matière de services croissants, notamment pour les familles avec enfants
- Un territoire dont la croissance démographique dépasse le développement de l'offre de service (ex. infrastructures routières, écoles, crèches...)
- La question des ouvertures de classes dans les écoles primaires
- Des actifs qui travaillent souvent sur place ou à proximité de leur commune de résidence

La santé

- Des efforts consentis par les collectivités pour attirer et/ou retenir les professionnels de santé, notamment chez les médecins généralistes
- Les MSP qui deviennent peu à peu une solution dans la dualité médecine rurale et médecine en ville, étayée par la politique de soutien à l'installation de l'ARS
- Un déficit d'accessibilité fort en matière de médecins spécialistes en psychiatrie, manque qui se traduit souvent les situations d'urgences psychologiques

Le numérique

- La sensation d'une politique de développement de l'offre numérique tributaire des politiques des opérateurs nationaux
- Des écarts de débits importants au sein de l'EPCI, et au sein des communes elles-mêmes
- L'installation d'activités, y compris d'entreprises innovantes, conditionné par l'offre en matière de connexion internet
- Des démarches dématérialisées, comme la visio-conférence, qui nécessitent également un débit conséquent

Les autres points abordés

- Un transport à la demande réalisé par le réseau Tedbus bien identifié par les usagers
- Des découpages administratifs, institutionnels, et fonctionnels multiples, qui ne facilitent pas le travail des acteurs locaux
- Des collectivités qui doivent accompagner le redéploiement de l'offre commerciale de proximité, en partenariat avec les commerçants et les chambres consulaires
- La redynamisation des centres bourgs qui passe par l'urbanisme réglementaire et une vigilance à avoir vis-à-vis de l'étalement résidentiel

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Un développement du numérique, pour les particuliers et les entreprises
2. L'amélioration de la mobilité
3. L'accès aux soins

Provence Verdon

Données de cadrage

Population : 21 772

Périmètre : 15 communes

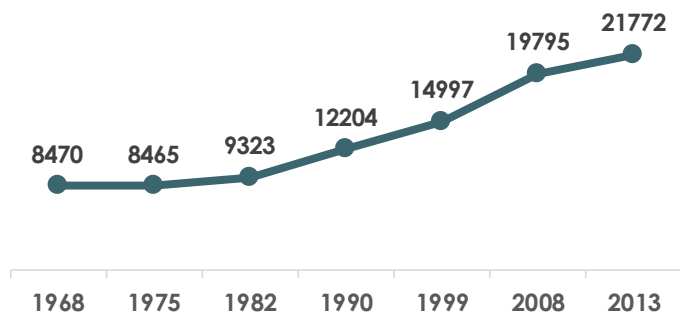
Superficie : 646,0 km²

Densité : 34 hab au km²

Sources : INSEE 2013

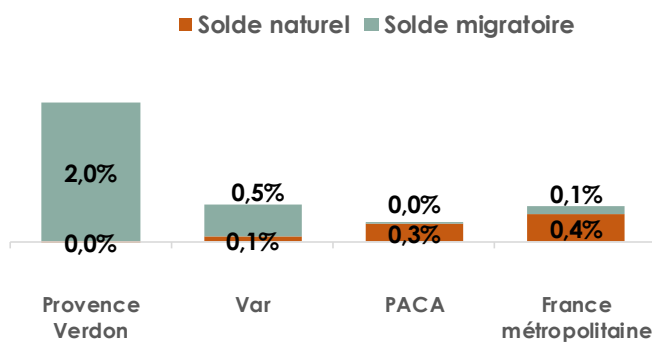
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

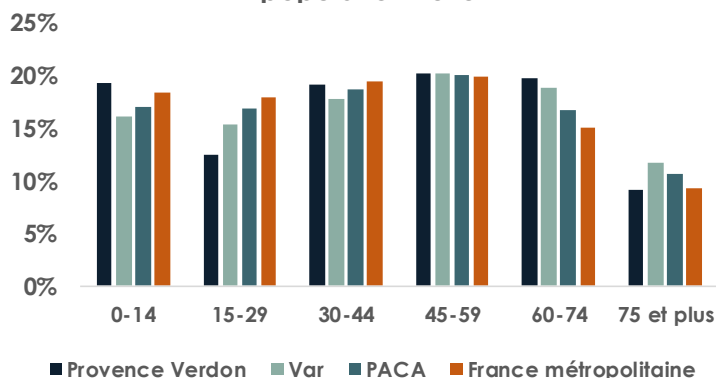
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	4 729	24%	11 334	57%	4 566	19%
2013	5 289	24%	11 916	55%	6 071	21%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 177
Décès : 236

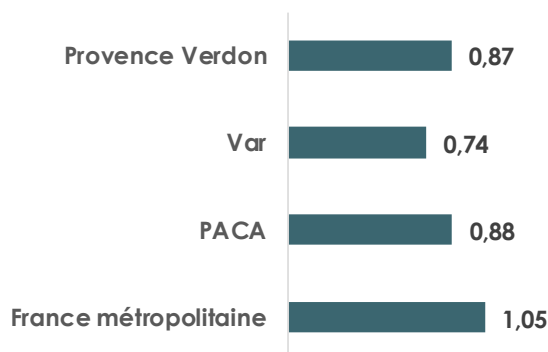
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

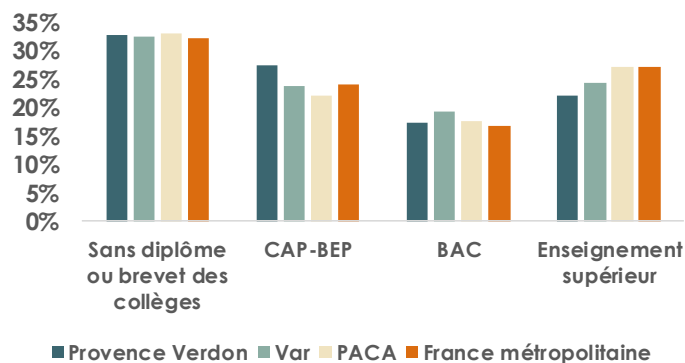
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
Provence Verdon	22 481 €	37,9%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

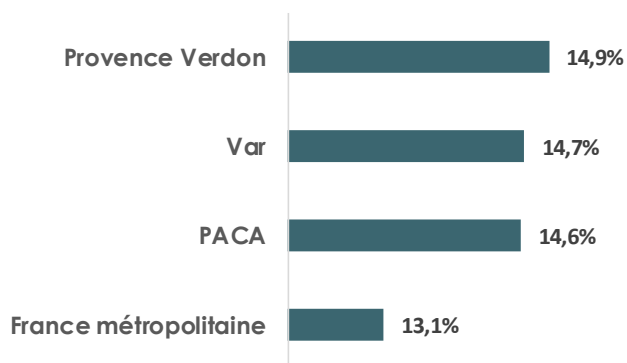
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

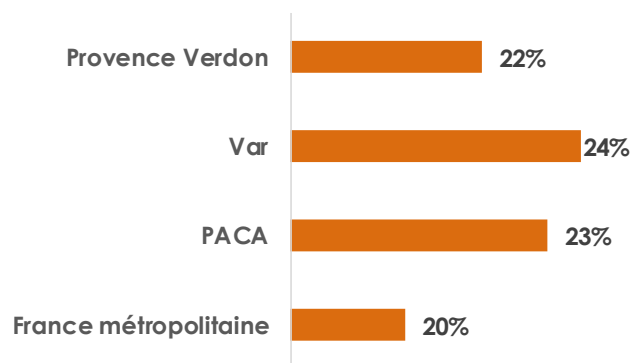
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,5%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

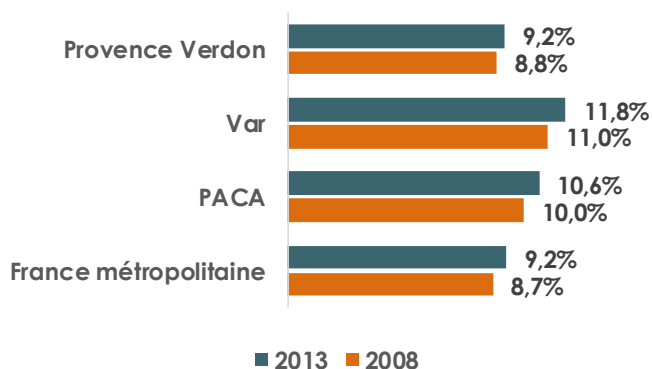


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 1415

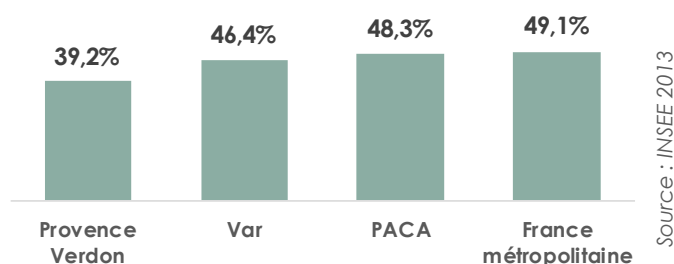
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

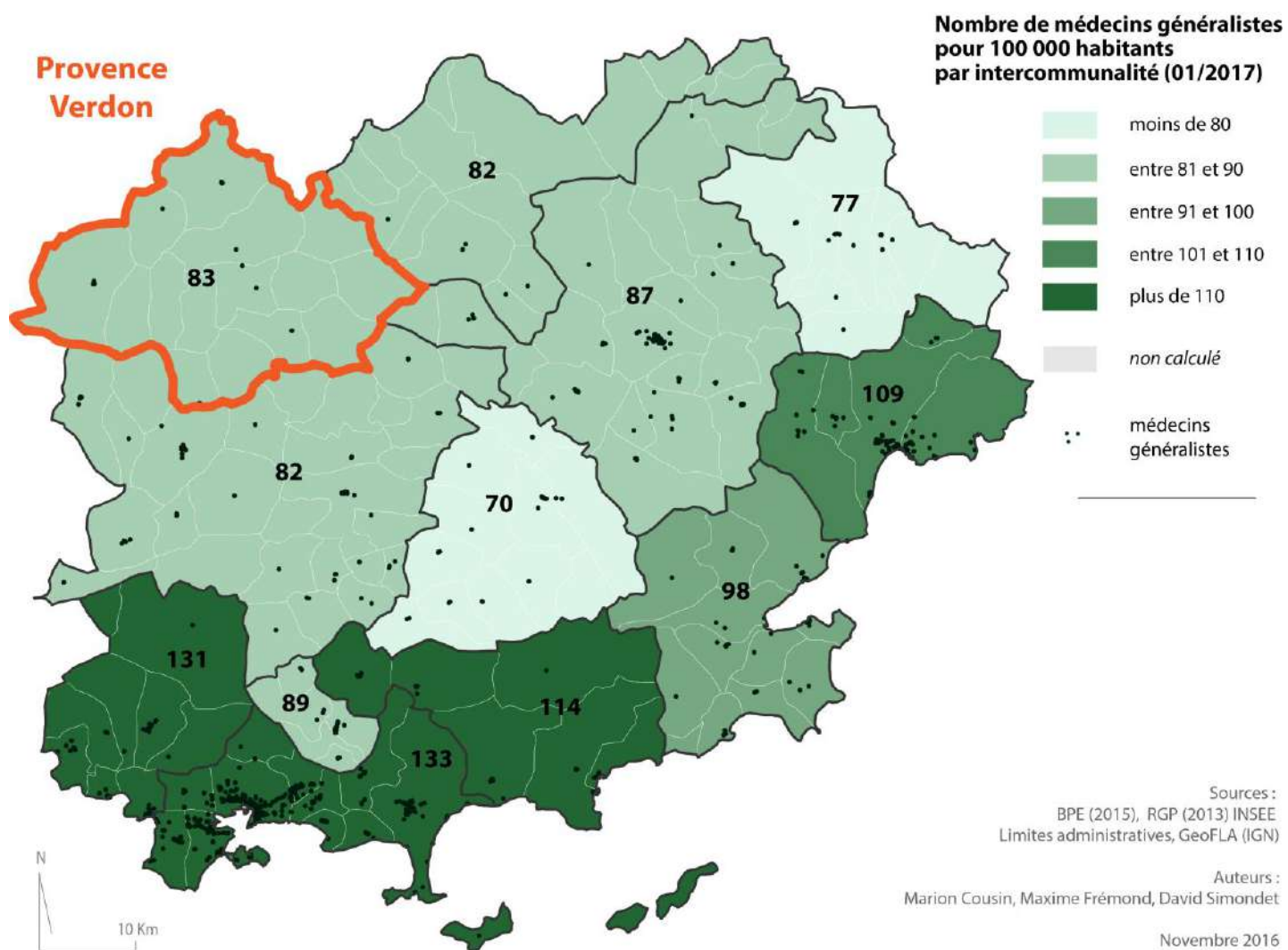


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 2,0 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 13

Généralistes de plus de 55 ans : 7

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
Provence Verdon	7,8	1,8	6,4	3,2	Boulangeries 17
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 4
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 14
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 7

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 15/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- Une réelle proximité avec les usagers via un contact humain
- Des horaires d'ouverture importants
- Une couverture numérique satisfaisante et un accompagnement aux démarches dématérialisées
- Des transports organisés en fonction des besoins de la population
- S'accorder sur les services essentiels qui doivent être assurés en milieu rural par les opérateurs

Les principaux enjeux du territoire

Les dynamiques en place

- Une forte augmentation de la population de Provence Verdon depuis les années 1970
- Des besoins en matière de services croissants, notamment pour les familles avec enfants en provenance des grands centres urbains
- De nombreuses arrivées qui s'accompagnent d'une augmentation de la précarité : primo-accédants éloignés de leurs lieux de travail, ressources financières relativement faibles...
- En parallèle, des centres bourgs qui se paupérisent et un foncier de modérément bonne qualité : un projet de PIG lancé à l'échelle de l'EPCI qui concernera près de 50 points ciblés

Les commerces et services de proximité

- De nombreuses collectivités qui s'engagent dans le maintien ou la création de commerces de proximité : bistrot de Pays d'Esparron, stations services...
- Des initiatives qui permettent de favoriser le lien social, de créer de l'emploi, mais également de mutualiser de nombreux services (ex. épicerie de Pontevès) : relai postal, restauration, dépôt de pain, presse, relai-banque...
- Une saisonnalité modérée sur le territoire de Provence Verdon, permettant une accessibilité relativement favorable tout au long de l'année

L'accès aux droits et les démarches administratives

- D'importants enjeux présents en matière de formation professionnelle : éloignement de l'offre, temps de transport importants, non-retour des personnes parties se former à l'extérieur
- Des MSAP installées récemment ou de longue date sur le territoire, qui permettent une réelle proximité avec les usagers
- Un travail sur le lien social permis par le secteur associatif, les Mairies et les CCAS (ex. animations, portage de repas...), ou l'association Garigues (plateforme de transports solidaires)

Les autres points abordés

- Une accessibilité des services au public qui est une condition essentielle de l'attractivité des territoires : par exemple, une difficulté à faire venir les entreprises lorsque l'imprimerie de Pontevès n'a pas de connexion internet entre 10h et 12h chaque jour
- Une thématique de la santé qui constitue, avec les transports, la principale préoccupation des acteurs locaux : un projet de MSP à Barjols, construit en lien étroit avec les professionnels de santé
- De très fortes difficultés en matière de transports

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. La Gendarmerie
2. Les transports : un besoin de repenser le transport à la demande
3. Les Mairies, principaux acteurs de proximité

CA Sud Sainte-Baume

Données de cadrage

Population : 59 371

Périmètre : 9 communes

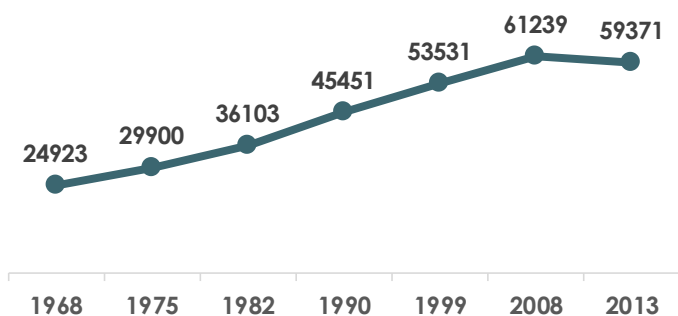
Superficie : 355,6 km²

Densité : 167 hab au km²

Sources : INSEE 2013

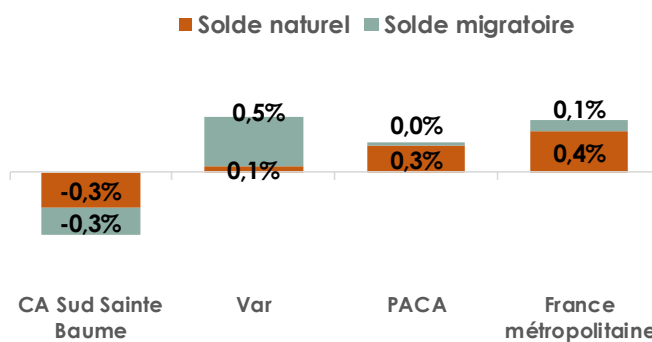
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

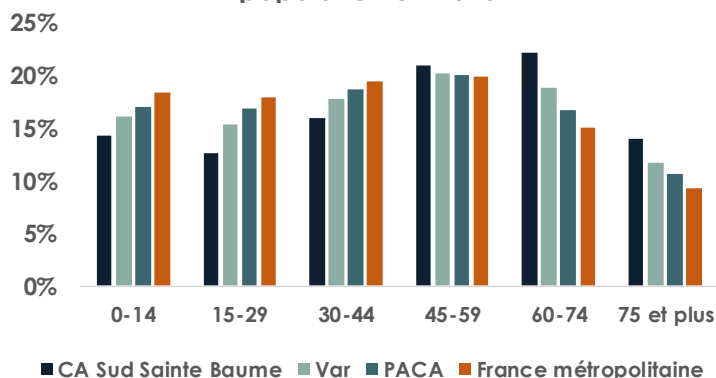
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	12 118	20%	33 323	54%	16 574	26%
2013	11 391	19%	31 406	53%	20 482	28%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 521
Décès : 734

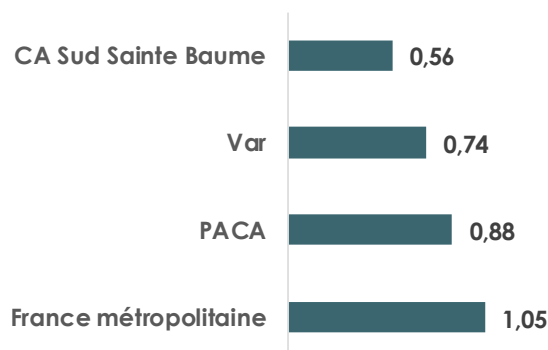
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

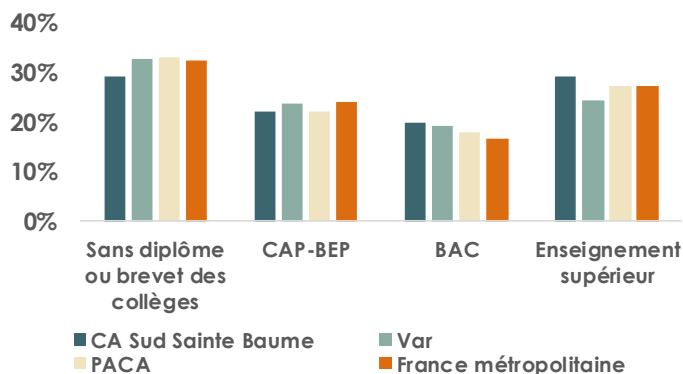
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
CA Sud Sainte Baume	30 041 €	51,3%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

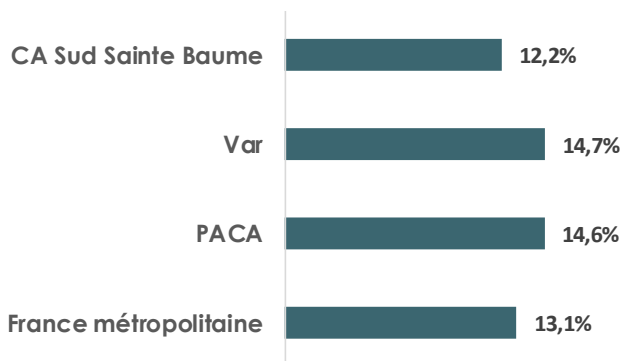
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

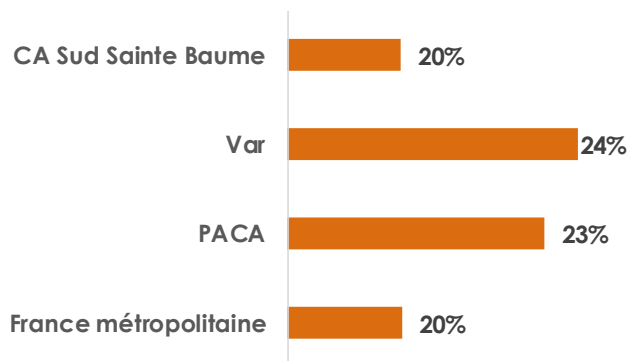
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 11,3%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

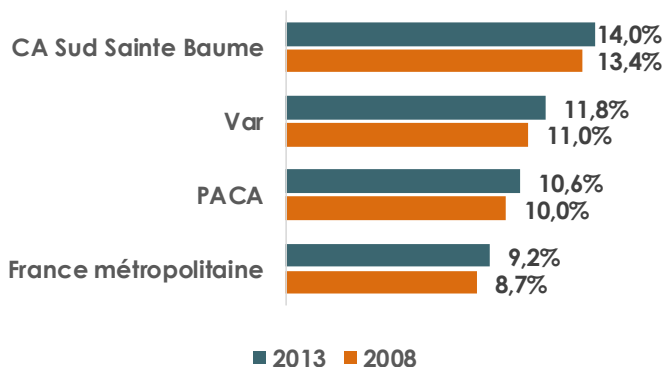


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 3080

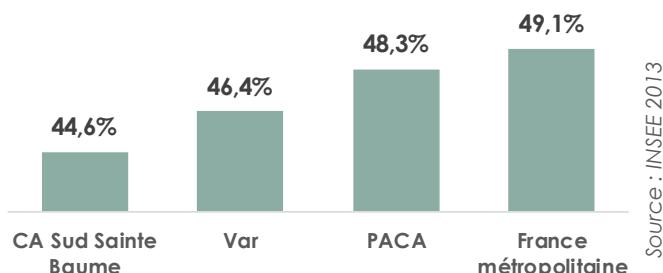
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

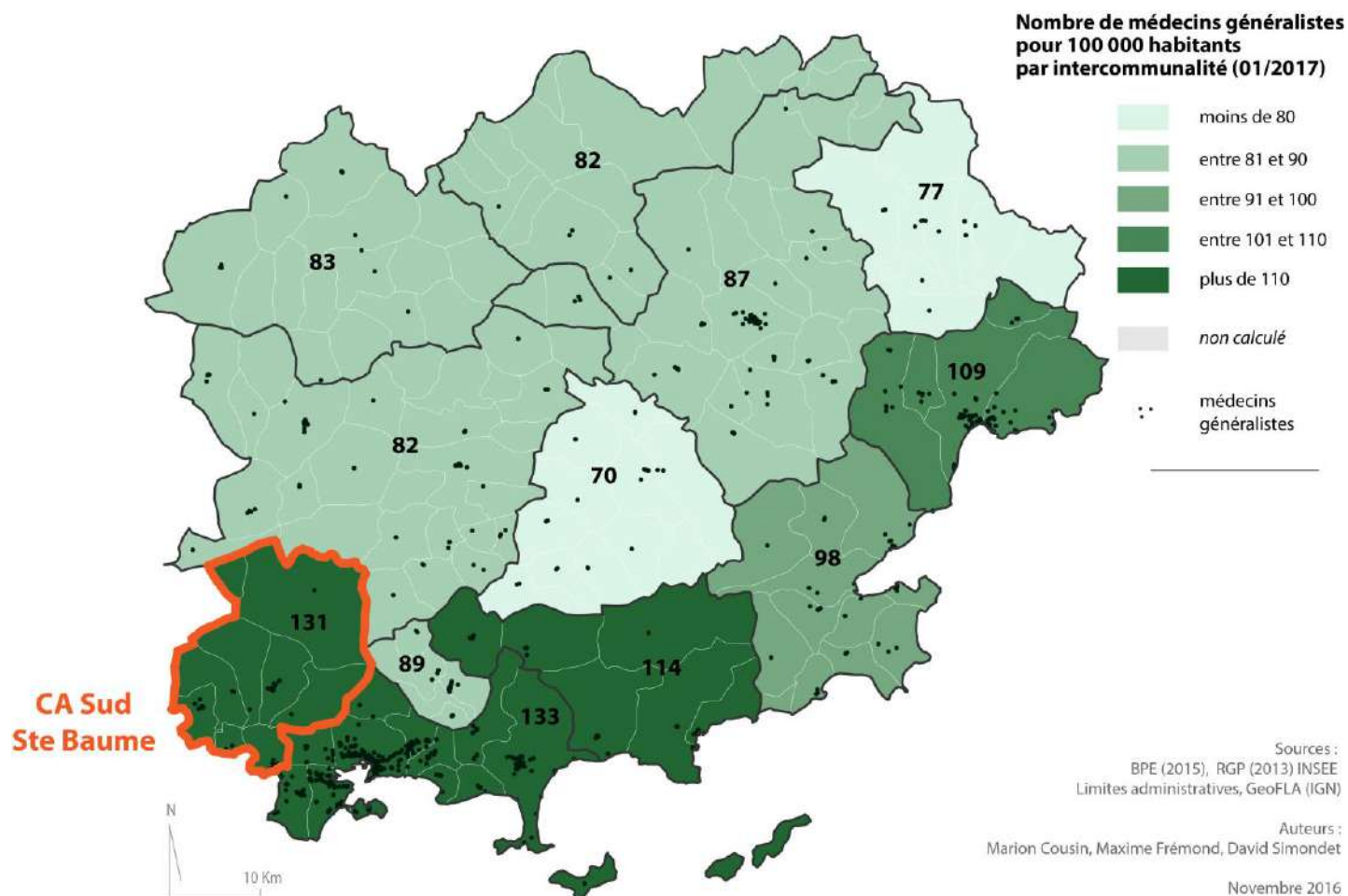


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 2,0 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 74

Généralistes de plus de 55 ans : 43

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
CA Sud Sainte Baume	10,9	1,3	1,7	5,9	Boulangeries 65
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 8
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 10
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 35

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 16/11/02016 regroupant la CA Toulon Provence Méditerranée, la CA Sud Sainte Baume et la CC Vallée du Gapeau

Les conditions d'un service accessible

- Un service accessible doit s'adresser à tous
- Posséder un accueil performant : fournir les bons renseignements et rediriger efficacement, grâce à une formation du personnel efficace
- Être accessible en transports en commun, y compris pour les personnes à mobilité réduite
- La clarté des horaires d'ouverture, qui doivent d'ailleurs permettre aux actifs de s'y rendre
- Être numérique, tout en garantissant un accueil et un accompagnement pour les publics en difficulté

Les principaux enjeux du territoire

Le numérique

- Une fracture numérique bien présente
- Une dématérialisation qui doit être considérée comme une plus-value, en complément de l'accueil physique
- Un accès numérique à certains services qui permet :
 - un gain de temps
 - des déplacements limités
 - un accès à tout heure
- Des débits de connexions encore limités dans les arrières pays (Sanary, Signes, Ollioules)
- Un enjeu d'accompagnement des publics fragiles dans leurs démarches dématérialisées

Les commerces et services de proximité

- De nombreuses fermetures de commerces y compris en centre-ville de Toulon
- Une ouverture des moyennes et grandes surfaces le dimanche matin qui nuit aux petits commerces
- Un stationnement peu aisé dans les centres qui ne facilite pas la fréquentation des commerces
- Des marchés de producteurs qui fonctionnent bien, synonymes de volonté des consommateurs d'aller vers davantage de qualité

Les transports et la mobilité

- Certaines difficultés pointées au niveau de l'offre ferroviaire (retards, horaires...)
- Un changement d'opérateur de transport en sortie d'agglomération qui ne facilite pas les déplacements
- Des arrêts de transports en commun peu accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Une multiplication des aires de covoiturages qui laisse supposer de nouvelles formes de mobilité

La santé

- Des médecins généralistes qui peinent à se déplacer à domicile, y compris pour SOS médecins
- Un manque de personnel dans le cadre des politiques de prévention
- Un déficit fort de certaines spécialités de médecines, comme la psychiatrie, la gynécologie, la pédiatrie

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Le transport
2. L'accès au droits sociaux, et la simplification des démarches administratives
3. L'accompagnement dans les démarches et le maintien d'un accueil physique

CA Toulon Provence Méditerranée

Données de cadrage

Population : 425 511

Périmètre : 12 communes

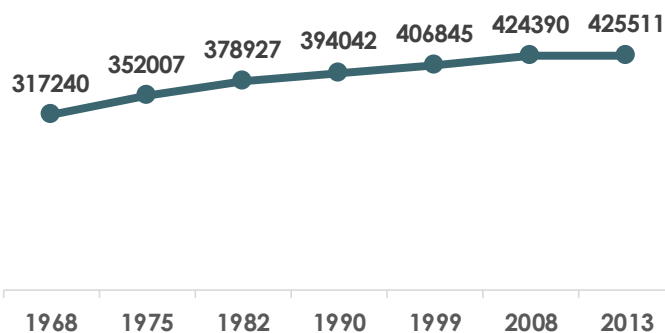
Superficie : 366,4 km²

Densité : 1161 hab au km²

Sources : INSEE 2013

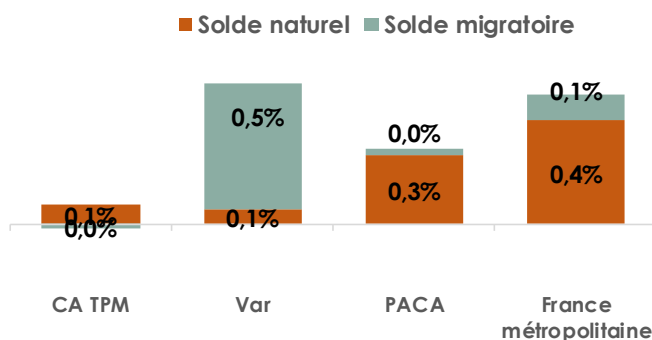
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

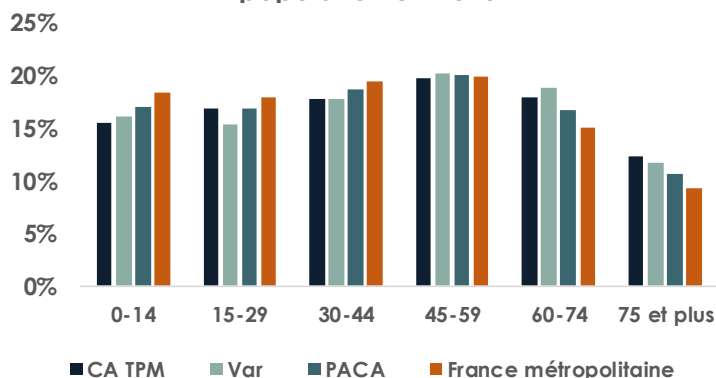
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	93 540	22%	239 021	56%	100 244	22%
2013	90 176	21%	235 091	55%	122 319	24%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 4801
Décès : 4561

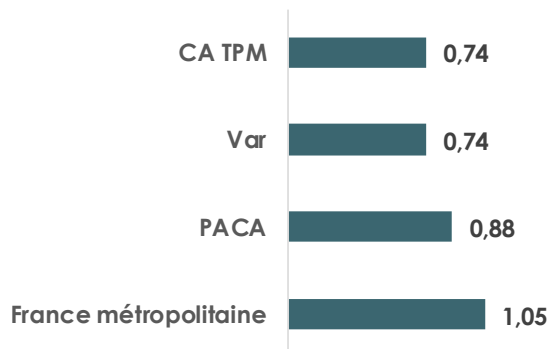
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

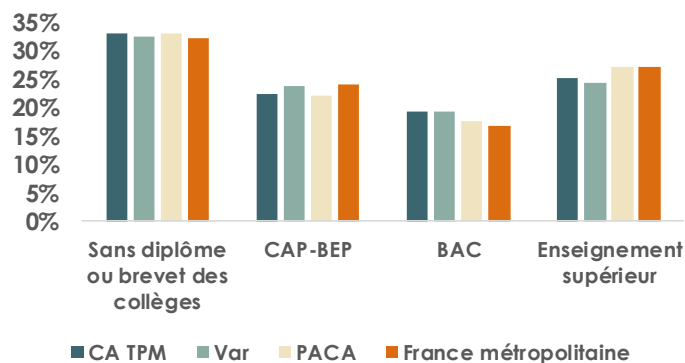
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
CA TPM	23 966 €	45,1%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

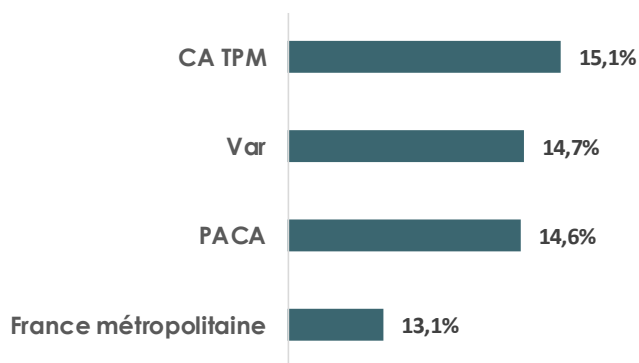
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

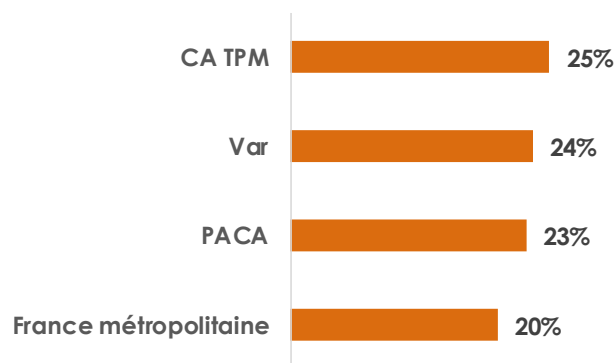
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,4%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

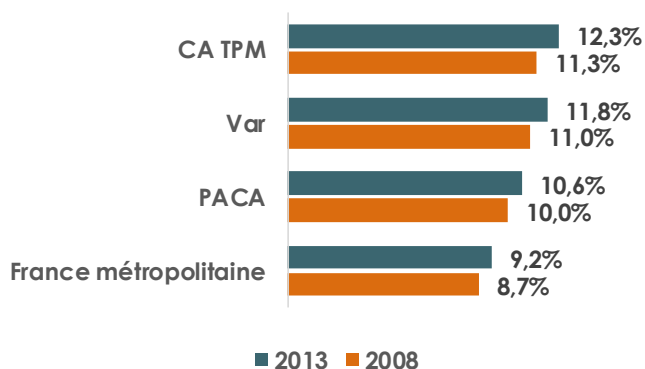


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 41487

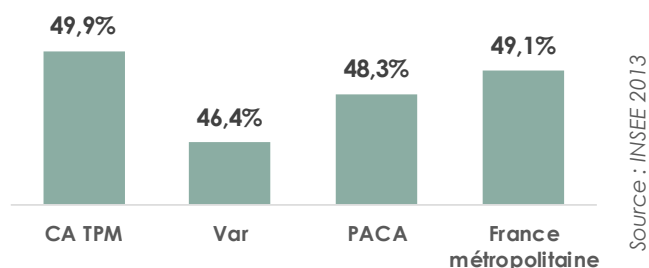
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013



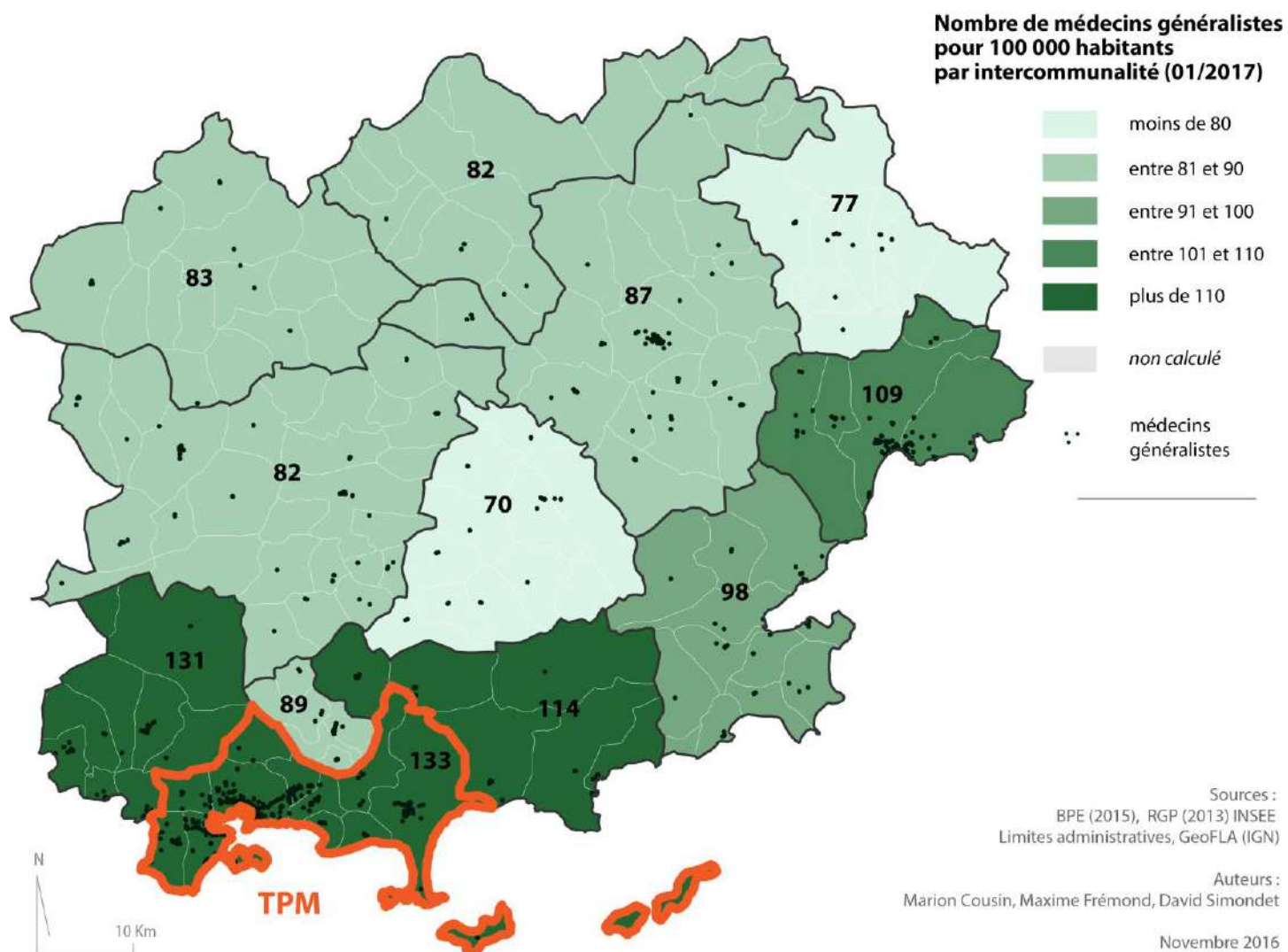
Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,4 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015

La santé



Nombre de médecins généralistes : 545

Généralistes de plus de 55 ans : 298

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
CA TPM	8,6	1,2	1,1	5,3	Boulangeries 367
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 49
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 47
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 224

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 16/11/02016 regroupant la CA Toulon Provence Méditerranée, la CA Sud Sainte Baume et la CC Vallée du Gapeau

Les conditions d'un service accessible

- Un service accessible doit s'adresser à tous
- Posséder un accueil performant : fournir les bons renseignements et rediriger efficacement, grâce à une formation du personnel efficace
- Être accessible en transports en commun, y compris pour les personnes à mobilité réduite
- La clarté des horaires d'ouverture, qui doivent d'ailleurs permettre aux actifs de s'y rendre
- Être numérique, tout en garantissant un accueil et un accompagnement pour les publics en difficulté

Les principaux enjeux du territoire

Le numérique

- Une fracture numérique bien présente
- Une dématérialisation qui doit être considérée comme une plus-value, en complément de l'accueil physique
- Un accès numérique à certains services qui permet :
 - un gain de temps
 - des déplacements limités
 - un accès à tout heure
- Des débits de connexions encore limités dans les arrières pays (Sanary, Signes, Ollioules)
- Un enjeu d'accompagnement des publics fragiles dans leurs démarches dématérialisées

Les commerces et services de proximité

- De nombreuses fermetures de commerces y compris en centre-ville de Toulon
- Une ouverture des moyennes et grandes surfaces le dimanche matin qui nuit aux petits commerces
- Un stationnement peu aisé dans les centres qui ne facilite pas la fréquentation des commerces
- Des marchés de producteurs qui fonctionnent bien, synonymes de volonté des consommateurs d'aller vers davantage de qualité

Les transports et la mobilité

- Certaines difficultés pointées au niveau de l'offre ferroviaire (retards, horaires...)
- Un changement d'opérateur de transport en sortie d'agglomération qui ne facilite pas les déplacements
- Des arrêts de transports en commun peu accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Une multiplication des aires de covoiturages qui laisse supposer de nouvelles formes de mobilité

La santé

- Des médecins généralistes qui peinent à se déplacer à domicile, y compris pour SOS médecins
- Un manque de personnel dans le cadre des politiques de prévention
- Un déficit fort de certaines spécialités de médecines, comme la psychiatrie, la gynécologie, la pédiatrie

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Le transport
2. L'accès au droits sociaux, et la simplification des démarches administratives
3. L'accompagnement dans les démarches et le maintien d'un accueil physique

CC Vallée du Gapeau

Données de cadrage

Population : 30 390

Périmètre : 5 communes

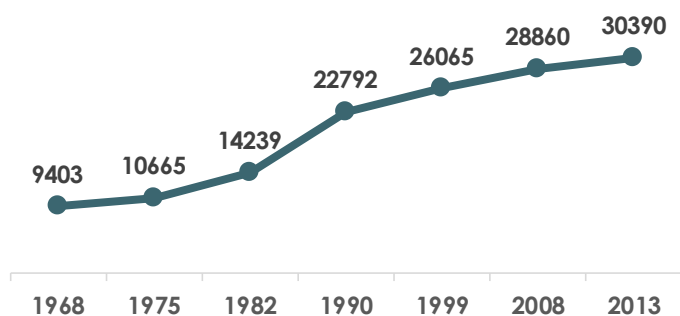
Superficie : 83,6 km²

Densité : 363 hab au km²

Sources : INSEE 2013

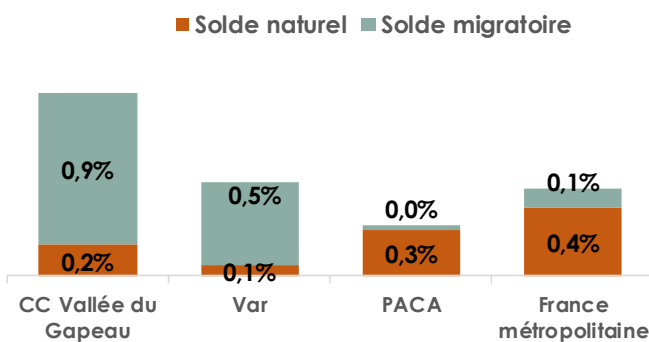
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

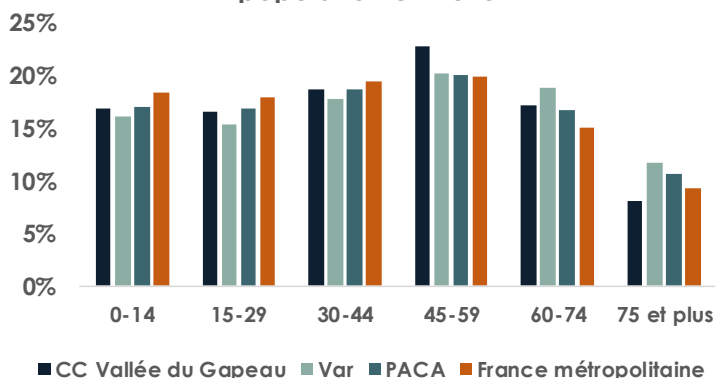
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	6 961	24%	17 384	60%	5 504	16%
2013	6 873	23%	18 013	59%	7 348	18%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 313
Décès : 236

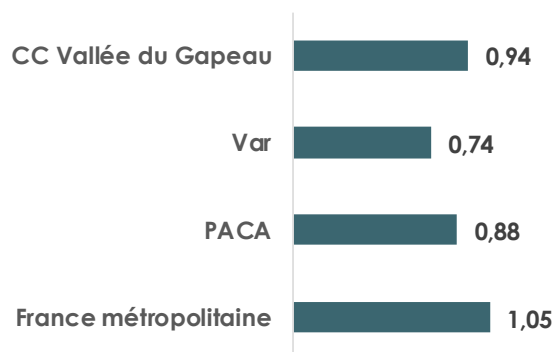
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

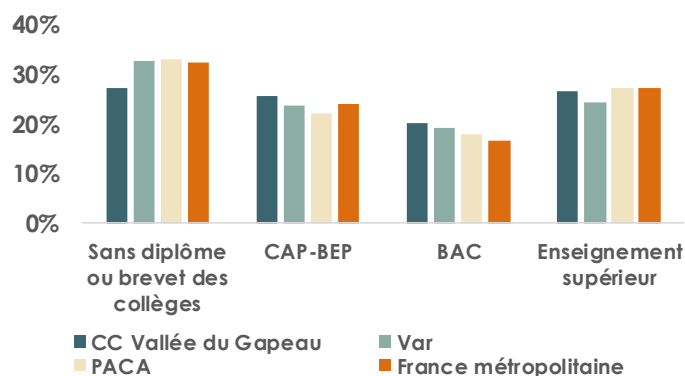
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
CC Vallée du Gapeau	28 316 €	48,2%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

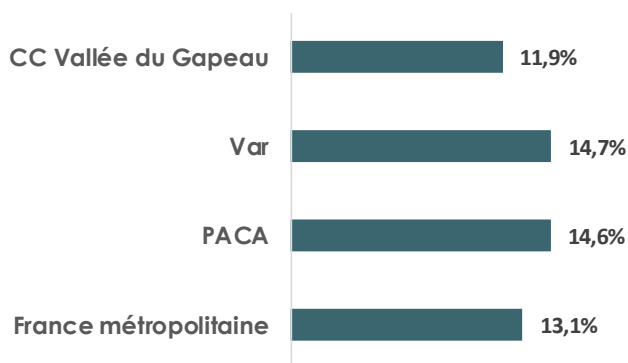
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

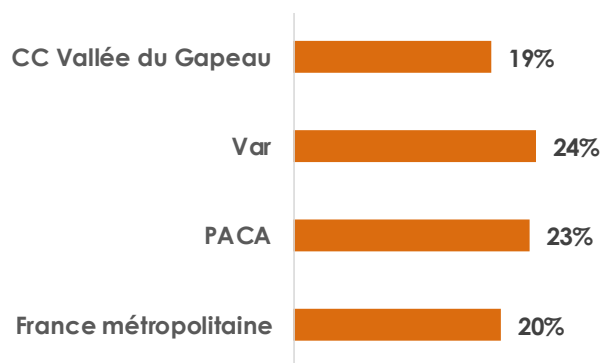
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 10,2%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

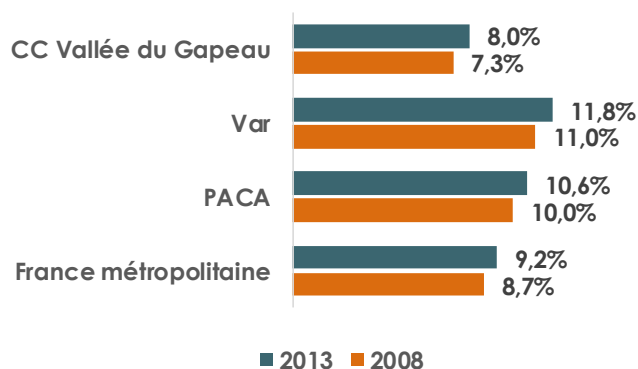


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 1688

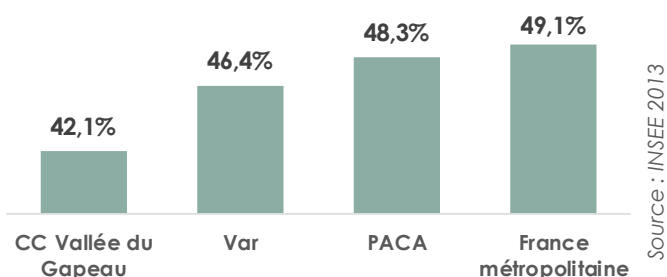
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

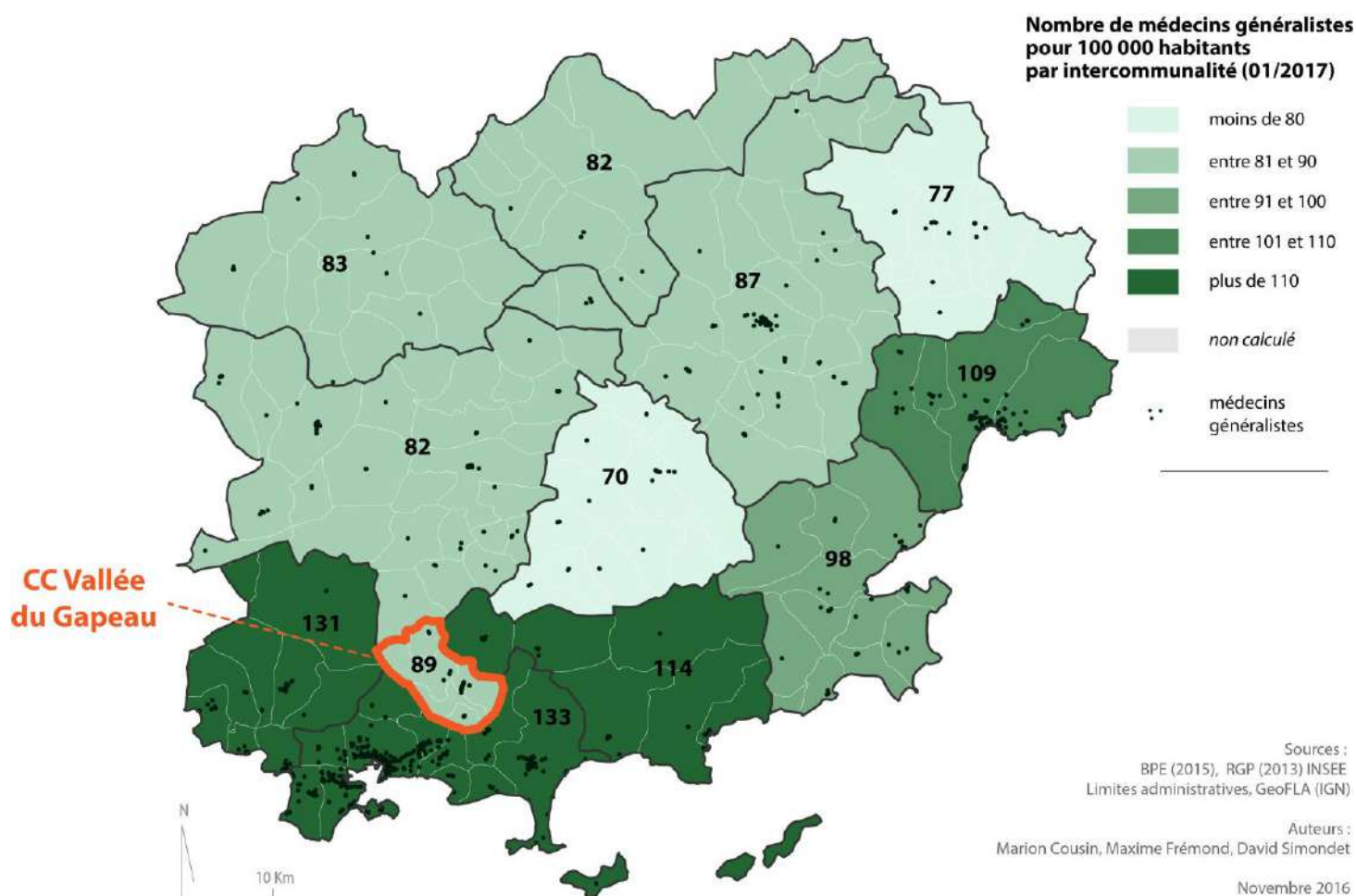


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 2,5 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 27

Généralistes de plus de 55 ans : 15

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
CC Vallée du Gapeau	9,5	1,6	1,3	4,9	Boulangeries 29
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 5
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 4
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 15

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 16/11/02016 regroupant la CA Toulon Provence Méditerranée, la CA Sud Sainte Baume et la CC Vallée du Gapeau

Les conditions d'un service accessible

- Un service accessible doit s'adresser à tous
- Posséder un accueil performant : fournir les bons renseignements et rediriger efficacement, grâce à une formation du personnel efficace
- Être accessible en transports en commun, y compris pour les personnes à mobilité réduite
- La clarté des horaires d'ouverture, qui doivent d'ailleurs permettre aux actifs de s'y rendre
- Être numérique, tout en garantissant un accueil et un accompagnement pour les publics en difficulté

Les principaux enjeux du territoire

Le numérique

- Une fracture numérique bien présente
- Une dématérialisation qui doit être considérée comme une plus-value, en complément de l'accueil physique
- Un accès numérique à certains services qui permet :
 - un gain de temps
 - des déplacements limités
 - un accès à tout heure
- Des débits de connexions encore limités dans les arrières pays (Sanary, Signes, Ollioules)
- Un enjeu d'accompagnement des publics fragiles dans leurs démarches dématérialisées

Les commerces et services de proximité

- De nombreuses fermetures de commerces y compris en centre-ville de Toulon
- Une ouverture des moyennes et grandes surfaces le dimanche matin qui nuit aux petits commerces
- Un stationnement peu aisé dans les centres qui ne facilite pas la fréquentation des commerces
- Des marchés de producteurs qui fonctionnent bien, synonymes de volonté des consommateurs d'aller vers davantage de qualité

Les transports et la mobilité

- Certaines difficultés pointées au niveau de l'offre ferroviaire (retards, horaires...)
- Un changement d'opérateur de transport en sortie d'agglomération qui ne facilite pas les déplacements
- Des arrêts de transports en commun peu accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Une multiplication des aires de covoiturages qui laisse supposer de nouvelles formes de mobilité

La santé

- Des médecins généralistes qui peinent à se déplacer à domicile, y compris pour SOS médecins
- Un manque de personnel dans le cadre des politiques de prévention
- Un déficit fort de certaines spécialités de médecines, comme la psychiatrie, la gynécologie, la pédiatrie

Quels sont les trois principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. Le transport
2. L'accès au droits sociaux, et la simplification des démarches administratives
3. L'accompagnement dans les démarches et le maintien d'un accueil physique

CC Golfe de Saint-Tropez

Données de cadrage

Population : 56 122

Périmètre : 12 communes

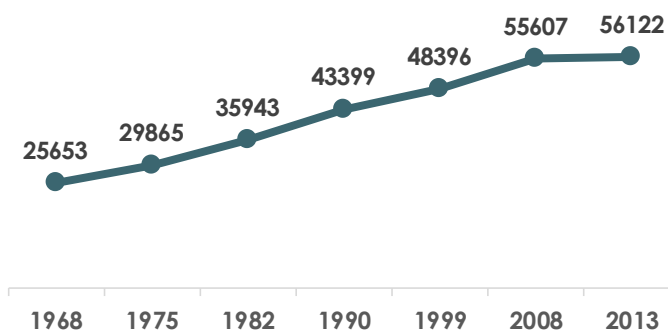
Superficie : 430,2 km²

Densité : 130 hab au km²

Sources : INSEE 2013

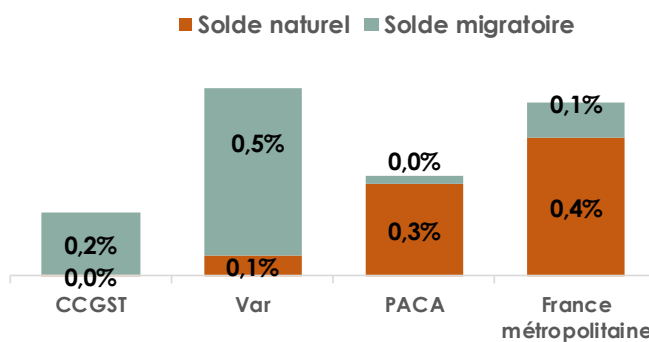
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

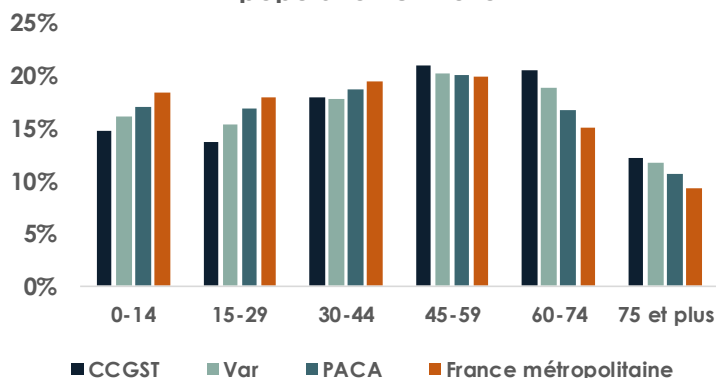
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	11 176	20%	31 910	57%	14 181	23%
2013	10 892	19%	31 049	55%	17 606	25%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 589
Décès : 629

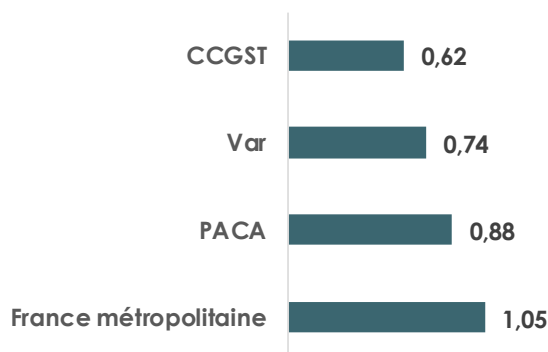
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

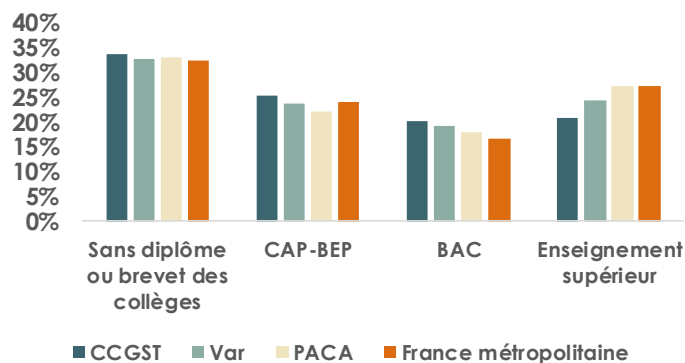
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
CCGST	29 494 €	48,9%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

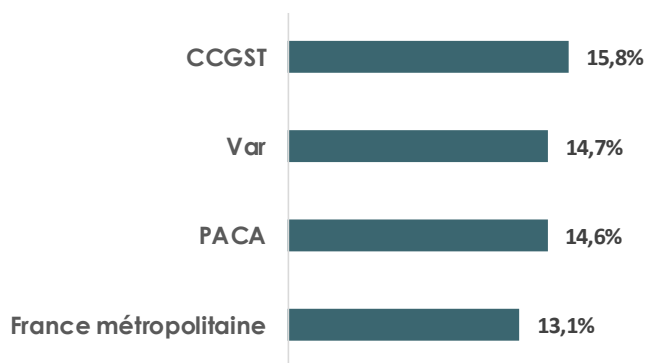
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

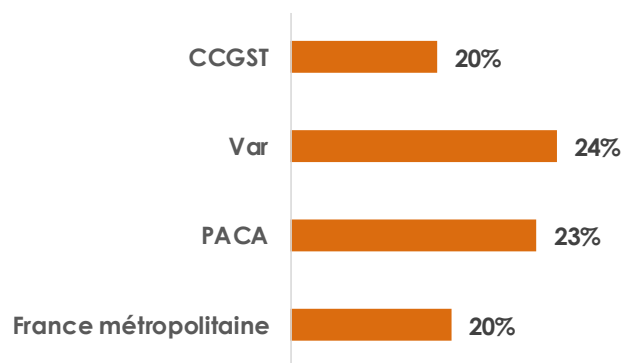
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,1%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

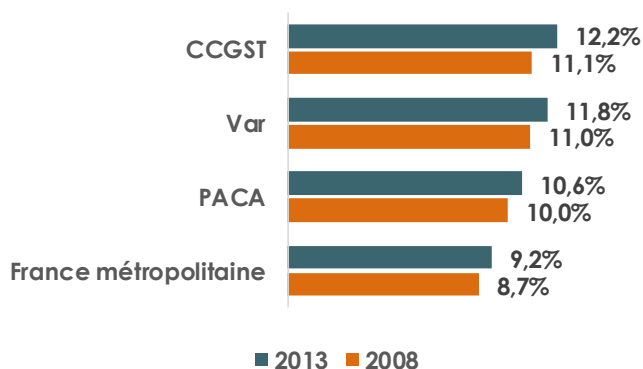


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 2751

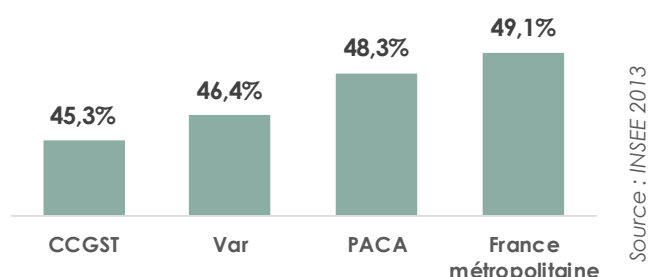
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

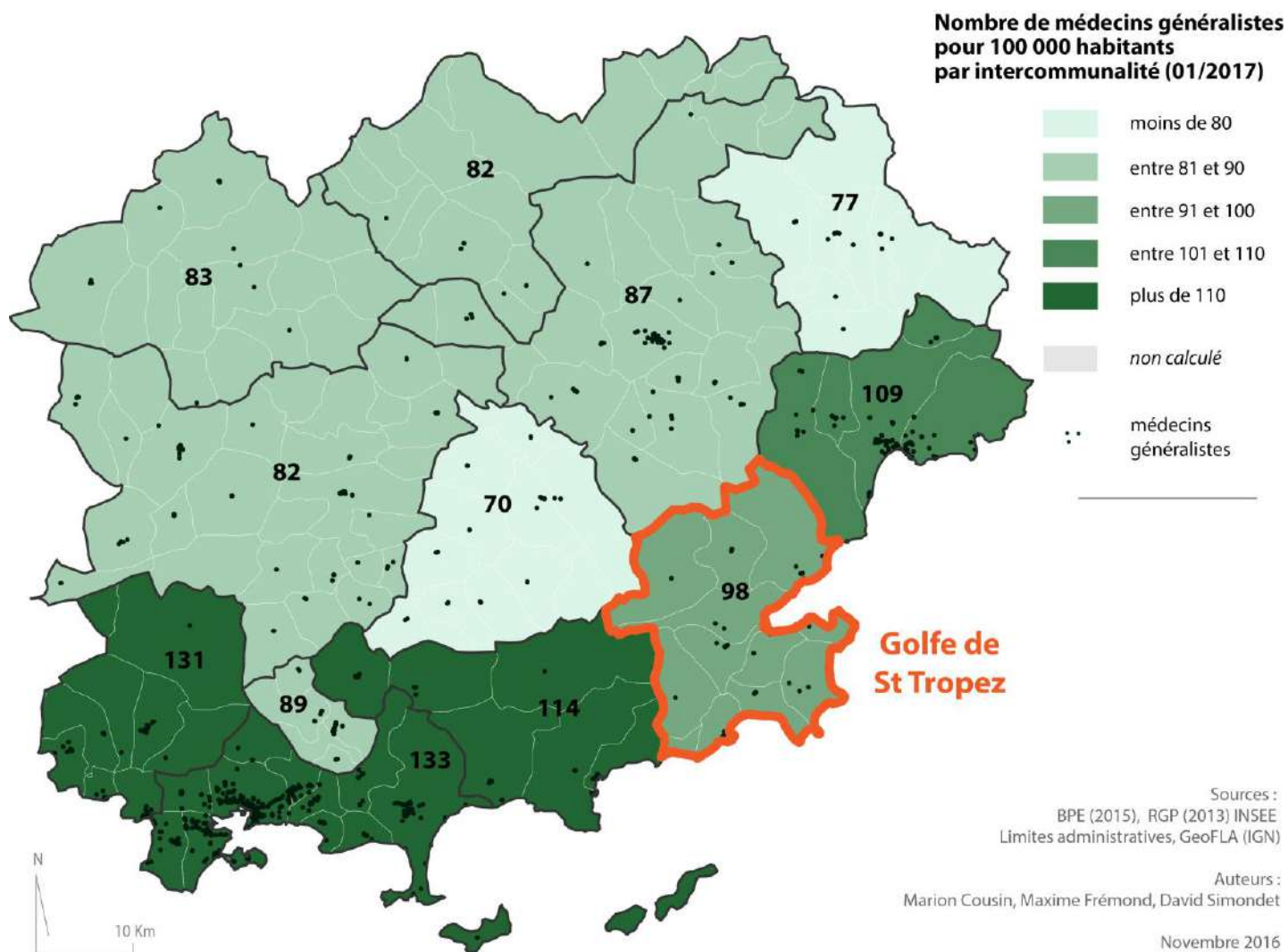


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,2 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : **57**

Généralistes de plus de 55 ans : **38**

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
CCGST	13,4	2,1	2,3	8,0	Boulangeries 75
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 12
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 13
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 45

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 17/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- La proximité des services
- Un repérage par le public des services présents, et une bonne lisibilité de l'offre
- Une bonne orientation de la part des communes/CCAS/Centres socioculturels
- La clarté des interventions de chacun pour le public
- Un tissu partenarial étoffé, et une fluidité des échanges entre les acteurs

Les principaux enjeux du territoire

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Des différences de fonctionnement dans le partage du public entre les communes et les UTS, qui interroge l'égalité d'accès aux services (niveaux de service variant d'une commune à l'autre)
- Une forte diversité de l'offre portée par les CCAS
- Un point d'accès aux droits présent à Saint-Raphaël, qui permet de développer des réponses dans différents domaines (permanences d'avocats...)
- Un développement de la fibre dans les centres urbains, mais de nombreux publics impactés par la « fracture numérique »
- Un travail à mener dans l'accompagnement des publics dans leurs démarches dématérialisées, et dans la mise à disposition de bornes CAF/CARSAT/CPAM
- Une réflexion à engager autour de l'accueil social de proximité, en lien étroit avec les CCAS, les UTS, les Mairies et les Centres socioculturels
- D'autres pistes d'actions évoquées : améliorer le fléchage des services pour les usagers, regrouper certains services sociaux en un même lieu, travailler sur une plateforme d'orientation, développer les CIAS

Les transports

- Une problématique globale qui impacte des publics ayant pourtant des besoins élevés (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...)
- Le Golfe de Saint-Tropez : un territoire relativement excentré, et où l'offre de service est modérée en période hivernale
- Un travail actuellement mené sur le territoire de la CAVEM pour la restructuration de l'offre de transports en commun (desserte, intermodalité, fréquentation, bus alloués, transport à la demande)
- Un littoral qui est principalement pensé en fonction de la fréquentation touristique, et où les infrastructures dédiées aux transports doux sont trop peu développées (ex. vélo)

Les autres points abordés

- Différentes problématiques présentes sur le territoire de la CAVEM et le Golfe de Saint-Tropez : ouverture tardive des droits, violences conjugales, isolement, difficultés d'accès au logement
- Une part majeure de l'emploi saisonnier, qui induit une forte volatilité du nombre de demandeurs d'emploi
- Des territoires non épargnés par la désaffectation des centres villes, interrogeant la structuration du tissu commercial
- De forts enjeux dans le champ de la santé : engorgement des urgences, pédopsychiatrie...

Quels sont les principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. La cohérence des acteurs et la lisibilité des services
2. La proximité et la pertinence de la localisation des services
3. L'articulation entre les acteurs
4. La santé

CAVEM

Données de cadrage

Population : 109 278

Périmètre : 5 communes

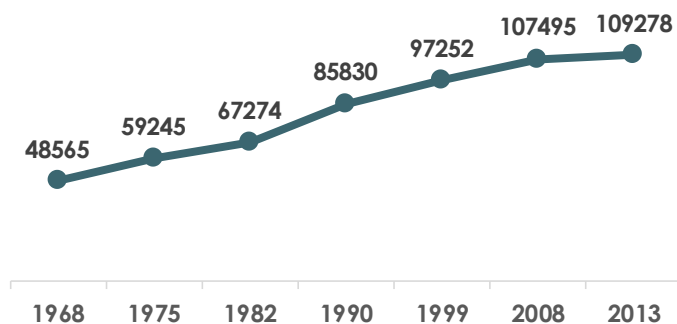
Superficie : 347,1 km²

Densité : 315 hab au km²

Sources : INSEE 2013

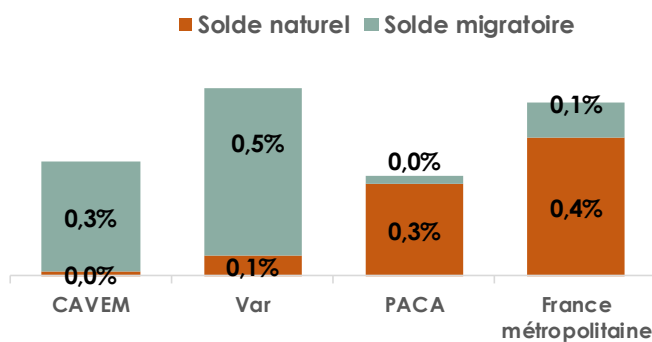
Démographie

Evolution de la population de 1968 à 2013



Sources : INSEE séries historiques

La variation annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013



Sources : INSEE 2008 et 2013

Population de l'EPCI en 2008 et 2013

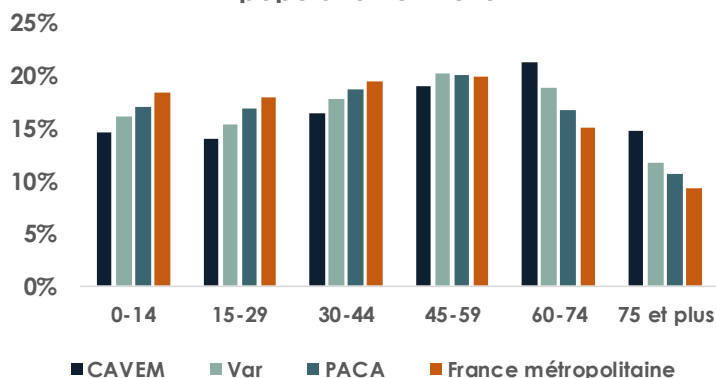
	0-19 ans		20-64 ans		65 ans ou plus	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2008	21 483	20%	57 512	54%	31 533	27%
2013	21 161	19%	56 585	52%	37 566	29%

Naissances et décès en 2014

Naissances : 1206
Décès : 1171

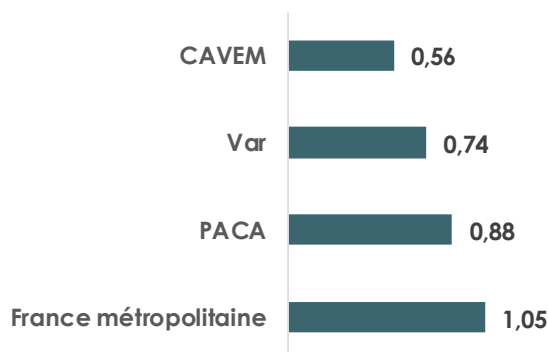
Sources : INSEE 2014

La part des classes d'âges au sein de la population en 2013



Sources : INSEE 2013

Le nombre de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans



Sources : INSEE 2008 et 2013

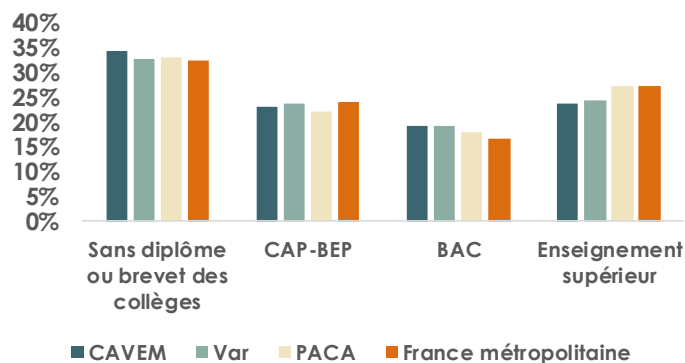
La fragilité socioéconomique

Les revenus en 2015

	Revenu moyen par foyer fiscal en 2015	Part des foyers fiscaux imposés en 2015
CAVEM	26 843 €	48,1%
Var	25 284 €	45,2%
PACA	25 151 €	45,2%
France métropolitaine	25 874 €	45,5%

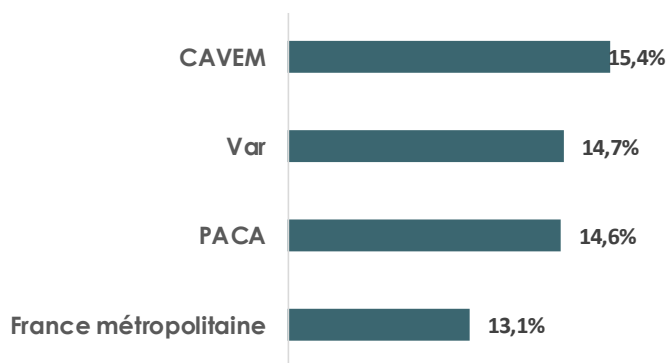
Source : DGFIP 2015

Le niveau de diplôme en 2013



Source : INSEE 2013

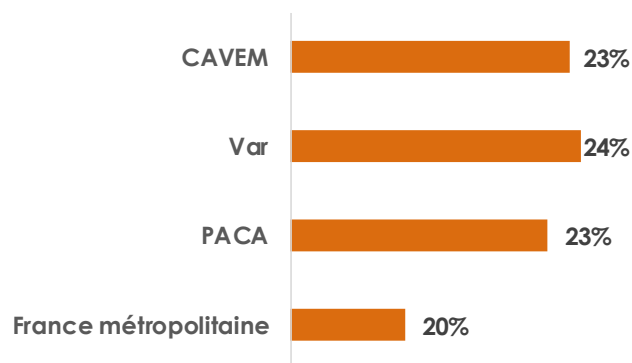
Le taux de chômage en 2013



Source : INSEE 2013

Taux de chômage des 15-24 ans : 13,0%

La part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF en 2015

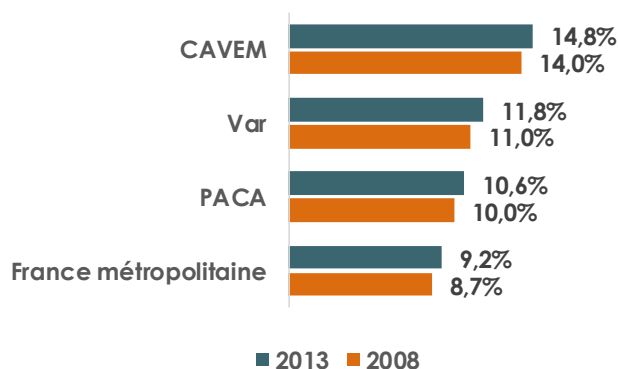


Source : Caf data 2015

Personnes bénéficiaires du RSA : 7947

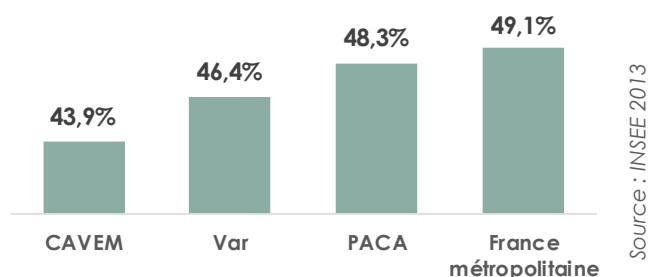
Les personnes âgées

Part des 75 ans et plus au sein de la population en 2013



Source : INSEE 2008 et 2013

Part des 80 ans et plus vivant seuls en 2013

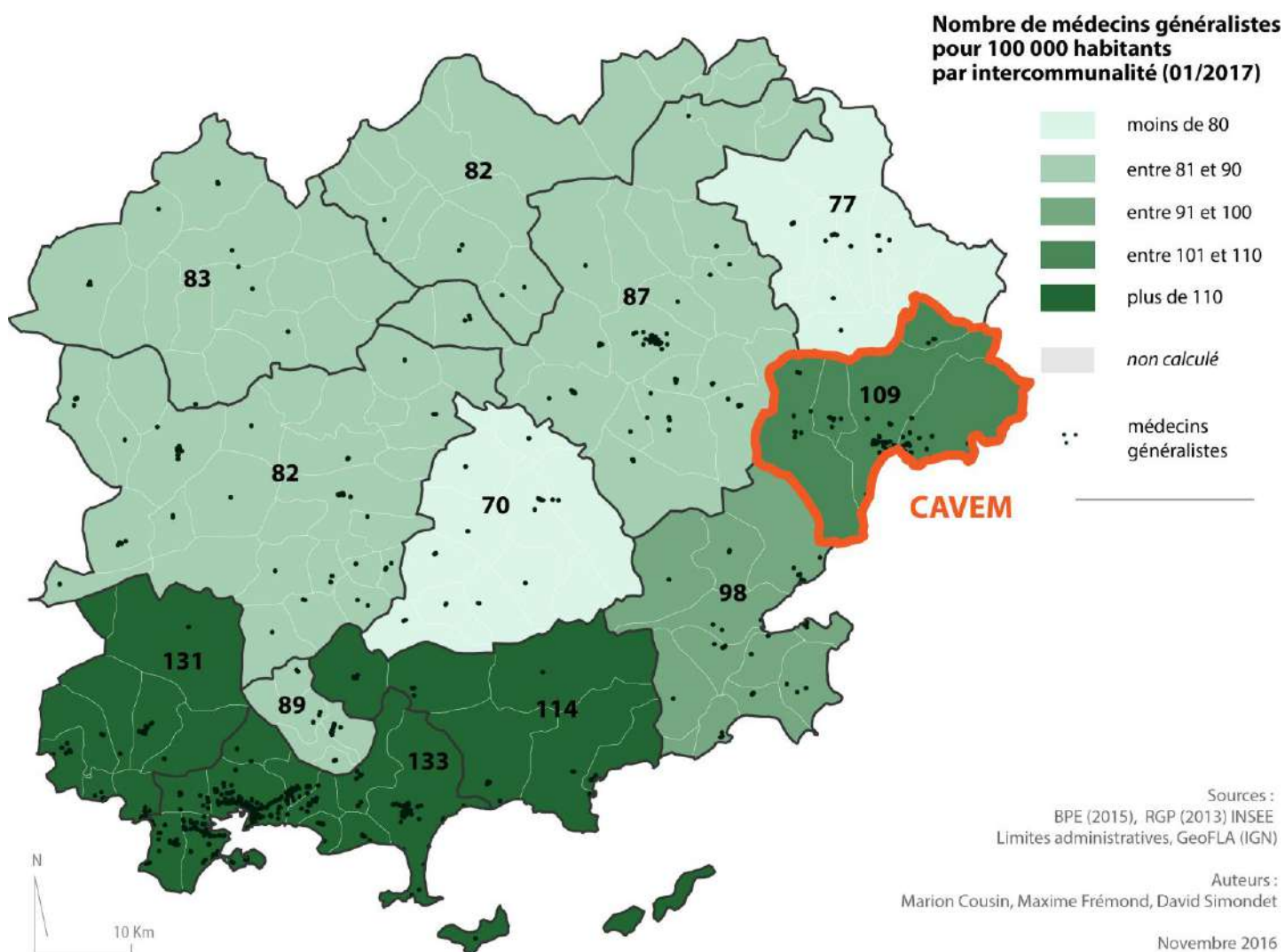


Source : INSEE 2013

Places en hébergement (EHPAD, logements foyers) pour 1 000 personnes de 75 ans et plus en 2015

EPCI : 1,0 Var : 1,4

Source : INSEE- Base Permanente des Equipements, 2015



Nombre de médecins généralistes : 117

Généralistes de plus de 55 ans : 76

Source : ARS PACA - 2015

Les commerces et services de proximité

Taux d'équipements pour 10 000 habitants en 2015

	Boulangerie	Station service	Bureaux de Poste	Banque, caisse d'épargne	Equipements en nombre
CAVEM	9,6	1,9	1,7	6,6	Boulangeries 105
Var	9,7	1,7	1,9	5,4	Stations service : 21
PACA	8,8	1,6	1,9	5,5	Poste : 19
France métropolitaine	7,2	1,5	2,6	5,3	Banque : 72

Source : INSEE - Base Permanente des équipements, 2015

Compte rendu de la réunion territoriale du 17/11/2016

Les conditions d'un service accessible

- La proximité des services
- Un repérage par le public des services présents, et une bonne lisibilité de l'offre
- Une bonne orientation de la part des communes/CCAS/Centres socioculturels
- La clarté des interventions de chacun pour le public
- Un tissu partenarial étoffé, et une fluidité des échanges entre les acteurs

Les principaux enjeux du territoire

L'accès aux droits et les démarches administratives

- Des différences de fonctionnement dans le partage du public entre les communes et les UTS, qui interroge l'égalité d'accès aux services (niveaux de service variant d'une commune à l'autre)
- Une forte diversité de l'offre portée par les CCAS
- Une maison d'accès aux droits présente à Saint-Raphaël, qui permet de développer des réponses dans différents domaines (permanences d'avocats...) / Un point d'accès aux droits sur Fréjus
- 3 centres socioculturels présents sur le territoire de la CAVEM, assurant une réelle proximité avec les publics fragiles
- Un développement de la fibre dans les centres urbains, mais de nombreux publics impactés par la « fracture numérique »
- Un travail à mener dans l'accompagnement des publics dans leurs démarches dématérialisées, et dans la mise à disposition de bornes CAF/CARSAT/CPAM
- Une réflexion à engager autour de l'accueil social de proximité, en lien étroit avec les CCAS, les UTS, les Mairies et les Centres socioculturels
- D'autres pistes d'actions évoquées : améliorer le fléchage des services pour les usagers, regrouper certains services sociaux en un même lieu, travailler sur une plateforme d'orientation, développer les CIAS

Les transports

- Une problématique globale qui impacte des publics ayant pourtant des besoins élevés (personnes âgées, jeunes, personnes en situation de précarité...)
- Le Golfe de Saint-Tropez : un territoire relativement excentré, et où l'offre de service est modérée en période hivernale
- Un travail actuellement mené sur le territoire de la CAVEM pour la restructuration de l'offre de transports en commun (desserte, intermodalité, fréquentation, bus alloués, transport à la demande)
- Un littoral qui est principalement pensé en fonction de la fréquentation touristique, et où les infrastructures dédiées aux transports doux sont trop peu développées (ex. vélo)

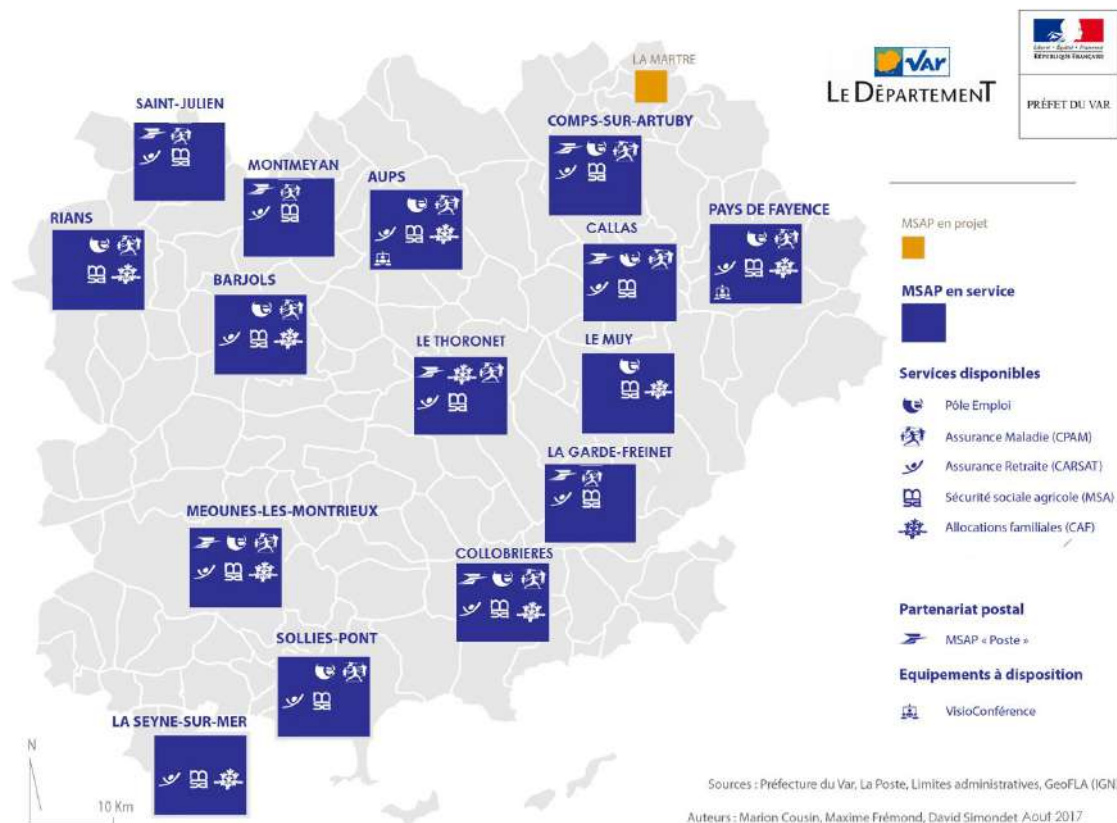
Les autres points abordés

- Différentes problématiques présentes sur le territoire de la CAVEM et le Golfe de Saint-Tropez : ouverture tardive des droits, violences conjugales, isolement, difficultés d'accès au logement
- Une part majeure de l'emploi saisonnier, qui induit une forte volatilité du nombre de demandeurs d'emploi
- Des territoires non épargnés par la désaffectation des centres villes, interrogeant la structuration du tissu commercial
- De forts enjeux dans le champ de la santé : engorgement des urgences, pédopsychiatrie...

Quels sont les principaux enjeux en matière d'accès aux services sur votre territoire ?

1. La cohérence des acteurs et la lisibilité des services
2. La proximité et la pertinence de la localisation des services
3. L'articulation entre les acteurs
4. La santé

Annexe 3 - La cartographie des opérateurs de services présents au sein des MSAP varoises (août 2017)



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

AMF : Association des Maires de France

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CAVEM : Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

CCAS / CIAS : Centre Communal / Intercommunal d'Action Sociale

CCGST : Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIR : Comité interministériel aux ruralités

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centres Médico Psycho Pédagogiques

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

Fisac : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

ITEP : Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

MSAP : Maisons de Service au Public

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRS : Projet Régional de Santé

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Services d'Accompagnement Médico-social des Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

S-CoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SDTAN : Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

TCSP : Transports en Commun en Site Propre

UTS : Unités Territoriales Sociales